Le Panthéon populaire illustré. 5e série, livraisons 86-90, Histoire de la Révolution / par Augustin Challamel ; [...]

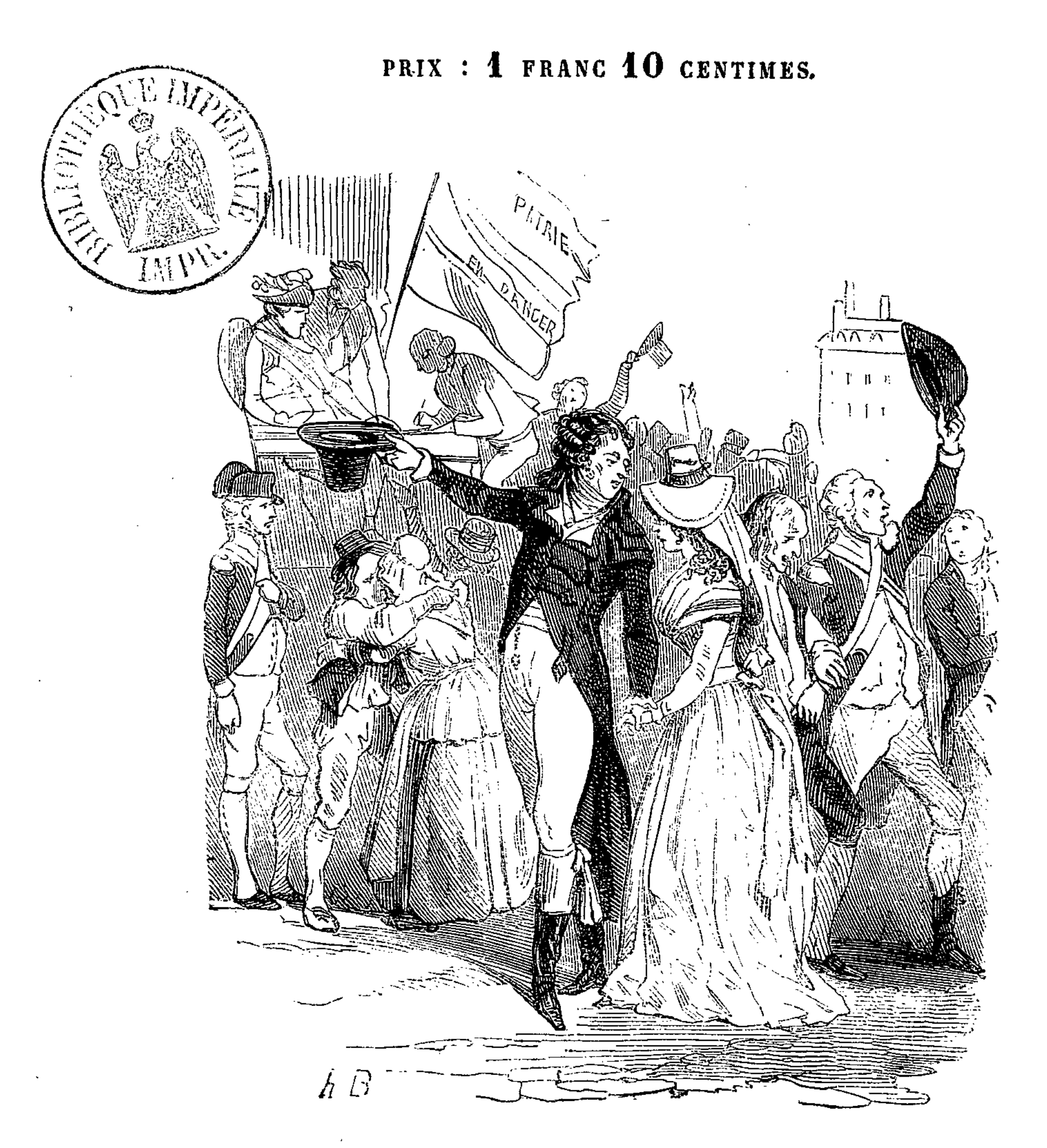
AUGUSTIN CHALLAMEL

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

ILLUSTRÉE

PAR H^TE BELLANGÉ.

PRIX : 1 FRANC 10 CENTIMES.



PARIS,
PUBLIÉ PAR GUSTAVE BARBA, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, 31.

52.
1851

AUGUSTIN CHALLAMEL.

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
ILLUSTRÉE

PAR H^TE BELLANGÉ.

PRIX : 1 FRANC 10 CENTIMES.



PARIS

PUBLIÉ PAR GEORGES BARBA, LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE CASSETTE

1864

PANTHEON POPULAIRE ILLUSTRÉ

HISTOIRES POPULAIRES

PAR

AUGUSTIN CHALLAMEL.

GUSTAVE BARBA, ÉDITEUR. BEST, HOTELIN ET RÉGNIER, GRAVEURS.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

ILLUSTRÉE PAR HIPPOLYTE BELLANGÉ.

PREMIÈRE PARTIE.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

I.

Causes et commencements de la révolution.

La bourgeoisie commença à se connaître, à se compter même, vers le milieu du moyen âge. Active et vivace, elle acquit de jour en jour plus de force et d'autorité. Elle eut pour parrain Louis le Gros, et pour protecteur immédiat Louis XI. Richelieu associa, pendant quelque temps, le sort des communes à celui de la royauté. Plus tard, Louis XIV, en appelant la noblesse près de lui, en transformant les chevaliers en gentilshommes, ôta à l'aristocratie le peu d'énergie qu'il lui restât. De bretailleur, le noble devint libertin; après avoir mésusé de sa force guerrière, il dilapida les richesses de la France. Aussi ce fut avec Louis XIV, *le grand roi*, que naquit la crise révolutionnaire. Le règne de Louis XV la nourrit, la développa intérieurement, l'irritant par ses vices et par son égoïsme. Elle éclata sous Louis XVI, l'*Irrésolu*. La bourgeoisie et le peuple grandissaient à mesure que s'affaiblissait la royauté. Ce que celle-ci perdait en pouvoir, ceux-là le gagnaient en audace. Un jour, ils voulurent savoir quels impôts ils payaient, de quel poids ils pesaient dans la balance politique, quel rôle ils pouvaient jouer, à quoi se devaient réduire les dépenses, quels abus invétérés appelaient de promptes réformes; enfin, quels remèdes radicaux convenaient au mal dont la monarchie périssait.



Le Tiers État, la Noblesse, le Clergé.

Or, l'idée révolutionnaire ainsi éclose, les événements s'empressèrent de la faire fructifier.

Lorsque Louis XVI monta sur le trône de ses ancêtres, le peuple était mal disposé, la dette publique énorme, l'administration corrompue. Voilà l'héritage qu'ils lui avaient laissé: une couronne! au moment où elle était si lourde à porter! un trône sapé de toutes parts, et près de tomber en ruines!

Louis XVI comprit qu'il y avait des abus faciles à détruire. Il s'efforça de mettre fin aux procédures intermi-

Paris. Typographie Plon frères, rue de Vaugirard, 36.

nables du Châtelet. Compatissant à la misère du peuple, il exempta ses sujets du droit de *joyeux avénement*, coutume fiscale qui attirait des malédictions sur la tête de chaque nouveau prince. Plus tard il diminua le nombre des fêtes religieuses, qui ruinaient l'ouvrier, sans le porter à la prière. Poursuivant son œuvre avec persévérance, il abolit les droits d'aubaine et de mainmorte; il raya de nos lois la *question préparatoire;* il rasa le For-l'Evêque et le Petit-Châtelet. Enfin, il supprima les *croupes*, pensions que les fermiers de l'impôt payaient à quelques favoris de la cour. En revanche, la loterie et le mont-de-piété s'étaient établis, deux égouts impurs, bons à engloutir l'argent et la moralité du peuple.

La France savait gré au jeune roi de ces heureuses réformes. Aussi fut-il généralement fêté dans les premiers temps de son règne. On fabriqua des tabatières en peau de chagrin, avec les médaillons peints de Louis XVI et de Marie-Antoinette : on les appelait des *consolations dans le chagrin.* On grava sur le piédestal de la statue de Henri IV le mot *resurrexit* (il ressuscita). Il faut bien le reconnaître, pourtant, toutes les choses n'avaient pas un aspect consolant. Quelques faits sinistres préoccupèrent vivement les esprits. Une catastrophe épouvantable avait eu lieu au mariage du dauphin. Quand Louis XVI fut sacré, la couronne, dit-on, le blessa. Le même jour, chose plus remarquable encore, les Rémois arrachèrent cette inscription placée sur les murs de leur Hôtel-Dieu et écrite en lettres rouges : *Sacré le* 11, *massacré le* 12 (11 mai 1775).

On pouvait donc penser que le bonheur de Louis XVI durerait peu. « Le grand secret pour être approuvé en France, c'est d'être nouveau, » écrivait l'envieux Frédéric de Prusse à d'Alembert. Et ces paroles possédaient au delà du Rhin force de proverbe. Voilà pourquoi, sans doute, Marie-Antoinette mit le pied sur le sol français avec des idées arrêtées et fausses à l'endroit des sentiments du peuple. Elle disait : « Les Français ne m'aimeront pas, car ils n'auront jamais à répéter mes bons mots et sentences. » La jeune princesse allemande se laissait aller aux pensées tristes. Sa patrie adoptive la reçut néanmoins très-convenablement. Les chaires, les académies, les sociétés les plus brillantes, les journaux, les almanachs, lui prodiguèrent mille et mille louanges. La mode se fit des lois de ses fantaisies. Le peuple l'accueillait avec joie quand elle traversait les Tuileries dans sa chaise à porteurs pour se rendre à Longchamps; quand elle encourageait par sa royale présence les courses de chevaux nouvellement établies, ou quand elle assistait aux dernières représentations de la *Montre* des huissiers, procession cérémonieuse de l'honorable corps. Elle était reine par les grâces, par l'esprit, par le rang et par la beauté. Que lui fallait-il de plus ?

Marie-Antoinette entrait pour la première fois dans la cour de Versailles, lorsqu'un violent coup de tonnerre ébranla le château. « Présage de malheur ! s'écria le vieux maréchal de Richelieu; présage de malheur!... suivant les opinions de ceux de notre âge. » C'est qu'en effet, à dater de ce moment, la reine s'occupa de politique. A tort ou à raison, elle détesta le duc de Chartres (depuis d'Orléans et Egalité). Ce fut entre elle et lui une véritable guerre de partisans. La reine ne commandait pas elle-même le feu contre son ennemi; mais les querelles prenaient naissance en son palais, où se tenait *bureau d'esprit.* Là, quelques nobles, ceux qu'on appelait encore les *aimables roués;* quelques belles dames, quelques *abbés*, — *les fidèles* — se répandaient, de temps à autre, en invectives contre les rêves des *voltairiens* et des *francs-maçons.* Avec ces réunions sont nées bien des erreurs politiques, et les commérages qui s'y faisaient, influaient sur Marie-Antoinette. Elle avait son *petit conseil*, son *comité autrichien.* Parmi les bons mots qu'elle y prononça, on remarque sa comparaison des *Parisiens* avec des *grenouilles qui ne font que coasser.* Imprudente parole, car bientôt les coassements se changèrent en véritables clameurs. Les pièces de théâtre donnèrent fréquemment lieu à des allusions expressives. La reine alla un jour voir jouer *l'Amant bourru*, et comme un des acteurs disait à Saint-Germain, valet de la comédie : « C'est un coquin qui fait tout de travers, il faut que je le chasse, » le public se tourna vers Marie-Antoinette et applaudit. Il s'agissait du ministre Saint-Germain. Peu de temps après, à une représentation d'*Athalie*, comme Joad donnait de sages conseils au jeune roi, à ce vers :

> Hélas ! ils ont des rois égaré le plus sage,

il y eut explosion générale. Les *avancés* ou *opposants* voyaient Louis XVI dans Joas. Joad semblait être l'interprète du peuple français.

Pourquoi les idées avaient-elles changé ? ou plutôt, quels actes avaient motivé ces mécontentements populaires? La cause première datait de loin : elle provenait de la pénurie des finances, qu'aucun ministre n'avait pu relever, ni le vieux Maurepas à la tête pleine de projets, mais incapable d'agir; ni l'*économiste pratique* Turgot, qui s'était attiré les haines de ceux que les vices d'administration engraissaient; ni Necker, le *Genevois*, dont le *compte rendu* des finances n'était selon beaucoup de gens qu'un *conte bleu*, un *conte en l'air.* Puis, plusieurs affaires de cour scandaleuses, telles que le vol du fameux collier de la reine, des exils de princes et de magistrats, des ministères sans consistance, des famines successives, avaient nui au respect qui environne d'ordinaire la majesté royale. Peu à peu, le peuple s'était mis à réfléchir sur sa position et à juger les actions des gouvernants. En 1787, quelques individus avaient osé brûler, au Palais-Royal, les arrêts des cours souveraines.

MM. de Calonne, Loménie de Brienne et Lamoignon arrivèrent tour à tour au ministère. L'épigramme ne manqua pas de les atteindre, plus vive et plus mordante que jamais. Calonne, intrigant, prodigue, doué de formes élégantes, supplanta Necker et voulut escamoter l'argent dans la poche des contribuables, ou faire banqueroute. Etre bon gentilhomme ne suffisait pas, cependant, pour faire oublier Necker.

La carrière politique de Calonne se résuma dans un fait, l'*assemblée des notables.* Il dut songer à la retraite. Les deux autres ministres, Brienne surtout, eurent un plus triste sort. *Brienne*, archevêque de Toulouse, protégé de l'abbé de Vermont, lecteur de la reine, semblait prédestiné à de grandes choses, grâce à son talent et au zèle de ses amis. Eh bien! on donna son nom à une maladie épidémique qui s'étendait d'un bout à l'autre de la France : rien n'était plus terrible, rien n'était plus détesté que la *Brienne.* Le peuple avait pris à tâche de personnifier tous les maux ou tous les événements qu'il déplorait, sans ménager la reine elle même, qui avait hâté la fortune de l'archevêque de Toulouse; elle reçut le sobriquet de madame *Déficit.* Quelques dames portaient encore des chapeaux de gaze noire *à la Caisse d'escompte*, qui étaient sans fond, et les jeunes gens des gilets *aux grands hommes du jour*, enrichis des portraits du marquis de La Fayette et du comte d'Estaing.

Si l'on réfléchit maintenant qu'en 1782 le premier arbre de la liberté avait été planté à Franconville, à quatre lieues de Paris, par le comte Camille d'Albon, en mémoire de la révolution américaine; qu'il se créait des associations réformatrices; que les principes de d'Estaing, un *avancé*, et de M. de La Fayette, libérateur du Nouveau-Monde, trottaient déjà dans les têtes bourgeoises, on comprendra facilement combien l'horizon politique s'obscurcissait.

Brienne fut renvoyé le 24 août 1788. Le lendemain matin, la jeunesse de Paris demanda au lieutenant de police la *permission de se divertir* à ce propos.

Sur le soir, un ouvrier bijoutier, nommé Carle, s'avança au milieu de la place Dauphine. Il tenait d'une main un chaudron en cuivre, de l'autre un marteau d'orfévre, et il s'écriait en frappant sur le chaudron : « Mes amis, à moi ! charivari! charivari ! » A sa voix, un rassemblement se forma. Brienne fut représenté par un mannequin, revêtu d'une robe épiscopale, dont trois cinquièmes de satin et deux cinquièmes de papier, en dérision d'un arrêt rendu le 16 août, arrêt qui autorisait les différentes caisses de banque à payer en papier les deux cinquièmes de leurs dettes. On promena l'ex-ministre, on le jugea, on le condamna au feu. Pour rendre la dérision plus amère, le peuple arrêta un abbé qui passait, et le baptisa du nom de Vermont. Ainsi le protecteur put confesser et absoudre son protégé. L'abbé déclina spirituellement la compétence en disant : « Mais, messieurs, considérez, je vous prie, que si j'entreprends de le confesser, il aura tant à me dire que vous ne pourrez jamais le brûler ce soir. » Brienne fut donc brûlé sans confession. Il y eut illumination pendant un instant sur la plate-forme de la Bastille, et les jeunes gens cassèrent, à la manière anglaise, les vitres de ceux qui ne voulaient point allumer de lampions.

Le jour suivant, le peuple s'apprêta à recommencer; mais Dubois, commandant du guet à pied et à cheval, charge sur les trottoirs de différents quais. Les jeunes gens repoussés se ménagent une vengeance. Après avoir surpris le poste du Pont-Neuf, ils en désarment et dépouillent les factionnaires, brûlent leur corps de garde, leurs habits; et, courant, riant, chantant, ils vont ensuite par la ville incendier d'autres postes isolés. De là ils attaquent la maison du commandant, qui riposte ferme et s'enfuit. « Ah ! s'écrient-ils en jouant sur les mots, il nous *faut du bois*, c'est *du bois* qu'il nous faut pour brûler ceux qui trahissent notre bon roi ! »

Quant à M. de Lamoignon, son procès fut plus étrange encore que celui de Brienne. Vers minuit, sur la place de Grève, se promena une espèce de géant pour le moins haut de six pieds. Il portait un jeune garçon à califourchon, lequel *petit* déployant un *grand* placard lut à haute et intelligible voix : « Arrêt de la cour du *public*, qui condamne le sieur *Lamoignon* à faire amende honorable, à avoir les poings coupés et à être traîné dans le ruisseau. » Ce tribunal improvisé accorda un sursis de quarante jours au coupable, par allusion à une ordonnance qu'il avait rendue sur la jurisprudence criminelle. On tira des pétards; on cria : « *Vive Henri IV ! au diable Lamoignon !* Puis on procéda à l'exécution.

II.

Rappel de Necker. — Hiver de 1788-1789.

Quelques autres ministres occupèrent un moment la scène politique, sans pouvoir acquérir la moindre influence. Depuis plusieurs

années, le vœu général, la presse surtout, réclamait la rentrée de Necker aux affaires. La reine elle-même, faisant taire ses inimitiés, se chargea de lui apprendre son rappel.

Il revient! A cette nouvelle, l'enthousiasme monte à son comble: n'est-ce pas vraiment le phénix qui renaît de ses cendres? Il commence ses travaux; fait rapporter la malencontreuse ordonnance des deux cinquièmes de papier, et les *états généraux* sont convoqués pour aviser au relèvement des finances. Ainsi, avec Necker, la confiance renaissait. C'était un homme si fort en administration! disait-on. Aucun de ses prédécesseurs, y compris Turgot, n'approchait de lui! En réalité, le Genevois était porté au ministère par la presse. Examinons donc l'état dans lequel se trouvait ce puissant moteur politique.

Depuis longtemps une foule d'écrits paraissent. Les éditeurs les portent dans les maisons particulières, les étalent dans les vestibules de la maison des grands de l'Etat, et jusque dans l'enceinte du palais du roi. Il s'est formé une *Société publicole*, chargée d'éclairer les esprits. *Le Bon Sens*, par M. de Kersaint; les *Observations sur l'histoire de France* de Mably; les *Fonctions des états généraux*, par Condorcet; la *Pétition des citoyens domiciliés à Paris*, rédigée par le docteur Guillotin, et pour laquelle l'auteur, en compensation des poursuites de l'autorité, reçoit des couronnes populaires, travaillent l'opinion publique. *Qu'est-ce que le tiers état?* s'est demandé l'abbé Sieyès. *Rien* pour le présent, *tout* dans l'avenir. Mot nouveau, idée nouvelle. Conclusion qui indique combien le tiers état se contente peu des concessions que la royauté lui a faites. Les journaux fourmillent: on se perd dans leurs titres.

Ici commence la vie politique du peuple. Sa situation matérielle était déplorable. Le 13 juillet 1788, une grêle affreuse avait ravagé la France. Le territoire de Chartres était ruiné; quarante-trois paroisses de l'Ile-de-France manquaient de récoltes; cinquante-quatre paroisses de l'élection de Clermont en Beauvoisis n'avaient pas même de quoi ensemencer l'année suivante. La Picardie, la Touraine, le Valais, le Forez se livraient à la désolation. Chaque jour les feuilles publiques enregistraient de nouveaux désastres. Dès le 19 juillet, le *Journal de Paris* annonçait une souscription pour secourir les victimes des sinistres. Il citait des malades dont la commotion atmosphérique avait hâté la mort. Le Théâtre-Français, l'Académie de musique, le Théâtre-Italien jouaient à bénéfice.

Toutes ces aumônes ne remédiaient guère au présent. L'hiver approchait, l'hiver, la terreur des pauvres. Il continua la série des malheurs qui l'avaient précédé, et compta parmi les époques néfastes. Ce fut pour le peuple un martyre de tous les jours. Les ateliers se fermèrent; le plaisir, cette moitié de la vie humaine, céda aux rigueurs de la saison: plusieurs théâtres firent relâche. Qu'on y songe! Dix-sept degrés de froid continu! Deux lieues de mer glacées à Calais! Le bassin du port de Marseille entièrement gelé! Des débâcles épouvantables de la Loire et du Rhône! La destruction du poisson sur les côtes de Nantes! A Lille, le 19 décembre, plusieurs vieillards et enfants gelés dans leurs lits! Presque toutes les fontaines tarissant à Paris; et, dans les provinces, des puits ne formant que glaçons, et des moulins à eau arrêtés! Sur cette terre désolée planait un ciel constamment couvert, qui emplissait les âmes de tristesse, et portait les esprits aux noirs pressentiments. La disette enfin apparut avec ses douleurs sourdes, ses craintes continuelles, ses invincibles nécessités. Quelques paysans mangèrent du son et de l'herbe bouillie. Or, dès le mois de septembre, on tremblait sur la saison qui allait s'ouvrir. Pendant huit jours, le peuple, attroupé sur le terre-plein du Pont-Neuf, dit *Place de Henri IV*, entoura et fit saluer par les passants, notamment par le duc d'Orléans, la statue du *bon roi Henri*. En décembre, le duc d'Orléans, par philanthropie, ou pour se rendre populaire, fit distribuer du pain et des comestibles aux pauvres, dans plusieurs paroisses de la capitale, et allumer, aux jours les plus durs, de grands feux sur les places publiques. Il avait chargé son intendant d'écrire à l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache, pour qu'il donnât aux pauvres mille livres de pain chaque matin. D'après ses ordres, deux remises attenantes au Palais-Bourbon se transformèrent en cuisines, et de grosses pièces rôties furent journellement accordées aux passants affamés. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, mangea son revenu, s'endetta même pour aider les malheureux. Madame Necker, non contente d'avoir fondé un hôpital en 1778, se signala encore dans cet hiver terrible. Quant au roi, il fit abattre les forêts voisines de Paris, et il ordonna des distributions gratuites.

Pour comble de malheur, les escrocs étaient en nombre. Le vol n'a pitié de rien! On redoutait surtout alors une société infernale, dont les membres, désignés sous le nom de *Praticiens*, fabriquaient de faux billets et des expéditions commerciales controuvées.

Pendant que la haute société, pour qui l'hiver est la saison du plaisir, se préoccupait des modes, des fêtes, des spectacles, disputant au duc d'Orléans l'avantage d'avoir des *jockeys de bonne mine*; pendant que les financiers galants et les grands seigneurs se ruinaient à faire construire des *folies*, ou maisons de plaisance; pendant que les fils de famille parcouraient les quais et les promenades, les deux montres aux côtés, les mains chaudement enveloppées dans des manchons énormes, ou profitant de l'hiver pour organiser des courses en traîneaux; pendant que les classes élevées, hommes et femmes, passaient des nuits entières à jouer dans les tripots au boston, au biribi, au whist, au reversi, au creps, au trictrac, laissant aux valets et aux ouvriers la jouissance des billards publics, et d'un unique et dernier jeu d'arquebuse établi dans les fossés de la porte Saint-Antoine, — l'esprit révolutionnaire marchait irrésistiblement.

III.

Élections. — Les trois ordres. — Les états généraux deviennent Assemblée nationale.

Le *Cirque du Palais-Royal* venait de s'ouvrir. C'était un vaste souterrain disposé en forme d'arène, local commode pour les assemblées. Déjà le *Cercle social*, qui y tenait ses séances, s'occupait de l'avenir du genre humain; il allait bientôt manifester, par le journal la *Bouche de fer*, les opinions de ses adeptes appelés les *francs-frères*. Déjà la dénomination générique de: « le *Palais-Royal*, » était connue et employée pour désigner les *motionnaires* du jardin. Pendant l'hiver terrible de 1788-1789 les *hommes d'action* s'exaltèrent près de leur foyer, ou dans les *chauffoirs* publics, où dans les *nombreux cabinets de lecture*, établis à l'imitation de celui que Girardin venait d'inventer et de construire dans un pavillon de l'ancien bassin du Palais-Royal. Les *classes mitoyennes* lisaient, péroraient, avaient soif de nouvelles: la politique descendait dans les rues.

Les 27 et 28 avril, une foule d'ouvriers se présentèrent devant la manufacture royale de Réveillon, fabricant de papiers peints au faubourg Saint-Antoine, et organisa un pillage général. Ces ouvriers brûlèrent un mannequin fait à l'image du fabricant, qu'ils cherchèrent à martyriser en personne. Il leur échappa. La force armée fit le siége de la maison de Réveillon, où les ouvriers s'étaient barricadés. Comme le duc d'Orléans, revenant d'une course de chevaux à Vincennes, avait été salué par les insurgés, au moment où il traversait le faubourg Saint-Antoine, quelques gens prétendirent qu'il avait prêté les mains au pillage. D'autres déclarèrent que cet événement était dû à une diminution trop forte de salaire, accusèrent Réveillon d'avoir dit que quinze sous par jour suffisaient, et au delà, pour faire vivre un ouvrier.

Le pillage de la maison Réveillon occupa moins les esprits que la convocation des états généraux pour le 1er mai. La question vitale du moment consista dans l'élection des députés. Pour y parvenir, on avait provisoirement divisé la masse des électeurs en *districts* et en *assemblées primaires*, mode d'uniformité, mais aussi d'égalité, qui fit naître aussitôt de grandes dissensions. Les anciennes divisions d'ordres conservaient toute leur force; le clergé et la noblesse jouissaient, de temps immémorial, de priviléges et de prérogatives qu'ils ne se souciaient point d'abandonner. Le dernier ordre, au contraire, ayant de l'avenir, et presque point de passé, ne pouvait se permettre aucun acte d'indépendance qui ne passât pour de l'audace. Cette lutte opiniâtre des trois ordres stimula, six mois durant, la verve et l'esprit des camps opposés. A Paris, les réunions préparatoires se tinrent dans le local de l'*archevêché*. Chaque ordre nomma son *procureur*. Il arriva un jour que le procureur du tiers état prononça hautement un éloge du tiers état, ce qui fut d'abord fort bien goûté par la noblesse; mais un noble ayant renouvelé la louange fut désapprouvé par plusieurs de ses *confrères* et maltraité personnellement. Nous laissons à penser ce qui eut lieu en province, où l'esprit de caste existait plus encore. Le roi lui-même montra sa partialité. Il voulut que les trois ordres se présentassent à lui en habits de cérémonie avant l'ouverture des états généraux; et le samedi, 2 mai, *vu le grand nombre des députés*, le clergé dut se rassembler à onze heures du matin dans le salon d'Hercule à Versailles, la noblesse à une heure, le tiers état à quatre. Le pouvoir et les ordres privilégiés s'efforçaient de tenir le tiers état en tutelle. Le lundi, 4 mai, à l'assemblée de Paris, l'abolition de l'usage de parler au roi à genoux, usage établi pour le dernier ordre, ne se perdit pas sans contradicteurs. A quelques jours de là, le *Journal des états généraux*, commencé par Mirabeau, député du tiers de la sénéchaussée d'Aix, fut suspendu. Au reste, ces mauvais vouloirs ne pouvaient résister à l'impulsion des esprits. Le roi se crut obligé de laisser vivre la feuille de Mirabeau. Le tiers état possédait les sympathies des masses. A Paris, pendant les opérations électorales, l'agitation régnait; le peuple, toujours sur pied, encombrait rues et places. Les anecdotes les plus controuvées circulaient; les électeurs s'arrachaient entre eux les brochures dans les cabinets de lecture: ils pensaient qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de choisir pour députés des avocats dont l'éloquence servirait leurs intérêts et la cause de la liberté; ils écartaient les gens de lettres, pauvres rêveurs; ils goûtaient peu les négociants, toujours préoccupés d'affaires commerciales. Tout cela fut peut-être un tort. On l'a dit: on parla trop pendant la révolution. Sur 621 députés du tiers, on comptait: 374 magistrats, avocats ou hommes de loi; 183 négociants ou financiers; 12 médecins et 4 hommes de lettres.

Six semaines suffirent pour les élections de toutes les *généralités* de France. Les choix faits, l'assemblée de l'archevêché de Paris reçut

bon nombre de gracieuses félicitations. Les *états généraux* s'ouvrirent par une procession solennelle et par une messe du Saint-Esprit. Une ordonnance, en réglant les costumes des députés, établit des distinctions, ce qui produisit un mauvais effet. L'ordre du clergé, premier nommé selon l'usage, avait le costume ordinaire. La noblesse fut invitée à prendre la tenue de cérémonie. Les costumes du temps de Henri IV et de Louis XIII reparurent, mais non pas seulement à cause des états généraux. Déjà la cour, pour les jours d'étiquette, s'était habillée *à la Henri IV*, pendant les trois premières années du règne de Louis XVI, en 1774, 1775 et 1776. Le costume du tiers état était simple et sévère, comme son rôle. Un seul député de cet ordre avait conservé son vêtement des campagnes: il se nommait Michel Gérard, cultivateur, député de Saint-Martin-de-Rennes en Bretagne; il garda l'habit, le gilet et la ceinture du Bas-Breton.

La salle qui avait servi à l'assemblée des notables, et qui était située dans l'avenue de Versailles, reçut les députés aux états généraux. Elle se composait de plusieurs chambres distinctes. Aussitôt après la séance d'ouverture, fameuse par trois discours sans portée, — celui du roi qui semblait peu propre à la circonstance, celui de M. de Barentin, garde des sceaux, qu'on n'écouta pas, celui de Necker enfin qui était fort au-dessous de ce qu'on en attendait, — les députés procédèrent à la vérification des pouvoirs. Elle donna naissance à une discussion déplorable, intempestive, ridicule. Le clergé et la noblesse s'assemblèrent dans des chambres différentes; le *tiers* eut la salle commune. Mais le tiers (car beaucoup affectaient de ne pas dire le tiers état) portait plus haut la tête à mesure que ses concurrents cherchaient à l'abaisser; il prenait le rang le plus honorable dans l'*opinion*, le mot banal d'alors; il recrutait ses vengeurs naturels dans la bourgeoisie, dans le public, qui tympanisa la noblesse et le clergé.

On ne tint aucun compte des impatiences populaires. Les ordres privilégiés discouraient gravement sur leurs prérogatives, et refusaient le vote par têtes, ou le *doublement* du tiers état, ce qui réduisait la bourgeoisie à l'impuissance. La vérification des pouvoirs ne se fit pas en commun. Les députés du tiers déployèrent alors une grande activité; le clergé et la noblesse passèrent, au contraire, la moitié de leurs séances sans délibérer. Il y eut des interruptions de séance à peine motivées. Le dauphin, depuis longtemps malade, mourut, le 3 juin, à Meudon, et l'assemblée alla, le 8, jeter de l'eau bénite sur son cercueil; le 11 et le 18, une députation accompagna le roi aux processions du saint sacrement à Notre-Dame de Versailles. Le clergé fut placé à droite, le long des stalles et des places destinées au roi et à la famille royale; la noblesse à gauche, dans les places correspondantes; les *communes* occupèrent le milieu, et des banquettes placées en face du maître-autel, derrière le lutrin. Bientôt, on vint leur dire qu'il fallait enlever les banquettes, pour livrer passage à la procession. Ce pauvre tiers état allait se tenir debout! Mais Bailly, son président, « trouva la chose indécente, et signifia qu'il ne la souffrirait pas. » Il gagna la partie, et fut puni peu de jours après, car il ne put obtenir le libre accès auprès du roi.

Le tiers état se lasse de ces humiliations, le tiers état craint *de faillir au mandat* que les électeurs lui ont confié. Le 17 juin, il se déclare lui-même *assemblée nationale*, sur la motion de l'abbé Sieyès. Dans cette séance, le mot *décréter* est employé pour la première fois. Mirabeau entre dans sa carrière d'orateur par un magnifique discours; il veut qu'on appelle les communes *Assemblée des représentants du peuple français.* — *Du peuple*, dont le nom est couvert de la *rouille des préjugés*. Et il rappelle que les amis de la liberté étaient les *remontrants* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas. Début éclatant et conforme au surnom d'*ouragan* qui lui avait été donné par sa famille. Ne perdons pas de vue ce géant qui domine toute l'Assemblée nationale, où son influence n'eut, pour ainsi dire, pas de bornes; dont le nom a été, suivant les circonstances, un objet de vénération profonde ou de mépris général.

IV.

Serment du Jeu de Paume. — Les partis dans l'Assemblée.

Les députés instituèrent un *comité des subsistances* chargé de veiller aux approvisionnements de Paris. Le soir même, vers cinq heures, il se fit un grand mouvement aux alentours de l'Assemblée; la foule s'y porta. Plusieurs membres de l'ordre du clergé se réunissaient aux communes, et donnaient ainsi l'exemple de l'union qui n'avait jamais été plus nécessaire. Le peuple, rassemblé dans la cour, prodigua aux ecclésiastiques sortants les huées ou les bravos, selon qu'ils coopéraient ou non à l'œuvre de réunion. Ainsi, l'Assemblée nationale se trouva en nombre, et le lendemain elle se rendit à neuf heures du matin dans le lieu ordinaire de ses séances. Des *gardes françaises* en défendaient l'entrée. Quelques hérauts d'armes, revêtus de leurs cottes de velours violet cramoisi et armoriées, de leurs toques noires et de leurs caducées, annonçaient à son de trompe, par toute la ville de Versailles, une séance royale pour le 22, et la suspension des séances ordinaires jusqu'à nouvel ordre. Les députés murmurèrent; les plus ardents voulaient entrer de vive force dans la salle; d'autres demandaient qu'on allât à Marly, tenir séance sous les fenêtres du château royal; d'autres, qu'on transformât la place d'armes en Champ-de-Mars; le plus grand nombre, Guillotin en tête, indiquaient le *Jeu de Paume.* Et dans ce lieu privilégié des passe-temps de Louis XVI, les députés prononcèrent un serment solennel, par lequel l'Assemblée déclara qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir établi une *constitution.* Mais un ordre, envoyé de Marly, que Louis XVI habitait depuis la mort du dauphin, avait *remis* la séance solennelle au 23, et le comte d'Artois avait fait retenir pour son compte la salle du Jeu de Paume. Il fallut que l'Assemblée cherchât un autre local. L'église des Récollets étant trop petite, Saint-Louis servit de refuge aux députés. Là, sous ces voûtes saintes, on répéta les mots *famille et fraternité*, et l'on résolut de continuer les délibérations, après la séance royale, malgré toute espèce de décisions contraires de la part du gouvernement. Or, cette séance royale fut nulle; elle ressembla à celle qui avait inauguré les états généraux. Le tiers tint parole. Lorsqu'on lui enjoignit de quitter la salle, il résista: « Allez dire à votre maître, s'écria Mirabeau, que nous sommes ici par la force des lois, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes! »

Dès ce jour, les communes l'emportèrent. De minorité qu'elles étaient d'abord, elles devinrent peu à peu majorité. Elles imposèrent leurs volontés aux nobles ou aux ecclésiastiques réunis à elles. Le tiers état formait l'Assemblée nationale. Elle s'était opérée enfin, cette mixtion complète des trois ordres, si désirée, trop longtemps attendue! Pacification apparente, sur laquelle les hommes sensés ne pouvaient se faire illusion. Quant au peuple, un double sentiment s'empara aussitôt de lui: haine mêlée d'orgueil. Ses danses en rond, ses feux de joie, ses illuminations, pour un événement aussi important, ne rendaient sa pensée qu'à demi. Il se procurait les petites jouissances du triomphe, il inventait la dénomination d'*aristocrate*, et disait déjà d'un homme « qu'il avait les *formes aristocratiques*, » ce qui équivalait, selon lui, à la plus grossière injure. Chacun des principaux aristocrates reçut un nom burlesque. Le comte d'Artois, dont la tête avait été mise à prix, fut surnommé *aristocrane;* le maréchal de Broglie, ministre de la guerre, *aristocroc;* l'archevêque de Paris, *aristocrossé;* un autre, *aristocruche*. Les comédiens du Théâtre-Français parodièrent la chose; ils appelèrent l'acteur Molé *aristopie*, et la Rochelle, qui toussait toujours, *aristocrache.*

Une seule phrase suffira pour éclairer sur les véritables dispositions de la noblesse. Quarante-sept députés nobles venaient de se réunir à l'Assemblée nationale. A cette nouvelle, un homme de cour s'écria: « Je les plains! voilà quarante-sept familles déshonorées, et auxquelles personne ne voudra s'allier. » Y a-t-il bonne foi possible avec de pareils sentiments dans le cœur de gens qui se serrent la main? La noblesse et le clergé étaient solidaires aux yeux du peuple. Un placard, *Lettre des Parisiens*, affiché partout, appela sur eux la réprobation générale. La vertu du duc d'Orléans leur était opposée. On exaltait son désintéressement. Dans toutes les gravures, un triangle figura les trois ordres: trinité politique. Mais bientôt, le tiers état fit sentir qu'il *avait la prépondérance*. Les rôles changèrent tout naturellement, les nuances des opinions des députés varièrent à l'infini. Trois grandes divisions s'établirent. Il y eut le *côté droit* de l'Assemblée, composé des intolérants, de ceux qui ne voulaient accepter en aucun point la révolution; le *côté gauche*, c'est-à-dire les partisans des réformes et des innovations politiques; les *impartiaux* enfin, autrement appelés le *ventre* ou les *amphibies*, qui n'avaient point encore d'idées arrêtées: hommes louches, dont un œil contemplait les splendeurs et les douces béatitudes du temps passé, dont l'autre apercevait déjà dans l'ombre le tableau des créations futures. Ces dénominations, d'abord purement statistiques, selon la position des députés par rapport au président, commencèrent à être employées quelques séances après l'ouverture des états généraux.

Autour du soleil gouvernemental gravitaient un grand nombre de satellites, les clubs, écoles mutuelles de politique, parmi lesquels ressortaient celui des *Américains*, puristes libéraux, fondé en 1785; le club de *Bretagne*, précurseur des Jacobins, et d'autres sociétés formées par les amis éprouvés de la famille royale, désignés sous le nom ironique de *monarchiens.* Tous ces clubs, plus ou moins nombreux ou importants, se déclaraient parfois *en permanence*, et se préoccupaient déjà du salut de la patrie. Imbu des principes qui y étaient enseignés, le peuple semblait posséder un sens de plus que par le passé, celui de la politique. Il lisait avidement les compte rendus des séances de l'Assemblée nationale. L'habitant des campagnes quittait sa charrue pour interroger les courriers, les commis marchands, les voyageurs. Certainement, la révolution était accomplie dans les esprits; il ne s'agissait plus que de se montrer logique en face d'elle, car la logique doit présider aux œuvres politiques. Un champ vaste avait été ouvert aux espérances du tiers état, et il ne fallait pas revenir sur des concessions accordées.

Mais on ne voulut pas y prendre garde; on répondit aux exigences par des obstinations, aux idées libérales par des coups d'État, aux besoins de fraterniser par des rancunes. Pour preuves, rappelons les manifestes des ordres privilégiés, et l'emploi fréquent de la force armée contre le peuple.

Le 30 juin 1789, un commissionnaire entra précipitamment dans

le café de Foy, et remit aux habitués de l'établissement une lettre d'avis. Des *gardes françaises*, emprisonnés à l'Abbaye pour cause d'insubordination, devaient être transférés la nuit à Bicêtre. La nouvelle intéressant les motionnaires du Palais-Royal, l'un d'eux donna lecture de cette lettre publiquement, au milieu du jardin. Mille individus, environ, coururent à l'Abbaye pour mettre les prisonniers en liberté. Ceux-ci furent portés en triomphe, soupèrent dans le jardin aux frais de leurs libérateurs, et couchèrent dans la salle du *théâtre des Variétés*, aujourd'hui Théâtre-Français. Le lendemain, on leur donna des logements à l'*hôtel de Genève*. Des paniers, suspendus aux fenêtres avec des rubans, reçurent pour eux les offrandes des passants. Une députation demanda la grâce des gardes françaises au roi, et se rendit à l'Assemblée nationale. Chose remarquable! des hommes sans mission politique franchirent le seuil d'une assemblée parlementaire, et sollicitèrent sa médiation auprès du roi. Les députés prirent cette demande en considération après quelques murmures, et promirent d'implorer la clémence de Louis XVI. Cet acte d'insubordination, protégé par les motionnaires, devint le signal d'une commotion générale qui éclata dans le commencement de juillet. Le 8, un espion de la police fut massacré; le 9, deux officiers de hussards se présentèrent au Palais-Royal; on leur barra le passage; ils insistèrent et tirèrent leur sabre, au grand mécontentement de la foule. Les ouvriers de Montmartre, exaspérés par la vue des troupes qui environnaient Paris, arrachèrent de prison un détenu et se transportèrent au Palais-Royal, entre onze heures et midi. Ils avaient un drapeau sur lequel on lisait ces mots: *Vive le tiers!* Le 10, un fait plus grave encore se passa: les canonniers des Invalides quittèrent leur poste, et vinrent au Palais-Royal danser avec les poissardes. Ils se disaient du *tiers état* aussi.

V.

Affaire du Pont-Tournant. — Prise de la Bastille.

Juillet, le mois des révolutions, s'annonça sous de fâcheux auspices. Les régiments qui emplissaient Versailles, Sèvres et Saint-Cloud, motivèrent des craintes à Paris. Tous les visages étaient inquiets et sombres. Mirabeau demanda le renvoi des troupes. Un seul nom retentissait partout, celui de Necker, le *sauveur de la France*, qui avait refusé d'accompagner Louis XVI à la séance royale et qui ne voulait pas laisser transférer l'Assemblée dans une ville de province, à Noyon ou à Soissons. La cour se tenait alors sur la défensive; elle était en opposition avec M. Necker, tellement que, le 11, ce dernier reçut l'ordre de donner sa démission et de partir mystérieusement. Sa disgrâce fut bientôt connue à Paris; mais on n'en parla d'abord qu'avec beaucoup de circonspection. Le 11, à midi, on savait que MM. de Montmorin, Saint-Priest et de la Luzerne, partaient aussi. Necker quittant les finances, tout semblait perdu. Aussi, les agents de change délibérèrent sur les suites de cet événement et sur les atteintes qu'il pouvait porter au commerce: ils décidèrent que la Bourse fermerait le lendemain. La consternation et l'agitation régnaient. Des bandes d'individus armés incendièrent la barrière de la Chaussée-d'Antin. *Trône vacant!* voilà ce que l'on avait affiché dans Paris, avec cette phrase: « O duc d'Orléans, digne descendant de Henri IV, paraissez, mettez-vous à la tête de vingt mille hommes qui vous attendent! »

Le *Palais-Royal* ne manqua pas de protester contre ce coup d'Etat. Malgré les affiches que l'autorité avait fait placer pendant la nuit, et qui invitaient les citoyens à rester chez eux, une foule de motionnaires se rassembla dans le jardin, pérorant et manifestant son opinion par des cris et par des gestes. Camille Desmoulins, jeune avocat, ami de Maximilien Robespierre, membre de l'Assemblée nationale, monta sur une table, et déclara que le renvoi de M. Necker était une « Saint-Barthélemy des patriotes, » que les troupes du maréchal de Broglie allaient égorger tout Paris, et qu'il fallait prévenir leurs attaques. En disant ces mots, il montra deux pistolets qu'il tenait à la main. Camille Desmoulins consacra ce jour-là l'usage de la cocarde. Des feuilles d'arbres furent attachées aux boutonnières, et une femme distribua *gratis aux amis* une demi-aune de ruban vert. Il semblait que les paroles de ce jeune homme eussent la portée des oracles. Il conseilla de fermer les spectacles; et aussitôt le peuple courut à l'Opéra, exigea relâche et l'obtint. Les spectateurs sortirent du théâtre et défilèrent entre deux haies de citoyens. Il était quatre heures un quart. Aussitôt après, les agitateurs se rendirent chez le fameux Curtius, marchand de figures de cire fort en vogue, prirent les bustes de Necker et du duc d'Orléans, les couvrirent de crêpes et les portèrent en triomphe. Des tambours précédaient le cortége qui se promena dans tout Paris aux cris de *chapeau bas! vive Necker! vive le duc d'Orléans!* Grossie par les passants qui s'y mêlaient, accompagnée d'une foule de curieux, la manifestation parcourut sans encombre les rues Saint-Martin et Saint-Denis, de la Féronnerie et Saint-Honoré, jusqu'à la place Vendôme. Là elle fut assaillie et chargée par un détachement de dragons du Royal-allemand, qui brisa le buste de Necker. Quelques personnes, notamment un soldat des gardes françaises, reçurent des blessures. Un combat s'engagea; les gardes françaises firent feu sur les assaillants, à la hauteur de la place Louis XV, et le prince Lambesc, à la tête de son régiment, repoussa les curieux jusque dans les Tuileries.

L'affaire du *Pont-Tournant* (on l'appela ainsi) eut deux résultats immenses: elle exaspéra le peuple, elle rattacha les gardes françaises à la cause de la révolution. Le peuple se vengea le soir même en dévastant le couvent de Saint-Lazare, sous le prétexte que des grains y étaient renfermés; il incendia presque toutes les barrières. Puis, la nuit, des patrouilles citoyennes veillèrent dans la capitale, précédées de *porte-falots*. Hommes et femmes les formaient, armés de piques de fer, de lances, de faux, de poignards, de bâtons, de quelques fusils et pistolets. La plupart portaient de sinistres figures: des malveillants se glissaient parmi les insurgés. On cite cependant des exemples de probité plébéienne. Un homme en chemise, sans bas, sans souliers, monta la garde à la porte de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Quelques voleurs furent pendus. Le lendemain, la rumeur continua, mais avec moins de désordre. Les insurgés possédaient les canons des gardes françaises et les drapeaux de la ville. Ils avaient pillé les armuriers et le garde-meuble, délivré tous les prisonniers de la Force, à l'exception des criminels. La place de Grève était pleine de citoyens armés qui prenaient le nom de *soldats de la patrie*, concurremment avec les *braves gardes françaises*. Presque toutes les paroisses sonnèrent le tocsin. A deux heures de l'après-midi, la *milice citoyenne* se rétablit, et seize corps de garde furent constitués pour elle dans Paris. L'enthousiasme échauffa les esprits: les clercs du palais et du Châtelet offrirent leurs services. De tous côtés on entendit prononcer le nom de *volontaires*. Volontaires du Palais-Royal, des Tuileries, de la Basoche, de l'Arquebuse.

On s'aperçut que la cocarde verte était la couleur de la livrée du comte d'Artois; on la remplaça par la cocarde rouge et bleue, conforme aux couleurs de l'Hôtel-de-Ville. Chacun la porta: des petits marchands de signes patriotiques forcèrent pour ainsi dire les passants à acheter leur marchandise. Le héros d'Amérique, le marquis de La Fayette, acquérait déjà une grande popularité. Son buste, envoyé par les Etats-Unis, obtint place dans la salle de l'Hôtel-de-Ville; les drapeaux de la nation l'ombragèrent. Les citoyens resserrèrent les nœuds qui les unissaient, car des bruits de conspiration se répandirent, car ils craignirent que Paris ne demeurât bloqué par les troupes qui l'environnaient. Dès que le crépuscule descendit, on illumina, par mesure de sûreté, et les cloches indiquèrent le moment où il fallait éteindre ou allumer les lampions. Quelques décharges d'artillerie souvent répétées tinrent Paris en haleine. A tous les coins de rue furent pratiquées des tranchées, s'élevèrent des barricades; les femmes avaient placé des meubles et des pavés sur leurs fenêtres. Au Palais-Royal, les motionnaires ne désemparèrent pas de la nuit. Le jardin et les cafés se remplirent de causeurs politiques, qui colportaient une liste de proscription, imprimée, et dont quelques exemplaires parvinrent aux proscrits eux-mêmes.

Enfin le jour parut, le 14 juillet, d'éternelle mémoire. Paris conserva son aspect belliqueux. Le matin tout s'ébranla: les *faubourgs Saint-Antoine* et *Saint-Marceau* descendirent vers le centre de la ville. Les électeurs s'assemblèrent. Les motionnaires du Palais-Royal poussèrent un cri d'alarme: *Aux Invalides!* cri que d'autres répétèrent, et auquel tous obéirent. On courut aux Invalides pour avoir des armes. Dès ce moment, le curé de Saint-Etienne-du-Mont entra dans sa *carrière patriotique*. Revêtu de ses habits pontificaux, il se mit à la tête de ses paroissiens, les conduisit lui-même vers le lieu désigné. Plusieurs compagnies de gardes françaises, les sapeurs-pompiers, les volontaires de la Basoche, s'y rendirent aussi. La matinée avait été sombre; à midi, le ciel se découvrit; un splendide soleil échauffa Paris: il allait, comme dit le poëte, *brûler* la Bastille. Alors cette foule armée changea de direction, et se répandit à flots pressés dans la rue Saint-Antoine, au bout de laquelle s'élevait la sombre forteresse. Les insurgés l'attaquèrent, et le siége dura à peine quelques heures. Elle tomba bientôt au pouvoir des assaillants. *La Bastille est prise!* mots qui sortirent de toutes les bouches, éveillant dans le cœur du peuple une joie de vengeance satisfaite! Mais plusieurs taches de sang souillèrent cette journée. Delaunay, gouverneur de la Bastille, Flesselles, prévôt des marchands, et quelques autres, furent mis à mort. Le jugement de ces hommes, si toutefois il y eut jugement, commença la série des précipitations populaires, où les citoyens écoutèrent plutôt leur passion que leur conscience. Au coin de la rue de la Vannerie et de la place de Grève se trouvait une boutique d'épicier avec une lanterne devant. Cette lanterne, à l'aide de laquelle plusieurs meurtres avaient été consommés, acquit une affreuse célébrité; elle donna naissance à l'expression *lanterner*, accrocher au réverbère, et au *Journal de la Lanterne*, dont le jeune et ardent Camille Desmoulins s'institua *procureur général*.

La cocarde nationale subit encore une nouvelle transformation. Verte, elle avait figuré la livrée d'Artois; rouge et bleue, elle s'accordait avec la livrée du duc d'Orléans. Funeste rapprochement, d'après les bruits qui couraient sur l'ambition de ce prince. La Fayette, ainsi qu'il le dit lui-même, s'en aperçut, et proposa au comité des électeurs de *nationaliser* la couleur blanche. De là l'origine du dra-

peau tricolore. Bien vite on donna aux trois couleurs un sens allégorique, mystérieux. Le *bleu*, disait-on, indiquait la justice, la loyauté, la beauté et la bonne réputation. Le *rouge* voulait dire vaillance, hardiesse, générosité. Le *blanc* représentait l'espérance, la pureté, l'innocence et la charité. Le drapeau aux trois couleurs flotta sur les murs de la Bastille. En s'emparant d'une prison si détestée, le peuple avait accompli un fait politique immense. Le retentissement en fut immense aussi. D'abord on promena en triomphe les *vainqueurs de la Bastille* : on fit pour eux des collectes. Ensuite un corps de citoyens se voua momentanément à la défense de la forteresse, sous le nom de *volontaires de la Bastille*. Enfin la démolition de la Bastille fut décidée; des crieurs l'annoncèrent partout.

VI.

Effets de la prise de la Bastille. — Modes.

La Bastille rappelait d'odieux souvenirs. A plusieurs reprises, le peuple en visita les cachots ou les souterrains. Mille fables s'accréditaient sur l'état dans lequel on les avait trouvés. Les appartements n'étaient plus que peu ou point décorés; le gouverneur avait hâté le déménagement des meubles précieux plusieurs jours avant la prise. Sept prisonniers qui se trouvaient dans les cachots furent promenés en triomphe dans la capitale, ainsi que les vainqueurs de la Bastille, qui ne tardèrent pas à adopter un costume particulier. On y découvrit en outre les objets qui avaient servi à l'évasion de Latude; on les porta à l'Hôtel-de-Ville, avec les différentes clefs de la forteresse, avec le tableau de *Saint Pierre-aux-Liens*, miraculeusement soustrait aux outrages des assaillants. Tous les instruments de l'esclavage peints en formaient les accessoires. L'horloge fut brisée : elle représentait deux esclaves courbés sous le poids de leurs chaînes. La prise de la Bastille, ironiquement appelée *prise de Possession* par les partisans du *côté droit*, causa un bruit énorme en France, et même dans toute l'Europe. A Londres comme à Paris, les théâtres jouèrent la *Prise de la Bastille;* l'Université de Cambridge la donna en sujet de prix littéraire; Alfieri la chanta dans une ode sublime. Paris ne se reposa pas après sa victoire, dont il voulait conserver tous les avantages. Les gardes nationaux parcouraient les rues : c'étaient les *citoyens-soldats*. Les troupes qui avaient fraternisé, entre autres les gardes françaises, reçurent le nom de *soldats-citoyens*. Jamais il n'y avait eu plus de fermentation au Palais-Royal. On y élisait des *députés*. Bien plus, les motionnaires destituaient certaines gens en place, et faisaient des nominations. Ils se rendirent incontinent à l'hôtel général des postes, afin de prendre des mesures pour l'inviolabilité du secret des lettres. Ils voulurent d'abord délivrer les *quatre nations enchaînées aux pieds de Louis XIV;* mais ils se contentèrent de se rendre processionnellement à la statue de Henri IV, de se prosterner devant elle, de la couronner, de l'entourer de festons, et de décorer le *père du peuple*, en lui mettant au chapeau la cocarde nationale. Dans tous les cercles, au café, au club, chacun vanta l'intrépidité des *hommes du 14 juillet*. Ils se divisaient en deux classes : les gardes françaises et les *vainqueurs de la Bastille* proprement dits. Les premiers, qui avaient embrassé la cause de l'insurrection, reçurent dans la suite une récompense nationale. Sur une motion du *district du sépulcre*, il leur fut donné une décoration en bronze d'abord, et plus tard en or, suspendue à leur boutonnière par un ruban tricolore. Quant aux *vainqueurs*, qui sortaient des rangs du peuple, ils se formèrent en association, assistèrent en grand costume, comme nous le verrons, à toutes les fêtes civiques, portant sur la poitrine une *couronne murale*. L'Assemblée nationale s'occupa souvent d'eux. Les vainqueurs de la Bastille, cependant, sous les derniers temps de Louis XVI, furent assez mal regardés, pour ne pas dire assez maltraités. Ils eurent le sort des hommes d'action, qui font les révolutions, des travaux desquels on profite, et dont les gouvernants ont peur.

Modes et mœurs se transformèrent après la victoire populaire. Chez les femmes, le patriotisme fit fureur; l'une d'elles était *vainqueur de la Bastille*. Dans la haute société, les dames attachèrent à leurs bonnets des *cocardes à la nation*, et sur le devant de leurs coiffes les signes des trois ordres, la bêche, l'épée et la crosse, avec des branches d'olivier brodées en soie verte. Il y avait des boucles et des tabatières *à la Bastille* comme *au tiers état;* des robes, des bonnets, des souliers, des *rosettes* aux trois couleurs. Il y avait des meubles *à la Bastille*, et notamment des *bonnets* à la Bastille, représentant une tour garnie de deux rangs de créneaux en dentelle noire. Ajoutez à cette nomenclature d'objets de mode beaucoup d'autres fantaisies taillées et façonnées avec des débris de la forteresse elle-même. Les coquettes se parèrent de bijoux en cuivre ou en fer, encadrés d'or. Madame de Genlis porta à son cou un médaillon fait d'une pierre polie de la Bastille. Au milieu du médaillon était écrit en diamants : *Liberté*. Au-dessus était marquée aussi en diamants la planète qui brillait le 14 juillet, et au-dessous la lune, de la grandeur qu'elle avait ce jour mémorable. Autour du médaillon, on remarquait une guirlande de lauriers composée d'émeraudes, et attachée avec une cocarde nationale, formée de pierres précieuses aux trois couleurs de la nation.

Les femmes lurent le journal avec assiduité ; elles prirent leur rang de bonnes citoyennes, et jetèrent parfois des regards clairvoyants sur l'avenir des affaires de l'État. Par exemple, dans un cercle où il s'agissait entre femmes de l'*Assemblée constituante :* — « Mais, demandait l'une d'elles, qu'est-ce que cette assemblée constituante? — C'est la *quatrième dynastie*, répondit l'autre. — Eh bien, cette dynastie-là fera Charlemagne. » Les femmes assistèrent aux nombreux services célébrés pour le repos de l'âme des citoyens tués au siége de la Bastille. Madame et mademoiselle La Fayette firent assez souvent des quêtes. Toutefois, aux grandes dames n'appartenait pas en entier le rôle patriotique. Au contraire, elles n'avaient pas abdiqué toute leur morgue passée. Beaucoup disaient bien haut. « Je suis ennemie des abus et partisan de la révolution, » alors qu'elles ne pouvaient encore souffrir qu'un roturier, fût-il homme de génie, osât leur baiser respectueusement la main ni prendre une prise de tabac dans leur tabatière. Les bourgeoises, les femmes du peuple suivirent le mouvement avec plus de vigueur. Parmi elles se rencontrent les *héroïnes* et les *amazones*. Elles s'imposèrent une sérieuse tâche. Leurs mains forgèrent des armes, arrangèrent des bouquets, agitèrent des branches de laurier, tressèrent des couronnes. De district en district, elles allèrent manifestant leur enthousiasme, leur amour pour la liberté, et firent souvent honte aux hommes à l'endroit du patriotisme. Une ouvrière lingère disait un jour à son mari : « Je suis fâchée que l'on ait besoin d'un uniforme pour être soldat-citoyen, je n'en reconnais point du tout la nécessité ; mais, puisqu'il le faut, voici quatre louis que je te prie d'employer à avoir un uniforme ; c'est l'argent de mes dentelles que j'ai vendues : elles ne me servaient que pour mon plaisir ; cet argent te servira à faire ton devoir. » Voilà une citoyenne! s'écrient les *Etrennes à la vertu*, où nous puisons ce fait. Véritable citoyenne, sans doute, la femme qui vend ses dentelles pour acheter un uniforme, qui sacrifie le désir de plaire à l'amour de la patrie! Laissez faire le temps : déjà les femmes montent la garde. Leur influence grandit; qui sait où elle s'arrêtera?

VII.

La Commune. — La garde nationale. — Voyage du roi à Paris.

Si le renvoi de M. Necker avait attristé les provinces à ce point que plusieurs villes s'étaient tenues prêtes à *venir au secours* de l'Assemblée nationale, les journées des 12, 13 et 14 juillet y suscitèrent de grands troubles. On y poursuivit les *accapareurs de grains*, on y commença cette longue insurrection appelée la *révolte des blés*, qui explique beaucoup d'autres mouvements. D'autre part, les gardes nationales, organisées dans toute la France, calmèrent un peu les *terreurs paniques* qui éclataient fréquemment. Le fait suivant en donnera une idée. A Rouen, la nuit, on se figura voir arriver des brigands par la route de Paris. Émeute, alors, confusion, cessation de travaux, prise d'armes: et les plus braves d'entre les citadins allèrent au-devant de l'ennemi, combattre... un troupeau de moutons perdus dans un nuage de poussière. Ne croirait-on pas, en vérité, qu'il s'agit là d'une algarade de l'immortel don Quichotte? A Paris, on nomma un colonel des milices citoyennes. Le club des Cordeliers proposait le duc d'Orléans, qui fut écarté malgré ses protestations de *civisme*. On hésitait encore, lorsque Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, se trouvant dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, montra le buste de La Fayette. On le choisit pour commandant. Bailly, président de l'Assemblée nationale, fut nommé à l'unanimité *maire provisoire de Paris*. La *prévôté* était morte de vieillesse, laissant son héritage à un nouveau pouvoir, l'*assemblée de l'Hôtel-de-Ville*. Deux causes ont donné l'existence à celle-ci : cause matérielle, car le mouvement révolutionnaire se faisait à Paris, tandis que l'Assemblée nationale délibérait à Versailles, à cinq lieues loin; cause politique, car il fallait une force modératrice qui pût contenir le peuple, plaçant toujours l'abus à côté de l'usage, le faux à côté du vrai, ayant, lui aussi, sa volonté aveugle, son despotisme, sa folie. « On n'imagina pas, dit Bailly dans ses *Mémoires*, que le peuple pût s'armer sans l'autorisation d'une autorité quelconque. C'est au moment de ces demandes réitérées que les électeurs ont reçu leurs pouvoirs du peuple en même temps que de la nécessité et du danger. »

La fondation de l'*Assemblée de l'Hôtel-de-Ville*, ou *Commune de Paris*, est un événement assez grave dans l'histoire de la révolution pour que nous nous y arrêtions quelques instants. Elle s'opéra spontanément. Ainsi que nous l'avons vu, les électeurs avaient continué à s'assembler pour *adhérer aux travaux de leurs députés*. Mais, un jour, les salles de l'archevêché et de l'Hôtel-de-Ville leur avaient été interdites. Ils y suppléèrent par le *musée de la rue Dauphine*, espèce de cabaret où ils se réunirent au nombre de trois cents. Une noce s'y faisait : les convives se retirèrent en embrassant et félicitant les courageux électeurs. Cela se passait le 25 juin. Le lendemain, les portes de l'Hôtel-de-Ville se rouvrirent, et bientôt, sous le titre de *magistrats provisoires*, les électeurs entamèrent une correspondance suivie avec l'Assemblée nationale. Dès ce moment, les journaux rendirent compte des séances de l'Hôtel-de-Ville, et le maire de Paris donna

audience comme un ministre. Cette nouvelle magistrature se servit largement de son autorité. Elle prit pour elle les attributions de l'ancienne *lieutenance générale de police*; elle établit en son sein un *bureau des subsistances*, pour veiller aux approvisionnements, et un *comité permanent*, chargé de recevoir les demandes journalières des Parisiens, et de s'enquérir des tumultes qui avaient lieu dans la capitale. Aussitôt le 15 juillet passé, des commissaires choisis par l'Assemblée firent leur visite chez les boulangers pour savoir la quantité des farines et en constater la consommation ordinaire. Paris, dont la population s'élevait à plus de six cent mille âmes, pouvait vivre à peine trois jours; aussi, non-seulement il y avait *queue* à la porte des boulangers, mais des factionnaires y étaient déjà posés. L'assemblée de l'Hôtel-de-Ville prit soin de faire cesser des bruits ridicules d'empoisonnement; puis elle confirma les nominations improvisées par la masse des citoyens, et reconnut pour *commandant général du faubourg Saint-Antoine* le brasseur Santerre, qui, selon quelques mauvaises langues, n'avait de *Mars* que la *bière*, mais qui pouvait passer pour un excellent patriote. Santerre avait conçu le plan d'incendier la Bastille avec de l'huile d'œillette enflammée par le phosphore et injectée avec des pompes à incendie. Jusque-là, il n'y avait rien que de très-louable dans la conduite de la Commune, puisqu'il s'agissait d'administration ou de milice citoyenne. Mais pour capter les suffrages de ses administrés, elle permit à M. de la Barthe de garder le titre de capitaine des quinze cents volontaires du Palais-Royal, bataillon libre, et laissa à un nommé Dubois, garde française, une croix de Saint-Louis qui lui avait été décernée par la foule. Actes de complaisance qui lui attirèrent les reproches des autres pouvoirs politiques. Tel a été au reste le sort de cette assemblée, qu'à ses débuts elle aida le peuple et fut en butte aux traits de ses supérieurs; qu'à sa fin elle voulut concilier les partis et se fit désavouer par le peuple.

Sur l'avis de La Fayette, le nom de *milice citoyenne* avait été changé en celui de *garde nationale*. Le docteur Guillotin fut chargé de présenter à l'Assemblée nationale une pétition à ce sujet. Cette transformation de nom coïncide avec un changement dans l'Assemblée nationale qui, après avoir pris parti dans la lutte du gouvernement avec Necker, après avoir déclaré que le Genevois et ses collègues emportaient l'estime et les regrets de la nation, commença ses travaux sur la constitution. Nous nous occuperons donc dorénavant de l'*Assemblée constituante*, qui envoya une députation à Paris pour annoncer à la Commune le deuxième rappel de Necker. On assura que le roi allait venir; la députation de l'Assemblée assista avec les membres de la Commune à un magnifique *Te Deum* chanté à Notre-Dame. Bailly reçut alors une véritable ovation. Pendant sa route, un électeur placé devant lui criait au peuple : Voilà votre maire, voilà le nouveau maire de Paris! Le matin, on lui avait décerné une couronne de laurier. Cette couronne passa dans la même journée sur trois têtes différentes : celle de M. de Juigné, archevêque de Paris, celle de Bailly, et celle de Lally-Tollendal, l'un des envoyés de l'Assemblée constituante.

Le bruit d'un voyage du roi à Paris n'était pas mensonger. Louis XVI avait été averti des événements du 14 juillet, et, d'après le récit du duc de Liancourt, il s'était bien persuadé qu'il ne fallait pas voir là une *révolte* seulement, mais bien une *révolution*. Il s'était présenté de son propre mouvement à l'Assemblée, en lui accordant pour la première fois le titre d'Assemblée nationale. Les représentants du peuple lui témoignèrent leur satisfaction en l'appelant *Louis, père du peuple, et restaurateur de la liberté française*. On plaisanta sur ce titre, on se glissa à l'oreille que Louis XVI, vu la rareté des subsistances, avait à bon droit été proclamé le *roi restaurateur*. Une caricature ajouta même : *Restaurateur embarrassé*. Louis XVI résolut donc de venir dans la capitale, qui l'attendait avec impatience. Le courrier qui apporta l'heureuse nouvelle fit la course de Paris à Versailles en une heure et demie. Le peuple alla à la rencontre du roi le 17. Des gardes nationaux à pied et à cheval, des dames de la halle portant des branches de laurier et des couronnes de fleurs, des femmes et des demoiselles de la haute société, des moines, des capucins, le mousquet sur l'épaule ou l'épée au côté, formèrent l'escorte du *roi-citoyen*, du *roi des Français*. Des bouquets étaient placés à la gueule des canons, avec cette inscription multipliée à l'infini : *Votre présence nous a désarmés; à votre vue, les fleurs naissent sur les foudres meurtrières dont vos ennemis et les nôtres nous avaient forcés de nous armer*. Sa voiture, ses chevaux, étaient bariolés de cocardes tricolores. Bientôt, après un discours dans lequel le maire Bailly annonçait que Paris avait *reconquis* son roi, les cris de joie retentirent, comme dans les plus beaux jours, aux oreilles de Louis XVI. La confiance lui revint au cœur, et ce ne fut pas sans une émotion délicieuse qu'il lut ces mots écrits sur un transparent attaché au cadran de l'Hôtel-de-Ville :

A. LOUIS XVI,
PÈRE DES FRANÇAIS,
ET ROI
D'UN PEUPLE LIBRE.

Ethis de Corny, procureur du roi, proposa ensuite aux électeurs d'ériger sur le terrain de la Bastille une statue à Louis XVI, *régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, père du peuple français*. Ce premier voyage du roi ne fut qu'une simple promenade. Son séjour continuel dans la capitale y était demandé. Louis XVI, en regagnant Versailles, connaissait bien la situation, les désirs, les espérances de son peuple, qui lui fit la conduite armes renversées. Son entrée dans Paris avait ressemblé à un supplice : sa sortie ressembla à une fête. Mais, le soir même du 17 juillet, les choses reprirent leur train habituel. Un orateur plébéien, nommé Duhamel, monta sur une table dans le Palais-Royal, et, entre autres motions, excita les passants contre les électeurs, coupables sans doute d'avoir convenablement reçu Louis XVI. Paris se trouva de nouveau livré à ses passions politiques; la disette recommença plus fort : on poursuivit les *accapareurs de blé*.

Tels sont les premiers symptômes de troubles dont l'Assemblée nationale a été la cause. Par ses éternelles réserves, elle s'est tenue à la remorque du mouvement révolutionnaire; l'Hôtel-de-Ville a pris sa place. Puis, comme le gouvernement s'était affaibli en se divisant, quelques jours suffirent pour retirer aux électeurs eux-mêmes leur influence et leur pouvoir. Bailly, le premier, voit ses opinions perdre toute valeur. Les hommes du côté droit ne lui pardonnent pas sa harangue à Louis XVI. Ils cherchent à le dépopulariser parce qu'il se range parmi les patriotes. Le côté gauche, au contraire, lui adresse mille quolibets à cause de sa modération. Bailly devient ainsi le bouc émissaire de la Commune; il représente le pouvoir municipal, auquel le côté gauche s'attaque violemment.

VIII.

Popularité éphémère de La Fayette, de Bailly et de Necker.

Louis XVI rentré à Versailles, le sceptre de Paris demeura aux mains des *représentants de la Commune* ou de *l'Hôtel-de-Ville*, assemblée formée de deux députés envoyés par chaque district. L'Hôtel-de-Ville s'immisça dans les services célébrés en mémoire des citoyens morts à la prise de la Bastille, services où un certain abbé Fauchet (*faux-chef*, d'après l'orthographe de la satire) se transforma en prédicateur patriotique; où Gossec et Désaugiers-Janson commencèrent à mettre leur talent de compositeurs à l'usage des fêtes, des cortéges, des *Te Deum*, et des chansons populaires. Désaugiers, notamment, fut chargé par les électeurs d'écrire un *hiéro-drame*, pour redire le courage et l'intrépidité des héros parisiens. Rien là qui pût déplaire aux têtes exaltées. L'Hôtel-de-Ville avait pris des arrêtés pour rétablir la libre circulation dans Paris et pour calmer l'humeur guerrière des citoyens. Cela entravait les plans de ceux-ci, contrariés surtout par les efforts des électeurs pour sauver Foulon et Berthier de Sauvigny, son gendre, qui tous deux succombèrent le 22, accusés de trahison et d'accaparement.

L'émigration était née aussitôt après la prise de la Bastille, avec le départ du comte d'Artois : elle devint bientôt une mode. Tous les grands personnages, en quittant la France, emportèrent leurs richesses. La misère des classes infimes monta à son comble et attira mille malédictions sur la tête des *émigrés*. Il s'établit alors une guerre à mort entre les aristocrates et les patriotes. Les gravures du parti populaire n'épargnèrent ni le rang, ni la puissance, ni le caractère religieux. Ses adversaires répondirent avec moins de passion, mais avec un dédain et une ironie incroyables. Ils traitaient les patriotes de *cabaleurs*, d'*hommes nouveaux*, de *meneurs*, de *brigands*. Ils insultaient les chefs de la Commune. La duchesse de Biron se trouvait au spectacle, lorsque, dans un de ces combats à coups de pommes si fréquents entre le parterre et les galeries, elle reçut un projectile à la joue. Elle l'envoya le lendemain à La Fayette, avec cet écrit : « Permettez, monsieur, que je vous offre le premier fruit de la révolution qui soit venu jusqu'à moi. » Une autre femme fit l'anagramme de son nom : De La Fayette (déité fatale), et une troisième, l'ambassadrice suédoise, dit plus tard en parlant de La Fayette : « La réputation du grand général ressemble à une chandelle qui ne brille que chez le peuple et pue en s'éteignant. »

Nous avons nommé La Fayette. Cela nous amène logiquement à toucher quelques mots de la garde nationale, son rêve, sa création, son chef-d'œuvre. La milice citoyenne, au début, était apparue comme le symbole des trois ordres armés, tellement que, dans beaucoup de gravures, le garde national était représenté portant cumulativement, et la bêche de l'homme du peuple, et l'habit du gentilhomme, et la mitre épiscopale, avec cette inscription au bas : « Un seul fait les trois, voilà le mot. » Le garde national, ajoutait-on, c'est le Français du temps présent, aussi bien que l'homme aux belles manières, frisé, poudré, pommadé, en costume de bouracan ou de satin, c'est le Français du temps passé, — qui ne reviendra plus. Ces louanges ne tardèrent pas à paraître exagérées. Les soldats-citoyens s'attirèrent de graves reproches, d'abord à l'occasion des nominations d'officiers, où l'amour-propre seul présida. Tout le monde voulait un grade. Dans un certain district, il ne restait plus de soldats; il fallut en emprunter au district voisin. Celui de la Sorbonne avait nommé sous-lieutenant le fils de La Fayette, âgé de dix ans; celui de Saint-Roch avait donné au duc de Chartres le titre de capitaine d'honneur. Les choix tombaient

exclusivement sur les nobles *démocratisés* ou sur les riches négociants. Ensuite on plaisanta les gardes nationaux parce qu'ils jouaient au militaire. Soldés ou non soldés, ils ne quittaient presque plus l'uniforme, le fusil, la parade et l'exercice. Chez tous les libraires se trouvaient par milliers des manuels pour l'instruction de l'*infanterie nationale parisienne*. Si un but véritablement utile eût été le mobile de ces actes empressés, ils n'auraient obtenu que des éloges. Mais, loin de là, tout se bornait à des réunions et à des banquets militaires, où l'on célébrait les trois héros du jour, La Fayette, Bailly et Necker. De plus, les gardes nationaux se plaisaient à mille cérémonies sans motif, ridicules. A une bénédiction de drapeaux, ils s'avisèrent de faire des feux de peloton dans l'église de Notre-Dame, avec accompagnement de décharges d'artillerie au dehors. L'esprit de *patrouillotisme* leur était échu en partage: ils le poussèrent trop loin. Un officier de garde voulut un jour faire entrer sa patrouille dans le café Procope; un autre arrêta de son autorité privée, dans le café de Foy, un jeune homme qui lisait tout haut le *Courrier de Versailles*. Enfin, des gardes nationaux se permirent de fouetter sur le boulevard une jeune fille qui disait qu'elle se moquait d'eux.



Plantation d'un arbre de liberté.

Necker, l'idole du peuple, fut rappelé, et ce rappel contenta les désirs des Parisiens, qui n'avaient pas voulu laisser jouer les théâtres avant la rentrée du Genevois aux affaires. Lorsqu'il vint à l'Hôtel-de-Ville il y fut reçu comme le roi lui-même. On lui plaça une couronne sur la tête, une cocarde au chapeau, des branches de laurier dans les mains. On illumina. On écrivit sur la porte de son hôtel : *Au ministre adoré.* On lui fit un discours; on lui dit : « Que le peuple ne pourra jamais oublier que c'est par Necker qu'il existe. » Dans une chanson, on l'appela le *vrai père du peuple*. Eh bien, quelques instants après cette ovation, Necker prononça les mots d'*amnistie générale*, et perdit sa popularité. Les deux partis contraires s'acharnèrent contre lui. Les monarchiens répandirent dans le public un portrait satirique du grand homme.

L'esprit démocratique marchait vite. Le jeune avocat Loustalot publia les *Révolutions de Paris* avec cette épigraphe :

Les grands ne nous paraissent grands
Que parce que nous sommes à genoux...
. . . . Levons-nous!

Le journal le *Patriote français* commença de paraître. Marat, médecin, mit au jour le *Publiciste parisien*; et les *Actes des Apôtres*, feuille satirique du parti royaliste, indiquèrent leur millésime : *L'An zéro de la liberté*.

Déjà, dans le langage, on employait fréquemment les mots de citoyen et de citoyenne, et beaucoup comparaient le Palais-Royal au Forum romain, le peuple de Paris aux héros de la Grèce et de Rome. N'avait-on pas écrit sur les médailles, les estampes, les drapeaux : *Vivre libre ou mourir?* N'appelait-on pas Marie-Antoinette la *femme du roi*, la *louve autrichienne?* Les étrangers, en recevant les émigrés, protestaient contre le *mal français*, le patriotisme, qui menaçait de pénétrer dans leurs Etats. Un levain de républicanisme surgissait partout. A l'exposition des tableaux il y eut peu de visiteurs. « En effet, dit à cet égard Loustalot, les allégories de l'amour, les portraits des courtisans, les flatteries des esclaves, nous intéresseront fort peu. Désormais, Brutus prononçant la mort de son fils, ou Decius mourant pour sa patrie, voilà ce qui pourra nous plaire et nous séduire. » Toutefois, on ne voyait encore que fort peu de monuments qui indiquassent le nouvel ordre de choses. La statue de Henri IV restait debout, affublée de drapeaux et de cocardes. Les motionnaires, auxquels il avait été défendu de se rassembler dans le jardin du Palais-Royal, avaient choisi pour asile le fameux café de Foy, et étaient représentés à l'Assemblée nationale par une portion du côté gauche dite le *Coin du Palais-Royal*. De nombreux pèlerinages patriotiques à l'église de Sainte-Geneviève, de magnifiques *ex-voto* à la patronne de Paris, faits, la plupart du temps, par les dames et les demoiselles, allaient, tambour et musique en tête, et accompagnés de détachements de garde citoyenne dont les armes étaient ornées de fleurs. Au théâtre, pendant les entr'actes, on entonnait des refrains populaires. La prison de l'Abbaye-Saint-Germain portait cette inscription : *Prisonniers mis sous la main de la nation.*

A tout instant, la nuit, on arrêtait de fausses patrouilles. A tout instant des rassemblements et des tumultes, des rixes sanglantes aux marchés et aux halles. La foule lisait avec avidité, commentait avec audace les *arrêtés de l'Hôtel-de-Ville* placardés sur les murs, souvent arrachés par des malveillants, et toujours en opposition avec les *arrêtés bretons* publiés par le *Coin du Palais-Royal*. La Bourse était devenue peu à peu un véritable thermomètre des événements de chaque jour.

L'attitude des populations n'était donc pas calme à Paris; dans les provinces elle était moins calme encore. Un vaste incendie s'étendit sur la France entière, l'*incendie des châteaux*, indignes représailles des prolétaires contre les riches, motivées, en apparence, par un imprimé qui apprit aux paysans « *Que le roi ordonnait de brûler tous les châteaux; qu'il ne voulait plus que le sien.* » Ces éclaireurs de châteaux se rendaient chez les propriétaires, prenaient leurs girouettes, leurs mesures, leurs cribles, y attachaient des rubans et des plumes, et suspendaient ces espèces de trophées à un arbre avec cet écriteau : QUITTANCE FINALE DES RENTES.

A cet événement se rattachèrent les meurtres de Belzunce, à Caen; de Châtel, lieutenant de maire, à Saint-Denis; et l'arrestation du baron de Bezenval, commandant pour le roi dans la généralité de Paris. Une de ses conséquences a été la mémorable séance de l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 au 5 août.

IX.

Abandon des priviléges. — Déclaration des droits de l'homme de 1789.

Dans cette nuit, la noblesse et le clergé accomplirent spontanément leurs premiers et leurs plus immenses sacrifices à l'égalité; et cette séance, qui vit supprimer les justices seigneuriales, les prévôtés, les capitaineries, les dîmes, l'hérédité des offices de magistrature, la vénalité des charges, le droit de colombier, les aides et les gabelles, le *denier de la veuve*, la pluralité des bénéfices, les franchises particulières des provinces, les maîtrises et jurandes, les droits de contrôle, le déport, etc., etc.; cette séance, qui vit admettre en principe l'égalité des peines, l'admissibilité à tous les emplois, le rachat des droits féodaux, l'affranchissement des serfs, le droit de chasse pour tous, etc., etc., renouvela la face de la France : l'arbre féodal fut arraché. Ceux qui en redoutaient les effets ne surent quels noms donner à la nuit du 4 août. Les uns l'appelèrent la *nuit des dupes;* les autres la *nuit des sacrifices;* d'autres la *Saint-Barthélemy des propriétés;* d'autres enfin l'*orgie législative :* ce qui prouvait combien il y avait d'arrière-pensées dans l'abandon des priviléges. Une médaille en éternisa le souvenir; le burin retraça mille et mille fois cette séance extraordinaire; un *Te Deum* fut célébré en actions de grâces.

Parmi le peuple, la nuit du 4 août fit naître simultanément des idées de fraternisation et des projets de vengeance. L'abus se leva bien vite à côté du droit. A peine les franchises furent accordées que les campagnes se couvrirent de chasseurs qui saccageaient les terres, et que beaucoup de paysans se crurent dispensés de payer toute espèce d'impôts. Le peuple redouta quelque piége caché. Quelques jours après la séance du 4 août 1789, Necker, avouant, une fois encore, le mauvais état des finances, demanda un emprunt de trente millions qui ne fut point accordé par l'Assemblée nationale. Dans cette occurrence, les *dames artistes*, instruites des devoirs imposés par l'amour de la patrie, vinrent offrir aux représentants de la nation leur argenterie et leurs bijoux. Elles avaient pris l'initiative, et leur noble action fut généralement bien accueillie et longtemps retracée par les peintres et les poëtes. Les lingères, les dames de la Halle, les domestiques, jetèrent tour à tour leur offrande dans le *lombard* ou

espèce de tronc placé à la porte de l'Assemblée nationale, à laquelle une fille publique envoya cette lettre curieuse : « Messeigneurs, j'ai un cœur pour aimer; j'ai amassé quelque chose en aimant; j'en fais entre vos mains l'offrande à la patrie. Puisse mon exemple être imité par mes compagnes de tous les rangs! » Les dons patriotiques s'accrurent; chacun présenta son offrande avec enthousiasme. Un enfant de huit ans sacrifia deux louis d'or qui lui avaient été donnés pour ses plaisirs. Le roi et la reine, « dédaignant un faste inutile à leur grandeur, » envoyèrent leur argenterie à la Monnaie.

On espérait éviter, par les dons patriotiques, la banqueroute tant redoutée, et l'Assemblée vota unanimement la contribution du *quart du revenu*. En même temps, confondant ensemble, pour y remédier, les embarras financiers et les besoins politiques, elle reconnut l'*unité* de la représentation nationale, admit en principes l'hérédité de la



Feux allumés pendant l'hiver.

couronne et l'inviolabilité de la personne royale, et enfin proclama la déclaration des *droits de l'homme et du citoyen*. Il est bon de remarquer que le préambule parle de devoirs, mais que les droits seuls sont établis dans la déclaration.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Préambule. Les représentants du peuple français, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous;

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

Art. Ier. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits, ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leur vertu ou de leurs talents.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre librement de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.



Poursuite d'un accapareur de blé.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité de ceux à qui elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Les citoyens ont droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII. Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Cette première définition officielle des droits de tous se répandit d'une façon incroyable; chaque citoyen voulut s'en procurer un exemplaire. On compte plus de quarante éditions successives de la déclaration.

Bientôt les débats sur la sanction royale réveillèrent les haines mal éteintes. La question de savoir si le *veto* que le roi pouvait imposer aux lois devait être *absolu* ou seulement *suspensif*, agita le peuple. La volonté du roi empêcherait-elle les lois de sortir leur effet, ou ne ferait-elle qu'en suspendre l'exécution? Les clubs, selon leur coutume, résolurent la question avant l'Assemblée nationale. Le Palais-Royal, irrité, *se leva en masse* pour marcher sur Versailles. Le roi et la reine reçurent les noms de *monsieur* et *madame Veto*, et des bandes d'individus armés parcoururent les rues en criant : A bas le veto! Les passions se soulevèrent. Dans l'historique café de Valois deux *particuliers* péroraient. L'un parlait du *veto suspensif*, l'autre du *veto absolu*. Chacun, défendant son opinion avec énergie, en vint à défier son adversaire; et ils allaient se battre, lorsqu'un des assistants put enfin leur faire comprendre qu'ils étaient tous les deux partisans du *veto suspensif*. Autre fait non moins curieux. Le monarchien Bertrand de Molleville demandait à un paysan ce qu'il entendait par le *veto suspensif*. L'homme répondit, tout écumant, tout bouillant de colère : « Si le *suspensif* passait, le roi et ses ministres pourraient faire *pendre* qui ils voudraient. » Bertrand de Molleville eut beaucoup de peine à le désabuser.

L'Assemblée nationale décréta que le refus de sanction du prince ne pourrait pas se prolonger au delà de deux législatures. En prenant un moyen terme, elle parut satisfaire tout le monde. Le 19 septembre, la commune de Paris nomma trois cents représentants. Ce fut le dernier coup porté à sa popularité. Avec les *Trois-Cents*, les dénonciations, les entraves à la presse, les arrêtés subits et arbitraires, se succédèrent. Les gardes nationaux ne s'en vouèrent pas moins, corps et âme, à la défense de la municipalité, approuvèrent tous ses actes, et déclarèrent qu'ils la soutiendraient jusqu'à leur dernier soupir. Cette solidarité de principes entre les trois cents et la garde nationale fut consacrée par un serment solennel, dit le *serment civique*, par lequel celle-ci « jura et promit d'être fidèle à la nation, au roi, à la loi et à la commune de Paris. » Mais, le 1er octobre, le parti de la cour osa une grave manifestation. Les gardes du corps donnèrent un repas dans l'Orangerie de Versailles. Là, après de fréquents toasts, les monarchiens s'indignèrent de voir abaissée comme elle l'était la majesté du trône. Il leur fallait la délivrance de Louis XVI, compromis par les hardiesses de l'Assemblée nationale, par la déclaration des droits, par le *veto*. Ils voulurent agir; ils célébrèrent à huis clos les vertus de Louis; ils chantèrent par allusion cet air de Grétry : *O Richard, ô mon roi! l'univers t'abandonne!* Ils allaient s'armer et mourir pour leur prince. Dans leur dévouement sans bornes, ils foulèrent aux pieds les cocardes nationales, prirent la cocarde blanche qui, pour eux, était la *seule bonne*, et insultèrent enfin les uniformes patriotiques. Le 3, la même scène se renouvela presque au Manége royal. Mais le 5 et le 6 octobre furent un revers de médaille.

X.

Réponse à l'orgie des gardes du corps. — Journée des 5 et 6 octobre.

Les deux repas monarchiques avaient soulevé les esprits à Paris. L'exaspération revêtit un caractère sinistre lorsque l'on eut rencontré une foule d'aristocrates portant la cocarde d'une seule couleur, — blanche ou noire. Plusieurs s'étaient distingués de la sorte aux Tuileries, aux Champs-Elysées, au Palais-Royal et au Luxembourg. Le peuple, acharné à leur poursuite, les avait nommés *Chevaliers aux couleurs noires* et *Catilinas de l'OEil-de-Bœuf;* il s'était résolu à les *lanterner* sans pitié. Les trois cents de l'Hôtel-de-Ville défendirent de porter les cocardes royalistes. Mais la situation se compliqua; le matin du 5, les boulangers des faubourgs manquèrent de pain. Tout aussitôt le désespoir s'empara des masses. Les femmes, en particulier, se montrèrent déterminées à tout entreprendre; elles se rassemblèrent près des restes de la Bastille, et se mirent en marche vers l'Hôtel-de-Ville, sous la conduite d'une jeune fille qui battait le tambour et qui s'appelait *Reine Audu*. Parmi leurs cris retentissaient ceux-ci : *Du pain! du pain! Ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne!* On leur opposa quelque résistance sur la place de l'Hôtel-de-Ville, une résistance faible, parce que Hullin, qu'elles avaient choisi pour commandant, était un des plus braves vainqueurs de la Bastille. Une autre troupe d'hommes et de femmes se joignit à elles. Maillard, héros de la journée du 14 juillet, la guidait. Le tocsin sonna à toutes les églises; les patrouilles redoublèrent de zèle; la garde nationale se mit sur pied. Indécise d'abord sur ce qu'elle allait faire, cette foule prit bientôt une résolution. Elle cria : *A Versailles!* se donna rendez-vous sur la place Louis XV, engagea la Fayette, ou plutôt le força à conduire les patriotes, et se dirigea vers la ville royale. D'intervalle en intervalle, pendant la marche, éclataient des bravos prolongés et surtout le cri de *Vivent les Parisiennes!* Les unes réclamaient du pain et voulaient ramener le roi à Paris; les autres venaient, disaient-elles, demander raison à Louis XVI de l'orgie aristocratique des 1er et 3 octobre.

Reine Audu partageait le commandement avec une jeune fille, Théroigne de Méricourt, qui avait fait ses premières armes le 14 juillet. Cette autorité ne pouvait maintenir l'ordre dans une troupe indisciplinée, qui arriva le soir à Versailles. Le ciel était sombre; la pluie tombait; les dragons, les gardes du corps, les Suisses, prévenus de ce qui se passait, parcouraient, pour se rendre à leurs quartiers respectifs, les rues larges et désertes de la ville. Les Versaillais, effrayés, avaient entr'ouvert leurs fenêtres, et regardaient passer. Tous les ministres s'étaient rassemblés chez Necker. Louis XVI chassait. Il revint promptement au château, livré à la plus funeste agitation. Les courtisans donnaient mille conseils en sens contraires; la reine tremblait; mais le roi seul affirmait devant toute sa suite « qu'il n'avait pas peur, qu'il n'avait jamais eu peur... » Du balcon royal, les uns et les autres apercevaient la multitude éparse sur la place d'armes; celle-ci envoya une députation à l'Assemblée et une à la famille royale. Ensuite, elle avisa aux moyens de passer la nuit le moins mal possible, en se réfugiant dans les casernes, dans les corps de garde et dans le local des députés. Ainsi s'écoula, presque tranquille, la journée du 5 octobre.

Mais dans la matinée du 6, pendant que la Fayette, rompu de fatigue, dormait tout habillé, une scène sanglante terrifia le château. Quelques hommes armés, à la tête desquels se trouvaient *Jourdan*, appelé plus tard *l'homme à la longue barbe*, *le coupe-têtes*, s'étaient introduits jusque dans l'appartement de la reine. Heureusement pour elle de fidèles gardes du corps, notamment Miomandre, l'avait avertie à temps. La Fayette, réveillé en sursaut, s'efforça d'empêcher le carnage des gardes du corps, et parvint à faire désarmer les coupables. Dans le même moment, au dehors, plusieurs coups de fusil furent tirés; puis le calme revint, et les cris de *Vive le roi!* accueillirent Louis XVI à son balcon. Le monarque décida en conseil qu'il viendrait à Paris; la reine annonça que son intention était de l'y suivre; une immense réconciliation s'opéra entre le peuple et la cour.

Marie-Antoinette n'était pas encore revenue de sa terreur lorsqu'elle se présenta à l'armée parisienne; aussi sa figure n'exprimait-elle pas toute la sérénité que le peuple eût voulu y lire. La Fayette lui baisa la main aux applaudissements de la foule; Louis XVI embrassa quelques grenadiers de la garde nationale, et le départ pour Paris s'effectua sans trop de tumulte. Le roi assura qu'il *ferait de Paris sa demeure habituelle*, et les bandes qui précédaient le cortége royal répétèrent incessamment : Nous ramenons le *boulanger*, la *boulangère* et le *petit mitron*. D'après l'opinion générale, la disette devait cesser à l'approche du roi. Ce ne fut pas sans regrets pénibles que Marie-Antoinette quitta la superbe résidence de Versailles, et surtout le Petit-Trianon, son jardin favori, avec ses pelouses, ses rivières factices, ses collines artificielles et son joli hameau! Elle allait se trouver face à face avec ceux que la cour qualifiait d'*Enragés du Palais-Royal*. Il fallait donc abandonner la *laiterie* et le *presbytère!* Renoncer à ces fêtes continuelles qui avaient transformé Trianon en un séjour féerique et délicieux! Là elle pouvait oublier si vite les péripéties passagères de la politique! De Versailles elle n'entendait pas les bruits confus du peuple parisien, ni même les décharges du mousquet et de l'artillerie! Mais elle ne voulait pas y rester seule; elle se rappelait trop les craintes qu'elle avait éprouvées lors du voyage de son royal époux à Paris, en juillet. D'ailleurs la matinée du 6 octobre avait assombri sa vie.

La famille royale revint, par une pluie battante, habiter le château des Tuileries, triste demeure, délaissée depuis Louis XIV, qu'un domestique peu nombreux occupait, avec Legrand et Molinos, directeurs d'une troupe italienne protégée par *Monsieur*. Rien n'était préparé pour recevoir le roi; on dressa des lits de sangle et on passa une mauvaise nuit. Le lendemain, dès le matin, la foule encombra les Tuileries en demandant à voir Louis XVI. Tantôt elle poussait des cris d'enthousiasme; tantôt elle effrayait par ce murmure vague qui l'accompagne.

Une médaille rappela la phrase historique que Louis XVI avait prononcée à Versailles et son installation aux Tuileries. Le comte d'Artois était hors de France; le comte de Provence avait choisi pour demeure le palais du Luxembourg. Quant aux gardes du corps, pâles et défaits, ils traversaient Paris, conduits fraternellement par des bourgeois et par des gardes nationaux, qui cherchaient à les consoler. Mais la majorité des citoyens ne leur avait pas encore pardonné leurs récentes démonstrations dans l'Orangerie et dans le manége de Versailles.

Comme on s'y attendait bien, le séjour du roi à Paris fit renaître l'abondance; il contraria beaucoup néanmoins ses plus zélés parti-

sans. Il semblait que Louis supportât une étroite captivité. Les royalistes s'écriaient (en manière de complainte) :

Notre bon roi prisonnier
Au château des Tuileries,
Jusqu'à quand, braves guerriers,
Souffrirez-vous tant d'avanies?
Voulez-vous qu'à notre roi
Un tas de gueux fasse la loi?

: : : : : : : : : :
: : : : : : : : : :

Ils ajoutaient dans la même pièce de vers (mais en manière de défi) :

La sainte chandelle d'Arras (Robespierre),
Le flambeau de la Provence (Mirabeau),
S'ils ne nous éclairent pas,
Mettent au moins le feu en France :
On ne peut pas les toucher,
Mais on espère les moucher.

Suivre le roi à Paris était une nécessité pour l'Assemblée nationale. Préalablement elle changea, par un décret, le titre de *roi de France et de Navarre* en un titre plus simple et plus rigoureusement vrai, celui de *roi des Français*; elle proscrivit les formules royales *de notre certaine science et pleine puissance*, et *car tel est notre plaisir;* mais elle conserva encore les expressions : *Louis par la grâce de Dieu*, en y ajoutant : *et par la loi constitutionnelle de l'Etat.* Puis elle envoya une députation à Paris pour choisir un local provisoire jusqu'à ce que le Manége des Tuileries, local définitif, fût digne de la recevoir. Cette députation adopta la salle de l'Archevêché, qui avait servi aux opérations électorales, et, le 19, les députés y tinrent leur première séance. Versailles devint alors de plus en plus désert; les familles riches l'abandonnèrent.

XI.

La loi martiale. — Abolition des parlements. — Invention de la guillotine.

L'Assemblée nationale à Paris! elle allait être jugée de près; elle allait, aux yeux de bien des personnes, perdre son prestige; elle allait subir l'influence directe des clubs. Pour ses premières séances, elle s'entoura de soldats. Précautions inutiles, précautions funestes qui amenèrent des rixes, des tumultes, et le meurtre d'un boulanger nommé François. Cet homme, qui habitait la Cité, fut accusé d'accaparement et pendu (octobre 1789). Son bourreau fut condamné et exécuté le lendemain. Louis XVI et Marie-Antoinette prirent la veuve de François sous leur protection; la reine tint son enfant sur les fonts de baptême. Ce meurtre motiva la création d'un *comité des recherches* destiné à recevoir régulièrement les dépositions et les dénonciations de trames ou de complots. On vit là une *tyrannie* organisée, une réunion d'*inquisiteurs*, de *soi-disant patriotes*. L'autorité soumit les boulangers à un règlement indiquant l'heure des cuissons, les époques et le total des distributions.

L'Assemblée nationale corrobora les mesures prises par l'Hôtel-de-Ville, en décrétant la *loi martiale* contre les attroupements, loi dont la proclamation se fit avec un appareil imposant et sinistre à la fois. Le 22, à huit heures du matin, les huissiers de l'Hôtel-de-Ville, en costume de cérémonie, avec leurs riches manteaux, se promenèrent de place en place, de carrefour en carrefour. Ils étaient à cheval; chacun d'eux avait pour escorte un sergent et quatre *gardes des villes*, revêtus d'un costume antique, précédés et suivis d'un détachement de cavalerie. Devant eux marchait un corps d'infanterie, rangé sur deux files, de chaque côté de la place où ils s'arrêtaient, et tout à fait en tête se trouvaient les tambours à pied et les trompettes de l'Hôtel-de-Ville à cheval. Au moment de la halte et de la proclamation, les tambours et les trompettes convoquaient les passants. Enfin, un huissier s'avançait et lisait, à haute voix, les dispositions de la loi. Elles consistaient dans trois sommations, après lesquelles le canon d'alarme devait être tiré, le drapeau rouge arboré sur la maison commune, et cette phrase prononcée fort solennellemens : *On va faire feu! que les bons citoyens se retirent!* Cette cérémonie dura depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi; elle effaroucha tellement les esprits, que les *trois cents* craignaient d'en être réduits à faire usage de la loi martiale dans les vingt-quatre heures.

On se rappelle que nous avons fixé plus haut la somme d'autorité de tous les pouvoirs existants alors en France. On sait que l'Assemblée nationale, siégeant à Versailles, se trouvait, par sa position topographique, éloignée du théâtre des événements. A l'époque de sa *translation à Paris* elle eût pu ressaisir une influence directe sur les masses, puisque la commune s'était déjà rendue impopulaire. Mais elle prit une autre route. Certainement, aux yeux du peuple, *la loi martiale* semblait plus terrible que la création d'un *comité des recherches*. La discussion qui précéda cette loi parut déplacée; chacun en voulut à Mirabeau, qui l'appuya.

Comme corollaire à la *loi martiale*, l'Assemblée fit connaître un projet de décret qui réglait par l'argent les capacités électorales. Elle exigea l'impôt d'un marc d'argent, c'est-à-dire de huit écus de six livres trois dixièmes. A la séance même où s'agita cette question un membre du coin du *Palais-Royal*, Prieur de la Marne, prononça cette phrase remarquable : « Substituez la *confiance* au marc d'argent. » Camille Desmoulins formula ainsi son opinion dans son journal : « Pour vous, ô prêtres méprisables! ô bonzes fourbes et stupides! ne voyez-vous pas que votre Dieu n'aurait pas été éligible! Jésus-Christ, dont vous faites un Dieu dans les chaires, dans la tribune, vous venez de le reléguer parmi la canaille. » Prieur, avec sa phrase concise et Camille Desmoulins avec sa sortie vigoureuse, avaient, en définitive, remporté la victoire devant l'opinion publique. Déjà s'établissait une déplorable distinction entre les *prolétaires* ou *citoyens passifs* et les *citoyens actifs*. Les derniers se faisaient délivrer une carte qui leur servait de passe-port, de certificat de civisme. La loi martiale et le décret du marc d'argent achevèrent de dépopulariser l'Assemblée nationale.

Les députés avaient conservé, pour la plupart, fort précieusement, le bon ton et les belles manières, ce qui déplaisait aux classes infimes du peuple. Leur urbanité éclatait. Beaucoup vivaient en commun et allaient dîner au Palais-Royal, chez Février, restaurateur, quelle que fût d'ailleurs la diversité de leurs opinions. Après le repas, ils se promenaient dans le Palais-Royal, aux Tuileries, sur les quais. Souvent, alors, de violentes discussions s'engageaient. La politique revenait chasser les idées conciliantes; ils se séparaient bien décidés à se combattre le lendemain, publiquement, mais à la tribune, non au milieu des promenades, avec gestes et menaces, comme faisaient les motionnaires et les clubistes. Le libraire Desenne, qui habitait le Palais-Royal, était fort achalandé. Son arrière-boutique ressemblait à un *club général* ouvert à tous les partis. Parfois les députés y entraient pour se combattre immédiatement et vider ainsi leurs querelles; bientôt, lorsqu'elles touchaient à leur paroxysme, lorsqu'elles devenaient emmêlées, vives, ardentes, l'habile Desenne arrivait à pas de loup, et présentait la pâture aux orateurs, — un plateau couvert de brochures nouvelles! Qu'on juge du produit de ses ventes! Il avait un concurrent dans Froullé, du quai des Augustins : mais ce dernier servait exclusivement les intérêts du parti monarchique, et payait plusieurs *Apollons*, improvisateurs de chansons et d'épigrammes. Outre ces rendez-vous et les clubs, on citait d'autres réunions particulières, parmi lesquelles la plus fameuse était celle de mademoiselle Théroigne de Méricourt, l'héroïne des 5 et 6 octobre. Elle recevait habituellement chez elle, rue de Tournon, quelques députés du côté gauche, en particulier Camille Desmoulins, Vincent et Populus. Cette fort belle femme avait toujours mené une conduite équivoque, et passait pour courtisane. Presque tous les matins elle se rendait de très-bonne heure à l'Assemblée nationale, et avant la séance elle lisait et expliquait à ses voisines un chapitre du *Contrat social.* Pour sa peine, une place lui était religieusement gardée. Théroigne de Méricourt joua un rôle dans la révolution; sa principale profession consista à représenter physiquement, grâce à ses belles formes grecques, grâce à ses traits vigoureusement accusés, grâce à son maintien fier et audacieux, la *déesse de la liberté*. Physiquement, disons-nous, car, moralement, elle n'eût pu figurer que la licence. Elle mourut il y a peu d'années à la Salpêtrière.

Le 2 novembre, l'Assemblée nationale fit un acte qui répondit, comme la suite l'a prouvé, aux vœux de la majorité du peuple français. Par un décret, elle mit à la disposition de la nation toutes les propriétés et tous les revenus ecclésiastiques. C'était un moyen expéditif de combler le déficit du Trésor : il ôtait au clergé la propriété pour ne lui laisser que l'administration, et chargeait l'État de subvenir aux frais du culte. Rien qu'à Paris on comptait alors trois abbayes d'hommes, huit de filles, cinquante-trois couvents et communautés d'hommes, et cent quarante-six couvents et communautés de filles. Ce décret, fatal aux hommes d'église, fut immédiatement suivi d'un autre décret qui porta un coup mortel aux hommes de robe en condamnant les parlements à cesser leurs fonctions. L'abolition de ces parlements sembla un bienfait public. Combien les idées avaient changé! Ils s'étaient constitués naguère, de concert avec la papauté, les défenseurs des peuples contre les envahissements du pouvoir absolu; ils avaient eux-mêmes provoqué, jusqu'à un certain point, par leurs remontrances ou par leurs refus d'enregistrer les édits illégaux, le mouvement des assemblées de 1789. Ils avaient indiqué la route, mais ils n'avaient pas eu la force de la suivre, et ils succombaient sous leurs propres actes. Aucun souvenir ne demeura de leur grandeur passée. Pour quelques actes irréfléchis de résistance on ne leur accorda pas le moindre regret. Le peuple français plaisanta sur leur suppression comme il a plaisanté, en tout temps, sur toutes choses. Il leur adressa des quolibets et des injures.

Le 9, l'Assemblée prit possession de la salle du Manége, aux Tuileries, et elle s'occupa de la Constitution. Les travaux commencèrent au sein d'un comité que dominait l'avocat *Target.* Des décrets successifs, appelés décrets constitutionnels, formèrent plus tard un faisceau. De temps à autre les députés s'occupèrent de questions incidentes et d'objets d'administration. Mais tout ce qui ne tendait pas

directement à la Constitution était assez mal accueilli par le public et par les journalistes, dont l'influence devenait de plus en plus irrésistible.

Certaines motions avaient pourtant beaucoup de gravité. Le docteur Guillotin monta un jour à la tribune. Il présenta à l'Assemblée un projet détaillé de législation pénale, et parla d'une invention qu'il venait de faire récemment d'un instrument propre à exécuter les hautes œuvres. « Avec ma machine, s'écria-t-il d'un ton persuasif, je vous fais sauter la tête d'un clin d'œil, et vous ne souffrez point. » L'Assemblée se prit à rire..... A rire! et parmi ceux qui riaient se trouvaient bien des députés qui devaient plus tard frapper avec cet instrument de mort et en être à la fin providentiellement frappés eux-mêmes. Guillotin a accompli trois actes importants dans l'Assemblée nationale. D'abord il a indiqué aux députés le *Jeu de Paume*, où se prêta le serment qui devait, en réalité, anéantir le gouvernement monarchique; puis il a présenté la pétition pour la création de la *garde nationale*, devenue, avec le temps, un des pouvoirs actifs de l'Etat; enfin il a fait adopter la *guillotine*, qui se posa, en certains jours de tempêtes, comme l'*ultima ratio* de la politique. Guillotin tient fort bien sa place, quoique très-innocemment, parmi les hommes remarquables de la Révolution. Il était tellement enchanté de sa dernière découverte, qu'il portait dans sa poche de petites guillotines en miniature, et qu'il décapitait des poupées, par forme d'exemple, devant ses amis et connaissances. Toutefois, son instrument ne passa en usage qu'après avoir été perfectionné par Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie.

Dans le courant de décembre, l'Assemblée nationale créa une *caisse de l'extraordinaire* et des *assignats;* elle encouragea l'enrôlement volontaire, car elle prévoyait que la Révolution armerait les monarques contre les peuples, et qu'il faudrait soutenir, les armes à la main, les principes qu'elle avait avancés. Elle abolit aussi toute distinction d'ordres en France.

XII.

Procès de Bezenval et de Favras. — Communication du livre rouge. — Assignats.

De nombreuses députations allèrent complimenter le roi (1er janvier 1790) en s'astreignant encore à l'étiquette et au cérémonial le plus rigoureux. Bailly, à la tête des trois cents représentants de la Commune, plia le genou pour prononcer son discours. Cependant, plus méticuleuse dans l'appréciation de ses devoirs et de ses droits, l'Assemblée nationale s'interrogea longtemps avant de se décider sur le nom qu'elle donnerait à Marie-Antoinette. L'appellerait-elle *reine*, *Sa Majesté* ou simplement *Madame?* Hésitation plus significative qu'on ne pourrait le penser. On déchirait pièce par pièce le manteau de la royauté, et remarquons qu'il s'agissait d'un acte de la majorité, puisque, le 3, l'Assemblée ayant eu l'occasion d'appeler le roi *Sa Majesté*, s'attira des reproches, autant pour ce titre donné à Louis XVI que pour l'invitation qui lui avait été faite de fixer lui-même la somme nécessaire aux dépenses de sa maison. L'Assemblée nationale reçut en députation la Commune, qui fut complimentée à son tour par les électeurs et les autres classes du peuple.

Sans doute dans toutes ces cérémonies, dans toutes ces visites, mille vœux furent adressés au ciel; mais en étudiant la marche des événements pouvait-on s'abuser sur les promesses de l'avenir? Deux procès d'une très-grande importance étaient pendants au Châtelet, le procès de Bezenval, l'un des complices du prévôt Flesselles, et celui du marquis de Favras. Bezenval avait passé plusieurs mois en prison. Quant à Favras, on l'accusait de conspiration antirévolutionnaire concertée avec Monsieur, comte de Provence, frère du roi; on l'accusait d'avoir voulu enlever Louis XVI et assassiner Bailly et La Fayette. Il fut arrêté dans la nuit du 24 au 25 décembre 1789. En réalité, les Parisiens ne savaient à quoi s'en tenir sur le prétendu conspirateur qu'ils appelèrent aussitôt le *père des nobles*, comme s'ils eussent voulu punir en lui l'ordre de la noblesse personnifié. Le 25 janvier, le matin, ce billet avait couru dans Paris. « Le marquis de Favras a été arrêté avec madame son épouse, dans la nuit du 24, pour un plan qu'il avait de faire soulever trente mille hommes, pour faire assassiner la Fayette et M. le maire (Bailly), et ensuite nous faire couper les vivres. *Monsieur*, frère du roi, était à la tête. A Paris, ce 25. *Signé* : Barreau. » Puis, quelques jours après l'arrestation de Favras, on avait relevé un factionnaire de la garde nationale assassiné dans sa guérite, où l'on avait trouvé aussi une sorte de poinçon allongé, dont le fer rouillé était un peu froissé, et un petit papier plié en deux sur lequel étaient écrits ces mots : *Va devant, la Fayette te suivra.* Le comte de Provence se fit promptement mettre hors de cause par un discours qu'il prononça à l'Hôtel-de-Ville, et qui lui valut un peu de popularité, pas assez cependant pour motiver l'épithète de *Jacobin* que lui donnèrent aussitôt la reine et madame Élisabeth.

La justice n'eut pas son libre cours à l'égard de Bezenval et de Favras. Des gens répandirent dans le public des papiers sur lesquels il y avait écrit : *Demander la tête de Bezenval.* Le Châtelet procéda, au contraire, avec beaucoup trop de bienveillance pour Bezenval en l'acquittant. Alors Camille Desmoulins envoya aux juges cette épigramme imprimée dans une foule de recueils de l'époque :

Vous qui lavez Broglie, Augeard,
Qui lavez Bezenval, qui laveriez la peste,
Vous êtes le papier-brouillard;
Vous enlevez la tache, et la tache vous reste.

Il fallait accorder une victime aux exigences de la foule : on prit Favras. Le peuple criait : *Favras à la lanterne!* jusque dans la salle d'audience. Le 18 janvier l'arrêt condamna Favras à être accroché à la potence. Le Châtelet consacrait par ce jugement le premier exemple de l'égalité des peines, et il faut convenir qu'il débutait mal dans l'application d'une rigoureuse justice.

Pendant le mois de janvier 1790, les clubs commencèrent à se faire la guerre. Le côté droit, qui possédait la société des *impartiaux*, s'efforçait de contrebalancer l'influence des réunions patriotiques. Ses adeptes étaient appelés *Malouetistes* ou *Malouetins*, du nom de Malouet, leur président, et avaient un journal pour organe de leurs délibérations. Le *club des Amis de la Constitution* prenait le nom de *club des Jacobins*, et se pressait d'admettre dans son sein tous les citoyens indistinctement, députés, électeurs et autres. Enfin le *club des Cordeliers* agissait en faisant placer deux sentinelles à la porte du publiciste Marat, contre lequel le Châtelet avait décerné un mandat d'amener. Le rédacteur de l'*Ami du peuple* trouva moyen d'échapper à ces poursuites, et fut bientôt décoré lui-même du titre d'*Ami du peuple.*

L'Assemblée nationale publia plusieurs décrets et arrêts remarquables, la plupart dans le sens révolutionnaire. Elle ordonna le séquestre des revenus des bénéficiers absents du royaume et la traduction de ses décrets dans les différents idiomes étrangers : c'était favoriser la propagande. Elle divisa la France en quatre-vingts départements, et mit ainsi en pratique le système de centralisation. Elle abolit le préjugé d'après lequel l'infamie s'étendait à la famille des criminels, et défendit à ses membres d'accepter aucune place ou don du gouvernement. De ces deux décrets, le premier parut à propos des frères Agasse, condamnés pour avoir fabriqué de fausses actions de la caisse d'escompte. Deux parents des suppliciés furent nommés capitaine et sous-lieutenant de la garde nationale, avec réception solennelle en présence de la Fayette et aux grands applaudissements du public. Le second décret révèle un fait digne de remarque : Mirabeau parla contre. A dater de ce jour les soupçons planèrent sur lui. Le bruit courait qu'il s'était vendu à la cour, et que le prix de sa défection consistait dans l'ambassade de Vienne. Ces présomptions étaient raisonnables, ainsi que le prouvera plus tard la découverte de l'*armoire de fer*. Des soupçons semblables atteignirent la Fayette. Il avait offert ses services à la cour, non pour arrêter les progrès de la Révolution, mais pour en prévenir les excès. Ses amis avaient donc formé une société littéraire appelée *Salon français*, qui se changea en *club des Feuillants* ou des *Modérés*. La Fayette finit par être la dupe de sa condescendance; sa position politique empira faute de règles fixes dans sa conduite. Il perdit peu à peu la confiance du peuple sans acquérir celle de la cour, qui cherchait à gagner les hommes de la Révolution, à les détacher de la cause qu'ils soutenaient.

Lorsqu'on s'y attendait le moins (4 février), Louis XVI se rendit à l'Assemblée nationale, et prononça un de ces longs discours officiels qui n'avancent à rien, parce que la bouche qui les déclame est ordinairement trompeuse, et l'oreille qui les entend incrédule. Cette séance eut cependant beaucoup de retentissement dans le pays et fut suivie immédiatement d'un *serment civique* prêté par les députés et le public des tribunes, parmi lequel se distinguait Théroigne de Méricourt. Théroigne se trouvait, ce jour-là comme à l'ordinaire, dans une tribune du côté des Feuillants. Voyant avec quelles cérémonieuses civilités les députés recevaient encore le roi, elle leur dit d'une voix assez haute pour être entendue : « Vous êtes encore de vieux Français. » Elle pria le président de l'Assemblée d'admettre les citoyens et citoyennes des tribunes à la prestation du serment civique. On pense que l'abbé Maury s'adressa indirectement à elle, quand, peu de temps après, ayant été interrompu dans un de ses discours antipatriotiques, il s'écria : « Monsieur le président, faites taire ces deux *sans-culottes*. »

Le soir du serment civique Paris entier illumina, et plusieurs districts firent chanter un *Te Deum*. La Commune imita l'Assemblée; le serment fut répété sur la place de l'Hôtel-de-Ville et même dans chaque rue, de groupe en groupe de citoyens. Le lendemain, la jeunesse parisienne fut conviée à cette solennité. Vers onze heures du matin, tous les collégiens, précédés de leurs maîtres, du comité du district de Saint-Étienne-du-Mont, des grenadiers de la garde nationale et de l'état-major, allèrent en procession, et jurèrent aussi « d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. » La cérémonie dura plusieurs jours. Pour la première fois, on dressa un autel *à la romaine* sur le boulevard.

Chaque district avait son registre sur lequel les assermentés venaient apposer leur signature. Le duc de Chartres prit son tour. Comme on avait inscrit ses titres et qualités, il les raya en disant : « Le titre de simple citoyen me suffit, il m'honore assez. » Il traça de sa main ces mots : *Citoyen de Paris*. Le duc d'Orléans écrivit d'Angleterre à l'Assemblée pour lui dire qu'il s'associait à ses sentiments. Et plus tard, le prince de Conti, après avoir reçu une visite des dames de la Halle, s'exécuta également, et signa en présence des Jacobins.

Jamais la concorde, invoquée par toutes les bouches, n'avait été si loin de tous les cœurs. En effet, le 13, l'Assemblée abolit les vœux monastiques solennels, les ordres réguliers et les congrégations : conséquence logique du décret du 2 novembre dernier qui avait mis l'embargo sur les biens du clergé. Certaines gens en éprouvèrent une joie qui tenait du délire. Des milliers de chansons et de caricatures tympanisèrent le clergé.

Suivit le supplice du marquis de Favras, que l'on exécuta le 19 mars en place de Grève à la lueur des flambeaux. Cet homme a été bien malheureux. Un des membres de la Commune lui avait dit que sa mort « était nécessaire à la tranquillité publique, » croyant lui expliquer ainsi pourquoi il allait être pendu. Avant de mourir Favras fait son testament : on le tourne en ridicule; arrivé près du fatal poteau il proteste de son innocence : on ne l'écoute pas. Il meurt, et l'on insulte à ses derniers instants par les cris forcenés de *Saute, marquis!* ou de *Bis!* comme s'il s'agissait d'une représentation théâtrale, car une rampe de lampions a été disposée sur la place de Grève et jusque sur la potence. Quelques individus arrêtent les passants et leur demandent pour-boire, *parce qu'on va pendre Favras*. Un mystère insoluble enveloppe cette affaire. Le genre de vie que menait le marquis de Favras, qui avait beaucoup visité l'Allemagne, qui avait eu quelques entretiens avec *Monsieur*, comte de Provence, contribua à justifier l'accusation portée contre lui. Le public ne douta pas de sa culpabilité. Pourtant il y eut des *complaintes* et des plaidoyers en sa faveur.

Le mois de février s'acheva avec l'abolition des distinctions honorifiques, avec un décret nouveau pour la répression des troubles; le mois suivant s'ouvrit avec un scandale. L'Assemblée exigea la communication du *Livre rouge*, journal des dépenses secrètes de la cour et des pensions payées par le roi. Le *Livre rouge* se composait de cent vingt-deux feuillets de papier de Hollande très-beau reliés en maroquin rouge, dont la devise était : *Pro patria et libertate* (Pour la patrie et pour la liberté). Cette divulgation des mystères du passé envenima les haines sans servir les intérêts de l'avenir. Cependant les scellés avaient été apposés sur la partie qui concernait le règne de Louis XV, et le chiffre des dépenses de Louis XVI prouvait son économie. L'Assemblée s'occupa en outre de l'emploi des dons patriotiques, qui se multipliaient : elle les destina au payement des *petites rentes* de l'Etat. Elle incorpora étroitement les colonies à la métropole; elle proscrivit l'usage des *lettres de cachet*, de sinistre mémoire; elle fit disparaître l'impôt de la *gabelle*, et vota la réforme complète de l'ordre judiciaire. Relativement au clergé, après avoir déclaré que ses dettes étaient nationales, elle traita la fameuse question de savoir s'il fallait proclamer la religion catholique, *religion dominante de l'Etat*, comme l'avait proposé un ci-devant chartreux, dom Gerle. Les débats furent longs et animés : les protestants et les jansénistes tenaient fort à ce qu'on rejetât ce système. L'Assemblée ne se prononça pas, et reconnut simplement la liberté de conscience. Son silence apparent cachait une pensée bien explicite : douter sur une pareille question, c'était plus qu'adopter la négative. Dans Paris, néanmoins, les idées de religion semblaient ne rien perdre de leur rigorisme. Le temps du carnaval venu, la municipalité défendit de se *déguiser* ou de *donner un bal masqué*, *soit privé*, *soit public*, sous des peines très-sévères. Les corps politiques et judiciaires se rendirent à toutes les cérémonies du carême, et les théâtres interrompirent leurs représentations pendant la quinzaine de Pâques. Malgré ces démonstrations religieuses, le triomphe de la philosophie s'avançait. Une souscription s'ouvrit pour élever un monument funèbre à J.-J. Rousseau, le *flambeau de l'humanité*. La suppression des cloches fut proposée par quelques membres de l'Assemblée nationale, et un artiste de Paris demanda que celles des abbayes et des monastères fussent fondues pour ériger une statue à Louis XVI, qui ne désirait certainement pas une offrande faite au prix de tels sacrifices.

Il ne faudrait pas voir d'ailleurs dans l'emploi de ces moyens le seul effet de l'esprit antireligieux qui régnait en France. Une autre cause, une de celles qui dominent toute la révolution, les rendait nécessaires. Le numéraire faisait faute : c'était là peut-être la plus grande vengeance des émigrés, qui avaient emporté avec eux leurs trésors, ou des aristocrates, habitant encore le sol de la France, qui évitaient le plus possible de mettre de l'argent en circulation. Outre la fonte des cloches, on voyait, dans l'usage du papier-monnaie, une façon d'échapper à la banqueroute. La facilité avec laquelle on pouvait ainsi créer des valeurs conventionnelles séduisait l'imagination. La question des avantages ou des inconvénients qui pouvaient en résulter avait depuis longtemps exercé la plume des économistes et des publicistes, et lorsque l'Assemblée la traita à son tour, elle était résolue à peu près affirmativement par tous les hommes spéciaux. Les députés consultèrent principalement les négociants, qui se déclarèrent en faveur du papier-monnaie, malgré les funestes exemples de la banque de Law et de la caisse d'escompte. Les séances qui virent agiter la question des *assignats* soulevèrent de nombreux orages. L'affirmative prévalut, et le 17 avril les députés déterminèrent le nombre, la forme et la fabrication des assignats à émettre. L'unique adversaire du papier-monnaie fut Bergasse, qui publia une brochure intitulée : *Protestation contre les assignats*. Presque personne, dans le public, ne combattit cette mesure avant son adoption par l'Assemblée; mais aussitôt après chacun la blâma vigoureusement.

XIII.

Aurore de la République. — Plan de fédération. — Anacharsis Clootz. — Suppression des titres de noblesse.

Avec quelques conspirations éventées, ou supposées, ou exécutées en pure perte, avec le massacre des patriotes à Montauban, les troubles religieux de Nîmes pendant la quinzaine de Pâques, et la réunion de la Corse à la France, commence le mois de mai 1790.

Le *côté droit*, noblesse et clergé, mécontent des décrets qui le concernaient, voulut manifester son humeur, et se rassembla à cet effet dans la *salle des Capucins*. Ce fut un nouveau sujet de plaintes contre les aristocrates. Journaux, brochures, caricatures, chansons, épigrammes, tout parut bon. On appela leur réunion l'*Harmonica des aristocruches*, en les représentant sous la forme de cruches en grès, avec des cordons, des chapeaux à plumes et des croix. On les menaça de leur faire entreprendre un voyage à *Lanternopolis*, la ville des réverbères, par allusion au genre de supplice maintenant le plus usité. L'abbé Maury, un de leurs chefs, fut bafoué, et l'on publia contre lui le *Petit carême de l'abbé Maury*, ou *sermons prêchés dans l'Assemblée des Enragés*.

A chaque instant la lutte renaît entre les partis. Les *modérés* s'avouent. La Fayette et Bailly fondent le *club des Feuillants*, destiné à arrêter les progrès des *Jacobins*. Alexandre et Charles Lameth dirigent ces derniers. Quant à Mirabeau, qui joue à présent un rôle à deux personnages, il va alternativement dans l'un et l'autre club. Les opinions diverses proclament franchement leurs souhaits. Les idées de République sont émises, discutées, approuvées ou rejetées. Dans beaucoup de réunions politiques, on agite la question de déposer le roi, de *débourbonnailler* la France : avant peu de temps, on consultera le journal *le Républicain*. Chacun sait maintenant à quoi s'en tenir. A Dijon, on a changé le nom de *Porte Condé* en celui de *Porte de la Liberté;* dans beaucoup de provinces, on a substitué le mot *national* au mot *royal*. Nous assistons à l'enfantement de la *République française*. Elle milite encore, mais elle commence à se constituer en un parti opiniâtre qui se recrute de jour en jour et met à profit les moindres fautes des gouvernants.

La première victoire fut un décret de l'Assemblée nationale qui donna à la nation le droit de faire la paix ou la guerre. Alexandre Lameth le provoqua, et la discussion s'établit entre Mirabeau, qui défendit les prérogatives royales, et un jeune avocat, nommé Barnave, qui soutint la cause du peuple. Les camps opposés s'obstinèrent dans leurs opinions. Barnave resta maître du champ de bataille. Le lendemain, 22, on cria dans les rues la *grande trahison de Mirabeau*. Les espérances des amis de la royauté s'évanouirent; à tout moment des défections s'opéraient au sein de l'Assemblée déjà dominée par le côté gauche. Mounier, Lally-Tollendal, Mirabeau cadet étaient partis.

Cependant, le 5 juin, le duc d'Orléans revint à Paris de sa mission, ou plutôt de son exil en Angleterre. A peine fit-on attention à son retour : le parti orléaniste avait été débordé par le parti républicain. On n'offrait plus le *trône vacant* au prince, comme on le lui avait offert une année auparavant. Il se trouvait isolé avec quelques amis, et, ne pouvant revenir sur ses actes, il allait bientôt être forcé de se jeter dans le courant révolutionnaire, à la remorque des partis. Son arrivée coïncida avec une motion célèbre de Bailly, qui, dans la séance même où le duc d'Orléans parut à l'Assemblée, proposa le plan d'une grande fédération générale entre les gardes nationales du royaume et les troupes de terre et de mer. L'Assemblée aurait eu tort de laisser les différentes villes se fédérer en particulier, sans joindre ensemble par un lien commun tous les faisceaux divers. Paris ne devait pas rester en arrière d'Orléans, de Troyes, de Dijon et de Lille.

Le mot *fédéré* exige une histoire plutôt qu'une définition. Il existait en Europe plusieurs gouvernements fédératifs, ou alliés entre eux pour leur sûreté commune, mais régis par des lois distinctes. Bailly, en présentant son projet à l'Assemblée nationale, voulait tout simplement unir les citoyens par des liens fraternels, et rassembler toutes les gardes nationales sous le même drapeau. Cette partie armée de la nation avait des ennemis acharnés, à la tête desquels se plaçait *Marat*, l'ami du peuple. Ceux-ci doutaient fort du patriotisme de La Fayette et de Bailly, qu'ils avaient si souvent attaqués, de concert avec les aristocrates. Ils appelaient les gardes nationales des *épaulettiers*, des *bleus*, et les comparaient à de la faïence bleue, *qui*

ne va pas au feu. A peine entendirent-ils parler d'une fédération qu'ils blâmèrent cette mesure, et prétendirent que l'on voulait *royaliser* la France. Tel était leur cri de ralliement. Parvenus plus tard au pouvoir, ils enveloppèrent dans une seule dénomination tous ceux qui avaient simplement partagé l'avis de Bailly, et tous ceux qui étaient vraiment fédéralistes, comme Brissot. Nous verrons que cette accusation avait une grande valeur, lorsque nous arriverons à l'époque où les Girondins firent un appel aux départements du Midi, pendant que d'un autre côté les Jacobins sapaient la monarchie avec la journée du 10 août.

La fédération, fixée au 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, occupa beaucoup les esprits, et réveilla en eux les principes d'égalité et de fraternité. Une circonstance contribua encore à cette manifestation républicaine. Benjamin Franklin, citoyen des Etats-Unis, mourut. Mirabeau, pour se relever de l'indignité patriotique dont l'avait couvert la séance de la paix et de la guerre, annonça lui-même cette triste nouvelle à l'Assemblée. Les députés décidèrent avec acclamation qu'ils prendraient le deuil pour trois jours en mémoire du républicain Franklin. Ce fut une tristesse générale. Au café Procope, on éleva un mausolée à Franklin, et l'on prononça plusieurs discours.

Vers le milieu du mois de juin, des fédérés commencèrent à arriver à Paris. Une députation fixa surtout l'attention publique. Elle se composait d'étrangers, qui, sous la conduite du baron de Clootz, Prussien de naissance, se présentèrent à la barre de l'Assemblée nationale, et demandèrent qu'on les plaçât dans les rangs des fédérés. Cette action sembla ridicule aux uns, sublime aux autres. Plusieurs incrédules se moquèrent des faux étrangers. Un historien avança le fait suivant. M. de Boulainvilliers, qui se trouvait ce jour-là à l'Assemblée, reconnut dans la députation le nègre d'un de ses amis. « Ah! te voilà, Azor, lui dit-il; que viens-tu donc faire ici? — Monsieur, je fais l'Africain, » lui répondit le nègre. Le baron de Clootz se présentait comme *orateur particulier du genre humain,* et cherchait à mettre en pratique ses théories politiques et religieuses. Il appelait naïvement Paris le *chef-lieu du globe,* reconnaissait un *département de Prusse* et un *département d'Angleterre;* enfin il se déclarait l'*ennemi personnel de Jésus-Christ.* Le 20 juin 1790, anniversaire du serment du Jeu de Paume, les députés ordonnèrent le déplacement des figures des quatre nations enchaînées aux pieds de Louis XIV : « L'ouvrage des adulateurs esclaves fut détruit par la main des hommes libres. » Le peintre David, à la tête d'une députation de l'Académie de peinture, ne tarda pas à développer devant les députés le plan d'un monument civique remplaçant l'œuvre du despotisme, et dans lequel ces quatre statues de la place des Victoires devaient *servir à honorer et à décorer la liberté.* Ce fut le début de David dans la carrière du patriotisme. Les députés ne laissèrent pas échapper cette occasion de porter les derniers coups à la féodalité : ils supprimèrent les titres de noblesse. Personne ne pouvait plus garder à l'avenir les épithètes aristocratiques de *duc, comte, marquis, baron, Excellence, Grandeur,* etc., ni faire prendre la livrée aux valets, ni exposer d'armoiries. Marat appela aussitôt le prince de Condé Louis-Joseph *Capet;* et Camille Desmoulins se servit des expressions *Capet l'aîné, Capet le jeune.* Un plaisant imagina d'anoblir ses serviteurs par dérision, et arma son palefrenier chevalier; son cocher reçut le collier de *duc;* chacun de ses laquais s'éleva à la dignité de *comte;* son portier devint *marquis.* Les nobles furent appelés des *ci-devant.* On ne les désigna que par leurs noms patronymiques : au lieu de La Fayette, on dit M. Mothier; au lieu de Mirabeau, on dit Riquetti l'aîné, ou Riquetti cadet; au lieu du mot *domestique,* on adopta celui de *familier.* L'abbé Maury se chargea de plaider la cause de la noblesse, lui prolétaire et fils de cordonnier, contre Mathieu de Montmorency, descendant d'une des familles les plus nobles et les plus illustres de la France. Mathieu de Montmorency l'emporta, et ses confrères, mécontents de son abnégation nobiliaire, lui décernèrent aussitôt le surnom de *Fesse-Mathieu.* Quant à l'abbé Maury, les sarcasmes publics ne l'épargnèrent pas. On disait de lui, par allusion à la profession de son père, qu'*il portait toujours les armes de sa famille à ses pieds*, et il parut une feuille éphémère intitulée les *Souliers de l'abbé Maury.* Maury partageait avec Riquetti le jeune la palme de l'impopularité. La noblesse n'en continua pas moins d'exister pour les nobles, qui se créèrent un signe de reconnaissance entre eux. Plusieurs recouvraient les armoiries de leurs voitures d'un *nuage* peint, avec cette légende : Μονη ριπη αρκεσει, *Un coup de vent suffira.* Le coup de vent fut une tempête : il a complétement dissipé le nuage et englouti plus d'un passager.

XIV.

Cérémonie de la Fédération.

Les fédérés arrivent en foule. De toutes parts les préparatifs sont annoncés pour cette grande fête patriotique de la *Fédération.* Il y a abondance de comédies et de tragédies politiques, qui entretiennent les esprits dans les meilleures dispositions. Tous les architectes, tous les peintres, tous les sculpteurs donnent leur avis pour décorer le Champ-de-Mars. L'Hôtel-de-Ville nomme les commissaires de la fête. Alors (spectacle unique dans nos fastes nationaux) tous les habitants de Paris indistinctement, le roi, les princes, les nobles, les abbés, les députés, les bourgeois, les marchands, les prolétaires, les étrangers, les femmes, les vieillards et les enfants, tous mettent la main à l'œuvre. En quelques jours s'achèvent les travaux de terrassement du Champ-de-Mars, bientôt prêt à recevoir les gardes nationales et les troupes de ligne. Les travailleurs portent des cocardes blanc et rose. Ils rient, ils chantent, ils supportent la faim avec philosophie. Aux dames qui se plaignent du mal d'estomac, l'abbé Delille conseille de s'adresser à la *fée des rations* (fédération).

Il s'opéra une fraternisation entre l'armée permanente et l'armée citoyenne. Le Champ-de-Mars avait été disposé en amphithéâtre, et pouvait contenir près de trois cent mille spectateurs. Un pont de bateaux, placé en face sur la rivière, conduisait à un arc de triomphe, situé à l'entrée du Champ-de-Mars, sur le quai. Cet arc, d'architecture romaine, portait huit inscriptions, mélangées de prose et de vers: quatre à l'intérieur, quatre à l'extérieur. Les premiers étaient :

La patrie ou la loi peut seule nous armer;
Mourons pour la défendre, et vivons pour l'aimer.

Consacrés aux travaux de la constitution, nous la terminerons.

Le pauvre, sous ce défenseur,
Ne craindra plus que l'oppresseur
Lui ravisse son héritage.

Tout nous offre un heureux présage;
Tout flatte nos plaisirs;
Loin de nous écartez l'orage
Et comblez nos désirs.

Voici les autres :

Nous ne vous craindrons plus, subalternes tyrans,
Vous qui nous opprimez sous cent noms différents.

Les droits de l'homme étaient méconnus depuis des siècles; ils ont été rétablis pour l'humanité entière.

Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant.

Vous chérissiez cette liberté, vous la possédez maintenant, montrez-vous digne de la conserver.

Près de l'Ecole militaire, on avait construit une immense galerie couverte, ornée de draperies bleu et or, avec un pavillon au milieu. Dessous était placé le trône, ainsi que le fauteuil du président de l'Assemblée à côté, et la tribune royale derrière. Au centre de l'amphithéâtre, on apercevait l'*autel de la patrie,* posé sur un stylobate carré de vingt-cinq pieds, et sur lequel on montait par quatre escaliers. Autour de l'autel, des parfums brûlaient dans des cassolettes antiques. On lisait sur la façade méridionale de l'autel de la patrie ces inscriptions :

Les mortels sont égaux; ce n'est point la naissance;
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

La loi, dans tout État, doit être universelle;
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

Du côté du nord, des anges sonnaient de la trompette, et adressaient ces paroles au peuple : « Songez aux trois mots sacrés : la nation, la loi, le roi; la nation, c'est vous; la loi, c'est encore vous; le roi, c'est le gardien de la loi. » Ici se trouvait une figure de la *Liberté*, répandant l'abondance sur le sol français et protégeant l'agriculture; là, le génie de la *Constitution* s'élevait vers le ciel; plus loin était tracé en grosses lettres le serment fédératif.

La fête commença le 12 juillet. Les électeurs de Paris invitèrent à un grand banquet un fédéré de chacun des 83 départements. Le 13, le roi passa en revue les troupes arrivées, sur la place Louis XV et dans les Champs-Elysées, et le soir on célébra un *Te Deum* à Notre-Dame, précédé du *hiéro-drame* que l'Assemblée électorale avait commandé un an auparavant.

Le roi avait été nommé chef de la fédération. Pour ce jour-là seulement, il commandait toutes les gardes nationales du royaume. Le 14, dès la pointe du jour, les rues avoisinant le Champ-de-Mars se remplirent de monde. A midi et demi, les troupes commencèrent à entrer dans l'enceinte. A trois heures un quart seulement, se rassemblèrent les diverses bannières autour de l'*autel de la patrie.* Il pleuvait presque sans interruption; mais les chants et les farandoles, et les rires joyeux de trois cent mille spectateurs triomphaient du mauvais temps. Aussitôt le roi arrivé, l'évêque d'Autun (Talleyrand-

Périgord) célébra la messe, assisté de l'aumônier général, du clerc de la chapelle, et des aumôniers de la garde nationale, revêtus d'aubes blanches et portant la ceinture tricolore : ce qui les fit emphatiquement comparer à des hiérophantes par les journalistes. L'office achevé, l'évêque éleva les mains et appela la bénédiction du ciel sur l'oriflamme de la France, confiée au courage des armées de terre. Soudainement le soleil brilla. Des chants se firent entendre, avec des trépignements de joie occasionnés par ce remarquable changement de l'atmosphère. La Fayette profita de l'instant propice pour monter sur l'autel de la patrie, l'épée nue en main, la pointe en bas, et prononça le serment fédératif, rédigé par l'Assemblée nationale le 4 juillet. « Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et des subsistances dans l'intérieur du royaume, et la perception des contributions publiques, sous quelque forme qu'elles existent, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. » Tout le monde répéta ces paroles; les troupes les accompagnèrent de fanfares, de chants militaires et de décharges d'artillerie, à ce point que le canon, la musique, les applaudissements « firent, dit un contemporain enthousiaste, trembler le ciel et la terre. » Peu d'instants après, les députés à tour de rôle, répétèrent la formule en criant : « *Je le jure.* » Le roi, aussi, se découvrit, leva la main, et dit : « Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'Etat, à maintenir la Constitution et à faire exécuter les lois. » L'oriflamme de la France s'inclina pour recevoir le serment. Les bravos, les cris recommencèrent, et furent suivis d'un second *Te Deum*. Puis, les fédérés se retirèrent en bon ordre. On prêta serment le même jour, à la même heure dans les quarante-quatre mille municipalités de France. La fête offrit ensuite un aspect populaire. On illumina; le duc d'Orléans donna un concert dans le cirque du Palais-Royal, concert suivi d'un drame de circonstance; il se fit des joutes sur l'eau, un feu d'artifice partit; le peuple alla offrir un bouquet à la statue de Henri IV, sur laquelle cette inscription avait été placée : *Il est l'amour du peuple, Louis XVI est son héritier.* Une ascension d'aérostat tricolore eut lieu dans le Champ-de-Mars; un bal s'ouvrit dans la halle au blé et sur la place de la Bastille. Sur les ruines de la vieille forteresse s'élevaient des arcades de feuillage. Il était difficile de rien voir de plus animé. On dansa à la clarté des verres de couleur. A côté, un transparent de la boutique d'un confiseur attira les regards qui lisaient :

VIVE LE ROI,
MA FEMME ET MOI,
POURVU QU'IL SOIT
DE BONNE FOI.

La situation véritable des esprits se laisse deviner par cet étrange quatrain. Une crainte involontaire traversait la joie des Parisiens, comme la pluie avait obscurci les rayons du soleil qui éclairaient la fête. Quoi qu'il en soit, les fédérés restèrent plusieurs jours dans la capitale et y reçurent mille honneurs. Ils montaient la garde aux Tuileries, ils étaient applaudis dans les promenades; au théâtre, dans les rues, seuls ou en famille. Les fêtes, les bals, les banquets se succédèrent; et là, les premières places revenaient de droit aux fédérés. L'Opéra jouait extraordinairement à leur intention; la plupart des établissements publics leur étaient ouverts tous les jours; la Fayette se fatiguait à les passer en revue; les différents districts se les arrachaient et les régalaient. A la Muette, on dressa une table de vingt-deux mille couverts. Une modiste du Palais-Royal vendit des uniformes de *fédérées*, les tabletiers fabriquèrent des *éventails à la fédération*, les éditeurs de gravures publièrent une myriade de *scènes de la fédération;* enfin plusieurs médailles éternisèrent la fête.

Les Parisiens en pleurs reconduisirent les fédérés partants, en leur donnant à tous un jeton ou médaille, un certificat de civisme et le procès-verbal de l'auguste cérémonie. Le Champ-de-Mars reçut le nom de *Champ de la Fédération*, il y eut un autel de la patrie permanent; un décret ordonna que le drapeau des fédérés serait suspendu au plafond de la salle des séances de l'Assemblée nationale. Que de chansons, que de quatrains, que d'épithalames et d'odes patriotiques inspirés par la fête du 14 juillet! Marie-Joseph Chénier, Fontanes, Piis, Michel Cubières, etc., *saisirent leur lyre.* Les théâtres jouèrent le *Dîner des patriotes*, la *Double Intrigue*, le *Journaliste des Ombres*, la *Famille patriote*, quatre comédies remplies des plus purs sentiments de libéralisme.

Cette exaltation fébrile se fit sentir non-seulement en France, mais encore à l'étranger. A Hambourg on fêta la fédération française avec force couplets. Klopstock lut deux odes de circonstance. A Londres, on joua un opéra ayant pour titre : *La Confédération des Français au Champ-de-Mars*, il fut applaudi à outrance. A Londres encore, le club des *amis de la Constitution*, en correspondance avec celui de la France, se fédéra, et en donna avis à l'Assemblée nationale.

Tel fut le beau côté de cet événement, que l'on ne peut retracer sans une douce émotion; mais il n'amena qu'une trêve bien courte entre les partis. Remarquons-le, même, les travaux du Champ-de-Mars donnèrent lieu à des manifestations politiques d'une énergie jusqu'alors inconnue, presque toutes dirigées contre les classes privilégiées. Les corps de métier qui se rendaient en foule au lieu désigné pour la fête, portaient chacun leur drapeau ou enseigne. Sur celui des *frères* cordonniers, on lisait : *Le dernier soupir des aristocrates.* Sur celui des bouchers était dessiné un large couteau, avec cette menace : *Tremblez, aristocrates, voici les garçons bouchers!* Les imprimeurs avaient écrit sur leur drapeau : *Imprimerie, premier flambeau de la liberté!* Sur d'autres enseignes se trouvaient ces mots : *Vivre libre ou mourir*, ou seulement, *Ça ira!* C'était le commencement d'un refrain entonné souvent pendant les préparatifs de la fédération. Il s'appelait le *Carillon national*, et avait beaucoup de variantes. L'original est sans doute celui dont nous citons ici les premiers vers :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Les aristocrates à la lanterne;
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Les aristocrates, on les pendra.
La liberté triomphera;
Malgré les tyrans, tout réussira, etc., etc.

Le *Carillon national*, assure-t-on, fut composé par Dupuis, auteur de l'*Origine de tous les cultes*, et les paroles furent adaptées à un air favori de Marie-Antoinette. D'autres chansons, composées expressément pour le jour de la fête, plaisantaient, narguaient, menaçaient les nobles et les prêtres. Le matin du 14 juillet il pleuvait à verse : quelques gens disaient que les ennemis de la liberté avaient fait une *neuvaine* pour obtenir du mauvais temps, que les ondées qui se succédaient étaient des *larmes d'aristocrates*, par eux versées à la vue de la joie générale; que le ciel lui-même était *aristocrate*. Comme il tomba cinq averses pendant la cérémonie, on les qualifia d'*Orage aristocratique* en cinq actes.

XV.

Constitution civile du clergé. — Coalition étrangère. — Les Suisses de Château-Vieux.

La cérémonie du 14 juillet se passait à l'instant même où deux faits extrêmement remarquables allaient provoquer l'un la guerre civile, l'autre la guerre étrangère. Il s'agit de la *constitution du clergé* et des progrès de l'émigration.

Camus, pieux janséniste, aidé de ses amis politiques, avait dès le commencement de juillet 1790 provoqué la régularisation du temporel de l'Eglise. Il cherchait à mettre le clergé en communion d'intérêts avec le peuple, et pour cela il demandait une réforme temporelle. Le côté droit vit dans la motion de Camus un moyen employé pour servir la cause de la secte de Jansénius. Il la repoussa de toutes ses forces. Le 12, néanmoins, le projet de Camus fut adopté dans sa plus grande partie. Circonscrire les limites des diocèses, proclamer l'élection populaire des ecclésiastiques, supprimer le casuel des évêques et des curés, en leur affectant un traitement fixe : tel était ce fameux décret, connu sous le nom de *Constitution civile du clergé*. Les prêtres, désolés, ne tardèrent pas à se dire persécutés, parce qu'on les mettait au rang des salariés. Inutiles doléances! les citoyens ne voyaient dans le décret qu'une distinction entre le temporel et le spirituel : elle ne portait aucune atteinte au dogme, ni même à la discipline fondamentale de l'Église. Louis XVI en jugea autrement. Avant de sanctionner le décret, il écrivit au pape de venir en aide à sa conscience. Résolution funeste, démarche généralement blâmée. Le pape fit longtemps attendre sa réponse. La constitution civile, avec le serment ecclésiastique, ultérieurement décrété, devint un des plus insurmontables obstacles à la concorde générale.

Au delà du Rhin et de la Manche, les affaires prenaient une tournure non moins déplorable. L'œil tourné vers la France, les souverains de l'Europe, encouragés par les émigrés, se flattaient de replonger notre révolution dans le néant. Ils armaient. Le docteur Price, envoyé à Paris au nom des *Amis de la constitution* de Londres, dénonça par écrit à l'Assemblée nationale les projets belliqueux de l'Angleterre, et invoqua l'étroite union des deux peuples. « Cette lettre, dit un des Lameth, révèle au monde le secret des tyrans et celui des peuples..... Il est temps que les peuples s'entendent contre les tyrans dans les moyens de sortir de l'esclavage. »

Plusieurs manifestes invitèrent le roi à se mettre à la tête de l'émigration. Mais Louis XVI demeura irrésolu. Alors les émigrés s'adressèrent à l'armée et l'excitèrent à l'indiscipline : ils ne doutent en aucune façon du succès, déclarent-ils; leur voyage sur les bords du Rhin ne doit être qu'une courte promenade. Ils reviendront mettre les niveleurs à la raison et rendre son velours au trône monarchique. Ils sont partis de France sans même avoir arrangé leurs affaires de famille : ils sont seulement allés consulter l'empereur d'Allemagne sur les manœuvres qu'ils emploieront pour soutenir la cause royale;

Leurs amis du dedans travaillent l'opinion publique, préparent les circonstances, et quand ils trouveront, eux, l'instant opportun, ils reprendront leur place au sommet de l'échelle politique. Voilà le langage des émigrés : malheureusement, les faits répondent à leurs vœux.

Bailly, jusqu'à présent maire provisoire, fut promu à la mairie définitive. Cela déplut aux patriotes et aux aristocrates tout ensemble. Ceux-ci le trouvèrent trop roturier, ceux-là trop attaché aux vieilles idées. La Fayette et Bailly passèrent avec raison pour des hommes modérés et pusillanimes. Un levain de troubles se manifesta pendant le mois d'août. Le 11, un duel politique eut lieu entre Cazalès, *l'homme de la cour*, et Barnave, *l'homme du peuple*. Le 15, au faubourg Saint-Antoine, la garde nationale fut assaillie à coups de pierres pour avoir voulu sauver un filou que des passants allaient pendre sans forme de procès. Enfin Camille Desmoulins, connu par ses articles caustiques et d'esprit impitoyable, fut insulté chez le suisse du Luxembourg par Naudet et Dessessarts, comédiens du théâtre de la Nation. Il refusa de se battre.



Offrandes des dames artistes à l'Assemblée nationale.

Pour atteindre leur but, pour jeter des germes d'indiscipline dans l'armée, les contre-révolutionnaires lancèrent une foule de pamphlets et de libelles, prêchant des doctrines opposées, mais tendant tous à relever le soldat de la soumission due aux officiers. Ces manœuvres amenèrent de prompts résultats. A Nancy et à Metz, l'insubordination éclata parmi les troupes de la mestre de camp du régiment du roi et parmi les Suisses de Château-Vieux. Les soldats irrités contre leurs chefs, ennemis avoués de la révolution, se mêlèrent aux ouvriers mécontents de leur situation, s'emparèrent des drapeaux et des caisses, et emprisonnèrent bon nombre de leurs officiers. Il s'ensuivit un combat qui coûta la vie à onze cents hommes. Le général Malseigne et le marquis de Bouillé conduisirent cette affaire. Bouillé, universellement mal vu en France, ne s'attira que de nouvelles haines par ce coup d'éclat. Paris trouva amère cette victoire remportée par des Français sur des Français, et les esprits se divisèrent pour savoir de quel côté existait le bon droit. Il y avait à redouter un mouvement. Parmi les Parisiens, les uns voulaient aller se plaindre à Saint-Cloud, les autres se rendirent aux Tuileries, sur la terrasse des Feuillants, pour demander le renvoi des ministres. La garde nationale parisienne et la municipalité approuvèrent la conduite du marquis de Bouillé. Tout le monde demeura d'accord pour louer l'héroïsme du jeune Desilles, officier du régiment du roi. Il s'était placé, pendant le plus chaud moment de l'action, devant la bouche d'un canon, en criant aux revoltés : « Tirez, malheureux, qui voulez votre perte et celle de vos frères. » Desilles mourut. Hélas! la guerre civile avait éclaté ! Dans les Cévennes, il se forma un noyau contre-révolutionnaire. Sous prétexte de fédération, trente mille hommes s'assemblèrent dans les plaines de Jalès, et jurèrent de marcher sur l'Assemblée nationale et de s'opposer à ses décrets. On appela ce rassemblement le *camp de Jalès*. Peu à peu il poussa des racines jusqu'en Provence, jusqu'à Arles. où on le nomma la *chiffonne*, sans doute parce que son signe de ralliement était un petit *siphon*, par corruption *chiffon*, chez les paysans provençaux. Les hommes le portaient en or ou en argent à leur boutonnière, les femmes de qualité le plaçaient sur leur sein, et l'entouraient de diamants. Le camp de Jalès fut le précurseur de la Vendée.

Nous avons entendu les Parisiens demander le renvoi des ministres. Ils obtinrent satisfaction. Necker abandonna le ministère (4 septembre). De fait, le règne du Genevois était passé depuis longtemps. Il quittait le timon de l'Etat lorsque soufflaient les vents de la tempête; il obéissait à la nécessité ou peut-êtr à la peur. Il n'avait pas réussi plus que Calonne à combler le déficit, et le numéraire n'avait pas augmenté. Necker, le *réformateur*, écrivit autrement qu'il n'agit. Il fit de la politique à propos de finances, et de la finance en face des questions politiques. Necker, l'homme des demi-mesures, passa par toutes les phases de la popularité sans parvenir à fixer sur lui pour toujours l'admiration publique. Cet économiste, dont l'avénement au ministère avait été un triomphe, se retira sans que l'on pensât à lui, dans une petite ville de la Suisse, Et quand, plus tard, il lui arriva à plusieurs reprises de rompre le silence, personne n'écouta sa voix. Sa chute contenta fort les hommes du côté droit qui le détestaient personnellement, et qui spéculaient sur les malheurs de la nation. Trois semaines après, d'Espréménil osa proposer à l'Assemblée nationale de « rétablir tout ce qu'elle avait détruit. » — Impossible de nier la révolution avec plus de hardiesse. — Les députés lui crièrent : « *Au comité de santé ! au comité d'aliénation !* » D'Espréménil avait été autrefois l'un des plus fermes défenseurs des parlements.



Orgie des gardes du corps.

Voilà comment, de jour en jour, les hommes et les choses se modifiaient. Pour en donner un exemple, nous rappellerons que le 20, un service en l'honneur des soldats citoyens tués à Nancy fut célébré dans le champ de la Fédération. Les départements en firent autant. Mais les journaux s'étonnèrent que l'on n'eût pas un peu songé aux soldats des régiments du roi et de Château-Vieux, *légalement assassinés*, disaient-ils, par les ordres du marquis de Bouillé. La cérémonie funèbre ne réunissait pas tous les suffrages, et comme Loustalot, le plus zélé rédacteur des *Révolutions de Paris*, venait de mourir à vingt-deux ans, un citoyen, prononçant un discours sur la tombe du jeune homme, fit entendre ces paroles : « Ombre chère à tous les cœurs patriotes ! en quittant cette vallée de misères pour te rendre dans le sein de l'Eternel, va dire à nos frères des régiments du roi et de Château-Vieux qu'il leur reste encore des amis qui pleurent sur leur sort, et que leur sang sera vengé. » Dans la suite, une réparation éclatante leur a été accordée; les *brigands* d'aujourd'hui ont été les héros d'une époque ultérieure; les hommes que l'*Ami du roi* appelle au-

jourd'hui *héros de Nancy*, ont reçu en 1792 le nom de *lâches oppresseurs*.

Changement de ministère, partis s'agitant dans l'ombre, influence de la presse, oubli croissant de l'*ancien régime*, — quels événements! Et il y a une année à peine que se sont écoulées les journées des 5 et 6 octobre.

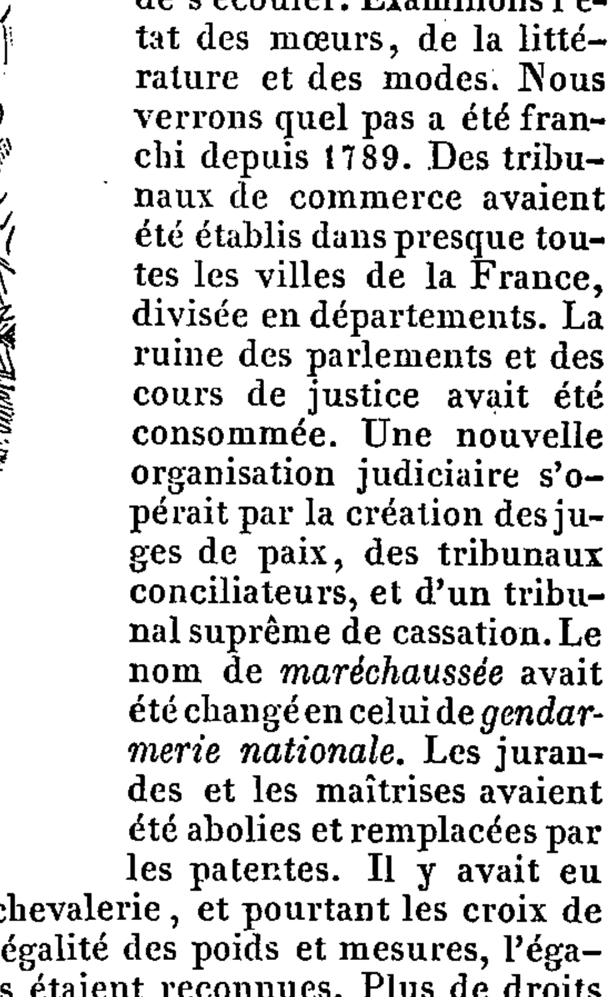
XVI.

Prêtres réfractaires. — Prêtres assermentés. — Revue de l'année 1790.

Octobre 1790 passerait inaperçu s'il n'avait vu naître un club nouveau, la *Société des Amis de la Vérité*. Son créateur était l'abbé Fauchet, qui avait plusieurs fois prononcé des sermons patriotiques, et qui avait amoncelé sur sa tête les malédictions de ses confrères. Fauchet rêvait le retour du clergé français aux mœurs antiques. C'était par malheur un enthousiaste qui, avec les intentions les meilleures et au fond les plus sensées, faisait rire de lui. Son club s'assembla au cirque du *Palais-Royal*, où il prit le nom de *Cercle social*, qu'il conserva jusqu'en 1793. Là s'agitaient des questions qui touchaient d'un côté à la politique courante, de l'autre à la philosophie. Fauchet avait pris sérieusement le titre de *procureur général de la vérité*, et en dehors des séances de son club, il ne tarda pas à discuter, en écrits et en paroles, avec le baron de Clootz, *orateur du genre humain*. Dans le cirque du Palais-Royal, dit en plaisantant un journal de l'époque, les mardis, jeudis et dimanches, on chante des ariettes; les mercredis et samedis, les nymphes des entre-sols circonvoisins y dansent, et les lundis et vendredis, *on y dit la vérité*.



Travaux du Champ-de-Mars.



Charles Lameth se battit en duel avec le duc de Castries pour fait d'opinion et fut blessé (12 novembre). Le peuple épousa la querelle du vaincu, et prétendit à le venger en dévastant l'hôtel du noble duc, Il ne pilla pas et respecta même un portrait du roi. La presse patriote honora Lameth en donnant publiquement, presque chaque jour, des nouvelles de sa santé, et l'Assemblée nationale en nommant aussitôt président son frère Alexandre.

Cependant, les collègues de Necker, effrayés sur l'avenir, et se voyant débordés par tous les partis, donnèrent leur démission. Ils tombaient sous les coups des Jacobins. La Luzerne fut remplacé par Fleurieu, capitaine de vaisseau, Champion de Cicé par Duport du Tertre, de la Tour du Pin par Duportail, Saint-Priest par Delessart. Montmorin resta seul en place. Tous ces hommes qui, pris à part, ne manquaient pas de talent, formaient un ensemble politique entièrement nul. Au reste, le roi avait des projets de fuite et s'inquiétait peu des affaires gouvernementales : il lui suffisait d'avoir l'appui du marquis de Bouillé et de Mirabeau.

Le 27 novembre, l'Assemblée nationale décréta le complément de cette constitution civile du clergé qui allait soulever tant de résistances. Le pape, auquel Louis XVI en avait appelé pour le repos de sa conscience, s'opposait indirectement au changement du temporel, que l'archevêque d'Aix avait su habilement confondre, dans un mémoire, avec le spirituel. L'Assemblée s'obstina. Des plaintes contre le clergé lui étaient adressées d'un grand nombre de municipalités du royaume.

Elle décida que les ecclésiastiques jureraient d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution civile, sous peine d'être remplacés dans leurs évêchés ou dans leurs cures. Cazalès avait parlé de toutes ses forces contre le décret. Inutiles discours! Mais dans sa péroraison il annonça de tristes vérités. « Le serment ecclésiastique est décrété... alors, avait-il dit, le schisme est introduit, les querelles de religion commencent ; alors les peuples douteront de la validité des sacrements, ils craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime qui, saisissant l'homme dès le berceau et le suivant jusqu'à la mort, lui offre des consolations touchantes dans toutes les circonstances de la vie : alors les victimes se multiplieront, le royaume sera divisé ; vous verrez les catholiques, errants sur la surface de l'empire, suivre dans les cavernes, dans les déserts, leurs ministres persécutés, vous les verrez dans tout le royaume réduits à cet état de misère et de persécution dans lequel les protestants avaient été plongés par la révocation de l'édit de Nantes. » Alors, en effet, les prêtres se divisèrent en deux camps opposés. Ceux qui prêtèrent le serment furent appelés les *assermentés* ou *sermentaires* par le public, prêtres *jureurs* et *intrus* par les abbés qui s'y refusaient et que l'on qualifia de prêtres *réfractaires, rebelles, insoumis, insermentés*. La persécution contre ces derniers devint chose toute naturelle : la presse et le dessin en firent presque une affaire de mode.

Un décret qui accorde des secours pécuniaires aux vainqueurs de la Bastille et à leurs veuves, un autre décret qui commande une statue pour l'auteur d'*Emile*, et qui ajoute que sa veuve sera nourrie aux frais de l'Etat; un autre qui change la *maréchaussée* en *gendarmerie*, et enfin l'acceptation pure et simple de la constitution civile par le roi, — nous conduisent jusqu'à l'année 1791. Il faut remarquer que l'on récompensait les hommes du 14 juillet au moment où l'*Ami du peuple* en accusait un grand nombre d'être *mouchards*.

Faisons maintenant un retour sur l'année qui vient de s'écouler. Examinons l'état des mœurs, de la littérature et des modes. Nous verrons quel pas a été franchi depuis 1789. Des tribunaux de commerce avaient été établis dans presque toutes les villes de la France, divisée en départements. La ruine des parlements et des cours de justice avait été consommée. Une nouvelle organisation judiciaire s'opérait par la création des juges de paix, des tribunaux conciliateurs, et d'un tribunal suprême de cassation. Le nom de *maréchaussée* avait été changé en celui de *gendarmerie nationale*. Les jurandes et les maîtrises avaient été abolies et remplacées par les patentes. Il y avait eu suppression totale des ordres de chevalerie, et pourtant les croix de Saint-Louis étaient prodiguées. L'égalité des poids et mesures, l'égalité dans le partage des successions étaient reconnues. Plus de droits d'aînesse, ni de droits seigneuriaux, ni de droit d'aubaine. Les ecclésiastiques étaient exclus des fonctions publiques, jugées incompatibles avec leurs devoirs de prêtres; un décret avait porté le dernier coup à leur pouvoir temporel, en déclarant que le mariage, aux yeux de la loi, n'était qu'un simple contrat civil. La politique agrandissait donc toujours son domaine. Souvent, lorsqu'une question intéressante devait être débattue à l'Assemblée nationale, le peuple passait la nuit aux portes de la salle pour pouvoir s'y introduire dès l'ouverture. Aussi, les émeutes devenaient périodiques et il arrivait qu'on insultait un homme, à la promenade ou en plein théâtre, à cause de ses opinions politiques. Par prudence, on ne tolérait plus les épées ni les cannes dans les spectacles. L'abbé Maury ne sortait qu'incognito, pour ainsi dire. Les peurs paniques avaient fait place à des appréhensions presque toujours fondées. Les vols à main armée, les malversations des fonctionnaires publics, les faux en matière de commerce et de billet, les incendies de céréales, les assassinats étaient en grand nombre. Les clubs se préparaient à une guerre active les uns contre les autres. La plupart des vainqueurs de la Bastille se réunissaient sous la présidence du brasseur Santerre, malgré la défense de La Fayette. L'inimitié la plus déclarée existait encore entre les *monarchiens* et les *jacobins*, qui comptaient dans leurs rangs Marat, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine et bien d'autres hommes pleins d'ardeur républicaine.

Paris, Typographie Plon frères, rue de Vaugirard, 36.

XVII.

Mort et convoi de Mirabeau. — Le roi est retenu aux Tuileries.

Le premier jour de janvier 1791, an troisième de la liberté, le dauphin et *Madame* allèrent embrasser leurs parents *et leur souhaiter une bonne année*. A neuf heures environ, la musique de la garde nationale donna l'aubade habituelle et joua, à plusieurs reprises, un air de l'opéra comique *les Dettes* dont voici le refrain:

Mais nos créanciers sont payés;
C'est ce qui nous console.

C'était une allusion directe au décret de la liquidation des dettes de l'Etat. Aussitôt après, un valet apporta au dauphin un jeu de dominos fait avec des pierres et du marbre provenant des démolitions de la Bastille. Ces étrennes lui étaient envoyées au nom des hommes du 14 juillet. Le reste de la journée se passa, au château, en réceptions, en présentations. Le *sinistre bijou*, c'est ainsi que madame Campan appelle le jeu de dominos patriotique dont nous venons de parler, prouvait que la face des choses était complétement changée. Les hôtes des Tuileries se consumaient dans un morne désespoir; leur position devenait de plus en plus triste et fausse; la royauté se démembrait. Il y avait alors deux seuls véritables rois en France: c'étaient Rousseau et Voltaire, auxquels on dressait des statues, qui apparaissaient comme les *flambeaux de la nation*, que l'on accouplait dans les estampes, sur les médailles, sur les almanachs, sur les étoffes, sur les meubles, eux, dont les principes avaient été si opposés de leur vivant! Le malicieux Voltaire ne représente-t-il pas l'idée de destruction, et Rousseau le rêveur la pensée d'organisation? La presse distribua, elle aussi, ses dragées. Les *Révolutions de Paris* publièrent un article intitulé: *Les Etrennes au Roi*, où nous trouvons cette phrase: *Louis, tu as cessé d'être l'oint du Seigneur, pour devenir le fils aîné de la patrie.* En d'autres termes: Louis, au droit divin succède la souveraineté du peuple. Marat donna des *Etrennes à Bailly et à Motier* (La Fayette). Il les traita de *scélérats*, sans périphrase. Il avait déjà fait scandale en publiant la liste de leurs *mouchards*, reconnue à peu près exacte, après vérification. Le bruit courut bientôt que la tête de Marat avait été mise à prix.

A l'Assemblée nationale, le même jour, l'abbé Grégoire porta la parole. Il engagea les ecclésiastiques ses collègues à prêter le serment pour la constitution civile du clergé. Avec cette motion, les séances de l'année 1791 s'ouvrirent par un violent orage. Des gens rassemblés autour du Manége crièrent: *A la lanterne, ceux qui refuseront!* Dès le samedi, 8, des commissions, composées d'un officier municipal et de deux notables membres du conseil général, se rendirent dans les différentes paroisses de Paris pour recevoir légalement les serments ecclésiastiques. Néanmoins, peu de prêtres s'exécutèrent: les opposants alléguaient la désapprobation du pape. Il fallut se hâter de les remplacer. Le 18, une vive discussion s'organisa au sein de l'Assemblée. Cazalès, Maury, d'Espréménil, se récrièrent bien fort contre le serment; Mirabeau, Barnave, Gouttes et Beaumetz, leur rispotèrent. Les nominations successives de l'abbé Grégoire et de Mirabeau à la présidence indiquent assez à quel côté appartint la victoire. Mais les plaintes des insermentés se renouvelèrent avec plus d'insistance qu'en novembre dernier. Les journaux qui les soutenaient les engagèrent à persévérer dans leur refus et à protester contre les *intrus*. L'un d'eux imprima cette *adresse* aux paroissiens de Saint-Sulpice, où l'on venait de nommer un curé constitutionnel; « Rejetez-la donc loin de vous, cette élection, je vous en conjure au nom de la religion, de l'Eglise et de votre salut, que vous devez espérer avec crainte et tremblement; rejetez-la comme un acte outrageant la justice divine et humaine. »

Les départements, en revanche, étaient inondés de lettres pastorales des évêques constitutionnels, qui proclamaient à leur tour que le salut du peuple était la loi suprême: *Salus populi, suprema lex;* ou bien que l'Assemblée nationale (par la constitution civile du clergé) n'avait rien fait « qui ne fût de son ressort et de sa compétence, » ou bien encore, que, d'après saint Jérôme, les évêques doivent savoir « qu'ils sont des prêtres, non des dominateurs, *episcopi sese esse sacerdotes noverint, non dominos.* » Comme la cour ne se fiait pas aux prêtres constitutionnels, elle ressentait les persécutions exercées contre les réfractaires. Le 19 février 1791, *Mesdames*, tantes du roi, sortaient de France, malgré les marchandes de la halle qui étaient venues les supplier de ne pas *quitter la patrie;* malgré les menaces de toute la presse, qui demandait une loi très-sévère contre les émigrés... La reine savait leur départ, et le croyait non-seulement suffisamment motivé par les craintes de leur conscience, mais encore fort nécessaire à la liberté de Louis XVI. *Mesdames* furent arrêtées à Moret, où on les menaça de la lanterne, puis à *Arnay-le-Duc*. Toutefois on les laissa franchir la frontière, lorsqu'elles eurent obtenu à cet effet un décret de l'Assemblée nationale. Le bruit courait que *Monsieur*, comte de Provence, cherchait aussi à partir: le peuple ne voulut pas le laisser faire. *Monsieur* ne pouvait pas, à l'exemple des tantes du roi, donner pour prétexte à son voyage qu'il aimait mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. La foule fit savoir son avis au futur émigré, sous les fenêtres mêmes de son palais du Luxembourg, et cela avec des supplications qui ressemblaient fort à des menaces. Le comte de Provence se tira d'affaire aussi heureusement qu'il y était parvenu un an auparavant, lors de la trahison de Favras. Il promit de ne jamais quitter son frère, et alla aux Tuileries renouveler ce serment en présence du roi. Aussitôt on lut à l'Assemblée, contre les émigrés, un projet de loi, qui échoua par la faute de Mirabeau.

Un événement fort grave occupa l'attention publique. A la suite d'une émeute au faubourg Saint-Antoine, à la suite d'une expédition contre le château de Vincennes, dirigée par Santerre, et mise à néant par La Fayette, les appartements du roi se trouvèrent tout à coup remplis d'hommes armés résolus *à sauver Louis XVI.* La garde nationale s'en rendit facilement maîtresse, en arrêta sept, désarma et renvoya les autres. Ces contre-révolutionnaires, connus sous le nom de *chevaliers du poignard*, ne parurent d'abord que ridicules. Mais il était aisé d'expliquer les motifs de leur entreprise. Une foule de journaux avaient imprimé depuis peu le *Credo d'un bon Français*, où l'on remarquait cette phrase à la fois humble et menaçante: « Je crois en un roi... descendu de son trône pour nous..., qui étant venu au sein de la capitale par l'opération d'un général..., s'est fait homme..., qui a permis que son pouvoir royal fût mis dans le tombeau, mais qui ressuscitera bientôt, etc. » Les dévoués serviteurs de Louis XVI avaient tenté cette conspiration pour préparer leur maître à la brillante résurrection qu'ils lui prédisaient. Le roi l'approuvait. Evidemment, il aspirait à changer sa position: nous verrons bientôt que son adhésion aux actes de l'Assemblée nationale n'était pas sincère. Mais quelle imprudence que la conspiration des poignards, à l'instant où Mirabeau défendait devant ses collègues les intérêts de la royauté! Le schisme religieux d'ailleurs s'agrandit incessamment: les prêtres, en général, ne portèrent plus l'habit ecclésiastique hors du saint lieu; Gobel, évêque de Lyda, assermenté, avait succédé à M. de Juigné, réfractaire, dans l'archiépiscopat de Paris. En outre, il y avait une active persécution contre le *club monarchique* et force épigrammes contre l'Assemblée nationale, qui, disait-on, « ressemblait à un malade prêt à périr de la paralysie sur le côté droit et de la gangrène sur le côté gauche. » Des listes apocryphes contenaient les noms des membres de ce club contre-révolutionnaire. Beaucoup de personnes désignées se défendirent publiquement d'en faire partie. Cette *liste d'aristocrates de toutes les couleurs, composant le club monarchique*, n'était rien autre chose qu'une table de proscription, dévouant à la haine de la multitude une portion notable des citoyens.

A mesure que les diverses opinions politiques se dessinaient, le rôle de Mirabeau devenait plus difficile. Il lui était dorénavant impossible d'assister à aucune séance des Jacobins, où Duport et les Lameth l'attaquèrent avec fureur. Il avait été question de l'en bannir. Mirabeau, par un effort merveilleux d'éloquence, tint tête à l'orage, mais sortit excédé de ce combat terrible. La discussion sur le droit de régence, qui occupa pendant quatre jours l'Assemblée nationale, acheva de l'épuiser. Enfin, le 28, il parla cinq fois pour un projet sur les mines, qu'il parvint à faire adopter. Vaincu par la maladie, il prit le lit et se trouva inopinément dans un état de santé désespéré. Le travail et la débauche s'étaient réunis pour le tuer. Le peuple, en apprenant la maladie du grand orateur, revint à lui, malgré ses dernières équipées. Il courut à sa porte, et demanda d'heure en heure les bulletins de sa santé. Cet intérêt alla, chez quelques individus, jusqu'au fanatisme. Un inconnu proposa à Cabanis, médecin de Mirabeau, de transfuser son sang dans le corps du malade, et lui envoya cette lettre vraiment remarquable:

« Monsieur,

» J'ai lu dans les papiers publics que la transfusion du sang avait été exécutée avec succès en Angleterre, dans les maladies graves; si pour sauver M. de Mirabeau les médecins la jugeaient utile, j'offre une partie de mon sang, et je l'offre de grand cœur: l'un et l'autre sont purs.

» *Signé* Mornais ou Marnais,
» Rue Neuve-Saint-Eustache, 52. »

Mirabeau expira dans les bras de Cabanis. Les magasins, les ateliers, les manufactures, les théâtres, se fermèrent aussitôt; on tendit les maisons particulières de draps funèbres. L'Assemblée nationale, les sections et les clubs, annoncèrent qu'ils assisteraient à son convoi. La plupart des citoyens, notamment les députés, portèrent son deuil. Les uns se rappelaient son glorieux passé; les autres se désespéraient en voyant s'évanouir ainsi toutes les promesses qu'il leur avait faites pour l'avenir; tous nourrissaient cette pensée, qu'avec Mirabeau allait mourir la constitution. « En le perdant, selon les belles paroles de Boissy d'Anglas, la révolution perdait sa Providence. » Le peuple effaça le nom de la rue de la Chaussée-d'Antin, que le grand orateur habitait, et y substitua cet écriteau en fer-blanc: *Rue Mirabeau-le-Patriote.* Il n'est plus! répétait-on en tous lieux. Un homme de lettres, entrant chez un restaurateur, répondit au garçon qui lui vantait

la beauté du temps: *Oui, mon ami, il fait bien beau, mais Mirabeau est mort.* Quelle tombe irait bien à la taille de ce géant? Les sections proposèrent le Champ de la Fédération; mais l'Assemblée nationale, adoptant l'avis du département de Paris, changea, à l'intention de l'illustre mort, l'église de Sainte-Geneviève en Panthéon français. On fit un convoi magnifique, presque une apothéose. Le cortége, long d'une lieue, était accompagné de plus de cent mille personnes. Les députés, les ministres, la garde parisienne, les corps administratifs, des députations des académies littéraires et des clubs, suivaient le char, recueillis dans le plus religieux silence. Gobel, le nouvel archevêque *intrus* de Paris, avait publié un mandement en l'honneur du défunt; et dans l'église Saint-Eustache, où le corps fut d'abord déposé, Cérutti prononça l'oraison funèbre, suivie d'une décharge de vingt mille mousquets. La tristesse était peinte sur tous les visages. Une poissarde répondit à un élégant qui se plaignait de ce que la municipalité n'avait pas fait arroser le boulevard: *Elle a compté sur nos pleurs.* Au Panthéon, on grava sur la tombe la dernière parole de Mirabeau : DORMIR.

Immense fut l'effet que produisit la mort de Mirabeau. Il avait pendant deux années rempli de son nom le monde politique; avec sa parole foudroyante, il avait souvent maîtrisé, à lui seul, toute l'Assemblée nationale. Il mourut au moment où, insensé, il cherchait à maîtriser aussi la nation. Vers la fin de sa vie, on l'avait nommé, il est vrai, membre du directoire du département de Paris et commandant d'un bataillon de garde nationale; mais il était devenu impopulaire et sa parole était de moins en moins écoutée. Si tous les partis l'admirèrent, tous ne le regrettèrent pas sincèrement. Le temps était venu, où déjà les premiers apôtres de la révolution semblaient de tièdes politiques. Quelques années de plus, et peut-être Mirabeau fût mort martyr, comme Barnave, comme Brissot, comme Camille Desmoulins. Son absence fit faute à l'Assemblée, mais pas assez néanmoins pour la décourager. Aux yeux d'un grand nombre de personnes, il emportait dans la tombe sinon le *deuil de la monarchie*, du moins celui de la constitution. Après lui, les affaires publiques allèrent de mal en pis. En effet, le 4 avril, parut le fameux bref du pape qui décidait négativement la question de la constitution civile du clergé, et, le 6, ce bref fut brûlé avec l'effigie du saint-père, en plein Palais-Royal et dans quelques départements. Les habitants du Jura donnèrent à l'abbé Maury sa part de *l'auto-da-fé.* On ne saurait s'imaginer à quels emportements le peuple se livra alors contre la cour de Rome.

Barnave et les deux Lameth se partagèrent la succession de Mirabeau, qui, peu de temps auparavant, les avait surnommés le *triumgueusat.* Ces trois députés devaient, comme lui, prendre la voie des transactions avec la cour. Ils suivaient encore cependant leur système révolutionnaire, et livraient assez fréquemment de rudes assauts au parti des nobles. On comprend quelles craintes inspiraient les approches du temps de Pâques. Les hommes auxquels répugnait l'assistance d'un prêtre *intrus* le considérèrent comme une époque d'intolérable persécution. Louis XVI se rangea parmi eux. Il ne s'était entouré, avec toute sa famille, que d'abbés réfractaires, sans écouter les voix qui s'élevaient pour l'instruire, et qui lui donnaient hautement ces conseils: « Sire, les prêtres vous disent: Hors l'Eglise, point de salut. Les vrais patriotes peuvent et doivent s'écrier de même: Hors la constitution, point de salut. » Au château, les insermentés seuls étaient reçus; et la reine n'avait plus pour confesseur, comme d'ordinaire, le curé de Saint-Eustache, parce qu'il était *constitutionnel.* Dans Paris, au contraire, les intrus n'obtinrent permission de dire la messe que dans l'église des Théatins. Et encore, le 16, un dimanche, le peuple les poursuivit avec acharnement. Une jeune fille fut fouettée sur les marches de l'église; et les jacobins attachèrent sur la porte deux balais en sautoir, avec une inscription annonçant le châtiment suspendu sur la tête de toute personne qui entrerait: *Avis aux dévotes aristocrates; médecine purgative distribuée gratis.* Bailly fit retirer l'inscription, mais elle fut réintégrée avec ces mots ajoutés: *Oté par ordre de M. Bailly, replacé par celui des citoyens.* L'attroupement continua jusqu'à six heures du soir. Cet acte tyrannique avait été, dit-on, médité et conseillé au peuple par un curé constitutionnel de Paris.

Conformément au vœu de sa conscience, le roi se décida à partir pour Saint-Cloud le lundi de la semaine sainte (avril 1791). Il y allait faire ses dévotions, parce que l'évêque de Clermont lui avait conseillé de s'abstenir de la communion pascale de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais le peuple n'épargna pas Louis XVI : le tocsin sonna quand le roi fut prêt à monter en voiture. Puis on le força de rentrer aux Tuileries, avec l'escorte de La Fayette. Ce n'était cependant point une fuite. Louis XVI avait constamment résisté aux instances de ses courtisans, qui l'engageaient à *délaisser un peuple de rebelles.* Les *rebelles*, de leur côté, craignaient sans cesse des trahisons et voulaient garder le roi comme otage. L'émigration, avec un pareil chef, eût été trop puissante. De cette journée datèrent les griefs les plus forts contre la conduite de La Fayette. Les jacobins l'accusèrent d'avoir voulu protéger la fuite du roi; les monarchiens ne lui pardonnèrent pas de l'avoir escorté pour sa rentrée aux Tuileries: aussi recommencèrent-ils à se plaindre du général de la *canaille parisienne.* La Fayette, dégoûté, donna sa démission, ainsi que son état-major. Mais il ne tarda pas à reprendre son commandement et à l'exercer contre de fréquentes coalitions d'ouvriers, qui trouvèrent des défenseurs zélés dans Marat et dans Camille Desmoulins. A peine revenu à son poste, La Fayette vit pleuvoir sur lui une grêle d'attaques et d'injures.

XVIII.

Fuite et arrestation du roi. — Translation des restes de Voltaire au Panthéon.

Louis XVI, froissé dans ses croyances, dans ses désirs, dans ses plans de politique, Louis XVI, retenu aux Tuileries, Louis XVI, auquel on a retiré jusqu'au droit de grâce, ce véritable droit divin des rois, Louis XVI, mécontent, timoré, chagrin, irrésolu surtout, proteste *secrètement* contre la sanction qu'il a accordée à plusieurs décrets. Il donne pour motif un manque de liberté d'action. N'est-ce pas ici la contre-révolution? N'est-ce pas une preuve que Louis XVI s'était fait violence depuis longtemps? Ne sommes-nous pas redevables à la constitution civile du clergé de cette protestation non équivoque par laquelle le pouvoir exécutif s'isole du pouvoir délibérant? Cet acte secret va bientôt avoir un résultat public, et même tout à fait scandaleux.

Louis XVI ne s'en tint pas là. Le 20 juin 1791, il s'enfuit, absolument comme un captif qui est parvenu à tourner les verrous de son cachot. Il sortit des Tuileries pendant la nuit, le cœur en proie à des craintes sérieuses et prenant mille et mille précautions. Il changea deux fois de voiture. La même nuit, *Monsieur* et *Madame* abandonnèrent le Luxembourg et suivirent Louis XVI; mais les nobles émigrés se séparèrent pour effectuer leur voyage et se rendirent dans les Pays-Bas par des routes différentes. La fuite de ces derniers était bien mieux calculée que celle du roi : dix jours leur suffirent pour rejoindre le comte d'Artois, qui les attendait à Bruxelles. Aussitôt après avoir su la nouvelle du départ de Louis XVI, les ambassadeurs étrangers arborèrent, à Paris même, la cocarde blanche; le pape fit chanter un *Te Deum* à Saint-Pierre; à Naples et à Rome, il y eut des fêtes publiques. C'était se réjouir trop tôt d'une entreprise dont le succès dépendait encore d'une foule de chances plus ou moins heureuses. A six heures du matin, La Fayette eut connaissance de cet événement. Il en avertit immédiatement l'Assemblée nationale et la municipalité. L'Assemblée chargea M. Romœuf, aide de camp du général, de courir après les fugitifs. A huit heures environ, tout Paris savait la chose et accusait de trahison les deux amis, Bailly et La Fayette. Du reste, le peuple était calme, d'abord indifférent, comme étourdi. Puis il se réveilla et se porta en foule à l'Hôtel-de-Ville, aux Tuileries, dans la cour du Manége, pour exhaler son mécontentement. Ici, des plaintes; là, des murmures; plus loin, des menaces; partout l'inquiétude qu'apportaient avec eux les premiers symptômes de l'anarchie. Le peuple renia ce chef qui l'avait quitté à l'instant du danger. Il abattit les enseignes où se trouvaient l'effigie, les armoiries, ou seulement le nom du roi; il fit disparaître des lieux publics tous les bustes de Louis XIV et de Louis XV; il appela le *Palais-Royal, Palais d'Orléans;* un piquet de cinquante lances fit des patrouilles jusque dans le jardin des Tuileries, en portant sur sa bannière:

VIVRE LIBRES OU MOURIR.

LOUIS XVI, S'EXPATRIANT,
N'EXISTE PLUS POUR NOUS.

La section du Luxembourg déchira le drapeau que lui avait donné Monsieur et en fit une bourre de canon

Le roi fut arrêté le 22 à Varennes, par les soins de Drouet, maître de poste. Il rentra à Paris suivi d'une nombreuse escorte. Latour-Maubourg, Pétion, Barnave, commissaires nommés par l'Assemblée nationale, l'accompagnaient. Son voyage avait été triste au delà de toute expression. Dans la voiture, le jeune dauphin, assis sur les genoux de Barnave, ayant remarqué les boutons de l'habit du député, assembla les lettres en relief et lut : *vivre libre ou mourir.* « Tiens, maman, dit-il à sa mère, vois-tu partout *vivre libre ou mourir?* » Marie-Antoinette versa quelques larmes et ne répondit rien. Une multitude innombrable de citoyens attendit la famille royale aux barrières de Paris. A son arrivée, elle demeura silencieuse et immobile, suivant cet avis qui avait été affiché partout : *Quiconque applaudira le roi sera battu; quiconque l'insultera sera pendu.* C'était le soir; sept heures venaient de sonner. Le trajet eut lieu sans encombre jusqu'à la grille des Tuileries. Mais là, le peuple crut reconnaître MM. Latour-du-Pin et de Guiche, gardes du corps, complices du roi pour sa fuite. Il se fit un grand bruit de murmures et de clameurs contre eux. Bientôt la foule entoura la voiture de la famille royale; la reine eut peur et fut forcée de se confier aux soins de MM. de Noailles et d'Aiguillon, deux *enragés* du Palais-Royal. Une minute après, tous étaient dans les appartements.

Ainsi se comporta le peuple au retour de Varennes; il ne respectait plus Louis XVI, il en avait pitié. L'Assemblée nationale craignit le résultat inévitable de ce voyage malheureux. Les députés étaient

disposés à ne faire peser aucune accusation sur la tête du roi; ils insinuèrent et répétèrent, presque à l'unisson, que Louis XVI avait été enlevé, que le marquis de Bouillé était seul coupable; et ils suspendirent ce dernier de ses fonctions, en lui enjoignant de comparaître devant la haute cour nationale d'Orléans. Quant aux jacobins, ils étaient prêts à exécuter les plus grandes manœuvres politiques. Les Lameth et Barnave offrirent leurs services dévoués à la cour. Une nouvelle tempête menaçait. Aussi la fête de la fédération présenta peu d'éclat; les esprits étaient tournés ailleurs. La translation des cendres de Voltaire au Panthéon décrétée sembla un appât de curiosité offert aux Parisiens.

La translation des cendres de Voltaire au Panthéon compte parmi les plus brillantes fêtes de la révolution. Le corps du philosophe de Ferney fut apporté de Romilly à Paris et déposé un jour et une nuit sur l'emplacement de la Bastille. De là, un cortége nombreux le porta jusqu'au Panthéon. En premier lieu défilèrent les sapeurs, vint ensuite le bataillon des enfants de la garde nationale. Les clubs suivirent immédiatement, chacun avec sa bannière; puis une compagnie de maçons; puis quarante forts de la halle, récemment surnommés *forts pour la patrie*, escortés des habitants du *faubourg de Gloire* (faubourg Saint-Antoine) avec des piques. Une femme vêtue en amazone déployait leur bannière. Après, marchaient les maires des municipalités des environs. Quatre hommes, vêtus à l'antique, portaient sur un brancard la couronne murale et le procès-verbal de l'assemblée des électeurs de 1789. D'autres, conduits par le patriote Palloy, promenaient la Bastille sculptée en relief dans une des pierres d'un cachot. D'autres montraient au public les buste et médaillon de Mirabeau, entourés des portraits peints de Mirabeau, de Desilles, de Francklin et de J.-J. Rousseau. Une petite députation des théâtres marchait devant la statue de Voltaire; elle était escortée d'une foule de jeunes peintres, sculpteurs, architectes, vêtus à la romaine. On voyait à la suite une arche d'or contenant les *Œuvres de Voltaire*, édition de Beaumarchais, et Beaumarchais lui-même, avec une foule d'hommes de lettres déployant cette bannière :

FAMILLE DE VOLTAIRE.

Et cette autre :

ACADÉMIES.

Enfin paraissait le char, traîné par douze chevaux blancs sur trois lignes, et accompagné de choristes chantant un hymne, paroles de Marie-Joseph Chénier, musique de Gossec. Le char avait été construit d'après les dessins du peintre David. Le sarcophage était orné de plusieurs inscriptions. Devant on lisait :

AUX MANES DE VOLTAIRE.

D'un côté :

IL COMBATTIT LES ATHÉES ET LES FANATIQUES;
IL INSPIRA LA TOLÉRANCE;
IL RÉCLAMA LES DROITS DE L'HOMME
CONTRE LA SERVITUDE ET LA FÉODALITÉ.

De l'autre côté :

POETE, PHILOSOPHE, HISTORIEN,
IL A AGRANDI L'ESPRIT HUMAIN,
IL NOUS A PRÉPARÉS A ÊTRE LIBRES.

Enfin, derrière le sarcophage :

IL DÉFENDIT CALAS,
SIRVEN, LA BARRE ET MONTBAILLY.

Le cortége était fermé par le procureur général syndic, les ministres, les ambassadeurs; par des députations de l'Assemblée nationale, des districts, des sections, des différentes cours de justice; en dernier lieu, par le bataillon des vétérans et par un corps de cavalerie. Il parcourut les boulevards et stationna devant l'Opéra, qui était décoré de feuillages, de festons et de draperies; on entonna un hymne à la gloire de Voltaire, pour honorer l'auteur de *Pandore*, du *Temple de la Gloire* et de *Samson*. Il reprit sa marche jusqu'à la place Louis XVI, suivit le quai de la Conférence, le pont Royal, et fit une seconde halte sur le quai Voltaire, devant l'hôtel Villette, où rayonnait cette légende :

SON ESPRIT EST PARTOUT, ET SON COEUR EST ICI.

Sur une estrade en amphithéâtre étaient rangées cinquante jeunes filles, parmi lesquelles se trouvaient les deux jeunes filles de Calas. Devant l'hôtel, madame de Villette baisa la main de Voltaire aux applaudissements unanimes des assistants, et bientôt on chanta en chœur une ode de Chénier, musique de Gossec. Le cortége se remit encore une fois en marche, et fit au *Théâtre de la Nation* sa station troisième. Là aussi, des festons, des draperies, des guirlandes. Sur le fronton était écrit :

IL FIT IRÈNE A QUATRE-VINGT-TROIS ANS.

« A l'arrivée du cortége, dit un historien, le vestibule, que fermait une draperie, s'ouvrit, et montra, dans le fond, la figure en marbre de Voltaire toute resplendissante de lumières. Bientôt on vit les principaux personnages dramatiques qu'il avait mis en scène, venir, dans leur costume et avec tous leurs attributs, rendre leurs hommages au génie créateur qui les avait si dignement représentés. *Brutus* lui offrit un faisceau de lauriers; *Orosmane*, les parfums de l'Arabie; *Alzire*, les trésors du Nouveau-Monde; *Nanine*, un bouquet de roses; et pendant cette scène de la reconnaissance, une musique délicieuse exécutait, à grand orchestre, les chœurs de l'opéra de *Samson*. » Ces diverses stations avaient tant prolongé la marche, que la nuit tombait lorsque l'on n'était encore que devant l'Odéon. Le char arriva vers dix heures du soir au Panthéon, à la lueur des flambeaux et des illuminations.

XIX.

Proclamation de la Constitution. — Physionomie de l'Assemblée nationale constituante.

Sous le nom collectif de *Mucius Scævola*, trente jeunes gens écrivirent à l'Assemblée constituante pour lui demander la mise en accusation de Louis XVI, l'arrestation de La Fayette et de Bailly. Le lendemain de l'anniversaire de la fédération, un rassemblement se forma sur la place Vendôme : exigeant, en tout état de cause, que l'assemblée ajournât sa décision sur le sort du roi, jusqu'à ce que les quatre-vingt-trois départements convoqués eussent donné leur avis. « Plus de rois, s'écriaient-ils, soyons républicains! » Mais les députés venaient d'acquitter Louis XVI et de le mettre hors de cause. Cette mesure échauffa les esprits. La pétition contre le roi fut portée, le 16 juillet, au Champ-de-Mars, par les *amis de la Constitution*. Leur bannière était un *appel à la nation*, surmonté du *bonnet de la liberté*, avec ces mots : *La liberté ou la mort*. Un grand nombre de citoyens la signèrent aussitôt, et elle fut affichée dans la capitale. Le 17, la foule des signataires se trouva tumultueusement rassemblée autour de l'autel de la patrie, sous lequel deux individus, un invalide et un perruquier, s'étaient cachés pour se livrer à une curiosité indécente. On les aperçut; on se glissa à l'oreille qu'ils avaient le dessein de faire sauter l'autel de la patrie; on les frappa de coups sans rien entendre. L'un des deux, même, eut la tête tranchée. La Fayette, suivi de la garde nationale, essaya de rétablir l'ordre. L'après-midi, la foule s'accrut de celle des oisifs et des promeneurs. Quelques pierres ayant été lancées sur les gardes nationaux, la municipalité proclama sans hésiter la *loi martiale*, déploya le drapeau rouge, ordonna qu'on battît la générale, et s'apprêta à commander le feu. Vers sept heures du soir un coup de pistolet, tiré par les pétitionnaires, alla frapper un soldat tout à côté de Bailly. Aussitôt, sans avoir fait les trois sommations prescrites, mais se fondant sur l'article de la loi qui en exemptait dans le cas où les attroupements exerceraient des violences, la force armée fit plusieurs décharges sur tous ceux qui avoisinaient l'autel de la patrie, curieux ou pétitionnaires. Il y eut de nombreuses victimes. Le peuple parisien maudit, dès ce jour, la municipalité et les soldats-citoyens, qu'il ne nomma plus que les *assassins du Champ-de-Mars;* on donna au Champ-de-Mars le nom de *Champ-du-Massacre*, jusqu'au moment même où Bailly paya de sa tête la résolution qu'il avait prise le 17 juillet. Le fatal drapeau rouge flotta pendant plus de quinze jours au faîte de l'Hôtel-de-Ville; le 6 août, seulement, on lui substitua un drapeau blanc, en signe de calme et de sécurité.

Si les épées ne frappaient plus alors, elles n'étaient point encore rentrées dans le fourreau; le parti républicain prit tout haut, et longtemps, la défense de ceux qui avaient réclamé la suspension de Louis XVI; le parti contre-révolutionnaire s'applaudit du déploiement du drapeau rouge, parce que cet événement jetait la désunion dans les rangs de ses adversaires. Les émigrés avaient plus de morgue encore, et riaient d'un décret rendu pour entraver leur fuite. Ils provoquèrent immédiatement le fameux traité de Pilnitz, par lequel l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse déclaraient faire cause commune avec le roi de France, et devoir « agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé en commun, » c'est-à-dire la réintégration de Louis XVI dans ses droits et prérogatives. Guerre! guerre! ce mot-là est prononcé par toute la France qui se lève. Les préparatifs marchent vite; l'Assemble ordonne une levée de cent mille hommes de garde nationale; chaque jour des volontaires courent aux frontières. Louis XVI se trouve maintenant en opposition directe avec les vœux du peuple français. De chancelant qu'il était, son pouvoir devient nul.

On se préoccupa de la guerre et aussi de la Constitution. Dans la séance du 3 septembre on résolut la question de la révision, et l'on décida que l'acte constitutionnel ne pourrait être modifié qu'après trois législatures consécutives. C'était fonder beaucoup pour l'avenir. Soixante députés allèrent présenter la Constitution au roi, qui écrivit à l'Assemblée qu'il approuvait son œuvre, puis s'y rendit en personne, et reconnut solennellement le palladium des libertés pul li-

ques. Cette constitution, dont on parlait tant, n'atteignait pas à la hauteur du mouvement. Proclamée, elle n'excita que peu d'enthousiasme sérieux. Une fête se célébra le dimanche 18. Dès le grand matin, la foule encombrait le *Champ de la Fédération*, les Champs-Elysées et les boulevards. A six heures, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. A dix, Bailly, accompagné du corps municipal, de gardes nationaux à pied et à cheval, d'un corps de musique et de hérauts d'armes en grand costume, sortit de l'Hôtel-de-Ville pour aller proclamer la Constitution. La première halte eut lieu sur la place de Grève; la deuxième, au Carrousel; la troisième, sur la place Vendôme. Le cortége se dirigea ensuite vers le Champ de la Fédération. Bailly monta sur l'autel de la patrie, adressa au peuple la quatrième et dernière proclamation. Les assistants applaudirent, crièrent : *Vive la nation!* Vers cinq heures du soir, l'aéronaute Garnerin fit une ascension en ballon, et répandit la proclamation imprimée, annonçant la signature de la Constitution. Il en jeta de préférence hors de Paris, dans la banlieue. La nuit arrivée, les Champs-Elysées furent splendidement illuminés avec des verres de couleurs, des terrines et des guirlandes de lampions, jusqu'à la barrière de l'Etoile, où se tira un feu d'artifice. Après le feu, le peuple dansa toute la nuit.

La famille royale se promena en calèche au milieu de la population; elle éprouva, dans ses sorties, des scènes désagréables. Pendant qu'elle traversait les Champs-Elysées, on criait beaucoup *Vive le roi!* Mais tout le long de la route un homme à la voix de stentor, et qui ne quittait pas d'un seul instant la portière de la voiture où se tenait Louis XVI, répondait : *Non, ne les croyez pas : Vive la nation!* La famille royale se rendit à l'Opéra et aux Français, où le public l'accueillit très-bien. Il en fut autrement au Théâtre-Italien. Madame Dugazon s'inclinant devant la reine en chantant cet air des *Evénements imprévus*, de Grétry : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* plusieurs habitués du parterre l'interrompirent en disant : *Pas de maîtresse! Pas de maître! Liberté!* Et aux locataires des loges qui répliquaient : *Vive la reine! Vive le roi! Vivent à jamais le roi et la reine!* le parterre répondait encore : *Point de maître! point de reine!* si bien qu'une chaude querelle s'ensuivit.

Après la proclamation de la Constitution, l'Assemblée nationale fixa l'ouverture de la *Législative* au 1er octobre 1791, décida qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu pour faire partie de l'Assemblée suivante, décréta, avant sa dissolution, que nulle société ne pourrait à l'avenir, sous un nom collectif, prendre de décision sur les questions politiques, et que les contributions de 1792 seraient établies sur le pied de celles de 1791. Puis elle se sépara en présence de Louis XVI, et déclara sa mission achevée.

Esquissons le portrait physique et moral de l'Assemblée constituante, avant qu'elle disparaisse. Elle n'habita, depuis sa première séance, que des locaux provisoires. A Versailles, elle eut tour à tour l'église Saint-Louis et la salle des Menus-Plaisirs; à Paris, le bâtiment de l'Archevêché et la cour du Manége. Le Manége était situé sur la terrasse des Feuillants, terrasse entourée partout de jardins. Aucune grille n'enfermait les Tuileries de ce côté, mais le Manége leur servait de clôture dans une partie de leur étendue. La salle où siégeaient les députés, froide et nue, ne possédait pour ameublement que des drapeaux, quelques bustes et des portraits. Force cloisons, force corridors aux alentours, sous les tribunes, séparées entre elles par de simples balustrades pleines et en bois, comme les loges de spectacle. Les bancs des députés étaient disposés en amphithéâtre régulier. La tribune dominait l'Assemblée et était placée devant le fauteuil du président. Aucun luxe ne s'apercevait dans cette enceinte où retentirent les voix les plus éloquentes de la France.

Les travaux de l'Assemblée se répartissaient ainsi : les séances commençaient ordinairement à onze heures du matin; parfois les députés ne sortaient de la salle que pour dîner, et ils revenaient travailler pendant une partie de la nuit, quand ils ne passaient pas la nuit entière. D'abord il n'y eut pas de séance le dimanche à cause des offices religieux; mais bientôt cet usage cessa. Le public des tribunes avait une entrée; les députés avaient la leur, particulière, rigoureusement interdite à qui ne présentait pas une carte. Après l'appel nominal, l'Assemblée entendait, d'ordinaire, la lecture du procès-verbal de la séance précédente, et des rapports sur les diverses questions à résoudre. S'il y avait une lettre envoyée du dehors, soit par la cour, soit par la municipalité, on en prenait lecture, le plus souvent à haute voix et publiquement. Lorsque, cependant, le fait qu'elle contenait était d'une nature fort grave, on chargeait différents comités, nommés d'avance par l'Assemblée, de l'examiner avec attention. Suivait la lecture des pétitions envoyées par les généralités du royaume; rarement les députés y prenaient garde. Venaient enfin, à tour de rôle, les motions des projets de chaque membre de l'Assemblée. Ordinairement on passait outre; une motion avait, en général, besoin d'être produite deux fois avant qu'on la prît en considération. Cela terminé, on laissait le champ libre aux discussions orales. Les interruptions de séance pour cause de lassitude étaient rares, à moins que les discours ne traînassent trop en longueur. On ne supportait, en ce cas, que ceux de Mirabeau. Les députés gardaient religieusement le silence lorsque parlait un membre de la gauche. Les hommes de la droite avaient plus de peine à se faire écouter. Somme toute, il y avait généralement peu d'ordre dans les discussions, sans doute parce que les orateurs négligeaient de se faire inscrire la veille. Les discours prononcés à l'Assemblée ont presque toujours été improvisés ou du moins ils ont paru l'être, tant ils renfermaient d'exclamations soudaines et de vives pensées. On applaudissait beaucoup, non point les discours politiques et spéciaux, mais surtout les discours de sentiment, et surtout ceux qui s'adressaient à l'Assemblée en corps. La plupart du temps les députés votaient par assis et levés; ils n'allaient au scrutin secret que dans les cas de grande importance. Assez souvent les discussions devenaient personnelles, et dégénéraient, de part et d'autre, en injures et en menaces : de là des rencontres sur le terrain, déplorables résultats de la passion. Mais toute rumeur cessait devant l'ordre des présidents, auxquels les députés obéissaient toujours. La nomination des présidents, faite dans les bureaux, et seulement à la majorité relative, intéressait vivement les clubs, les sections, les districts, et même les plus infimes classes du peuple, qui faisaient à l'élu des présents, tels que livres, bustes de grands hommes, tableaux. L'assemblée acceptait ces objets sans s'astreindre à les placer dans le lieu de ses séances, ce qui aurait dégénéré en abus. Les réunions populaires lui envoyaient des députations, adhéraient à ses décrets, et parfois la devançaient dans la solution de certaines questions politiques; aussi l'Assemblée se préoccupait-elle plus des clubs que des avis ou des reproches de la presse.

Elle pensait, à ses débuts, ne devoir son existence qu'à la seule volonté du prince. Peu à peu, à mesure que le peuple gagnait du terrain, soit par des insurrections, soit par les exigences rationnelles du progrès, elle se persuada qu'elle tenait ses droits de la puissance populaire. Inutile de dire combien, sous le rapport du talent, ses membres furent remarquables. Vers la fin, cependant, l'Assemblée eut l'aspect d'un club plutôt que la tenue grave et solennelle d'un pouvoir délibérant. Consultons, en effet, un journal du temps. « Le premier sentiment que donne l'aspect de l'Assemblée est pénible pour tous les esprits, dit-il. Les imaginations froides y cherchent cette tranquillité, ce calme réfléchi qui paraît maîtriser l'attention, mais qui, le plus souvent, étouffe l'intérêt. Les imaginations puériles y cherchent un éclat qui leur en impose. Les imaginations exaltées regrettent l'illusion qui leur montrait ce tableau d'une manière magique. Les esprits les plus justes gémissent de ce que des hommes assemblés pour délibérer sur le bonheur de tous soient assujettis à tant de distractions, troublés par tant de mouvements. » Ajoutons que l'Assemblée nationale ressembla à un navire. Tant que l'équipage ne fit que soupçonner, que comprendre le danger, sans se trouver face à face avec lui, il fut discipliné, confiant, habile dans ses manœuvres. Mais aussitôt que le ciel s'obscurcit, que la tempête gronda, qu'une voile se déchira, la crainte vint au cœur des passagers. Plus d'ordre, plus d'unité, plus de soumission aux conseils des pilotes. Le navire marcha au gré des vagues, puis il se laissa submerger par elles.

DEUXIÈME PARTIE.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

I.

Les hommes de la Législative. — Menées de l'émigration.

« Tu raisonnes comme la fin d'une législature, » disait-on peu de temps avant la clôture de l'Assemblée nationale constituante. Chacun indiquait par là combien les députés, au moment d'achever leur mission, s'occupaient tièdement des affaires de l'Etat. Des placards répandus dans tout Paris engagèrent les citoyens à demander des comptes aux constituants, et l'on vendit le *Tarif des députés à l'Assemblée nationale*, ou leur valeur actuelle, *brochure sortie des presses de l'imprimerie impartiale*. Un mois suffit pour les réélections de la seconde législature, qui ouvrit ses séances le 1er octobre 1791, le lendemain de la clôture de l'Assemblée constituante. Cette seconde Assemblée, dite *législative*, se composa de sept cent quarante membres ou *légifères*, selon le surnom ironique que quelques personnes leur avait donné.

Quoi qu'on pût dire, l'Assemblée législative semblait devoir acquérir bien vite une haute influence : la moitié des députés environ étaient hommes de loi. On y remarquait quelques journalistes, dont les plus fameux étaient Condorcet et Brissot de Warville; on y remarquait de simples motionnaires ou électeurs renommés par leur ardeur civique sous la Constituante, tels que Cl. Fauchet, le *procureur général de la vérité*, devenu évêque constitutionnel du Calvados;

Cérutti, le panégyriste de Mirabeau; Pastoret et l'abbé Lamourette, l'auteur de la proposition de réconciliation entre les partis les plus opposés.

Pour l'inauguration des séances, Camus, archiviste de l'Assemblée nationale constituante, vint donner lecture solennelle de la Constitution, — évangile politique sur lequel on prêta serment de *vivre libre ou de mourir*. On décida, immédiatement après, qu'on n'appellerait Louis XVI ni *sire*, ni *Sa Majesté*, mais seulement *roi des Français*, lorsqu'il se rendrait pour la première fois aux séances; qu'il n'aurait qu'un fauteuil semblable à celui du président, et qu'on s'assiérait devant lui. En même temps, on décréta que les bustes de J.-J. Rousseau et de Mirabeau seraient placés dans la salle. En ajoutant à ces mesures démocratiques la suppression des tribunes *privilégiées* et du titre d'*honorables membres*, on comprend dès l'abord la marche que la nouvelle assemblée voulait suivre, bien qu'elle ne mît pas tous ses projets à exécution. Déjà un parti formidable par le nombre, par les talents surtout, s'élevait dans son sein. Il se composait des *Girondins*, ayant à leur tête Vergniaud, célèbre avocat; Condorcet, publiciste; Guadet, homme de loi; Gensonné, membre du tribunal de cassation; et Ducos, négociant, tous députés du département de la Gironde. Les *Girondins* allaient commencer à creuser avec légèreté un abîme qui devait plus tard les engloutir. D'après la progression des opinions diverses, le côté gauche de l'Assemblée constituante se trouvait métamorphosé, pour ainsi dire, en côté droit de l'Assemblée législative. Les *extrêmes* étaient représentés par Chabot ex-capucin, Merlin de Thionville, à peine âgé de trente ans, et Claude Bazire, jeune aussi, esprit aventureux, exalté.

Les 16 et 17 octobre, un événement horrible jeta la terreur dans la ville d'Avignon. Le Comtat-Venaissin et Avignon venaient d'être récemment réunis à la France. La population se divisait d'opinions à cet égard : les uns applaudissaient à l'incorporation; les autres regrettaient leur ancienne position. De là une lutte sanglante terminée par des massacres, par des assassinats, lutte où se distingua Jourdan le *coupe-tête*. On donna à cette lutte le nom de massacre de la *glacière d'Avignon*, parce qu'on jeta dans une glacière les corps des victimes. La victoire resta aux partisans de la réunion à la France.

Il n'y avait là qu'un fait isolé. Les grandes nouvelles du jour se rapportaient à l'émigration et à la coalition des rois étrangers. Louis XVI, par une proclamation, avait prudemment invité les émigrés à revenir en France. Leur nombre atteignit le chiffre de deux cent mille et plus. Malgré l'assurance des patriotes, qui traitaient l'émigration d'*évacuation salutaire* et de *transpiration naturelle de la terre de la liberté*, il fallait bien la regarder comme un mal véritable, comme une plaie mortelle, si on n'y apportait pas un prompt et sûr remède. La noblesse avait déserté ses châteaux pour guerroyer; des quenouilles étaient envoyées, en signe de mépris, aux gentilshommes qui restaient en France. Plusieurs d'entre eux reçurent une circulaire officielle ainsi conçue :

« MONSIEUR,

» Il vous est enjoint, de la part de *Monsieur*, régent du royaume, de vous rendre à .... pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M. ***, qui vous délivrera cent livres. Je dois vous prévenir que si vous ne vous êtes pas rendu à l'endroit à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française va conquérir. »

L'Assemblée se hâta de rendre contre ces prétentieux émigrés plusieurs décrets comminatoires. Mais les *Coblenciers* — on les surnommait ainsi à cause de leur résidence à Coblentz — en appelaient de chaque décret *à la botte du général Bender*, feld-maréchal autrichien, un de leurs chefs, et pensaient qu'*il suffisait d'un fouet de poste* pour mettre les révolutionnaires à la raison. Ils déclarèrent qu'ils n'obéiraient pas à l'Assemblée, qu'ils ne reviendraient pas dans leur patrie, parce que Louis XVI n'avait pas pu accepter librement et de bonne foi la Constitution. En effet, une loi portée contre eux par l'Assemblée donna la mesure des convictions constitutionnelles de Louis. Elle n'épargna ni *Monsieur*, ni le comte d'Artois, et causa une rupture à peu près définitive entre les députés et le roi, qui apposa son *veto*, dont on ne tint pas compte, car le peuple se rit des volontés de *monsieur Veto*, et surtout des caprices de *madame Veto*. La personne du roi s'effaçait complétement; il ne restait plus au chef de l'Etat qu'un certain relief de puissance, une apparence de Majesté recouvrant une incapacité réelle.

Louis XVI ne gardait aucune valeur aux yeux mêmes de ses plus fermes soutiens. Toute la force monarchique se tenait à Coblentz; de là partait l'initiative politique, de là partaient la plupart des ordres pour agir contre la révolution.

Néanmoins, dans la première quinzaine de novembre, quelques émigrés, enfants prodigues de la France, reprirent le chemin de Paris. A en croire certains hommes d'esprit, ils se trouvaient dans un piteux état, l'oreille basse et les yeux fermés modestement. Ils étaient en petit nombre. Leur bonne volonté ne servit à rien. Le comte de Provence, en réponse aux décrets de l'Assemblée législative, imprima une proclamation en regard de la notification qui lui avait été faite, de cette manière :

Deux proclamations.

LOUIS-JOSEPH-STANISLAS-XAVIER, PRINCE FRANÇAIS!	GENS DE L'ASSEMBLÉE FRANÇAISE SE DISANT NATIONALE!
L'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution française, tit. III, ch. II, sect. III, art. II, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, et à l'expiration dudit délai, vous perdrez votre droit éventuel à la régence.	La saine raison vous requiert, en vertu du titre I, chap. I, sect. I, art. I des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes, dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, faute de de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des fous enragés dignes des Petites-Maisons.

Le placard suivant fut affiché dans Paris :

« De par les princes du sang royal de France, de présent à Coblentz et à Worms, on fait savoir que les princes, indignés de l'audace criminelle des gens siégeant au Manége de Paris, *appellent* à Dieu, *au roi et à leurs épées* du décret rendu contre eux le 8 du présent mois, bien certains que les bons citoyens de cette ville ne sont pas complices de cet attentat. »

Après la loi sur les émigrés, parut un décret contre les prêtres réfractaires. La municipalité leur avait récemment accordé huit églises où ils pourraient officier librement, les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, du Val-de-Grâce, des Filles-Sainte-Marie, de Sainte-Aure, des Dames de la Providence, des Eudistes, de l'Institution de l'Enfant-Jésus, et des Théatins. Mais l'Assemblée législative oublia ces précédents, et déclara tout simplement les réfractaires *suspects*. Cette rigueur semblait motivée par la guerre étrangère qui s'organisait. Aussitôt l'Assemblée fit savoir à Louis XVI qu'il devait sonder les projets et provoquer les explications des princes allemands sur les clauses du traité de Pilnitz. Le roi, le 16 décembre, lui annonça qu'il s'était rendu à ses vœux. Les armements de la France furent poussés avec activité. Le vieux maréchal Rochambeau se mit à la tête de l'armée de Flandre ou du Nord; le général La Fayette commanda l'armée du Centre à Metz; le maréchal Luckner celle des Frontières de l'Alsace.

Pendant ce temps, le brasseur Santerre avait, de fait, succédé à La Fayette dans le commandement de la garde nationale de Paris; Pétion de Villeneuve avait été élu maire de Paris en remplacement de Bailly : les jacobins et la cour se montrèrent favorables à la nomination de ce dernier. Le directoire du département et les tribunaux avaient été renouvelés par suite de ces élections. Manuel fut procureur syndic de la Commune, Danton substitut. Tallien, Robespierre et Billaud-Varennes siégeaient au conseil général de la Commune. Robespierre remplissait de plus les fonctions d'accusateur public.

II.

Troubles dans toute la France. — Le ministère sans-culotte. — Fête des Suisses de Château-Vieux.

Avec des préparatifs de guerre s'ouvrit l'année 1792. Le mois de janvier ne promit rien de bon. Dès le premier jour de cette année, quatrième de la liberté, l'Assemblée législative rendit un décret qui frappait d'accusation les princes français, plus Calonne, Laqueille et Mirabeau-Cadet, chefs avoués de l'émigration; il les renvoyait tous devant la haute cour nationale d'Orléans, nouvellement reconstituée, comme coupables d'attentats contre la sûreté de l'Etat et de conspiration contre la Constitution. Le 18, *Monsieur*, frère du roi, perdit son droit à la régence. Le 25, Louis XVI fut prié de demander officiellement à l'empereur d'Autriche s'il voulait vivre en bonne intelligence au lieu de protéger le prince de Condé, qui ne laissait pas que de devenir formidable, parce que derrière lui marchait la coalition. Les députés avaient bien raison de se montrer soupçonneux et sévères, de veiller sur les ennemis acharnés de la Révolution. Partout, à l'intérieur, éclataient des troubles. Le 5, l'évêque de Saint-Flour écrivit au roi qu'un fanatique avait poignardé un prêtre constitutionnel sur les marches de l'autel, dans l'une des églises de son diocèse. Les 8 et 9, deux régiments s'entre-battirent à Verdun à l'occasion du passage de M. de La Fayette en cette ville; le 12, il y eut simultanément des émeutes assez sérieuses à Valognes et à Arles; le 15 et les jours suivants, Reims, Nancy, Agen, Maurepas, la Rochelle étaient en feu. Puis le *camp réactionnaire de Jalès*, dans le département de l'Ardèche, redoublait d'activité. Les *cébets*, contre-révolutionnaires du Midi, se soulevaient, dirigés par Froment et Descombier, audacieux conspirateurs. Le 21, la ville de Provins fut en émoi: le peuple courait sur un habitant accusé d'accaparement. Le 25 des incendiaires désolaient les environs de Metz. Le 26, la ville d'Auch se révoltait; le 30, c'était le tour de Versailles. Le plus souvent ces

soulèvements avaient lieu contre des prêtres insermentés. A Paris, la série des émeutes commença le lundi 23, à propos du sucre, qui valait deux livres deux sous le demi-kilogramme. On pilla les boutiques d'épiceries. Ce mouvement se prolongea jusqu'au milieu du mois de février, accompagné de symptômes si alarmants, qu'on accusa les étrangers de l'avoir fomenté. Les jacobins déclarèrent qu'ils s'abstiendraient de sucre tant qu'il coûterait cher. Il circula une grande quantité de faux assignats de 500 livres.

Avec les mois de février et de mars apparurent la guerre et la séquestration des biens des émigrés. Les précautions contre les hommes de l'étranger et les ambitieux devinrent de plus en plus nécessaires : nul ne put désormais voyager sans passe-port; chaque chef de légion reçut pour deux mois seulement, et tour à tour, le commandement de la garde nationale parisienne. D'autre part, le roi comptait si peu sur la fidélité des soldats-citoyens, qu'il se fit choisir par l'Assemblée une garde particulière appelée *garde constitutionnelle*. Par compensation, peut-être pour protéger l'Assemblée nationale législative, on mit à ses portes une garde d'honneur d'artillerie, et tout le monde, hommes et femmes, demanda la permission de faire l'exercice des piques dans le *Champ de la Fédération*. « Des piques! des piques et les flammes nationales! voilà nos moyens! » s'écriait Gorsas. Alors ce fut à qui parlerait le plus de cette nouvelle espèce d'armes; on affectait de promener en triomphe, chaque jour, sur la terrasse des Feuillants, une pique modèle. Un arrêté de la municipalité prit des mesures à l'égard de la fabrication des piques.

Le bonnet rouge ne tarda pas à suivre les piques. Les citoyens l'adoptèrent pour narguer à la fois et la royauté et la coalition. L'usage du bonnet rouge s'introduisit d'abord dans la *Société des Amis de la Constitution;* les président, secrétaires et orateurs à la tribune en portaient. Le député Grangeneuve, Girondin, se présenta à l'Assemblée législative ainsi coiffé; puis la mode gagna les promenades et les spectacles. Au Théâtre de la Nation, après une représentation de la *Mort de César*, on en coiffa, sur la scène, le buste de Voltaire. Bientôt après, un dimanche, aux Tuileries, des milliers de citoyens se promenèrent avec le bonnet rouge sur la tête, et un marchand de tabac de la rue Saint-Denis le prit pour enseigne.

Dans le courant de mars 1792, Delessart, ministre des affaires étrangères, avait été mis en accusation pour la négligence qu'il avait apportée dans les négociations avec l'Autriche. Un ministère nouveau dirigea les affaires et se composa de Dumouriez pour les relations étrangères, de Lacoste pour la marine, de Clavières pour les finances; de Cahier de Gerville, puis de Roland à l'intérieur; de De Grave, bientôt remplacé par Servan, à la guerre; et enfin de Garnier, à la justice. Ce ministère souleva les passions autour de lui à cause de Roland, homme d'origine roturière, et surtout à cause de De Grave, qui appartenait, ou plutôt avait appartenu au parti jacobin. Le nouveau cabinet reçut de la cour et des courtisans le nom de ministère *sans-culotte*, quoiqu'il fût plus généralement composé de girondins que de jacobins. Mais il avait été choisi parmi les membres du parti victorieux, parmi ceux qui avaient réussi à faire décréter d'accusation Delessart, et à obtenir le renvoi de Bertrand de Molleville, les deux champions de l'aristocratie. Ce n'était pas le roi qui avait choisi ces hommes-là; mais bien, en réalité, l'Assemblée législative, qui ne cessait de gourmander Louis XVI sur les mauvais conseillers dont il s'entourait.

Les girondins sont donc entrés aux affaires; ils ont mis le pied sur les marches du pouvoir, et tous leurs efforts tendront désormais à s'y établir. Des trois ministres principaux, l'un, Dumouriez, n'appartenait à aucun parti, mais il savait seulement très-bien profiter des circonstances; le second, Roland de la Platière, économiste, était un corps sans volonté, un zéro dont la femme était le chiffre, ainsi qu'on l'a dit; le troisième, ministre influent, de Grave, avait aux yeux des contre-révolutionnaires l'immense tort, non pas d'être jacobin, mais d'être actif, entreprenant, énergique, et de marcher sur les traces de son devancier Narbonne. De Grave quitta le ministère et laissa sa place à Servan, ce qui augmenta la force du parti des girondins.

Le 20 septembre 1790, un service funèbre avait été célébré en mémoire des soldats-citoyens de Château-Vieux. En avril 1792, au contraire, un écrit intitulé : *Idée générale d'une fête civique pour la réception des soldats suisses de Château-Vieux*, se répandit dans le public. On prépara une solennité en l'honneur des *braves* soldats de Château-Vieux, de ceux qui avaient été traités de *brigands* en 1790. L'Assemblée législative les amnistia de leur peine. Ils arrivèrent à Paris, furent admis à la barre de l'Assemblée législative, et obtinrent les honneurs de la séance après avoir été glorifiés par un panégyrique de Collot-d'Herbois, leur défenseur officieux. Ils se rendirent ensuite aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, où on les invita à un dîner magnifique. Le soir, ils allèrent à la Société des *Amis de la Constitution*, et immédiatement après à la Commune. Le peuple voulut les honorer plus dignement encore, et, le 15 avril, une fête dite *de la liberté*, destinée à immortaliser leur action, vengea leur mémoire insultée par le service funèbre de l'année précédente.

Le 15 était un dimanche, jour bien choisi. La fête se célébrerait tout à fait par le peuple et pour le peuple. Vers dix heures du matin le cortége se forma, partit de la barrière du Trône, descendit la rue du Faubourg-Saint-Antoine, et stationna, un peu confusément, sur la place de la Bastille, en partie déblayée. Les soldats de Château-Vieux se rangèrent au milieu de la place : une musique animée peignit le plus artistement possible ce qui était, disait-on, la première victoire du peuple. Palloy, le démolisseur de la Bastille, toujours indispensable dans les grandes solennités, se tenait à côté des braves de Nancy, et précédait un groupe d'hommes portant quatre pierres tirées des ruines de la *forteresse abattue*. En reprenant sa route le long des boulevards pour arriver au Champ de la Fédération, le cortége se trouva disposé avec ordre et avec le cérémonial suivant : Des citoyens et des citoyennes ouvraient la marche sur huit de front, portant la *déclaration des droits* gravée sur des tables monumentales. Ils étaient escortés de musiciens, de tambours, de jeunes soldats et d'invalides sans armes. D'autres promenaient les instruments et les armes qui avaient servi pour la prise de la Bastille; au milieu d'eux se tenaient des *vainqueurs* portant un petit modèle de Bastille, donné par Palloy, et le drapeau de cette prison odieuse. Suivaient les bustes de Voltaire, Rousseau, Francklin et Sidney, et des drapeaux anglais, américains et français, réunis par des rubans tricolores; puis le livre de la Constitution, gardé par les pères, les mères, les épouses, les jeunes gens et les gardes nationaux. On voyait à la suite un groupe de députés, d'officiers municipaux, de juges, etc.; des victimes des deux sexes, promenant le modèle d'une galère, des rames entrelacées de fleurs et de rubans, des fragments de chaînes des soldats de Château-Vieux suspendus à quarante trophées surmontés de couronnes civiques. Au milieu de ce dernier groupe s'avançaient deux sarcophages de forme antique, et liés entre eux par un rouleau portant cette légende : *Les tyrans sont seuls coupables*. Sur l'un on lisait les noms des soldats de Château-Vieux tués pendant l'affaire; sur l'autre celui des gardes nationaux morts victimes de leur obéissance à la loi. Enfin la marche était fermée par un immense char de vingt-quatre pieds, long de vingt-sept, exécuté d'après les dessins de David. Il se terminait en proue, s'abaissant par degrés sur le devant. Les ordonnateurs de la fête avaient placé dessus la statue de la Liberté assise sur une chaise antique, tenant de la main gauche une statue, de la droite montrant au peuple le bonnet de la liberté. Sous ses pieds gisait un joug brisé; devant elle un autel couvert de parfums; à l'autre extrémité du char la Renommée portée sur un globe. Les bas-reliefs représentaient Brutus immolant ses fils à la liberté, Guillaume Tell enlevant la pomme, ainsi que les figures symboliques du Despotisme, de l'Aristocratie, de la Féodalité, du Fanatisme et des Préjugés vaincus, et celles de la Raison et de la Philosophie triomphantes. Quarante soldats de Château-Vieux entouraient le char; ils portaient l'uniforme de leur régiment, et avaient à leur tête leur défenseur Collot-d'Herbois et les deux députés de la ville de Brest. Un homme suivait, homme au costume parfaitement ridicule, qui, monté sur un âne, représentait l'Ignorance et la Sottise. Enfin un détachement de garde nationale et de gendarmerie à cheval terminait le cortége, qui défila avec un ordre incroyable le long des boulevards, fit une première station à l'Opéra, où l'on exécuta un *chœur à la Liberté* et la *ronde nationale;* une seconde à la mairie; une troisième à la place Louis XV. La statue équestre de ce prince détesté était coiffée d'un bonnet rouge; elle tenait à la main, en guise de sceptre, un drapeau tricolore, et les oreilles de son cheval se dérobaient sous des cocardes. La quatrième et dernière station se fit au Champ de la Fédération. Une foule immense attendait, et quelques curieux dansaient des rondes sur l'autel de la patrie, où l'on avait placé les tables de la déclaration des droits de l'homme, où l'encens brûlait dans des cassolettes. Le cortége arrivé, on entonna les chants déjà exécutés aux diverses stations; et, de plus, une cantate, paroles de Chénier, musique de Gossec, cantate composée à la gloire des soldats de Château-Vieux.

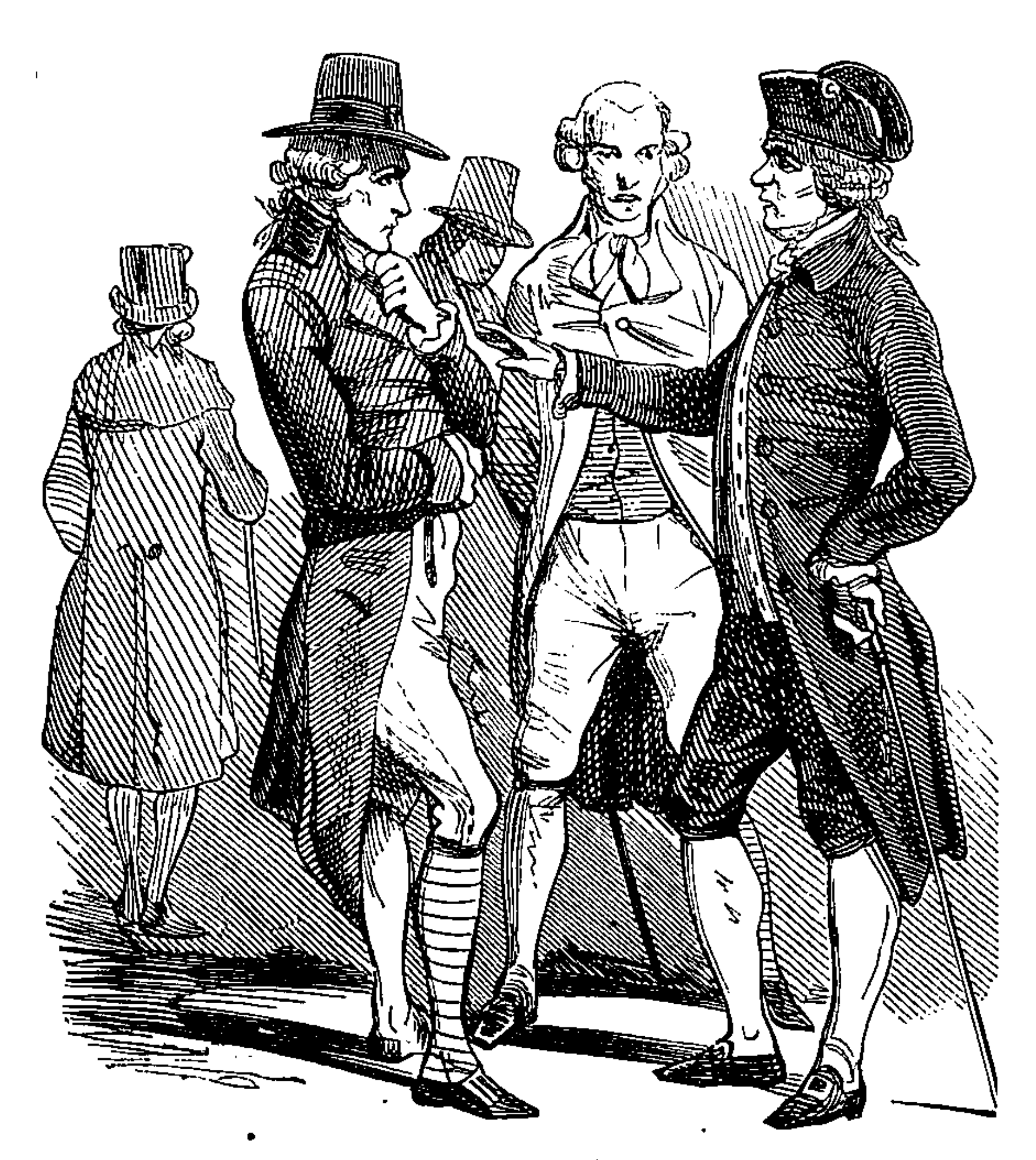
Cependant le 28 avril les hostilités commencèrent entre l'armée française et les soldats de l'Autriche et de la Prusse, près de deux mois après la mort de l'empereur Léopold, auteur de la coalition, frère de Marie-Antoinette, de Léopold empoisonné par les jacobins, au dire des monarchiens. En parlant de la lutte des Français contre les alliés, une gazette patriotique avait avancé « qu'un croûton de pâté arrangerait l'affaire; » et, aussitôt la nouvelle de cette mort connue à Paris, on chanta dans les rues : *Malbrough s'en va-t-en guerre*, et on dénonça au peuple de la France les actions infâmes du frère de la *tigresse royale*. Ce n'était donc plus seulement le temps des injures ni des menaces : les armées en venaient aux mains. Une alarme générale se répandit en France à propos des premières opérations militaires, qui ne furent autres que deux déroutes. Le lieutenant-général Biron avait échoué devant Quiévrain, près de Mons; Théobald Dillon n'avait pu empêcher nos soldats de fuir à l'approche des colonnes autrichiennes sur les hauteurs de Marquin. Un corps d'armée avait crié : *Nous sommes trahis!* l'autre : *Sauve qui peut!* Les imprécations des Parisiens éclatèrent contre La Fayette, sous les ordres duquel avaient combattu Biron et Dillon. Le mot de traître fut prononcé. Des craintes sérieuses vinrent au cœur des patriotes. Les émigrés et la noblesse contre-révolutionnaire s'applaudirent, au contraire, de ce désastre de ceux qu'ils appelaient par dérision des *soldats de papier* (allusion aux assignats). Royou, auteur et éditeur de l'*Ami*

du Roi, annonçait comme chose sûre la résurrection de l'ancien ordre de choses. Marat, l'*Ami du Peuple*, accusait ouvertement l'Assemblée législative de corruption, et les généraux de trahison infâme. Ces *deux amis* furent eux-mêmes décrétés d'accusation.

III.

Fêtes de la Loi. — Les Girondins aux affaires.

Les événements de la guerre extérieure, joints à des symptômes effrayants de guerre civile, augmentaient les succès de la propagande *jacobine*, qui, prétendit-on, avait non-seulement empoisonné l'empereur Léopold, mais encore assassiné le roi de Suède, Gustave III. Ils nécessitèrent l'émission de trois cents millions de francs en assignats, et l'ouverture de registres spéciaux dans toutes les sections pour recevoir des offrandes patriotiques. D'un autre côté, pour mettre fin à la guerre civile, le marquis de Saint-Hurugue proposa aux



Discussion entre députés aux Tuileries.

Jacobins, dont il était l'un des chefs, de dissoudre les sociétés aristocratiques « à coups de nerf de bœuf. » Brissot et Gensonné dénoncèrent à l'Assemblée législative l'existence certaine d'un *comité autrichien*, tenant ses séances dans l'appartement de la reine Marie-Antoinette. Les prêtres insermentés furent plus rigoureusement poursuivis; la dénonciation de vingt citoyens actifs suffit dorénavant pour les faire déporter. Quant aux *feuillants*, aux modérés, on les mit au ban de l'opinion publique, en assurant au peuple qu'ils n'étaient que des ci-devant aristocrates.

Forcée de veiller constamment aux intérêts communs, l'Assemblée législative se déclara en permanence jusqu'au 31 mai, ainsi que plusieurs sections de Paris. La garde particulière du roi fut licenciée, pour cause d'incivisme notoire, car douze Suisses avaient récemment arboré la cocarde blanche à Neuilly. Mais les *feuillants*, les modérés, ne se laissèrent pas intimider. Scandalisés par les honneurs rendus, le 13 avril, aux soldats de Château-Vieux, ils saisirent la première occasion de répondre à la *fête de la Liberté* par une *fête de la Loi*.

Des hommes armés étaient arrivés des villes voisines à Etampes (3 mai), y avaient taxé eux-mêmes le blé au marché, et l'avaient acheté brutalement selon le prix de leur propre taxe. Henri Simonneau, maire de la ville, s'opposa de tout son pouvoir à cette violence; il alla jusqu'à menacer de faire proclamer la loi martiale. On s'était élancé sur lui, on l'avait percé de plusieurs coups de baïonnette. Simonneau était mort en disant : « Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai pas à mon devoir, la loi me le défend. » Les *feuillants* consacrèrent la mémoire du maire d'Etampes par la *fête de la Loi*, fixée au 3 juin. Des bannières avec cette inscription, *la loi;* des corps de musique, des modèles de Bastille, comme toujours; des enseignes des quarante-huit sections, où l'on remarque ce mot, jusqu'alors presque inconnu : *indivisible;* des faisceaux de drapeaux des quatre-vingt-trois départements; des étendards militaires sur lesquels on lit : *Respect à la loi;* des vétérans portant une table sur laquelle on a placé le glaive de la loi; l'écharpe du maire d'Etampes, promenée triomphalement, voilà ce qui constitue l'appareil et le matériel de cette fête, où la loi frappe tous les regards, où la loi commande à tous : elle apprend au peuple que les hommes vraiment libres sont esclaves de la loi, que sa force est dans la loi, que les enfants doivent être instruits dans la loi; que les filles doivent donner la préférence aux soutiens de la loi; que l'on doit aux vieillards et leurs fils et la loi; que les enfants chérissent leurs parents et la loi. En un mot, la *loi* passe avant la *liberté;* les feuillants veulent démontrer que la dernière doit céder le pas, lorsque les Jacobins sacrifient tout à l'entousiasme républicain, au patriotisme énergique, peu soucieux des formes.

Nous laissons à penser quelle animosité réveilla chez les partis extrêmes cette *fête de la loi*, malgré toutes les petites concessions accordées par les modérés. Ce fut alors que les girondins tentèrent de s'emparer du pouvoir. Servan, leur créature, ministre de la guerre, demanda l'établissement d'un camp de vingt mille hommes sous Paris. Une pétition des royalistes protesta contre le projet. Il y eut une chaude querelle dans le conseil. Dumouriez désapprouvait la mesure, qui déplaisait fort à Louis XVI, et, après la demande de Servan, il se sépara complétement de ses collègues. Roland écrivait au roi, au nom de ces derniers, une lettre qui devait hâter la rupture entre la cour et le peuple, une lettre pleine de phrases comme celle-ci : « Il n'est plus temps de reculer; il n'y a plus même moyen de temporiser: la révolution est faite dans les esprits; elle s'achèvera au prix du sang, et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas les malheurs qu'il est encore possible d'éviter. Je sais qu'on peut imaginer tout, opérer, et tout contenir par des mesures extrêmes; mais quand on aurait déployé la force pour contraindre l'Assemblée, quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans ses environs, toute la France se lèverait avec indignation, et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et du crime, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. »

Par ce manifeste révolutionnaire, les girondins mettaient à la puissance monarchique le marché à la main. Les jacobins et les girondins s'accordaient contre elle. Les derniers surtout lui faisaient une mortelle blessure, parce qu'ils avaient une très-grande influence pratique sur la marche des affaires. Néanmoins le ministère *sans-culotte* tomba, et fit place à Mourgues pour l'intérieur, et à Beaulieu pour les finances. Dumouriez resta au ministère, et cumula deux portefeuilles, celui des affaires étrangères et celui de la guerre. Les girondins mécontents envoyèrent la lettre de Roland imprimée aux quatre-vingt-trois départements, cherchèrent à organiser une république du Midi; Barbaroux écrivit aux Marseillais de lui envoyer, afin de sauver la liberté, « six cents hommes sachant mourir. »

Une sombre agitation régnait dans le *faubourg Saint-Antoine*, dont Santerre était le chef, avec l'Américain Fournier, Rotondo l'Italien, Legendre, boucher, Rossignol, orfévre, et Nicolas de Brienne, marchand de vin. Un libelle, intitulé : *Avis à la garde nationale*, fit croire qu'on voulait destituer le roi, et le 11 juin un orateur monté sur une chaise lut à la foule un autre libelle : *La chute de l'idole des Français*, où l'assassinat de Louis XVI était formellement provoqué. L'ex-capucin Chabot demeurait dans ce faubourg, et se rendait fréquemment, selon le bruit général, à Charenton, pour y faire des motions dans l'auberge du *Cadran bleu*. Assez souvent il se formait des rassemblements sur la place de la Bastille. Un violent orage menaçait et éclata, lorsqu'une nouvelle crise ministérielle survint. Dumouriez avertit le roi par écrit de la fermentation qui troublait le faubourg Saint-Antoine. Louis n'accorda pas la moindre attention à ses conseils. Dumouriez, trop hautain envers les hommes de la cour, trop corrompu aux yeux des patriotes, déplaisait également aux jacobins, aux girondins et aux feuillants, qui hâtèrent sa chute. Les feuillants invitaient le roi à signer la démission du général. Le lendemain de l'envoi de sa lettre d'avertissement, Dumouriez se retira avec Mourgues, cinq jours après le départ du ministère sans-culotte. Les modérés se placèrent ainsi à la tête des affaires dans les personnes de Scipion Chambonas, Terrier-Montciel, Beaulieu et Lajarre. Puis le roi apposa son *veto* sur un décret relatif aux prêtres assermentés, et sur un autre qui autorisait l'établissement d'un camp de vingt mille hommes.

IV.

Journée du 20 juin. — La Fayette propose au roi de fuir.

« Sire, je n'aime pas les rois. » Cette phrase avait commencé une lettre écrite par Manuel à Louis XVI, peu de temps avant la journée du 20 juin 1792, et, à la même époque environ, comme il avait été question de planter sous les fenêtres du roi un chêne, arbre de la liberté, Gorsas, journaliste, avait annoncé dans ses colonnes que le peuple irait placer dans les Tuileries non un chêne, mais un *tremble*. Dans ces deux actes, quels pressentiments d'une secousse politique très-prochaine! Le 20 juin, les amis de la liberté devaient faire un pèlerinage à Versailles, en mémoire de la fameuse séance du Jeu de

Paume. La veille, les faubourgs furent en émoi, et le directoire du département de Paris s'occupa de dissiper les rassemblements. Louis XVI, plongé depuis quelques jours dans un abattement complet, ne parlait presque plus.

A cinq heures du matin (20 juin), une foule d'individus armés ou sans armes, en uniforme pour la plupart, se dirigèrent vers l'Assemblée législative, qui, au dire de Chabot, « les attendait à bras ouverts. » Santerre les commandait. Ces insurgés prirent plusieurs prétextes : ils allaient présenter une adresse au roi : ils allaient célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume : ils allaient planter dans les Tuileries un mai de la liberté. Ils portaient des piques, des haches, des couteaux, des croissants, des besaiguës, des bâtons ferrés ou non ferrés,

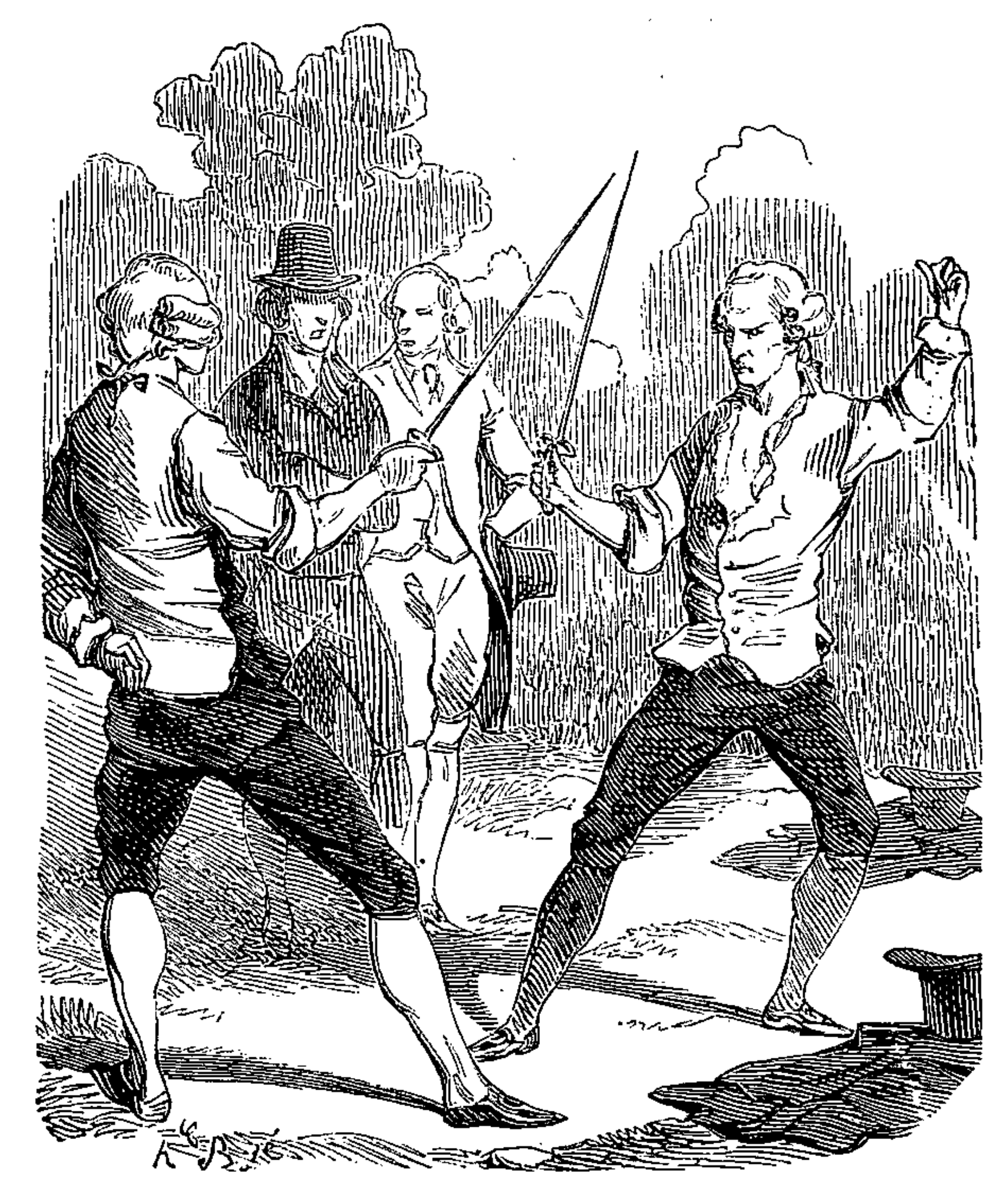


Théroigne à l'Assemblée nationale.

des scies et des broches. Leurs étendards, variés de forme, contenaient des inscriptions effroyables et étranges. L'un se composait d'une pique surmontée d'une culotte noire en loques, avec ces mots : *Tremblez, aristocrates, voici les sans-culottes;* et ceux-ci : *Libres et sans-culottes, nous en conserverons du moins les lambeaux.* Sur un autre on lisait : *La nation et la loi. — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes sont levés.* — Avis à Louis XVI : *Le peuple, las de souffrir, veut la liberté tout entière ou la mort. — A bas le veto!* etc. D'autres se déployaient en commémoration de la séance du jeu de Paume. D'autres, plus menaçants, figuraient, en image ou en nature, soit un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*, soit une potence, à laquelle était suspendu un mannequin, ce qui voulait dire : « *Marie-Antoinette à la potence!* » Quelques bannières enfin demandaient la *Constitution ou la mort.*

Les insurgés étaient au nombre de vingt mille. Huit mille se détachèrent pour se rendre à l'Assemblée législative, où l'un d'entre eux prit la parole; ensuite ils traversèrent la salle ainsi équipés, dansant et chantant l'air du *Ça ira.* De là, le rassemblement se dirigea vers le jardin des Tuileries, depuis le matin rempli de troupes. Panis et Sergent, officiers municipaux, exigèrent qu'on leur en ouvrît les portes au nom du *peuple souverain.* Ils furent obéis; la foule envahit le château, et alla vers la chambre du roi, à l'entrée de laquelle elle braqua un canon : précaution inutile, car Louis XVI donna libre accès au peuple, et se trouva bientôt entouré des insurgés, qui demandaient où était le *gros veto.* Chacun cria selon son idée, qui *vive la Constitution!* qui *à bas les prêtres!* qui *à bas le veto!* Les uns proposaient de déporter les insermentés, les autres déclaraient que le pain et la viande coûtaient trop cher; d'autres enfin ordonnaient au roi de sanctionner les décrets auxquels il avait récemment opposé son *veto*, de rappeler les ministres patriotes, de maintenir intacte la Constitution, de renoncer à son droit de sanction, d'être décidément contre-révolutionnaire à Coblentz ou monarque-citoyen à Paris. Le boucher Legendre plaça le bonnet rouge sur la tête du roi, qu'il avait d'abord affecté d'appeler *monsieur*, et l'un de ses camarades offrit à trinquer au monarque. A cette vue, la reine se hâta d'affubler aussi du bonnet rouge le prince royal, et d'attacher elle-même à son propre bonnet une cocarde tricolore que lui avait présentée une femme. Legendre et Huguenin, chefs populaires, firent chacun un discours, auquel le roi répondit. On avait dressé en face de Louis XVI les tables des droits de l'homme, placées sur un canon accompagné, d'un côté, d'une potence figurée, de l'autre d'une guillotine avec cette inscription : *Justice nationale envers les tyrans.*

Le roi ne promit pas de révoquer son veto, mais il jura de nouveau de maintenir la Constitution dans toute son intégrité. Les insurgés se contentèrent à peu près de ce serment; des bouteilles de vin furent apportées, et le roi fit les honneurs, remplit les verres de ses convives, et but, dit-on, à la santé de la nation. Cette scène dura depuis cinq heures et demie jusqu'à huit heures du soir. Dans l'intervalle, plusieurs députations de l'Assemblée législative survinrent pour veiller à la sûreté du roi : à leur tête étaient Santerre et Pétion. De guerre lasse, le peuple se retira sur l'invitation de ce dernier, dont la voix avait quelque influence. « Peuple, s'écria-t-il, tu viens de te montrer digne de toi-même; tu as conservé toute ta dignité au milieu des plus vives alarmes; nul excès n'a souillé tes mouvements sublimes; espère, et crois enfin que ta voix aura été entendue. Mais la nuit approche, ses ombres pourraient favoriser les projets des malveillants qui voudraient se glisser dans ton sein; peuple, retire-toi. » A dix heures, le château, les cours, le jardin étaient évacués. Le lendemain, les hôtes des Tuileries se laissaient encore aller à des craintes mal fondées. Ils s'interrogeaient, se parlaient bas, poussaient des soupirs, de telle façon que le prince royal demanda ingénûment à sa mère : « Maman, est-ce qu'aujourd'hui serait encore hier? » Alors Louis XVI manda le maire de Paris, et eut avec lui un entretien sur la tranquillité de la capitale. Le même jour, il écrivit à l'Assemblée, pour la remercier de ses bons procédés à son égard, une lettre où l'on remarquait cette phrase : « Je laisse à votre prudence de rechercher les causes de cet événement. »



Duel entre Cazalès et Barnave.

Mais bientôt le roi dénonça à la France entière, par une proclamation, l'outrage qui lui avait été fait. Le *faubourg Saint-Antoine* répondit par une pétition affichée qui dénonçait à l'Assemblée législative « un roi indigne d'occuper plus longtemps le trône. » De tous les points du royaume, les députés reçurent des adresses contradictoires. La Fayette, cédant à un mouvement d'indignation, quitta son armée, se présenta à la barre, et demanda avec instance la fermeture du club des Jacobins. Pour toute réponse, le peuple le brûla en effigie au Palais-Royal. Dix jours après, La Fayette, désespérant de concilier les choses, commit un acte impardonnable : il fit soumettre et proposer un projet de fuite à Louis XVI, qui le refusa. L'ancien ami de Bailly, mécontent de la situation des affaires politiques et des refus qu'il avait éprouvés de la part de la cour, dut s'éloigner et regagner son armée. Son impopularité redoubla. A peine connaissait-on le départ du général La Fayette, que des citoyens de la section de la Croix-

Rouge déclamaient à la barre contre sa dictature; que ceux de la section de Grenelle voulaient absolument tirer vengeance des actes du *nouveau Cromwell;* que ceux de Bonne-Nouvelle demandaient le licenciement de toute la garde nationale, qu'ils regardaient comme un corps de réserve aristocratique; que les citoyens de Paris enfin réclamaient la punition de l'audacieux général, et que ceux de Saint-Denis, entièrement dévoués à l'Assemblée législative, s'indignaient contre la *voix dictatoriale qui avait frappé ses voûtes sacrées.*

V.

Le baiser d'amourette. — Proclamation du danger de la patrie.

Seize mille pétitionnaires (1er juillet) royalistes demandèrent le châtiment des auteurs du 20 juin. Leur pétition devint un objet de dérision, parce que le rédacteur se nommait Guillaume. Le *Moniteur,* d'ailleurs, avait fait savoir qu'il ne s'y trouvait pas plus de sept mille signataires. L'Assemblée législative parut satisfaire les exigences des royalistes mécontents, en suspendant Pétion et Manuel de leurs fonctions, le premier pendant six jours seulement. Le peuple se remua en faveur de Pétion, et très-fréquemment des individus vinrent à la barre redemander leur *vertueux* maire. Peu de temps après, un député s'avisa de proposer une grande réconciliation entre les représentants de tous les partis les plus opposés. Il se nommait Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon. Sur sa motion, le 7, ses collègues s'embrassèrent en signe de paix et d'union. Le baiser d'*amourette* ou de *réconciliation normande*, ainsi qu'on l'appela, était sinon un baiser de Judas, au moins une sorte de formalité inutile, car bientôt l'évêque Fauchet se défendit d'avoir embrassé Ramond, et le jardin des Tuileries, rouvert un moment, se referma vite. A la séance du soir, le même jour, les dissensions recommencèrent, et dès le lendemain tous les journaux en parlaient avec force quolibets et épigrammes.

Le 11, un décret appuyé par Vergniaud, le Mirabeau de la Gironde, déclara que *la patrie était en danger,* et prit des mesures pour soustraire les travaux de salut public à l'approbation royale. Sous l'influence de cet événement, le deuxième anniversaire de la fédération eut un caractère tout particulier. La veille, Pétion avait repris ses fonctions de maire; Louis XVI fit savoir à l'Assemblée qu'il avait l'intention d'aller renouveler son serment sur l'autel de la patrie. A onze heures et demie du matin (14 juillet 1792), une députation de l'Assemblée législative se rendit en corps sur la *place de la Liberté* (la place de la Bastille). Le président, au milieu des trépignements de joie des assistants, des vainqueurs de la Bastille, des hommes du 20 juin, posa la première pierre d'une *colonne à la liberté.* Le cortége se mit en marche à midi, et se dirigea vers le champ de la Fédération, autour duquel, à l'intérieur, avaient été élevées quatre-vingt-trois tentes, ayant chacune devant elles un peuplier surmonté de banderoles tricolores. L'assemblée se plaça sous une immense tente, la famille royale et les corps administratifs dans les bâtiments de l'Ecole militaire, sur le balcon du premier étage. Entre l'Ecole militaire et l'autel de la patrie, on voyait un monument funéraire, consacré à la mémoire des citoyens qui étaient morts ou qui allaient mourir pour la patrie, une pyramide sur laquelle étaient écrits ces mots : « Tremblez, tyrans! nous les vengerons! » Dès l'arrivée du cortége dans le Champ-de-Mars, la cérémonie du serment commença. Comme il était déjà cinq heures du soir, elle se fit à la hâte, avec confusion, agitation, tumulte, à un tel point que la reine éprouva une grande inquiétude pour les jours du roi, à cause des bruits de troubles qui avaient couru dans les premiers jours de juillet. Quelques spectateurs criaient au-dessous du balcon royal : *A bas l'Autrichienne! à bas M. et madame Veto!* Les visages étaient mornes et désolés. Sur les chapeaux, une foule de citoyens avaient tracé avec de la craie blanche ces mots : *Vive Pétion ou la mort!* et ils exclamaient dans les rues lorsqu'ils passaient : *Vive Pétion! honneur à Pétion!*

On remarqua au reste, à la fête de la Fédération, en 1792, une décoration nouvelle : un arbre au milieu du Champ-de-Mars. Il était chargé d'armoiries, d'inscriptions, de titres, de sacs de procès, en un mot de tous les attributs de la féodalité. Les autorités y mirent le feu en grande pompe, et enterrèrent ainsi, avec des chants et des danses, la morgue des seigneurs féodaux et de toute la noblesse. Manifestation superflue. Aussi Louis XVI répondit-il avec raison au président qui l'engageait à y mettre lui-même le feu : « Il n'y a plus de féodalité. »

Une fois la patrie déclarée en danger, l'Assemblé législative rédigea deux adresses, l'une aux Français, l'autre à l'armée. Celle-ci redoubla le courage de nos soldats combattant sur nos frontières; celle-là fit arriver de tous les points de la France à Paris une foule de volontaires, animés du désir de sauver la patrie, mais en même temps remarquables par leur énergie républicaine. Ils demandaient entre autres choses qu'on suspendît le pouvoir exécutif dans la personne de Louis XVI, et qu'on accusât La Fayette. Le roi même reçut cette adresse : « Roi des Français, lis et relis la lettre de Roland; elle contient tes devoirs et nos droits... Nous défendrons la liberté que nous avons conquise.... nous résisterons à l'oppression.... nous punirons tous les traîtres. » Dans les lieux publics, chaque jour il s'éleva des rixes : on se battait à coups de bâton pour la *nation* ou pour le *roi.*

L'Assemblée législative n'écouta pas les vœux des volontaires contre la royauté; seulement elle voulut mettre à profit leur ardeur belliqueuse; elle s'occupa très-activement de la guerre et de l'administration. L'effectif de l'armée de terre fut porté à quatre cent mille hommes; la garde nationale fut mobilisée en partie, avec ou sans l'uniforme. Les soldats reçurent néanmoins la solde de volontaires, et durent se soumettre à la plus sévère discipline. La France entière s'arma de piques et de fusils. L'administration s'efforça de venir en aide à la guerre. On établit le maximun de la contribution foncière pour 1792, au cinquième du revenu net, et l'on décréta que les palais épiscopaux feraient partie des domaines de l'Etat. Le dimanche, 22 août, les officiers municipaux firent proclamer sur toutes les places publiques que *la patrie était en danger.* Le conseil général de la commune s'assembla à sept heures du matin; les six légions de la garde nationale étaient réunies par détachement sur la place de Grève. Le canon du Pont-Neuf tira trois coups à six heures du matin pour annoncer la proclamation. A huit heures, les cortéges se mirent en route. Ils se composaient de détachements de cavalerie, avec trompettes, de détachements de la garde nationale. Suivaient six pièces de canon, des trompettes et de nombreux corps de musique. Quatre huissiers de la municipalité à cheval portaient chacun une enseigne, à laquelle appendait une chaîne de couronnes civiques. On lisait au haut ces inscriptions : *Liberté, égalité, constitution, patrie;* et au-dessous, ces deux mots : *Publicité, responsabilité.* Douze officiers municipaux avec leur écharpe, des notables et un membre du conseil général, à cheval, faisaient partie du cortége. Un garde national à cheval portait une grande bannière tricolore, sur laquelle se lisait en grosses lettres la phrase officielle : « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER. » Six pièces de canon, un deuxième détachement de cavalerie, fermaient la marche, pendant laquelle la musique exécuta des airs *majestueux et sévères.* Huit amphithéâtres avaient été dressés dans Paris, sur la place Royale, au parvis Notre-Dame, sur la place Dauphine, à l'Estrapade, sur la place Maubert, sur celles du Théâtre-Français, du Théâtre-Italien et du carré Saint-Martin. Sur le devant de chaque amphithéâtre était une table posée sur deux caisses de tambour, en manière de bureau. Trois officiers municipaux et six notaires recevaient les enrôlements. Sur les côtés flottaient des drapeaux, et devant, à quelque distance, des volontaires formaient un cercle renfermant deux pièces de canon et de la musique. A mesure que les citoyens s'étaient fait inscrire, ils se plaçaient dans le cercle jusqu'à la fin de la cérémonie; puis chacun se rendait au poste qui lui était assigné.

Les enrôlements durèrent huit jours; les Parisiens firent des collectes pour subvenir aux frais de route des volontaires. Les gardes nationaux leur cédèrent leurs uniformes. Ces jeunes soldats portèrent avec eux aux armées une sorte d'indiscipline chronique, mais aussi une énergie et un entêtement patriotiques, si l'on peut dire ainsi, jusqu'alors inconnus à nos corps militaires. Les chefs parlèrent aussitôt le langage révolutionnaire. Sous les drapeaux marcha la propagande. Déjà le général Kellermann avait fait placer le bonnet de la liberté au centre de son armée : c'était le plus ancien sous-officier qui le portait, ou bien celui d'entre les soldats qui, par son courage, avait mérité une récompense. Nos troupes savaient bien alors qu'elles défendaient un principe; elles n'appelaient plus les ennemis que *valets des tyrans*, que *soldats de l'esclavage*, que *lâches satellites des rois.* Postés sur les frontières, les bataillons des volontaires s'occupaient toujours de la politique, et des clubs, et des troubles intérieurs.

VI.

Les Marseillais à Paris; leur hymne. — On parle de la déchéance du roi.

Jamais les partis n'avaient poussé plus loin l'exaspération : on pressentait que les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau allaient de nouveau s'ébranler. L'Assemblée législative, inquiète, fit des concessions. A dater du 25 juillet 1792, elle accorda au peuple l'entrée de la terrasse des Feuillants, qu'elle sépara du reste du jardin par un ruban, et par une ligne tracée sur le sable. On se garda bien de franchir ces frêles barrières, et on y plaça diverses inscriptions, telles que celles-ci :

On brise les fers d'un tyran;
On respecte un simple ruban.

Le citoyen sage respectera cette barrière; jamais la liberté n'en aura mis une plus glorieuse entre elle et l'odieux despotisme.

Que ceux qui ont brisé les chaînes du despotisme respectent ce simple ruban.

Et celle-ci encore tirée d'un opéra-comique du temps :

Amis, si vous voulez m'en croire,
N'allez pas dans la Forêt-Noire.

Les promeneurs lisaient enfin ces deux dernières, les plus insolentes de toutes :

Louis, tu dis que ton peuple est méchant; vois, Louis, comme tu mens.

La colère du peuple tient à un ruban; la colère du peuple tient à un fil.

Le jardin des Tuileries fut appelé *terre de Coblentz*, et la terrasse des Feuillants, *terre nationale*. Cette démarcation de territoire amena des tumultes et des voies de fait, à cause des rassemblements qui se formaient chaque jour aux alentours de la terrasse des Feuillants. D'Espréménil prononça quelques mots frondeurs en voyant le fameux ruban des Tuileries. La foule interpréta faussement ses paroles; elle se trompa sur le sens qu'il y attachait. Elle se crut insultée. D'Espréménil fut saisi, hué, traîné jusqu'au Palais-Royal, déshabillé et battu comme un malfaiteur. Des gardes nationaux parvinrent après bien des efforts à le soustraire à la fureur du peuple, le transportèrent dans les bâtiments du trésor et le placèrent sur un matelas. Pétion l'y vint voir, et d'Espréménil lui adressa cette phrase, prédiction qui devait s'accomplir avant deux années : « Et moi aussi, monsieur Pétion, j'ai été chéri de ce peuple, il m'a donné des couronnes, j'étais le plus ferme soutien de ses droits; vous voyez comme il me traite. » D'Espréménil n'ajoutait pas qu'il avait perdu sa popularité par sa faute, qu'il avait trahi la cause de la révolution, et que le peuple avait bien pu se méconnaître sur les louables intentions d'un député qui avait voulu en septembre 1790 rappeler les abus du passé.

Le 26, il y eut *festin civique* sur la place de la Bastille. Chaque citoyen du faubourg Saint-Antoine apporta son dîner. Les convives chantèrent des hymnes en l'honneur de la liberté. Après le repas, des danses furent exécutées, et les habitants des quartiers voisins illuminèrent les façades de leurs maisons. L'ordre qui avait régné dans cette fête d'un genre nouveau cessa d'exister vers neuf heures du soir. Carra, Westermann et Lazouski, ardents clubistes, annoncèrent le projet qu'ils avaient conçu de déployer un drapeau rouge et d'attaquer le château des Tuileries. De plus, un transparent rappelait que la *patrie était en danger*. Mais la conspiration du faubourg Saint-Antoine avorta. Pétion parvint à étouffer le tumulte dès sa naissance, comme il avait déjoué les trames royalistes qui avaient pour but de faire évader Louis XVI. Un moment calmée, l'agitation redoubla bientôt. Les fédérés bretons et marseillais approchaient de la capitale. L'arrivée de ces hommes aggrava nécessairement les troubles. Une foule de citoyens courut à leur rencontre, et sur-le-champ le mot d'insurrection fut prononcé et répété de toutes parts. Ils arrivaient, ces Marseillais ! on les recevait avec acclamation, on les embrassait, on les félicitait de leur vigoureux amour de la liberté. Aussitôt après leur entrée dans Paris, ils se logèrent, la nuit du 3 au 4 août, dans le bâtiment des Cordeliers. Immédiatement après, la section du Théâtre-Français célébra une fête en leur honneur, et s'intitula *section de Marseille*. L'hymne de Rouget de l'Isle y fut chanté pour la première fois, la *Marseillaise*, chant de carnage et d'héroïsme tout ensemble, mélodie terrible, qui semble avoir pour auteur la France entière. Oh! quelle commotion électrique ont ressentie les masses lorsque cet hymne a frappé leurs oreilles ! Comprenez-vous bien cette première strophe, tout exubérante d'enthousiasme ! la seconde, toute rouge d'indignation ! la troisième, exhalant le mépris des Français pour les *cohortes étrangères!* la quatrième, qui porte le défi aux tyrans ! la cinquième, qui recommande la clémence ou l'extermination ! la dernière enfin, sainte prière à la liberté !

Les voici, ces Marseillais ! ils vont agir et manifester leurs intentions et faire prédominer leurs habitudes. Ils commencent par proscrire l'usage des cocardes en ruban, et ne permettent que celles de laine, comme les leurs; ils se déclarent patriotes par excellence, et vont s'efforcer de le prouver.

Les Marseillais se rendaient aux Champs-Elysées, dans le *grand salon du couronnement de la constitution*, pour faire un repas patriotique. Des gardes nationaux sortaient de dîner en face, au restaurant du *Jardin-Royal*. Les uns et les autres se rencontrèrent sur la route, s'injurièrent et en vinrent aux mains pour vider une querelle qui avait à peine eu le temps de commencer, mais dans laquelle il semblait résulter néanmoins que les Marseillais étaient des *patriotes*, et les gardes nationaux des *royalistes*. On compta un homme tué et plusieurs blessés dans cette malheureuse affaire; les Marseillais se retirèrent dans leur caserne et y firent transporter le dîner qu'ils avaient commandé. Leur nom inspira dès lors une terreur véritable aux Parisiens.

Les girondins avaient appelé les Marseillais à leur aide ! Ceux-ci étaient venus, mais pour l'emporter sur leurs protecteurs, pour les dominer, après leur avoir fait commettre les actes les plus imprudents.

Pétion, en effet, est comme rassuré, enhardi, inspiré par leur présence. Il n'hésite plus à demander, au nom des quarante-huit sections parisiennes, la déchéance pure et simple du roi. Les sectionnaires s'arment, ils se mettent en marche; ils ont écrit sur leur drapeau : *A bas le tyran!* Que va-t-il donc arriver? Voici que la question de la déchéance de Louis XVI occupe toutes les têtes pendant plusieurs jours. La section de Mauconseil déclare ouvertement que « Louis XVI a perdu sa confiance, et qu'elle ne le reconnaît plus pour roi des Français. » Un *comité insurrectionnel* s'est constitué au commencement du mois d'août. Partout on s'entretient de la prochaine déchéance de Louis XVI. Aussi, le dimanche qui précéda le 10 août, il se passa dans le château des Tuileries un fait d'une sinistre signification. Pendant que la famille royale traversait la galerie pour se rendre à la chapelle, la moitié des soldats de la garde nationale cria : « *Vive le roi!* » et l'autre moitié : « *Non, pas de roi! à bas le veto!* » Ce jour-là encore à vêpres les musiciens semblaient s'être donné le mot pour tripler le son de leur voix d'une manière effrayante lorsqu'ils récitèrent la strophe du *Magnificat*, *Deposuit potentes de sede* (il abattit les puissants de leur trône). Les royalistes crièrent trois fois : *et reginam* après le *Domine*, *salvum fac regem*. Cette circonstance, cette lutte d'opinions, causa une légère rumeur. Louis XVI, accablé de tristesse, rentra dans ses appartements. Tout allait lui échapper. La royauté mourait! La Commune avait déjà empêché la représentation de l'opéra d'*Adrien*, parce que le rôle du monarque romain y était *trop beau*. Manuel, le procureur syndic, avait écrit quelque part que le roi « n'irait que jusqu'à la chute des feuilles. »

VII.

Journée du 10 août et ses suites. — Le traître La Fayette.

Depuis plusieurs jours Paris manquait de tranquillité. Du 3 au 8 août des rassemblements s'étaient formés : les clubs divers s'agitaient encore plus que de coutume. Il fallait cependant un prétexte à l'insurrection, qui avait pour centres de ralliement le club des Cordeliers, celui des Jacobins et la section des Quinze-Vingts. La section de Mauconseil avait pris pour devise ces deux vers :

Le devoir le plus saint, la loi la plus chérie,
C'est d'*oublier la loi* pour servir la patrie.

On avait vu le 9 au soir un homme parcourir la terrasse des Feuillants, aux Tuileries, avec un étendard chargé de cette légende : « *Louis! demain le trône sera renversé; demain nous serons libres!* » Dans tout Paris, les groupes rassemblés sur les places publiques annonçaient que le lendemain les patriotes marcheraient sur *Coblentz* et attaqueraient vivement le *camp des Autrichiens*, c'est-à-dire les Tuileries.

L'une des causes principales de la rumeur populaire, c'était le décret d'acquittement du *scélérat* La Fayette, décret rendu le 8 août à une assez grande majorité. Les tribunes l'avaient reçu avec des huées et des trépignements de rage. Quelques députés avaient été assaillis et menacés de la lanterne. Le 9, on avait affiché l'appel nominal de la veille. Les modérés, tremblants, s'effacèrent devant les jacobins; les députés outragés n'obtinrent pas vengeance de l'Assemblée législative. L'acquittement de La Fayette vint à propos pour prétexter l'insurrection prête à éclater. A minuit le tocsin donna le signal, et aussitôt tout Paris fut en armes, la cour en émoi.

Le château des Tuileries avait des moyens de défense. Douze cents Suisses étaient venus en renforcer la garnison. En outre, plusieurs jeunes gens de la garde du roi avaient revêtu l'uniforme. Six cents personnes dévouées à Louis XVI gardaient les appartements. Avec les courtisans armés, des hommes de naissance obscure se promettaient aussi de combattre. Mais, soit par crainte de faire naître des soupçons, soit par un reste de fierté nobiliaire, on ne les avait pas laissés entrer dans le château. Ils devaient se réunir aux Champs-Elysées, pour de là se jeter sur l'Assemblée législative. Mandat, commandant général de la garde nationale parisienne, avait obtenu l'autorisation de repousser la force par la force, et le commandant de l'Hôtel-de-Ville avait même reçu l'ordre de tirer sur les insurgés dès qu'il les verrait déboucher sur la place de Grève. Les diverses légions de Paris avaient pris les armes. Bon gré, mal gré, Pétion s'était vu obligé de signer l'ordre qui faisait agir Mandat. C'était donc un sérieux combat que celui qui allait s'engager entre les insurgés et les derniers soutiens de la monarchie. Les hôtes des Tuileries, ayant entendu le tocsin, ne se couchèrent pas, à l'exception du dauphin et de sa sœur. On prit des dispositions à la hâte; on coupa le plancher qui joignait le Louvre aux Tuileries, pour fermer le passage aux insurgés; on plaça là quelques pièces de canon, et l'on attendit le point du jour. Le jour se leva dans un horizon rouge; et, en le voyant d'une fenêtre, Marie-Antoinette devint pâle, se livra à ses ordinaires pressentiments. A cinq heures, les enfants furent éveillés, habillés et amenés près de Louis XVI, qui parut déterminé à courir les chances d'un combat. La famille royale se plaça sur le balcon du palais, où elle fut accueillie par les cris de *Vive le roi!* prononcés par des serviteurs dévoués, prêts à mourir pour lui conserver l'existence. Louis XVI avait le teint animé, les yeux gros et rouges. Les événements l'entraînaient, il obéissait à une fatale nécessité.

Cependant Mandat avait été plusieurs fois appelé par la Commune mécontente pour comparaître devant elle. Les membres du conseil municipal renouvelé voulaient lui ôter des mains l'ordre signé de

Pétion. Mandat obéit, et fut étonné en voyant les changements opérés dans la municipalité. Après un interrogatoire qui ne satisfit pas les conseillers municipaux, on le conduisit à l'Abbaye, ou plutôt on le livra à une foule furieuse. Mandat, au bas de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, reçut un coup de pistolet, et tomba baigné dans son sang. Ses meurtriers le dépouillèrent et cherchèrent dans ses habits l'ordre de Pétion, que l'infortuné avait eu soin de laisser à son fils. Exaspérés par ces vaines perquisitions, ils l'achevèrent à coups de sabres et de piques, et précipitèrent son cadavre dans la Seine. La Commune choisit immédiatement Santerre pour successeur de Mandat.

Dès le début de la journée, c'était un triomphe pour les jacobins, une défaite pour la Gironde. La nouvelle municipalité, œuvre de Danton et de Robespierre, dirigea alors l'insurrection.

Les Marseillais et les Bretons avaient braqué leurs pièces de canon devant le château, d'où l'on pouvait les voir très-distinctement. La mort de Mandat paralysa les mesures prises par les défenseurs du château. Les insurgés, au contraire, obéissant à une force pleine d'unité, devinrent plus redoutables.

La générale est battue dans les sections; les bataillons suspects sont retenus dans leurs corps de garde; les rassemblements de royalistes formés aux Champs-Elysées sont dispersés; la garde nationale mise sous les armes par Mandat a reçu d'autres ordres ou a été renvoyée. L'attaque commence, vigoureuse du côté des assaillants, commandés par Westermann, molle ou partielle du côté des assiégés, commandés par MM. Vitinkoff et Romain Villers. A peine les canonniers ont écouté l'allocution de Rœderer, procureur syndic, qui leur a parlé de résistance légale. Plusieurs ont retiré la charge de leur canon. Les nobles seuls, tout mal armés qu'ils sont, jurent de mourir à leur poste. Les insurgés entonnent la ronde du *Ça ira*. Le roi, sorti du château, se trouve maintenant au milieu de la représentation nationale : les Suisses n'en sont pas moins fidèles à leur maître. Plusieurs décharges redoublées mettent en fuite les assaillants; le canon se fait entendre, décimant les rangs des patriotes. Mais les fédérés bretons et marseillais reprennent courage, attaquent le château sur les deux façades, et bientôt les Suisses restent presque abandonnés pour soutenir l'assaut. Le combat devient de plus en plus acharné; les Suisses sont culbutés et tués pour la plupart. Les insurgés s'emparent de la place. Alors le château des Tuileries est envahi, et les vainqueurs pénètrent facilement dans l'intérieur. Spectacle effrayant! le palais est environné de fumée et de flammes : l'incendie menace. La façade est criblée de balles et de boulets. Les vitres des fenêtres sont brisées. Dans le jardin, dans les cours, dans les couloirs, dans les antichambres, partout du sang et des cadavres. Les lambris dorés sont ternis; et les insurgés, après leur victoire, pleins de colère et du désir de la vengeance, se promènent dans les appartements, égorgeant ou jetant par les fenêtres les hommes du château qu'ils rencontrent sur leur passage, Suisses, simples domestiques et autres. Point de pitié ni de merci! On se venge encore sur les cadavres, qu'on dépouille et qu'on mutile horriblement. L'habit rouge appelle la mort. Quelques défenseurs de Louis XVI parviennent seuls à s'échapper, ou sont sauvés par des âmes généreuses; et le cri de : « Faites grâce aux femmes, » préserve madame Campan, le princesse de Lamballe, mademoiselle de Tourzel, etc., que l'on conduit dans la prison de l'Abbaye.

A huit heures, nous l'avons dit, Louis XVI se trouvait au milieu de la représentation nationale. Son entrée fut triste au delà de toute expression. Rocher, homme d'une stature colossale, et chef d'une troupe de citoyens qui semblaient vouloir s'opposer à la marche du roi, avait fini par embrasser ce prince, avait mis le dauphin sur ses propres épaules, et était venu le placer sur le bureau du président. A peine la famille royale eut pénétré dans l'enceinte, qu'il se fit comme un murmure respectueux. Louis XVI s'assit à côté de Vergniaud, président; mais, sur l'observation de Chabot « que l'Assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi, » la famille royale fut placée dans une loge de journaliste, la loge du *logographe*, située derrière le fauteuil du président. Elle avait douze pieds carrés. Le roi demanda de la nourriture pour réparer ses forces et mangea des pêches.

A tout moment, une foule de pétionnaires venaient demander la déchéance du roi, ou faire connaître le triomphe des insurgés. Des hommes rompus de fatigue, couverts de sang, des femmes décorées de petits morceaux de drap rouge, arrivaient déposer sur le bureau du président les objets précieux trouvés au château des Tuileries. Enfin, Louis XVI vit consacrer l'insurrection devant lui par la lecture d'un projet de décret, adopté sur-le-champ, et rédigé en quelques articles :

« Art. Ier. Le peuple français est invité à former une Convention nationale.

» II. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.

» III. Il sera organisé, dans le jour, un nouveau ministère.

» IV. L'Assemblée nommera un gouverneur au prince royal.

» V. Le payement de la liste civile demeurera suspendu jusqu'à la décision de la Convention nationale.

» VI. Le roi et la famille royale demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

» VII. Le département donnera des ordres pour leur faire préparer un logement au Luxembourg, où ils seront mis sous la sauvegarde des citoyens et de la loi.

» VIII. Tout fonctionnaire public, tout soldat, sous-officier, officier, de tels grades qu'ils soient, et général d'armée, qui dans ces *jours d'alarmes* abandonnera son poste, est déclaré infâme et traître à la patrie. »

Sans désemparer, l'Assemblée nomma le *conseil exécutif*, c'est-à-dire le ministère, et le composa de Roland, à l'intérieur; de Clavières, aux finances; de Servan, à la guerre; de Danton, à la justice; de Monge, à la marine, et de Lebrun, aux affaires étrangères.

Le 10, les boutiques restèrent fermées ainsi que les barrières. Une foule compacte encombrait les rues et les places, s'entretenait du combat, achevé à midi. Au Carrousel, le peuple brûlait les cadavres avec les débris des devantures de boutique, brisées ou incendiées par les décharges de mousqueterie. On était accouru de tous les points de la capitale pour contempler le champ de bataille, pour voir les morts, pour examiner dans quel état de destruction se trouvaient les abords des Tuileries. Une faible partie seulement du peuple avait voulu et avait engagé le combat; il acceptait tout entier le bénéfice de la victoire. Ce jour terrible était un vendredi. La classe ouvrière ne devait pas rentrer dans les ateliers avant le lundi ou le mardi de la semaine suivante. Les théâtres ne jouaient pas. Aussi, le peuple se livra-t-il pendant plusieurs jours à l'excès de sa joie. L'Assemblée législative avait fait placarder à la hâte cette affiche dans tout Paris: « Le roi est suspendu, sa famille et lui restent en otage. » Elle décida que les bustes de Louis XVI, Bailly, Necker et La Fayette seraient ôtés de la maison commune : le peuple les mutila aux applaudissements universels des spectateurs. Bientôt, le 12, il renversa les statues des rois élevées sur les places publiques. La statue équestre de Louis XIV, à la place Vendôme, s'étant brisée dans sa chute, on lut sous le sabot de l'un des pieds de derrière du cheval la date suivante: 12 *août* 1692. En cent ans, la monarchie avait passé de l'extrême grandeur à l'extrême abaissement.

La Commune ordonna de prendre tous les bronzes des statues ou des églises, des crucifix même, pour les convertir en canons, de forger des piques citoyennes avec les grilles de fer. Comme elle craignait que l'agitation du peuple ne se prolongeât longtemps, elle lui adressa cette proclamation : « Peuple souverain, suspends ta vengeance; la justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits; tous les coupables vont périr sur l'échafaud. » La garde nationale fut immédiatement organisée en quarante-huit sections, avec de l'artillerie et des *piquiers* pour servir aux retranchements.

La proclamation de l'Hôtel-de-Ville produisit un bon effet dans Paris. Dès le dimanche, 12, les boutiques et les barrières se rouvrirent, l'ordre parut rétabli, les rues devinrent assez tranquilles; il n'y eut de trouble qu'une petite expédition contre les journaux monarchiques, que l'on brûla. Quelques jours après, les théâtres furent rendus au public. L'Opéra annonça pour son ouverture une représentation au « bénéfice des veuves et orphelins des braves citoyens qui avaient péri dans la journée du 10 août. » L'exemple fut suivi par les théâtres Italien, Français, Feydeau, et l'on s'habitua à entonner dans les salles de spectacle des refrains patriotiques, entre autres la *Marseillaise*.

A partir de la journée du 10 août, la Commune invita les ministres à ne plus se servir que du mot de *citoyen;* les décrets de l'Assemblée législative portèrent le nom de lois; le sceau de l'Etat se composa de la figure de la *Liberté*, armée d'une pique, surmontée du bonnet de liberté : il dut avoir pour légende ces mots : « Au nom de la nation française. » Les expéditions exécutoires des jugements de tribunaux portèrent aussi pour intitulé : « Au nom de la nation. » Les commissaires nommés autrefois par les tribunaux, pour exercer les fonctions de commissaires du roi, s'appelèrent *commissaires nationaux*.

Quant aux provinces, elles s'associèrent pour la plupart aux déterminations qu'avait prises l'Assemblée législative, et elles s'occupèrent immédiatement de nommer les députés à la Convention nationale. Plusieurs villes, bourgs, villages, même hameaux, envoyèrent séparément des adresses et des félicitations au peuple de Paris.

La Fayette, au contraire, adressa à son armée une proclamation dans laquelle il s'élevait de toutes ses forces contre les actes des factieux, dans laquelle il disait que l'Assemblée législative avait violé la Constitution au mépris de toutes les lois. Un volontaire de l'armée vint dénoncer à l'Assemblée le traître La Fayette, et les choses n'allèrent pas plus loin. Les députés le considérèrent alors comme coupable du crime de rébellion contre la loi, de conjuration contre la liberté, de trahison envers la nation, et ils lancèrent un décret d'accusation contre le ci-devant général de l'armée du Nord. Quelques gardes nationaux résolurent de l'amener *mort ou vif* à Paris, et de faire *tomber la tête des conspirateurs*. La Fayette disparut lorsqu'il se vit ainsi poursuivi de toutes parts. Sa fuite aboutit à le rendre prisonnier, comme on sait, dans les prisons d'Olmütz, dont il ne sortit qu'après le traité de Campo-Formio pour ne reparaître sur la scène politique qu'en 1815.

Cette opposition de La Fayette était d'ailleurs personnelle. L'armée, encouragée, toute recrutée de volontaires, brillait par son ardeur républicaine. Elle apprit la suspension de Louis XVI avec joie. Dans presque toutes les lettres qui parvinrent du nord à Paris, on trouve ces expressions... « La joie a éclaté sur les visages de tous les soldats.» — « Si la joie a été complète... » — « ... Les nouvelles des 10, 11 et 12 août ont été reçues avec la plus grande joie, etc., etc. » La majorité de la France ne voulait plus de Louis XVI pour roi; c'était bien *Louis le dernier*. On l'avait emprisonné, avec sa famille, dans la tour du Temple. L'égalité l'emportait, la République était triomphante.

VIII.

Commencements du tribunal révolutionnaire. — Service en l'honneur des victimes du 10 août.

Cependant l'Assemblée législative songea à ceux qui devaient lui succéder. Elle s'occupa de l'élection des députés à la Convention nationale, convoqua les assemblées primaires, et décida que tous les citoyens âgés de vingt et un ans et non domestiques, auraient le droit de voter. Tous les hommes âgés de vingt-cinq ans pouvaient être électeurs ou députés. De plus, l'Assemblée se déclara en permanence. Elle nomma des commissaires pour les envoyer dans les provinces et aux armées : elle décréta d'accusation Barnave, Alexandre de Lameth, Duport-Dutertre, Bertrand, Duportail, Montmorin et Tarbé; elle annonça que Louis XVI et sa famille, que les femmes et enfants des émigrés, seraient considérés comme des otages répondant au pays de l'émigration et de l'étranger; enfin, elle créa un tribunal, que les historiens ont nommé le *tribunal du 10 août*, dont les juges furent choisis par les électeurs de chaque section. Le tribunal devait connaître des crimes commis par ceux qui avaient défendu Louis XVI. C'était le précurseur du tribunal révolutionnaire. La Commune avait usé de son influence pour faire rendre ce décret, qui amena de si terribles conséquences.

Un point historique sur lequel on ne saurait trop s'appesantir, consiste dans la faute des membres de l'Assemblée constituante, qui, par excès de modestie, ou par découragement des affaires publiques, décidèrent que les constituants ne pourraient être réélus pour la seconde législature. Il y a pour chaque homme politique, un apprentissage à faire. Deux années durant, les *constituants* étaient entrés assez avant dans les détails du gouvernement et de l'administration; ils avaient sondé les secrets du passé, ils avaient vu de leurs propres yeux les plaies du corps social; ils avaient cherché à profiter des premiers et à fermer les autres. Pour ceux d'entre eux qui trouvaient trop lourd le fardeau de la députation, le repos eût été nécessaire; mais plusieurs avaient encore de l'expérience, de l'énergie et de la bonne volonté. Interdire à ceux-ci l'entrée de l'Assemblée législative, c'était priver la France de leurs talents, de leurs lumières; c'était, en outre, établir forcément une ligne de démarcation entre les *constituants* et les *légifères;* soulever des haines entre les anciens hommes politiques et les nouveaux, comme cela est arrivé; changer brusquement, en un mot, la manœuvre du navire gouvernemental.

L'Assemblée législative est bien loin d'avoir atteint la valeur de l'Assemblée nationale. Influencée par les journalistes, et plus préoccupée encore des choses du dehors que ne l'avait été sa devancière, elle ne sut pas conserver sa dignité ni son libre arbitre. La plupart de ses décrets lui ont été arrachés par une force étrangère, plutôt qu'inspirés par la ferme volonté de servir le pays. Elle a rendu plusieurs lois remarquables, mais elle n'a pas eu assez de vigueur pour s'isoler parfois du mouvement des partis. Aussi, vers les dernières séances, s'est-elle trouvée complétement effacée et désarmée devant la Commune. Dans ses rapports avec Louis XVI, elle n'eut aucun laisser-aller : sa politesse tenait le milieu entre la courtisanerie des parlements et la digne franchise de l'Assemblée constituante.

Ses séances furent moins orageuses, sans doute, que celles de l'Assemblée constituante; mais elles furent en revanche plus désordonnées, moins remplies, moins fécondes en résultats. A tout instant, des députations de sections ou de clubs venaient interrompre les membres de l'Assemblée législative, qui n'étaient en aucune façon liés d'amitié, qui avaient peu de respect les uns pour les autres, et qui se traitaient assez cavalièrement, sinon grossièrement.

Nous avons vu que les girondins allaient se voir déborder par les jacobins. Quelle fut en effet la conduite des premiers, dans des circonstances aussi graves que celles du 10 août? Comment Pétion a-t-il donné à Mandat l'autorisation de faire repousser les assiégeants du château des Tuileries, pour en être fâché plus tard, pour le lui retirer bien vite? Quelle manière d'agir plus imprévoyante, que celle d'un maire de Paris qui n'a pas de volonté fixe au moment du danger? Qu'on songe au mauvais effet que de tels actes durent produire! Lors du triomphe définitif des jacobins, Pétion paya de sa vie sa conduite pusillanime pendant la journée du 10 août.

Quoi qu'il en soit, les girondins se félicitaient imprudemment de leur habileté, de leur rentrée au ministère, On aurait dit qu'ils ne pensaient qu'au présent. Leur légèreté ne peut être comparée qu'aux illusions dont se berçaient encore les soutiens de la monarchie la veille de sa chute.

Marat, nouvellement nommé, Robespierre et Danton, dominaient la Commune actuelle. Elle agit par eux, et ordonna le plus tôt qu'il lui fut possible de célébrer un service funèbre en mémoire des citoyens morts dans la journée du 10 août. Paris s'en préoccupa beaucoup. Plusieurs curés semblaient être disposés à chanter un *De profundis* pour le repos des âmes de ces martyrs patriotes; l'un d'entre eux fit à cet égard une proposition directe; mais on résolut de se passer du ministère des prêtres dans cette circonstance. Il fut répondu au pétitionnaire : « Garde tes prières pour les imbéciles qui croient encore aux momeries sacerdotales. Nos frères morts pour la liberté n'ont pas d'excuses à faire à ton bon Dieu, ni de pardon à lui demander. S'il entend son affaire, il aura pour eux des couronnes toutes prêtes, sinon ils sauront s'en passer. Pour nous, nous ne reconnaissons plus d'autre Dieu que la liberté, d'autre culte que celui de l'égalité. Vive la nation! et au diable le régiment de la calotte! » Les ordonnateurs de la pompe funèbre n'acceptèrent donc pas les offres que le clergé leur faisait; et le service se célébra *à la manière antique*, le dimanche 26 août. Une pyramide granitique, de style égyptien, s'élevait sur le grand bassin du jardin des Tuileries. Les quatre faces étaient recouvertes de serge noire et couronnées au faîte d'un drapeau d'étoffe noire aussi. Parmi les inscriptions qui s'y trouvaient, on remarquait celle-ci, vraiment lacédémonienne :

SILENCE, ILS REPOSENT.

L'Assemblée législative devait se faire représenter par une nombreuse députation. Le cortége partit de la maison commune, entre cinq et six heures. Un cordon de soie avait contenu le peuple, qui se rassembla en foule sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour être témoin des apprêts de la cérémonie. Une troupe de cavaliers ouvrait la marche; l'un d'entre eux portait une bannière sur laquelle on lisait :

AUX MANES DES CITOYENS FRANÇAIS
MORTS POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ,
LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Suivait un autre groupe de volontaires à cheval, lesquels portaient dix bannières commémoratives des principales affaires dont on accusait la monarchie. On lisait :

MASSACRE DE NANCY,
MASSACRE DE NIMES,
MASSACRE DE MONTAUBAN,
MASSACRE D'AVIGNON,
MASSACRE DE LA CHAPELLE,
MASSACRE DE CARPENTRAS,
MASSACRE DU CHAMP DE LA FÉDÉRATION,
ETC., ETC., ETC.

Des citoyens promenaient le modèle de la Bastille, sur lequel flottaient son ex-drapeau et quelques autres drapeaux pris aux Suisses dans la journée du 10 août. Des femmes vêtues de robes blanches, avec des ceintures noires, portaient tout à côté de la Bastille une arche renfermant la fameuse pétition du Champ-de-Mars, celle qui avait fait déployer le drapeau rouge, le 17 juillet 1791. Les citoyennes qui l'entouraient invitaient la foule à lire la pétition. Le sarcophage des citoyens morts au 10 août était entouré de candélabres dans lesquels brûlaient des parfums. Il était traîné par des bœufs, et précédait un groupe de fédérés tenant leurs sabres nus entrelacés de branches de chêne, et faisant flotter dans les airs une bannière sur laquelle on lisait ces inscriptions :

PLEUREZ, ÉPOUSES, MÈRES ET SOEURS,
LA PERTE DES VICTIMES IMMOLÉES PAR LES TRAITRES;
NOUS JURONS, NOUS, DE LES VENGER.

Une autre bannière disait :

SI LES TYRANS ONT DES ASSASSINS,
LE PEUPLE A DES LOIS VENGERESSES.

Venaient ensuite la statue de la Loi armée de son glaive et les juges de tous les tribunaux. La municipalité marchait devant la statue de la Liberté, portée à bras par des gardes nationaux, *fiers de leur fardeau*, dit Prudhomme. On voyait défiler, immédiatement après, la commission administrative provisoire, nommée en remplacement du directoire du département, et l'Assemblée législative, dont le président tenait à la main des couronnes civiques que l'on devait déposer au pied de la pyramide funèbre.

Il était presque nuit lorsque le cortége atteignit le Pont-Tournant. Les quatre autels entourant la pyramide flamboyaient. En arrivant, on fit le tour du tombeau, sur lequel on déposa les bannières et les couronnes, tandis que des musiciens exécutaient une marche des morts

composée par Gossec. Tout près de là s'élevait une tribune aux harangues; M. J. Chénier y monta et prononça un discours fort applaudi, un éloge funèbre des victimes du 10 août. « Hommes généreux! s'écria-t-il avec entraînement, morts pour la liberté dans cette journée mémorable, vous avez été presque tous moissonnés dans la fleur de votre jeunesse ! La nature vous devait des années plus nombreuses, et vous deviez être plus longtemps les soutiens de la France, notre mère commune ; mais si vous avez trop peu vécu pour elle, vous avez assez vécu pour la gloire; votre souvenir ne périra point, vos enfants seront des héros comme leurs pères ; tant que nos belles contrées enfanteront des hommes libres et braves, vous leur servirez de modèle, et la postérité reconnaissante vous proclamera les conquérants de l'égalité, libérateurs de la patrie ! » La musique se fit de nouveau entendre. Ce n'était plus une marche des morts pour des victimes, mais une brillante apothéose pour des vainqueurs.

A dix heures, la cérémonie était complétement terminée. Le lendemain, on plaça les deux statues de la Liberté et de la Loi devant et derrière le tombeau pyramidal. Mais, le mardi matin, on trouva ces statues dépouillées de toutes leurs draperies et exposées nues aux regards des spectateurs. On accusa de ce méfait les prêtres, « jaloux, disait-on, de l'encens brûlé la veille sur d'autres autels que les leurs.»

Le 25, de La Porte, ex-intendant de la liste civile, et de Rozoi, auteur du journal la *Gazette de Paris*, avaient été guillotinés ; la médaille d'or, autrefois donnée à La Fayette, fut brisée en place de Grève par la main du bourreau. Par contre, la section des Quinze-Vingts avait publiquement déclaré à toute l'Europe que Gorsas, auteur du *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, Carra, auteur des *Annales patriotiques*, Prud'homme, auteur des *Révolutions de Paris*, Desmoulins, auteur des *Révolutions de Brabant*, avaient bien mérité de la patrie. La France entrait en pleine révolution.

IX.

Massacres des 2 et 3 septembre.

Des nouvelles très-peu rassurantes étaient arrivées des frontières. Longwy tombait au pouvoir des alliés. Les étrangers résidant en France retournaient dans leur pays. A Lyon, les autorités avaient arrêté un régiment à l'instant où il allait se rendre à l'armée des coalisés. La commune, à l'instigation principale de Danton, ministre de la justice, ordonna des *visites domiciliaires* pour la nuit du 29 au 30 août. Il s'agissait de chercher des armes dans les maisons, ainsi que des chevaux qui pussent servir à la guerre. Aussitôt, les barrières furent fermées pour quarante-huit heures, et les rues cernées. Dès quatre heures du soir, la générale battit; tous les citoyens durent être rentrés dans leur domicile à six heures précises. Les visites commencèrent vers une heure du matin, et se prolongèrent toute la nuit. Cette mesure prétexta l'emprisonnement des prêtres insermentés, des personnes qui avaient appartenu à la cour, et de tous les individus suspects. Plus de douze mille furent incarcérés, selon l'avis de Danton, qui avait dit : « Il faut enchaîner tous les conspirateurs, il faut les mettre dans l'impossibilité de nuire. »

Cependant, non-seulement Longwy a ouvert ses portes à l'étranger, mais encore les Prussiens marchent sur Verdun. Il serait difficile de peindre l'inquiétude qui saisit alors tous les citoyens de Paris. Les chefs du gouvernement se concertent pour savoir ce qu'il importe de faire. Les avis se partagent. Les uns veulent qu'on attende l'ennemi à Paris, les autres opinent pour qu'on se retire à Saumur. Danton seul domine la réunion. « Vous n'ignorez pas, dit-il, que la France est dans Paris; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous vous livrez, et vous lui livrez la France... *Il faut faire peur aux royalistes*... De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace!... »

Le 2 septembre, on apprit à Paris la nouvelle prématurée de la prise de Verdun. Les citoyens, en proie aux terreurs paniques, crurent voir les coalisés aux portes de la capitale. Dans la matinée, la commune fit afficher une proclamation qui invitait les Parisiens à se rendre en armes au Champ-de-Mars. Vers deux heures, le canon d'alarme retentit, la générale fut battue dans toutes les sections, le tocsin sonna aux églises. Des soldats municipaux à cheval proclamèrent à son de trompe le danger de la patrie, et le drapeau noir flotta sur les tours de Notre-Dame. Chacun se dit que Longwy était la *ville des lâches*, qu'il fallait marcher à l'ennemi, courir à Châlons, ou plutôt pénétrer dans les prisons, qui renfermaient les ennemis les plus incorrigibles de la révolution. Aussitôt on se porta aux prisons, où l'on massacra les détenus, la plupart captifs depuis l'avant-veille seulement. A l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, à Bicêtre, à la Salpêtrière, à la Conciergerie, aux Bernardins, au grand Châtelet, au séminaire de Saint-Firmin, des massacres se succédèrent. Un tribunal de sang prit le nom de *commission populaire* et jugea *sommairement* les conspirateurs. Dans ces journées éclatèrent le courage de mademoiselle Cazotte et le dévouement de mademoiselle de Sombreuil. Combien de traits sublimes restèrent inconnus! combien de tortures inouïes ne se révélèrent pas ! Elisabeth Cazotte s'était jetée entre les massacreurs et son père, en s'écriant : « Vous n'arriverez au cœur de mon père qu'après avoir percé le mien. » Mademoiselle de Sombreuil, fille du marquis de Sombreuil, gouverneur des Invalides, but un verre de sang pour sauver la vie du vieillard.

Tout Paris approuva, ou laissa faire. Les massacreurs *travaillèrent* à leur guise. Versailles et Orléans eurent leur tour. Il semblait que ce fût là un acte non de vengeance, mais de prudence bien naturelle. L'idée de Danton n'avait pas été contrariée dans la mise à exécution. La Commune envoya aux départements une circulaire apologétique des massacres.

Le comité de surveillance écrivit aux autres municipaux :

« La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements, qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple; acte de justice qui lui a paru indispensable pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi. Sans doute, la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront, comme les Parisiens : « *Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes.* »

A peine les massacres furent-ils achevés, que la paye ne se fit point attendre. Une somme de mille quatre cent soixante-trois livres fut allouée en *salaire* aux travailleurs. Les cimetières, les charniers des églises, les carrières de la Tombe-Isoire, servirent de sépulture aux cadavres. Les exécuteurs de septembre reçurent le nom de *Septembriseurs*, et voici ce qui arriva à Danton, leur chef. Un soir que la salle de la Convention n'était que très-faiblement éclairée, Danton parlait à la tribune; il parlait dans l'ombre et pouvait à peine distinguer les membres de la Convention. Il vantait son propre amour de la patrie, sa raison, son humanité, sa justice. Mais une voix forte et puissante, semblable à celle du remords, prononça lentement le mot: *Septembre!* C'était la voix de Lanjuinais. Danton ne put surmonter le frémissement dont il fut saisi en cette circonstance : il ajouta *avec audace*, mais d'une voix altérée : « Oui, c'est dans ces jours de septembre que j'ai sauvé la patrie, car l'ennemi était à nos portes, Paris était menacé, et j'armai la population tout entière pour la précipiter dans les camps. »

X.

Enthousiasme des Français. — Enrôlements, dons patriotiques. — Beaurepaire.

La prise de Longwy avait doublé l'enthousiasme patriotique du peuple français. En apprenant la reddition de Verdun, il se prépara aux plus grands sacrifices. La Commune prit des mesures révolutionnaires; l'Assemblée législative reçut une foule d'offrandes à la patrie. Toutes les grandes villes de France envoyèrent aux députés des dons en argent et en nature et proposèrent des défenseurs à la patrie, des compagnies franches armées à leurs frais, des piques, des bronzes pour fondre des canons, des fusils, des chevaux, des équipements complets. Les hommes et les femmes se distinguèrent par leur générosité; les enfants des pensions et des colléges envoyèrent les produits des quêtes faites parmi eux. Les enrôlements volontaires se succédèrent avec plus de succès encore que par le passé. Un citoyen de la section des Lombards, veuf, avancé en âge, avait quatre fils, appuis de sa vieillesse. Deux se présentent à lui, l'air triste et inquiet. — « Qu'avez-vous, mes enfants? leur dit-il. — Mon père... — Je devine ce qui vous agite; vous voulez partir pour les frontières. — Cela est vrai, mon père, et ce qui nous afflige, c'est que nous voudrions partir tous les quatre. — Quoi! pas un de vous ne veut rester auprès de moi... Eh bien! ne vous chagrinez pas, j'approuve votre zèle; et quelque peine que j'aie à me séparer de vous, je sens que vous avez raison et vous en estime davantage. » Au moment du départ des volontaires, le vieillard se promena sur le boulevard de l'Opéra, aperçut ses fils dans les rangs des soldats, leur serra la main, leur dit adieu, et leur recommanda surtout de *bien se battre*. Puis le bataillon se mit en route. Le vieillard, les larmes aux yeux, n'apercevant plus ses enfants, mais découvrant encore le drapeau sous lequel ils marchaient, s'écria : « Mon Dieu ! comme ce drapeau s'éloigne vite !.... Ah ! si je n'étais pas si vieux, je les suivrais... » Qu'on nous vante après cela la Grèce et Rome! Cet homme faisait à la patrie le sacrifice de ses quatre enfants, et quand on lui demanda si le départ de ses fils ne le laissait pas dans la misère, il répondit avec une noble confiance dans le pays : « Mes concitoyens auront soin de moi. » Une chose plus magnifique encore que l'action de ce vieillard, n'est-ce pas sa dernière réponse?

A Lisieux, un boulanger conduisit ses cinq fils devant l'autel de la patrie et les y fit enrôler tous.

Des malveillants profitèrent de l'occasion du désordre momentané pour voler dans Paris. Ils se répandirent dans les rues et dans les marchés en criant que les bijoux inutiles devaient être destinés à augmenter la somme du numéraire pour les frais de la guerre. Ils arrachèrent aux passants leurs montres, leurs bagues, leurs boucles d'oreilles, au risque de blesser les gens. Chose singulière, et qui pourrait

faire accuser quelques membres de la Commune d'avoir pris secrètement part à ces désordres ! plusieurs de ces voleurs étaient accompagnés d'hommes portant des balances pour peser les bijoux; d'autres avec le plus grand sérieux du monde en délivraient des reconnaissances; il s'en trouvait même qui avaient revêtu l'écharpe municipale afin de donner à leurs rapines un air respectable. Ces vols eurent lieu à Paris et dans les environs, où quelques laitières s'en revenant de la ville furent entièrement dévalisées. Les pillards disaient qu'*ils faisaient l'extérieur*, et que bientôt ce serait le tour de l'*intérieur*, c'est-à-dire qu'après avoir suffisamment volé dans les rues, ils s'introduiraient dans les maisons. Les sections se rassemblèrent, jurèrent de forcer à respecter les personnes et les propriétés, et firent de nombreuses patrouilles. La municipalité afficha une proclamation; Pétion rendit compte des désordres à l'Assemblée législative. Mais, il faut le dire, le peuple seul, d'après sa propre inspiration, parvint à étouffer le tumulte en égorgeant quelques-uns des pillards. Ces vols précédèrent un vol immense et célèbre dans l'histoire de France. Le 16, eut lieu ce que l'on a appelé le *pillage du garde-meuble de la couronne*. Des malfaiteurs se saisirent des bijoux et des pierres précieuses contenus dans l'établissement, qui montaient, dit-on, à la somme de *trente-six millions*.

L'Assemblée législative décréta qu'aussitôt que la ville de Longwy serait rentrée au pouvoir de la nation française, toutes les maisons, à l'exception des maisons nationales, seraient détruites et rasées, et que « pendant dix ans les habitants seraient privés de la jouissance des droits de citoyen, après avoir été déclarés infâmes. » Elle décida en outre « qu'à l'avenir, tout commandant d'une place attaquée ferait démolir la maison de tout citoyen qui parlerait de rendre la place pour éviter un bombardement. » Les corps administratifs, dès que la place serait revenue au pouvoir des Français, devaient être poursuivis par le tribunal criminel du département comme prévenus de crime de trahison, et ils devaient être jugés sans appel. Le citoyen Vergne, commandant de Longwy, fut renvoyé devant une cour martiale pour y être jugé. De plus, Danton, appuyé du député Lacroix, fit décréter que tout individu qui refuserait de marcher à l'ennemi ou de remettre ses armes, ou qui entraverait les actes du pouvoir exécutif, serait puni de mort.

Beaurepaire, commandant de Verdun, voyant que les citoyens de la ville voulaient se rendre aux Prussiens, s'était brûlé la cervelle. Delaunay d'Angers demanda pour ce héros une place au Panthéon, et l'obtint. Les députés votèrent la translation du corps de Beaurepaire de Sainte-Menehould au Panthéon, et voulurent faire mettre sur sa tombe cette inscription :

IL AIMA MIEUX SE DONNER LA MORT QUE DE CAPITULER AVEC LES TYRANS.

TROISIÈME PARTIE.

CONVENTION NATIONALE.

I.

Les hommes de la Convention. — Siége de Lille.

L'Assemblée législative, qui n'avait fait que détruire sans rien réédifier, laissait à la Convention toute la sérieuse tâche révolutionnaire. Il y avait eu pendant quelques jours, pendant les élections, anarchie complète entre un pouvoir qui n'existait plus et un autre pouvoir qui n'existait pas encore. La Convention nationale concentra en elle-même toutes les attributions. Les journalistes y eurent la prépondérance : tous ceux qui avaient battu en brèche les représentations précédentes la composèrent. On y comptait notamment Baille, un des hommes qui avaient appelé les Marseillais; — Camille Desmoulins, celui qui avait de l'esprit comme journaliste et de l'énergie comme orateur; — Maximilien Robespierre, le boute-feu de l'Assemblée nationale; — Marat, l'*exclusif* ami du peuple; — et le boucher Legendre, l'un des vainqueurs du 20 juin et du 10 août; — La Vicomterie, l'auteur des *Crimes des rois*; — et Fabre d'Eglantine, qui avait écrit d'assez bonnes comédies, mais dont les idées se portaient principalement sur la politique; — Dupuis, qui avait traité de l'origine de tous les cultes, et n'avait accepté que la religion de l'autorité; — David, le peintre républicain; — Carra, le *chroniqueur* de la révolution, et Chabot, l'ex-capucin, prédicateur du *faubourg Saint-Antoine;* — Marie-Joseph Chénier, le poëte officiel de la révolution; — Anacharsis Clootz enfin, patriote exotique, l'orateur du *genre humain.* Ajoutons Collot d'Herbois, Couthon, Saint-Just, Camus, Fauchet, Kersaint et Sieyès, — théoriciens; Panis, Danton, Sergent, Treilhart, Lebon, Guadet, hommes d'action, etc., etc., et nous pouvons comprendre la lutte à mort qui ne tarda pas à s'élever au sein de la Convention, pendant les trois années de son existence, d'abord entre la Gironde et la *Montagne*, puis entre la *Montagne* et la *Plaine*.

A peine assis sur leurs bancs, les conventionnels abolirent la ROYAUTÉ, proclamèrent la RÉPUBLIQUE, et décidèrent qu'à partir du 21 septembre 1792, on ne daterait plus de l'*an IV de la Liberté*, mais de l'*an premier de la République.* Le sceau des archives et celui de tous les corps administratifs eurent pour type une femme appuyée d'une main sur un faisceau, et de l'autre sur une lance, avec cette légende : *République française.*

Décidée à ne pas se servir de tièdes patriotes, la Convention destitua le général Montesquiou, le jour même où il prenait la ville de Chambéry; elle fut forcée néanmoins de suspendre son décret en apprenant la victoire de l'accusé. Il avait fait afficher cette proclamation dans les villes conquises : *Au nom de la nation française, guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples.* On le voit, déjà la Convention exerçait sur les généraux d'armée un terrible contrôle.

Ses membres, avant d'agir, avaient besoin de se mesurer. Les Girondins et les Montagnards luttèrent activement. Les premiers dénoncèrent Marat et Robespierre. Le député d'Arras se défendit en alléguant la pureté de sa vie entière, qui lui mérita le surnom d'*incorruptible.* Quant à l'*ami du peuple*, son discours ressembla à une page de son nouveau *Journal de la République;* il y développa le système dictatorial, qu'il représentait, au milieu des cris : *Marat à la guillotine!* Les deux accusés sortirent victorieux de l'abîme ouvert sous leurs pas, et, dans la même séance, la république fut déclarée *une et indivisible;* ce qui fit tomber à plat les idées fédéralistes des *Brissotins*, idées partagées assez volontiers par toute la Gironde.

Si de déplorables dissensions s'élevèrent à l'intérieur, la France entière fit du moins preuve de son unité aux frontières. Thionville, attaquée par l'étranger, plaça sur ses remparts un cheval de bois ayant une botte de foin dans la bouche, avec cet écriteau : « Quand ce cheval mangera ce foin, Thionville se rendra. » Pour les Lillois, ils jurèrent de s'ensevelir sous les décombres de leur ville plutôt que de se rendre, et ils triomphèrent d'un bombardement à boulets rouges qui dura dix jours. Les circonstances qui accompagnèrent le siége de Lille valent bien une description, car c'est un des plus beaux faits d'armes de la République. Le 29 septembre 1792, les Autrichiens avaient achevé tous leurs préparatifs devant cette ville. Le même jour, dès onze heures du matin, un major autrichien se présenta en parlementaire, et fut introduit, les yeux bandés, devant le conseil de guerre lillois rassemblé. Il fit deux sommations par lesquelles le duc Albert de Saxe-Taschen, généralissime, commandant le siége, invitait les habitants à faire cause commune avec la coalition.

Voici une de ces sommations :

« A la municipalité de Lille ! Etabli devant votre ville avec l'armée de Sa Majesté l'empereur et roi confiée à mes ordres, je viens, en vous sommant de la rendre ainsi que la citadelle, offrir à ses habitants sa puissante protection. Mais, si, par une vaine résistance, on méconnaissait les offres que je leur fais, les batteries étant dressées et prêtes à foudroyer la ville, la municipalité sera responsable à ses concitoyens de tous les malheurs qui en seraient la suite nécessaire. »

La municipalité répondit : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste; nous ne sommes point des parjures. »

Irrité du peu de cas que les Lillois faisaient de ses propositions, le duc de Saxe-Taschen ordonna l'attaque de la ville. Les premières bombes lancées sur Lille ranimèrent l'héroïsme des habitants, qui avaient juré de *mourir à leur poste.* Vingt-quatre pièces de canon de gros calibre tiraient sans interruption à boulets rouges contre la ville; mais les Lillois ne s'en défendirent pas moins avec le plus grand ordre. Dans tous les quartiers, des veilleurs cherchèrent à arrêter les ravages des bombes. Les maisons s'embrasèrent, sans que pour cela leurs propriétaires voulussent abandonner les remparts. Citons d'admirables exemples. Un canonnier apprit que sa demeure était la proie des flammes; il se détourna, vit de loin sa maison brûler, et s'écria : « *Je suis ici à mon poste, rendons-leur feu pour feu.* » Dès qu'une maison devenait inhabitable, les citoyens disaient à celui qui faisait cette perte : « *Buvez, mangez tant que ma provision durera; la Providence pourvoira à l'avenir.* » Un boulet de canon perça un mur de la salle des séances de l'assemblée électorale, et passa entre un curé nommé Marchiennes et le secrétaire de l'assemblée : « *Mes amis*, dit le premier, *nous sommes en permanence, je fais la motion que ce boulet y soit aussi, et qu'il reste dans ce lieu comme un monument de notre fermeté.* »

On en vint à plaisanter sur le bombardement. Un quartier de la ville était fort endommagé par l'incendie. Vingt-deux Lillois, voisins du feu, se firent raser dans la rue, et prirent successivement pour plat à barbe un éclat de bombe qui venait de tomber. On jouait à la boule avec des boulets sur la grande place de Lille; on en coiffa plusieurs du bonnet de la liberté. Les citoyens se tenaient dans les rues; quand un boulet tombait sur une maison, ils criaient : *Boulet chez un tel!* et ils y couraient.

Les coalisés perdaient un peu l'espoir de s'emparer de Lille. Ils cessèrent les hostilités dans la journée du 3 octobre. Le 7, l'armée

autrichienne leva le siége : elle avait lancé sur la ville soixante mille boulets, et brûlé deux cents milliers de poudre.

Le siége de Lille, si heureusement terminé, nous procura d'immenses avantages. Nos armées, qui jusqu'alors s'étaient toujours tenues sur la défensive, semblèrent résolues à prendre désormais l'offensive. Montalban et Worms ne tardèrent pas à ouvrir leurs portes aux soldats de la République, et ces échecs précipités des coalisés firent composer une foule de caricatures et de couplets contre eux, et en particulier contre le duc de Brunswick. Encourageant début! Le pouvoir conventionnel s'élevait assisté par des victoires. Il n'avait qu'à alimenter l'enthousiasme des masses, en accomplissant dignement, et surtout énergiquement, sa mission. Il allait gouverner, administrer, constituer. Gouverner, car il lui appartenait de nommer les ministres,



Arrestation du roi à Varennes.

de leur demander compte même de leurs dépenses secrètes, de faire et de promulguer les lois. Administrer, car la constitution de 1791 avait perdu sa force : Barrère, Brissot, Condorcet, Danton, Gensonné, Thomas Payne, Pétion et Vergniaud devinrent membres d'un comité chargé de rédiger une autre constitution qui apparut en 1793.

II.

Accusations sans portée contre Marat et Robespierre. — Découverte de l'armoire de fer.

Le dimanche, 14 octobre, à deux heures après midi, on célébra, conformément à un décret de la Convention, sur la place de la Révolution (ci-devant Louis XV), une cérémonie créée pour honorer les succès de la liberté en Savoie.

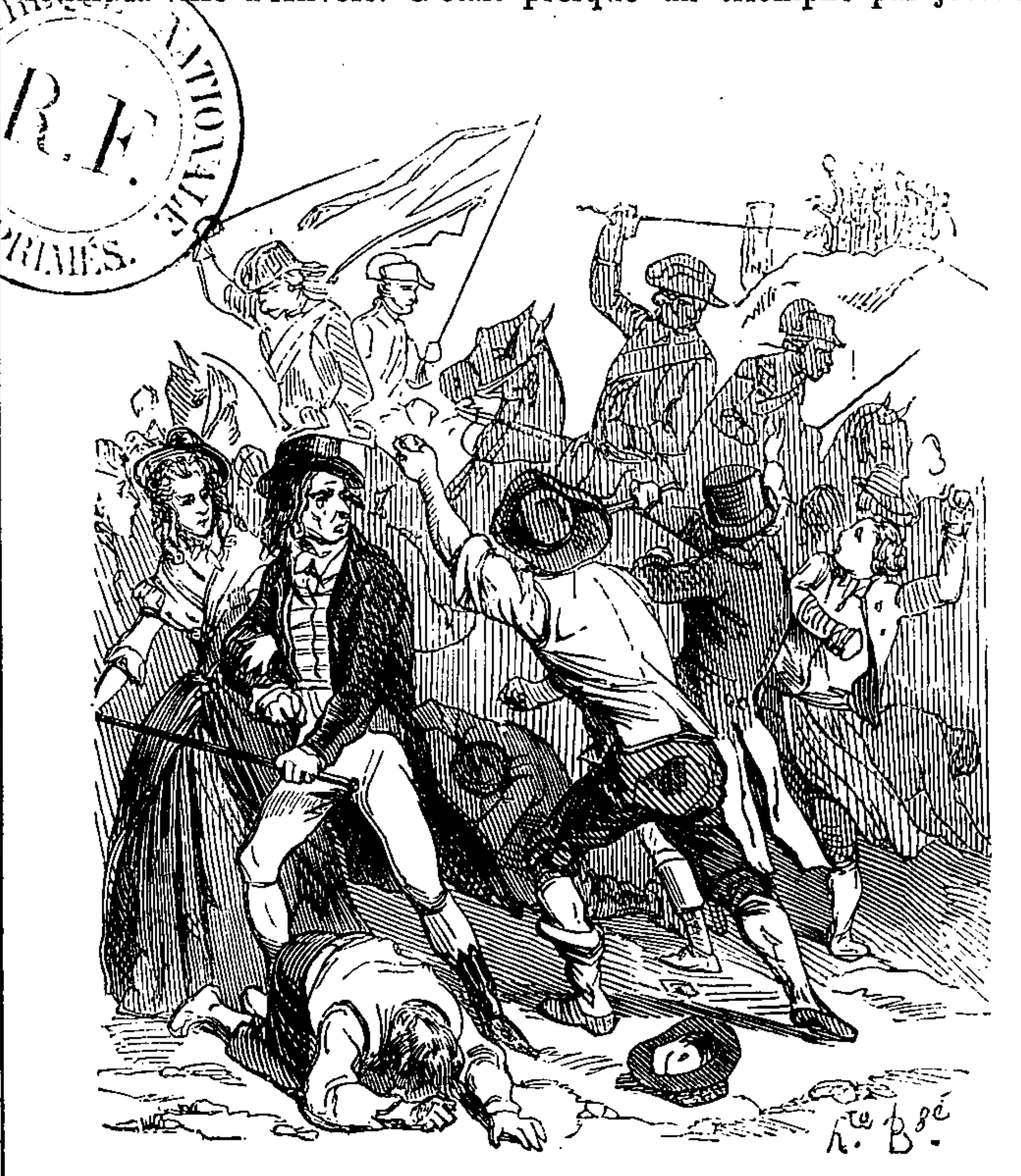
Cette fête porta le nom de *fête civique*, et fut admirable de simplicité. Sur le piédestal de la statue équestre de Louis XV, on avait placé la statue en pied de la Liberté, au-dessous de laquelle brillaient ces inscriptions :

ENTRÉE DE MONTESQUIOU DANS CHAMBÉRY
CAPITALE DU DUCHÉ DE SAVOIE.
ENTRÉE D'ANSELME DANS LE COMTÉ DE NICE ET DANS MONTALBAN.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Les drapeaux de l'armée flottaient autour du trône de la Liberté. La place était remplie d'une foule immense. Ici, une députation de la Convention nationale; là, les autorités constituées; plus loin, un groupe de Savoisiens, et le peuple de Paris. La *Marseillaise* fut chantée avec enthousiasme, et chacun se retira dans l'ordre le plus parfait.

Une sorte de calme régnait dans les régions politiques; mais bientôt les amis de Marat et de Robespierre tentèrent de renverser la *cabale* de Roland, c'est-à-dire le parti de la Gironde. Ils se remuèrent à cause des nouvelles dénonciations contre l'*incorruptible* et contre l'*ami du peuple*. Ils en voulaient à Roland, ministre, parce qu'il avait tracé de Paris le tableau suivant : « Département sage, mais peu puissant; Commune active et despote; peuple excellent, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs et enflammée par la calomnie; confusion des pouvoirs, abus et mépris des autorités, force publique faible ou nulle par un mauvais commandement, voilà Paris. » Quant à Marat, un nouveau décret d'accusation avait été lancé contre lui, parce qu'il avait dit qu'il fallait abattre en France deux cent soixante-dix mille têtes. Le 23 octobre, Marat engagea les ouvriers à marcher sur la Convention; le même jour, un orateur, dans le *Palais-Egalité*, s'écria : « Rassemblons-nous trois ou quatre cents hommes, et fondons sur la Convention. » Aussi, le 23, des placards invitaient les habitants de Paris à se rassembler et à mettre la Convention à la raison. Le 24, Marat accusait Roland à la tribune nationale et aux Jacobins. Fabre-d'Eglantine proposait la dissolution de la Convention nationale, la formation d'une *faction du salut public*, d'une *sainte ligue du salut public*, en y ajoutant d'autres motions, par lesquelles il voulait renverser le pouvoir conventionnel. Il y eut des émeutes, qui s'étendirent sur divers points de la France. Louvet, l'auteur du roman de *Faublas*, membre de la Convention, siégeant avec la Gironde, accusa Robespierre de vouloir s'emparer du pouvoir suprême. Robespierre échappa à la condamnation. Les questions de personnes occupèrent les députés jusqu'au 5 novembre. Il en résulta l'intimidation d'un grand nombre de conventionnels, et par suite l'extension du parti jacobin, qui se subdivisa aussi en personnalités politiques, en *Maratistes* et en *Robespierristes*.

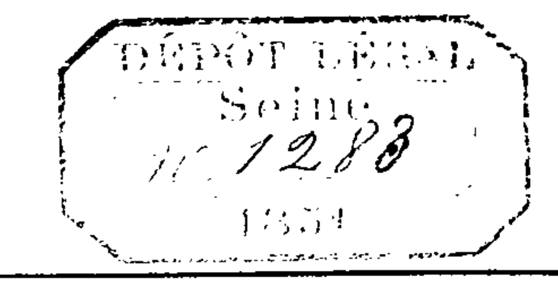
Nos succès aux frontières ne se ralentissaient pas. Du 7 au 27 novembre, treize villes ennemies avaient succombé : Mons, puis Bruxelles, Francfort et Malines, puis Tirlemont et Liége, devant Dumouriez; Tournay, Ath et Gand, devant le général Labourdonnaye; Charleroy, devant Valence. Mouton s'était emparé d'Ostende; Lamarlière avait réduit la ville d'Anvers. C'était presque un triomphe par jour. Le



Déploiement du drapeau rouge.

mois de novembre se termina par une victoire, la prise de la citadelle d'Anvers; le mois de décembre commença par une victoire, la reddition de la citadelle de Namur aux Français. Aix-la-Chapelle et Ruremonde eurent le même sort.

A l'intérieur, l'événement principal, événement bien grave, fut la découverte de l'armoire de fer. Le château des Tuileries avait été fouillé en tous sens, depuis le 10 août. Le roi avait été mis en accusation. Dès l'instant où l'instruction de son procès commença, les recherches dans ses appartements s'effectuèrent avec plus de soin. On parvint à découvrir l'*armoire de fer*, cachette renfermant les papiers les plus importants du ci-devant roi. On y trouva nombre de pièces qui servirent à charger l'acte d'accusation de Louis XVI. La découverte de cette armoire frappa mortellement Louis XVI et perdit la mémoire de Mirabeau. Il s'y trouvait des preuves de la corruption de



ce dernier. On ne le regarda plus que comme un traître. « O Mirabeau! dit un écrivain, que tes statues soient brisées! que ton tombeau soit détruit! que tes mânes coupables soient exilés pour toujours du Panthéon français qu'ils ont souillé! » On ne tarda pas à retirer son buste de la salle des séances de la Convention. On abattit l'écriteau qui avait transformé la rue qu'il habitait en *rue Mirabeau-le-Patriote.* En un mot, une réaction complète s'opéra à son égard; et si les hommes justes lui reconnurent toujours le talent du grand orateur, ils lui refusèrent, dès ce moment, le titre, plus durable encore, de grand citoyen.

III.

Louis XVI et sa famille au Temple. — Procès du roi.

On sait quels profits la France tirait déjà de la révolution. Elle avait obtenu la Constitution de 1791, mais ne s'en n'était pas contentée : la Constitution de 1791 ne suffisant pas à ses exigences politiques. Elle avait dû chercher tous les moyens de défendre son territoire menacé, à cause de ses principes de liberté, par les puissances étrangères, jalouses ou défiantes à l'endroit du système révolutionnaire que nous suivions. Elle avait eu confiance dans son roi, lorsque celui-ci non-seulement supportait avec peine la Constitution nouvelle, mais encore encourageait évidemment les entreprises de l'émigration et de la coalition. Elle avait vu trois partis puissants s'agiter au nom de sa prospérité, celui des constitutionnels, celui des girondins et celui des jacobins. Une foule d'hommes qui l'avaient servie s'étaient usés à la servir. Par suite du progrès lent, mais continu, qui doit exister dans la politique comme dans la civilisation des peuples, les constitutionnels avaient été dépassés par les girondins et ceux-ci par les jacobins. Mouvement providentiel qui ne fut condamnable que par le choix des moyens employés pour le favoriser! Les constitutionnels s'étaient tenus dans les limites de la monarchie tempérée; les girondins avaient commencé à retirer à la royauté son prisme séculaire le 20 juin; les jacobins, imitant leur exemple, avaient nié, au 10 août, le pouvoir royal. Les trois partis, réunis, allaient juger la monarchie dans la personne de Louis XVI.



La patrie déclarée en danger.

A l'époque où nous sommes parvenus, les jacobins triomphent presque; les girondins ignorent ce qu'ils doivent faire; les constitutionnels ne redoutent rien tant que ce nom de *modérés* qui semble être devenu un motif de proscription : ils sont intimidés, et, par conséquent, ils manquent d'énergie pour défendre ou faire prévaloir leurs opinions. Telle est la situation des partis lorsque Louis XVI paraît à la barre de la Convention nationale.

La municipalité avait été chargée de garder, sous sa responsabilité, le roi et la famille royale, auxquels un décret avait assigné pour habitation le palais des Tuileries. Elle réclama à cause des issues multipliées de ce monument, et fut autorisée à se servir du Temple, où, le 13 août 1792, la famille royale fut transférée.

La petite cour du Temple, dans laquelle on enferma le roi, était adossée à une grande tour, sans communication intérieure, et formait un carré long flanqué de deux tourelles. Dans l'une de ces tourelles il y avait un petit escalier qui partait du premier étage et conduisait à un escalier sur la plate-forme; dans l'autre étaient des cabinets qui correspondaient à chaque étage de la tour.

Le corps de bâtiment avait quatre étages. Le premier était composé d'une antichambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque de douze à quinze cents volumes.

Le deuxième étage était divisé à peu près de la même manière.

La plus grande pièce servait de chambre à coucher à la reine et au dauphin; la seconde, séparée de la première par une petite antichambre fort obscure, était occupée par madame Royale et madame Elisabeth. Il fallait traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle; et ce cabinet, qui servait de garde-robe à tout ce bâtiment, était commun à la famille royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

Le roi demeurait au troisième étage et couchait dans la grande pièce. Le cabinet, pris dans la tourelle, lui servait de cabinet de lecture. A côté était une cuisine séparée de la chambre du roi par une petite pièce obscure qu'avaient habitée MM. de Chamilly et Hue, et sur laquelle étaient les scellés. Le quatrième étage était fermé. Il y avait au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne fit aucun usage.

Le roi se levait ordinairement à six heures du matin; il se rasait lui-même. Cléry, valet de chambre, le coiffait et l'habillait. Il passait aussitôt dans son cabinet de lecture.... Louis XVI priait pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures.... A neuf heures, la reine, ses enfants et madame Elisabeth montaient dans la chambre du roi pour le déjeuner... A dix heures, le roi descendait avec sa famille dans la chambre de la reine, et y passait la journée. Il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnait des leçons de géographie, et l'exerçait à lever des cartes... La reine, de son côté, s'occupait de sa fille... Le reste de la matinée se passait à coudre, à tricoter ou à faire de la tapisserie. A midi, les trois princesses se rendaient dans la chambre de madame Elisabeth pour quitter leur robe du matin.

A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait descendre la famille royale dans le jardin... A deux heures on remontait dans la tour, où Cléry servait le dîner... A quatre heures le roi prenait quelques instants de repos, les princesses autour de lui, chacune un livre à la main...

A la fin du jour la famille royale se plaçait autour d'une table; la reine faisait à haute voix une lecture... Madame Elisabeth lisait à son tour, et cette lecture durait jusqu'à huit heures. Cléry servait ensuite le souper du jeune prince...

A neuf heures le roi soupait...

Après le souper le roi montait un instant dans la chambre de la reine, lui donnait la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevait les embrassements de ses enfants; il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet et y lisait jusqu'à minuit.

Quelques réparations avaient été jugées nécessaires pour que le roi pût loger au Temple. Ce fut le patriote Palloy, le démolisseur de la Bastille, qui les dirigea avant son départ pour les frontières. Le papier de l'appartement habité, en second lieu, par Louis XVI, représentait l'intérieur d'une prison, avec un exemplaire imprimé de la *Déclaration des droits de l'homme,* encadré dans une bordure aux trois couleurs.

Là, tout lui présentait un aspect désagréable. Un jour, des ouvrières ayant marqué le linge du roi de *têtes couronnées*, les municipaux ordonnèrent aux princesses de retirer les couronnes et furent obéis. Sur une pendule de sa chambre, où il y avait : *Lepaute, horloger du roi*, aux mots *du roi*, on avait substitué, d'une manière très-visible, *de la République.* Sur les murs de la tour où se tenait le roi, parfois les sentinelles dessinaient des guillotines, avec ces mots au-dessous : *Louis crachant dans un sac,* c'est-à-dire Louis guillo-

tiné; ou bien encore ils esquissaient une potence à laquelle était suspendu un individu! On lisait au bas : *Louis prenant un bain d'air.* On placardait en gros caractères, sur les portes et sur les murs : *Madame Veto la dansera, — Nous saurons mettre le gros cochon au régime, — Il faut étrangler les petits louveteaux.* Louis XVI entendait proférer continuellement des discours de sinistre augure. « Si le bourreau ne guillotinait pas cette famille, disait un jour le commissaire Turlot, je la guillotinerais moi-même. » Et un autre jour, Louis étant venu à parler du Panthéon à un commissaire nommé Mercereau, tailleur de pierres de son état, dit : « Ne craignez-vous pas que les colonnes ne s'écroulent? — Non, répondit Mercereau, elles sont plus solides que le trône des tyrans. » Manuel appela plusieurs fois le roi *Louis de la Tour.*

Pour seules consolations, pendant sa captivité de cinq mois, Louis XVI entendait des crieurs qui jouaient sur la vielle, devant le Temple, les plus fameux airs royalistes, tels que ; *Pauvre Jacques! Henri, bon Henri, ton fils est prisonnier dans Paris.* La Commune mit bientôt empêchement à ces manifestations, et la famille royale se trouva complétement livrée à la solitude la plus pénible pour n'être distraite que par le bruit des massacres de septembre, ou par la nouvelle de la découverte de l'armoire de fer. Chaque jour ses gardiens devenaient plus sévères; elle manquait presque du nécessaire, soit en aliments, soit en vêtements; il fut même question, au conseil de la Commune, en octobre, de retirer plumes, encre, papier et crayons, armes offensives et défensives à Louis XVI. On ne lui ôta néanmoins que quelques couteaux et quelques rasoirs.

Enfin, une lettre que nous allons reproduire, lettre adressée par Cléry aux membres du conseil général de la Commune de service au Temple, prouve mieux que tout ce que nous pourrions dire d'ailleurs, la situation déplorable des hôtes de la Tour.

« Louis Capet demande pour son fils une redingote de drap, et une pour le matin en taffetas de Florence.

» Ce 15 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

» CLÉRY, *de service à la Tour.* »

Il fut répondu au fidèle valet de chambre :

« Vu la demande ci-dessus, nous, membres du conseil général de la Commune, de service au Temple, autorisons à fournir les objets dont il s'agit.

» Ce 15 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

» VINCENT, DESTOURNELLE. »

Cependant des adresses arrivaient de divers points du territoire de la République, et demandaient qu'on se hâtât de juger le ci-devant roi. Le député Mailhe, au nom du comité de législation, proposa, le 7 novembre, ces questions à la Convention : Louis est-il jugeable? — Par qui doit-il être jugé? et d'autres questions secondaires qui occupèrent aussitôt la France entière. Saint-Just « s'étonna de la barbarie d'un siècle où ce fût quelque chose de religieux que de juger un tyran, tandis que deux mille ans auparavant César fut immolé en plein sénat sans autres formalités que trente coups de poignards, et sans autres lois que la liberté de Rome... Louis doit être jugé, disait-il, pour le crime d'avoir été roi. C'est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. Ce *peuple* est criminel envers la *nation* par l'exemple qu'il a donné, et tous les hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer en tout pays la domination des rois. On ne peut régner innocemment : la folie est trop évidente... Louis est un autre Catilina, hâtez-vous de le juger; son meurtrier pourra jurer, comme Cicéron, qu'il a sauvé la patrie. » Un autre député trouva « sa mission petite, d'être réduit à descendre de la hauteur des sublimes fonctions d'un représentant du peuple, pour s'occuper... de quoi?... d'un roi, c'est-à-dire d'un tigre, d'un anthropophage, d'un de ces êtres que l'humanité abhorre, que la raison repousse, et que la liberté exile à jamais de la terre des *vivants.* » « Il fut roi, donc il fut coupable, dit Manuel, car les rois ont déshonoré les peuples. Dès l'enfance du monde, Homère a déposé contre les mangeurs d'hommes. Après qu'un Rousseau a paru sur la terre, quand toutes les nations se préparent à mettre bas les diadèmes, est-ce un roi de France qui espère couvrir ses forfaits par l'inviolabilité que lui donne une constitution? O le plus imbécile, si tu n'étais le plus méchant des hommes! toi qui, avec l'âme de Tibère et la stupide apathie de Claude, souriais au vœu que formait la fille des Césars : que la France n'eût qu'une tête pour la jeter sous la griffe d'un aigle; oh! si j'avais pu te croire inviolable, comme tous les représentants du peuple, ou je t'aurais poignardé comme Brutus, ou je me serais tué comme Caton. On ne doit pas vivre sous un homme comme toi, et ta vie est un argument contre la Providence. »

Tout le monde pencha pour la mise en jugement. Quant aux formes à observer, les avis se partageaient. Parmi les hommes de parti, les uns voulaient que les départements nommassent des jurés, et qu'on prît pour juges les présidents des tribunaux criminels qu'on aurait réduits par le sort. Les autres pensaient qu'il fallait tout simplement renvoyer Louis XVI devant le tribunal criminel de l'arrondissement des Tuileries. D'autres disaient qu'il devait être jugé par la Convention, sauf aux assemblées primaires à revoir le jugement. A la Convention, les questions furent discutées, ajournées et reprises successivement. Les orateurs ne tarissaient pas sur un sujet aussi grave. Dans le public, un grand nombre de brochures résolvaient la question générale. Presque partout on était d'avis que Louis XVI devait être jugé par la Convention nationale; mais on hésitait encore un peu, lorsque la découverte de l'*armoire de fer* vint lever tous les doutes et hâter l'ouverture du procès. L'examen des pièces qu'elle contenait se fit dans le plus profond mystère. Quelques bruits assez peu fondés se répandirent néanmoins dans Paris, et l'on demanda avec instance, dans les clubs et dans les sections, la continuation active du jugement du ci-devant roi.

La Convention décréta qu'elle s'en occuperait à l'avenir deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. En effet, le mercredi, la discussion recommença pour ne plus être interrompue. Rien d'ailleurs ne put distraire l'attention publique de cet important sujet, excepté la question des subsistances, qui semblait devoir être influente sur le jugement. Une disette factice, produite par la malveillance et par des accaparements de grains, désolait toute la France. Quelques attroupements occasionnèrent des troubles sur divers points du royaume, soit à cause de la disette, soit encore à cause d'une motion du député Cambon, qui avait annoncé qu'on supprimerait les frais du culte, et que « ceux qui voudraient la messe la payeraient. »

Le 11 décembre 1792, Chambon, nouveau maire de Paris, remplaçant Pétion, Chaumette, procureur de la Commune, Santerre, commandant général de la force armée parisienne, suivis d'un greffier, entrèrent dans l'appartement de Louis XVI, à qui Chambon adressa ainsi la parole : « *Louis Capet*, je suis chargé de vous annoncer que la Convention vous attend à sa barre, et qu'elle m'ordonne de vous y traduire sur-le-champ. » Louis XVI se récria sur ce mot de *Capet* en disant que ce n'était pas là son nom, mais seulement le surnom d'un de ses ancêtres. Chambon ne répliqua rien, et Louis suivit les envoyés de la Convention, « non pour obéir à la Convention, disait-il, mais parce que ses ennemis avaient la force en main. »

C'était le jour où l'on devait procéder à l'interrogatoire de Louis XVI. Lorsqu'il fut ramené au Temple, la foule cria : *La tête du tyran!* et *Qu'un sang impur abreuve nos sillons!* Le lendemain, la Convention autorisa le ci-devant roi à se choisir deux conseils. Pour défendre Louis XVI, à cette époque, il fallait avoir à la fois de l'énergie et du dévouement. Target refusa en excipant de son âge et de ses *principes républicains.* Lamoignon de Malesherbes, Tronchet, de Sèze, acceptèrent sans hésiter cette mission périlleuse, et travaillèrent avec le roi, auquel un décret avait accordé l'usage de l'encre et du papier, depuis le 14 décembre jusqu'au 26, jour de la seconde comparution à la barre. Beaucoup d'autres avocats et de citoyens exerçant différentes professions auraient bien voulu défendre Louis XVI. On citait Malouet et Lally-Tollendal, tous deux réfugiés en Angleterre; Tronçon du Coudray, Guillaume, l'auteur de la pétition des vingt mille; Huet de Gerville et Lavaux, avocats distingués; Sourdat, de Troyes, de Grave et Menil-Durand, et enfin une femme, la citoyenne Olympe de Gouges, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Lally et Necker publièrent deux éloquents mémoires en faveur de Louis XVI, et l'ex-ministre Bertrand de Molleville écrivit de Londres à ce sujet : la Convention passa outre sans lire les lettres de ce dernier. Plusieurs brochures lancées par des royalistes, sans noms d'auteurs, ou avec des pseudonymes, cherchaient à entretenir le peuple dans des idées de clémence. On remarqua entre autres le *Falot du Peuple, ou les Entretiens de madame Saumon, marchande de marée, sur le procès de Louis XVI.* D'autres brochures, au contraire, ne voulaient ni merci ni pitié pour le monarque parjure. Tel était le *Plédoyé* (sic) *sur le ci-devant roi, par J.-J. Liberté.* Somme toute, il faut le dire, le peuple se montrait mal disposé à l'égard de la famille royale. Vers la fin de 1792, il parut une fable *pour orner la mémoire des petits sans-culottes.* Le roi, la reine et le dauphin y recevaient d'ignobles dénominations. Après le premier interrogatoire, un homme du peuple s'écria, aux rires approbatifs de tout le monde : « Je suis d'avis que Louis soit pendu cette nuit. » Une députation de veuves, d'estropiés et d'orphelins du 10 août se présenta à la barre pour demander la tête de Louis XVI. Or, le jour de la comparution arriva. Barrère présidait alors la Convention nationale. Il a pris soin de raconter lui-même les détails de cette comparution. Laissons donc parler ce témoin officiel :

« Je me rends à l'Assemblée à dix heures, dit-il, je cherche à préparer les esprits agités et les âmes indignées à contenir leurs sentiments, et à paraître impassibles et disposés à la justice. On reçoit au bureau des secrétaires des avis multipliés qui annoncent que l'effervescence est très-grande sur les boulevards, depuis le Temple jusqu'à la porte des Feuillants. D'autres avis assurent que la vie du roi est en danger, surtout sur la place Vendôme, où le rassemblement du peuple est plus nombreux et plus exaspéré. Je fais venir vers les onze heures M. Ponchard, commandant de la garde conventionnelle et M. Santerre, commandant de la garde nationale de Paris. « Vous répondez du roi sur votre tête, leur dis-je, vous, monsieur le commandant de la garde de Paris, depuis le Temple jusqu'à la porte de l'Assemblée, et vous, monsieur le commandant de la garde conven-

tionnelle, depuis la porte de l'Assemblée jusqu'au retour du roi à cette porte, et à la remise de sa personne au commandant de la garde nationale. »

» Les ordres furent très-ponctuellement exécutés; tout fut calme, et, vers midi et demi, le roi parut à la barre de la Convention. Les officiers de l'état-major et le commandant Ponchard, ainsi que le commandant Santerre, étaient derrière lui.

» Avant son arrivée, il s'était manifesté des marques bruyantes d'improbation sur quelques motions d'ordre intempestives et imprudentes qui avaient été faites; quelques côtés des tribunes applaudissaient, d'autres poussaient des vociférations. Vers midi, je crus devoir donner une autre direction aux esprits et une meilleure disposition aux tribunes. Je me levai, et après un moment de silence, je demandai aux citoyens nombreux et de toutes les classes, qui remplissaient la salle, d'être calmes et silencieux. « Vous devez le respect au malheur auguste et à un accusé descendu du trône; vous avez sur vous les regards de la France, l'attention de l'Europe et les jugements de la postérité. Si ce que je ne peux penser ni prévoir, des signes d'improbation, des murmures étaient donnés ou entendus dans le cours de cette longue séance, je serais forcé de faire sur-le-champ évacuer les tribunes : la justice nationale ne doit recevoir aucune influence étrangère. » L'effet de mon discours fut aussi subit qu'efficace. La séance dura jusqu'à sept heures du soir, et dans cet espace de temps, pas un murmure, pas un mouvement ne se fit remarquer dans toute la salle.

» Louis XVI parut à la barre, calme, simple et noble, comme il m'avait toujours paru à Versailles, quand je le vis en 1788 pour la première fois, et quand je fus envoyé vers lui, au temps des états généraux et de l'Assemblée constituante, comme membre de différentes députations. J'étais assis comme tous les membres de l'Assemblée : le roi seul était debout à la barre. Tout républicain que je suis, je trouvai cependant très-inconvenant et même pénible à supporter de voir Louis XVI, qui avait convoqué les états généraux et doublé le nombre des députés des communes, amené ainsi devant ces mêmes communes, pour y être interrogé comme accusé. Ce sentiment me serra plusieurs fois le cœur, et quoique je susse bien que j'étais observé sévèrement par les députés spartiates du côté gauche, qui ne demandaient pas mieux que de me voir en faute pour me faire l'injure de demander mon remplacement à la présidence, néanmoins j'ordonnai à deux huissiers, qui étaient près de moi, de porter un fauteuil à Louis XVI dans la barre. L'ordre fut exécuté sur-le-champ. Louis XVI y parut sensible, et ses regards dirigés vers moi me remercièrent au centuple d'une action juste et d'un procédé délicat que je mettais au rang de mes devoirs.

» Cependant le roi restait toujours debout avec une noble assurance. Alors je crus, avant que de commencer à l'interroger, devoir lui renvoyer un des huissiers pour l'engager à s'asseoir. En voyant cette communication qui avait existé deux fois entre le président et l'accusé, les députés du côté gauche, soupçonneux comme des révolutionnaires, parurent par quelques légers murmures improuver ces communications par l intermédiaire de l'huissier qui allait du fauteuil du président à la barre. Un des députés, plus irritable et plus défiant que les autres, Bourdon de l'Oise, que l'on avait vu couvert de sang dans la journée du 10 août, où il combattit avec force, m'attaqua personnellement par une motion d'ordre. Il prétendit que la présidence devait être impassible comme la Convention, et qu'il était extraordinaire et même inconvenant de voir des pourparlers par huissier entre l'accusé et le président. Les esprits étaient prêts à s'échauffer, et je sentis que si je laissais aller cette motion aux débats je ne serais plus maître de l'Assemblée. Je demandai la parole pour expliquer les motifs de ces communications, qui ne tendaient qu'à de simples égards qu'on doit à tout accusé, même dans les tribunaux ordinaires. Je dois le dire à la louange de ce côté gauche, dont je redoutais les imputations hasardées et la censure sévère, aussitôt que j'eus expliqué les faits relatifs au siége envoyé à l'accusé et à l'invitation de s'asseoir, tout reprit le calme et la confiance.

» Deux membres du Comité chargé des pièces et de l'instruction du procès m'apportèrent alors le procès-verbal rédigé au Comité sur les *questions que je devais faire à l'accusé*. Tout était écrit par le Comité, jusqu'aux formules de l'interrogatoire. En les parcourant rapidement, les premiers mots me frappèrent : *Louis Capet, la nation vous accuse*. Je savais, depuis le commencement de la Révolution, que le sobriquet historique donné dans le dixième siècle à Hugues, quand il s'empara du trône des Carlovingiens, déplaisait fortement à Louis XVI. Je pris sur moi de supprimer le nom de *Capet* dans la formule de l'interrogatoire, nom qui revenait à chaque chef d'accusation. Personne ne s'avisa de cette suppression dans l'Assemblée. Louis XVI seul le sentit, comme il nous l'a appris lui-même dans la suite.

» Louis XVI, toujours assis, répondait très-laconiquement à chaque question, soit en invoquant la Constitution, qui ne rendait responsable que le ministère, soit en rejetant sur chaque ministre la responsabilité des différents actes ou des faits compris dans les chefs d'accusation. Là finit très-heureusement mon pénible mandat. Mon âme fut à l'aise et comme délivrée d'un lourd fardeau quand je lus le dernier article de ce long interrogatoire. En ce moment, les deux membres du Comité formé pour l'instruction du procès apportèrent sur le bureau des secrétaires une quantité de papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries, et dont une grande partie était de l'écriture de Louis XVI. Les autres étaient des pièces de la correspondance entre Louis XVI et ceux de ses conseils, ministres ou courtisans, qui communiquaient avec lui sur les affaires de l'Etat et sur les événements de la Révolution.

» M. Valazé, l'un des six secrétaires, se chargea de présenter à Louis XVI les diverses pièces une à une, afin de les lui faire reconnaître ou désavouer. M. Valazé, qui était cependant regardé à la Convention comme royaliste, s'approcha de la barre, s'assit en dedans de la salle, et d'un air dédaigneux ou du moins peu convenant, présentait à Louis XVI, en lui tournant le dos, et comme par-dessus son épaule, les pièces de la correspondance et les autres écritures du procès. Je ne pus supporter, je l'avoue, cette manière presque insultante au malheur, et je crus devoir faire cesser ce procédé indélicat en envoyant un huissier à M. Valazé pour l'engager à mettre des formes moins dures et moins offensantes envers un illustre accusé. — Aussitôt M. Valazé se leva, se tourna vers Louis XVI, et d'une manière plus digne de la Convention et du roi, lui présenta les pièces avec des egards qui furent très bien sentis et appréciés par Louis XVI, qui, par ses regards et par un léger mouvement de tête, sembla me remercier.

» Oh! combien de fois, depuis son jugement, j'ai pensé avec un intérêt touchant à cette séance de la Convention, où je l'interrogeai, moi citoyen obscur des Pyrénées, moi qui l'avais vu sur son trône en 1788, lorsqu'il reçut si majestueusement les envoyés d'un prince qui a été aussi malheureux que lui, de Tippo-Saëb, sultan du royaume de Vissaour, dans l'Inde... Enfin vers les sept heures du soir, cette pénible et extraordinaire séance fut terminée. Louis XVI fut confié à la force armée de la Convention et de Paris, qui en répondait et qui justifia la confiance de l'Assemblée. »

Le 26 décembre à neuf heures et demie, Louis comparut pour la seconde fois. Il montra ses conseils, et il s'assit. L'avocat de Sèze prit la parole. De Sèze défendit courageusement son royal client, combattant pied à pied toutes les accusations portées contre lui. Il finit par ces paroles : « Français ! la Révolution qui nous régénère a développé en vous de grandes vertus; qu'on ne l'accuse pas de vous avoir rendus barbares ! Entendez d'avance l'histoire qui dira un jour à la renommée : Louis, monté sur le trône à vingt ans, y porta l'exemple des mœurs, la justice et l'économie; il n'y porta aucune faiblesse, aucune passion corruptive; il fut l'ami constant du peuple. Le peuple voulut qu'un impôt désastreux fût détruit, Louis le détruisit; le peuple voulut l'abolition de la servitude, Louis l'abolit; le peuple sollicita des réformes, il les fit; le peuple voulut changer ses lois, il y consentit; le peuple voulut que des millions de Français recouvrassent leurs droits, il les leur rendit; le peuple voulut la liberté, il la lui donna. On ne peut pas disputer à Louis la gloire d'avoir été au-devant du peuple par ses sacrifices; et c'est lui qu'on vous a proposé !..... Citoyens, je n'achève pas, je m'arrête devant l'histoire; songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Louis XVI lut ce discours :

« On vient de vous exposer mes moyens de défense; je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

» J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Puis il se retira. Après le départ de l'accusé, la Convention devint tumultueuse. En général, les membres de l'Assemblée opinaient pour qu'on votât sans désemparer, puisqu'on avait entendu les plaidoiries. Mais, le lendemain, la discussion recommença. A chaque séance, sept ou huit orateurs se faisaient entendre pour ou contre. Le dimanche, 30, les partisans de la mort du roi se présentèrent en députation de section, et demandèrent *La tête de Louis Capet*. Les jacobins avaient résolu de condamner Louis XVI à la peine de mort. Les girondins hésitaient. Le procès du ci-devant roi leur semblait un moyen de reconquérir leur influence qui dépérissait. Après avoir longtemps réfléchi sur la question, ils pensèrent qu'ayant fait le 20 juin, qu'ayant appelé de leurs vœux, plus que tous les autres, l'avénement de la République, il leur importait de tuer le roi comme ils avaient tué la royauté. Les séances se succédaient de jour en jour plus troublées et plus passionnées. Dans le premier appel nominal, on posa la question de savoir si, OUI ou NON, Louis Capet, ci-devant roi des Français, était coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentats contre la sûreté générale ?

Voici le résultat du scrutin:

Absents pour cause de maladie	8
Absents par commission	20
Refusant le vote	11
Votant comme législateurs	16
Votant la culpabilité	694
Nombre total des députés	749

Il n'y eut pas un seul vote négatif. Plusieurs députés motivèrent ainsi leur opinion. Delahaye dit: « Mettre en question si Louis est coupable, c'est mettre en question si nous sommes coupables nous-mêmes. Je lis sur les murs de Paris ces mots tracés du sang de nos frères: *Louis est coupable*, OUI. » Daunou dit: « J'accuse Louis Capet d'avoir conspiré contre la souveraineté du peuple. » Vergniaud, président, proclama alors, au nom du peuple français, que la Convention nationale déclarait *Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat.*

La deuxième question, objet du deuxième appel nominal, consistait à savoir si le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet serait soumis à la ratification du peuple réuni en assemblées primaires, OUI ou NON? Les débats furent plus vifs et plus longtemps indécis pour cet appel au peuple que pour la question de culpabilité. Barrère, enfin, entraîna l'Assemblée vers la négative.

Voici le résultat de ce scrutin:

Absents pour cause de maladie	9
Absents par commission	20
Ont refusé de voter	5
Votes indéterminés	11
Votants pour	281
Votants contre	423
Nombre total des députés	749

Arnouville, surnommé *Bonnet-Rouge*, parce qu'il était coiffé de ce bonnet, même pendant les séances, dit: « Comme un assassin ne doit pas occuper le *souverain*, je dis *non.* »

Louis-Philippe-Joseph *Egalité* dit: « Je ne m'occupe que de mon devoir, je dis *non.* »

Tellier dit: « L'assemblée de mon département a délibéré, à la presque unanimité, qu'il serait fait un canon du calibre de la tête de Louis XVI pour l'envoyer aux ennemis; je dis *non.* »

Les partisans de l'appel au peuple ne se cachèrent pas. Lahosdinière dit: « Comme l'appel au peuple est le seul moyen d'excuser le despotisme qu'a exercé la Convention par la confusion de tous les pouvoirs, je dis *oui.* »

Soulignac motiva son vote de cette manière: « On ne m'a pas dit: Sois législateur et juge. Le sultan n'est un despote affreux que parce qu'il fait la loi et juge en même temps. Je dis *oui.* »

Duprat observa: « Egalité a dit *non*, et moi je dis *oui.* »

Manuel osa prononcer ces paroles: « Je reconnais ici des législateurs et non des juges; car des juges sont impassibles comme la loi, des juges ne murmurent pas, ne s'injurient pas, ne se calomnient pas. Jamais la Convention n'a ressemblé à un tribunal; si elle l'eût été, certes elle n'eût pas vu le plus proche parent du coupable n'avoir pas, sinon la confiance, du moins la pudeur de se récuser. Je dis *oui.* »

Le président se leva et fit cette déclaration: *La Convention nationale décrète que le jugement contre Louis Capet ne sera pas soumis à la ratification du peuple.*

On était au 16 janvier. Le scrutin ne se dépouilla que vers dix heures, et l'on remit au lendemain, 17, l'appel nominal sur l'application de la peine. Pendant la nuit, les sections s'émurent, et dès le matin la Convention nationale fut entourée d'une foule immense, en armes, poussant des cris de vengeance et menaçant les députés au passage avec cette phrase: *Sa mort ou la tienne.* Avant d'aller aux voix, on se consulta pour savoir quelle serait la majorité. La discussion eut lieu presque seulement entre Danton, le Hardi, et Lanjuinais qui demandait pour l'application de la peine les deux tiers des suffrages. La Convention passa à l'ordre du jour, considérant que tous ses décrets étaient et devaient être rendus indistinctement à la majorité absolue. L'appel nominal ne commença qu'à sept heures du soir, et dura vingt-quatre heures. La salle des séances était triste et sombre: le drame touchait à son sanglant dénoûment. Voici le résultat du scrutin, après l'appel nominal, sur la question de savoir quelle peine serait infligée à Louis Capet:

Absents par maladie	8
Absents par commission	15
Non votants	5
Parmi les votants:	
Votants pour les fers	2
Pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion, quelques-uns avec la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi	286
Pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution (vote indivisible)	46
Pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir *s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée*, et en déclarant ce vote *indépendant de cette demande*	26
Pour la mort sans conditions	361
Total général des votants	721

Le président, avec douleur, déclara, au nom de la Convention nationale, que *la peine qu'elle prononçait contre Louis Capet était la mort.*

Drouet, le maître de poste qui avait arrêté le roi à Varennes, avait dit: « Louis a conspiré contre l'Etat, il a fait couler à grands flots le sang des citoyens. Tant d'outrages à la nation, qui le comblait de ses bienfaits, ne peuvent se laver que dans le sang; je le condamne *à mort.* »

Roux avait dit: « Un tyran a dit qu'il voudrait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour l'abattre d'un seul coup. Louis Capet, autant qu'il était en lui, a exécuté cet atroce désir. Je vote pour la mort; et je n'ai qu'un regret, c'est que le même coup ne puisse frapper la tête de tous les tyrans. »

Robespierre l'aîné avait dit: « Je suis inflexible pour les oppresseurs, p rce que je suis compatissant pour les opprimés; je ne connais pas l'humanité qui égorge les peuples et qui pardonne aux despotes: je vote pour *la mort.* »

Raffran avait dit: « Je vote *la mort* du tyran dans les vingt-quatre heures. Il faut se hâter de purger le sol de la patrie de ce monstre odieux. »

Barrère, qu'on a appelé plus tard l'*Anacréon de la guillotine*, avait dit: « L'arbre de la liberté croît lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans; je vote pour *la mort.* »

Maure avait dit: « Louis est coupable; quand il aurait mille vies, elles ne suffiraient pas pour expier ses forfaits: je vote pour *la mort.* »

Milhau avait dit: « Je vote pour *la mort*, trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale.

Le député Seconde, faisant un assez mauvais jeu de mots, avait dit: « Je vote pour *la mort*, l'exécution dans une *seconde*, car je m'appelle Seconde. »

Louis-Philippe-Joseph *Egalité* avait dit: « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté et qui attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour *la mort.* »

Billaud-Varennes, Marat, Fréron, Léonard Bourdon, Guyardin, Lesage-Senault, Poulletier, Martel, Petit-Jean, Forestier, Granet, Moyse-Bayle, Lacoste, Crevelier votèrent pour la mort dans les vingt-quatre heures.

D'Artigoyte demanda la mort *sans délai;* Faure voulut *la mort*, avec exécution *dans le jour;* Phélippeaux, Goupilleau, voulurent une exécution prompte, et Durey la demanda sur-le-champ. Un montagnard célèbre, Legendre, s'était écrié enfin: *Que le cadavre de Louis soit déchiré et distribué entre tous les départements!*

Il y avait passion et enthousiasme patriotique dans tout ceci. L'ami d'un député qui avait voté pour la mort de Louis XVI, lui reprocha son vote, parce que celui-ci avait déclaré la veille qu'il croyait le ci-devant roi innocent. « Oui, certes, et je le crois encore, répondit le conventionnel. — Malheureux! reprit l'autre, et tu l'as condamné! — Eh! penses-tu que le sang de la victime que nous immolons à la patrie puisse être trop pur? » Rien, on le voit, ne saurait aller plus loin.

Il ressort du scrutin que, parmi les votants pour la mort, on compta vingt neuf ci-devant nobles, trente-deux prêtres, vingt médecins, dix hommes de lettres, cent soixante-quatre avocats ou anciens magistrats.

Après l'arrêt de condamnation, les trois défenseurs de Louis Capet furent immédiatement introduits à la barre, et lurent une protestation écrite de l'accusé par laquelle il se déclarait mal jugé, et « interjetait appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants. » De Sèze demanda qu'on rapportât le jugement de la veille, touchant la majorité nécessaire pour la condamnation, en faisant remarquer aux députés que le décret de peine de mort n'avait été rendu qu'à la majorité d'un très-petit nombre de voix. Tronchet et Lamoignon de Malesherbes appuyèrent la pétition de leur collègue, aidés eux-mêmes par le girondin Guadet. Mais, lorsqu'on agita la question, Robespierre prononça ce discours contre l'appel au peuple:

« Si l'on voulait, dit-il, persuader au monde qu'un roi est un être au-dessus de l'humanité, si l'on voulait rendre incurable la maladie honteuse du royalisme, quel moyen plus ingénieux pourrait-on imaginer, que de convoquer une nation de vingt-cinq millions d'hommes pour le juger; que dis-je, pour appliquer la peine qu'il peut avoir encourue? Mais si une partie de la cause de Louis est portée au souverain, qui peut l'empêcher de l'examiner tout entière? Qui peut lui contester le droit de revoir le procès, de recevoir des mémoires, d'entendre la justification de l'accusé, et de l'admettre à demander grâce à la nation assemblée? Voilà donc nécessairement

une procédure commencée dans chaque assemblée primaire. Mais fût-elle réduite à la question de la peine, encore faudra-t-il qu'elle soit discutée? Et qui ne croira pas avoir le droit de la discuter éternellement, quand l'Assemblée conventionnelle n'aura pas osé la décider elle-même? qui peut indiquer le terme où cette grande affaire sera terminée? La célérité du dénoûment dépendra des intrigues qui agiteront chaque section, ensuite de la négligence ou du zèle, de la fidélité ou de la partialité avec laquelle les suffrages seront recensés par les directoires et transmis à la Convention nationale.

» Cependant la guerre étrangère n'est pas terminée; la saison approche où les despotes alliés ou complices de Louis XVI doivent déployer toutes leurs forces contre la République naissante; et ils la surprendront délibérant, fatiguée, épuisée par de scandaleuses dissensions. Alors, si les amis intrépides de la liberté, aujourd'hui persécutés avec tant de fureur, ne sont point encore immolés, ils auront quelque chose de mieux à faire que de disputer sur un point de procédure; il faudra qu'ils volent à la défense de la patrie, il faudra qu'ils laissent les assemblées primaires aux amis naturels de la royauté, aux riches, aux égoïstes, aux hommes lâches et faibles, à tous les champions du feuillantisme et de l'aristocratie! Bientôt on remettra en question jusqu'à la proclamation de la République, dont la cause se lie naturellement à celle du roi détrôné.

» Pour vous déterminer à accueillir ce système, on vous a fait un dilemme étrange : « Ou le peuple veut la mort du tyran, ou il ne la » veut pas. S'il la veut, quel inconvénient de recourir à lui? S'il ne » la veut pas, de quel droit pouvez-vous l'ordonner? »

» Voici ma réponse : d'abord je ne doute pas, moi, que le peuple ne la veuille, si vous entendez par ce mot la majorité de la nation, sans en exclure la portion la plus nombreuse, la plus infortunée et la plus pure de la société, celle sur qui pèsent tous les crimes de l'égoïsme et de la tyrannie. Cette majorité a exprimé son vœu au moment où elle secoua le joug de votre ci-devant roi; elle a commencé, elle a soutenu la révolution; elle a des mœurs, cette majorité, elle a du courage, mais elle n'a ni finesse ni éloquence; elle foudroie les tyrans, mais elle est souvent la dupe des fripons. Cette majorité ne doit point être fatiguée par des assemblées continuelles, où une minorité intrigante domine trop souvent. Je me fie à la volonté générale, surtout dans les moments où elle est éveillée par l'intérêt pressant du salut public; je redoute l'intrigue, quand les aristocrates encouragés relèvent une tête altière; quand les émigrés rentrent au mépris des lois; quand l'opinion publique est travaillée par des libelles qui ne disent jamais un mot de la République, et qui ne propagent que les opinions favorables à Louis-le-dernier.

» Répondez vous-mêmes à cet autre dilemme : ou vous croyez que l'intrigue dominera dans les délibérations que vous provoquez, ou vous pensez que ce sera l'amour de la liberté et la raison. Au premier cas, j'avoue que vos mesures sont parfaitement entendues pour bouleverser la République et ressusciter la tyrannie; au second cas, les Français assemblés verront avec indignation la démarche que vous proposez; ils mépriseront des représentants qui n'auront point osé remplir le devoir sacré qui leur était imposé. Ils détesteront la lâche politique de ceux qui ne se souviennent de la souveraineté du peuple que lorsqu'il s'agit de ménager l'ombre de la royauté. Ils vous diront : « Pourquoi nous consultez-vous sur la punition du plus grand » des criminels, lorsque le coupable le plus digne d'indulgence tombe » sous le glaive des lois sans notre intervention? Pourquoi faut-il » que les représentants de la nation prononcent sur le crime, et la » nation elle-même sur la peine? Si vous êtes compétents sur l'une » de ces questions, pourquoi ne l'êtes-vous pas sur l'autre? Si vous » êtes assez hardis pour résoudre l'une, pourquoi êtes-vous assez ti- » mides pour n'oser aborder l'autre? Connaissez-vous les lois moins » bien que les citoyens qui vous ont choisis pour les faire?... »

» Déjà, pour se rendre maîtres des délibérations, on a imaginé de distinguer l'Assemblée en *majorité* et en *minorité*, nouveau moyen de réduire au silence ceux qu'on désigne sous cette dernière dénomination. Mais la minorité a partout un droit éternel, c'est celui de faire entendre la voix de la vérité ou de ce qu'elle regarde comme tel. La vertu fut toujours en minorité sur la terre. Sans cela, la terre serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hambden et Sydney étaient de la minorité, car ils expirèrent sur l'échafaud; les Critias, les Anitus, les César, les Clodius, étaient de la majorité : mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë; Caton était de la minorité, car il déchira ses entrailles. Je connais ici beaucoup d'hommes qui serviront, s'il le faut, la liberté à la manière de Sydney et d'Hambden; et n'y en eût-il que cinquante... cette seule pensée doit faire frémir tous ces lâches intrigants qui veulent égarer la majorité. En attendant cette époque, je demande au moins la priorité pour le tyran....

» J'ai prouvé que la proposition de soumettre aux assemblées primaires l'affaire de Louis Capet tendait à la guerre civile. Je demande que la Convention le déclare coupable et digne de mort. »

Vergniaud, partisan de l'appel au peuple, répondit à Robespierre :

« On a prétendu que nous n'avions pas le droit de restreindre, dans les assemblées primaires, l'exercice de la souveraineté; qu'une fois convoquées pour délibérer sur la peine à infliger à Louis, elles pourront entrer dans l'examen de tous les détails du procès, et prononcer sur le fond, au lieu de prononcer seulement sur la peine. Mais, si telle était la volonté du peuple, qu'aurait-il besoin d'attendre votre décret? Vos pouvoirs dépendant de lui, sa souveraineté est indépendante de vous.

» On a parlé de discordes, d'intrigues, de guerre civile! On a donc pensé que les agitateurs exerceraient dans les départements le même empire qu'une honteuse faiblesse leur a laissé usurper à Paris! Erreur! On a cherché à faire entendre que l'intrigue sauverait le roi; que la majorité de la nation était composée d'intrigants, d'*honnêtes gens* contre-révolutionnaires. On a eu l'impudeur de diffamer l'espèce humaine, en s'écriant que la vertu était en minorité sur la terre. Citoyens, *Catilina* fut en minorité dans le sénat romain; et si cette minorité conspiratrice eût prévalu, c'en était fait de Rome, du sénat et de la liberté! Dans l'Assemblée constituante, jusqu'à la révision du moins, *Cazalès* et *Maury* furent aussi en minorité; et si cette minorité, moitié nobiliaire, moitié sacerdotale, eût réussi, par ses saintes et nobles insurrections, à étouffer le zèle de la majorité, c'en était fait de la révolution, et vous ramperiez encore aux pieds de ce Louis, qui n'a plus de sa grandeur passée que le remords d'en avoir abusé.

» En considérant l'affaire sous un aspect politique, si le peuple n'a pas prononcé la mort du tyran, et que cette mort, que vous prononcerez seuls, soit le prétexte ou la cause de la guerre que vont vous déclarer les puissances encore neutres (j'admets que vous serez vainqueurs), comment oserez-vous vanter vos victoires au peuple? quelle reconnaissance vous devra la patrie? Sa population s'affaiblira par le nombre prodigieux d'hommes que la guerre dévore; il n'y aura pas une seule famille qui n'ait à pleurer son père ou son fils. L'agriculture manquera bientôt de bras; les ateliers seront bientôt abandonnées; vos trésors écoulés appelleront de nouveaux impôts : vous créerez de nouveaux papiers; le corps social, fatigué des assauts que lui livreront au dehors des ennemis puissants, et des secousses convulsives que lui imprimeront les factions intérieures, tombera dans une langueur mortelle. Craignez qu'au milieu de ses triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux qui dans l'Egypte ont vaincu le temps. L'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il? Des cendres inanimées, et le silence des tombeaux...... Irez-vous trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs, qui vous auraient précipités dans l'abîme? Ah! fuyez-les plutôt; redoutez leur réponse; je vais vous l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain, ils vous diraient : « Allez dans les carrières disputer à la terre quelques » lambeaux sanglants des victimes que nous avons égorgées; ou vou- » lez-vous du sang? prenez-en; voici du sang et des cadavres, nous » n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir. » Vous frémissez, citoyens! O ma patrie! je demande acte des efforts que je fais pour te sauver de cette crise déplorable!...

» En tout cas, je déclare que, tel que puisse être le décret qui sera rendu par la Convention, je regarderais comme traître à la patrie celui qui ne s'y soumettrait pas. Les opinions sont libres jusqu'à la manifestation du vœu de la majorité; elles le sont même après, mais alors, du moins, l'obéissance est un devoir.

» En résumé, tout acte émané des représentants du peuple est un attentat à sa souveraineté, s'il n'est pas soumis à sa ratification formelle ou tacite. Le peuple, qui a promis l'inviolabilité à Louis, peut seul déclarer qu'il veut user du droit de punir, auquel il avait renoncé. Des considérations puissantes vous prescrivent de vous conformer aux principes. Si vous y êtes fidèles, vous n'encourrez aucun reproche; et si le peuple veut la mort de Louis, il l'ordonnera. Si, au contraire, vous les violez, vous encourez au moins le reproche de vous être écartés de votre devoir. Et quelle effrayante responsabilité cette déviation ne fait-elle pas peser sur vos têtes! »

La Convention passa outre, et, rejetant l'appel à la nation, rendit le décret suivant :

« Art. 1er. La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de trahison contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

» 2° La Convention nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

» 3° La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'*appel à la nation du jugement contre lui rendu par la Convention;* défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, sous peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la République. »

IV.

Assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau. — Exécution et inhumation de Louis XVI.

Louis XVI entendit avec fermeté, avec résignation, la lecture de son arrêt de mort. Il demanda aussitôt un sursis de trois jours, qui ne lui fut pas accordé. Le résultat du jugement une fois connu dans le public, les passions populaires s'allumèrent pour ou contre le condamné. Quelques journaux, entre autres le *Patriote français*, s'apitoyèrent sur son sort. On remarque que Manuel donna alors sa dé-

mission de député, ainsi que le publiciste Kersaint, ancien auteur du *Bon sens*. Quant à Marat, il avait écrit dans son journal, avant le prononcé du jugement : « Malesherbes a montré du caractère en s'offrant pour défendre ce roi détrôné : il est moins méprisable à mes yeux que le pusillanime Target, qui abandonne lâchement son maître après s'être enrichi de ses profusions. On dit que d'Orléans doit voter la mort. Je déclare que j'ai toujours regardé cet être-là comme un indigne favori de la fortune, sans vertu, sans âme, sans entrailles, n'ayant pour tout mérite que le jargon des ruelles. »

Un royaliste dévoué, ancien garde du corps, se chargea de venger son maître. Il se présenta, le soir même de la lecture de son jugement, chez le restaurateur Février, au Palais-Royal, et aborda le citoyen Lepelletier de Saint-Fargeau, régicide, qui y dînait, en lui disant : « Êtes-vous Lepelletier? — Oui. — Quelle opinion avez-vous eue dans l'affaire du roi? — J'ai voté pour la mort, selon ma conscience. — Eh bien! s'écria de Pâris, reçois-en la récompense. » En disant ces mots, il lui enfonça son sabre dans le côté, prit la fuite, et ne fut arrêté que quelques jours après, le 1er février, à Forges-les-Eaux, où il se tira lui-même un coup de pistolet. On trouva sur lui son acte de naissance et son congé de licenciement de la garde du roi. Au dos de ce brevet, il avait écrit : « *Mon brevet d'honneur*. Qu'on n'inquiète personne : personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse pas rencontré sous ma main, je faisais une plus belle action; je purgeais la France du régicide, du patricide, du parricide duc d'Orléans. Qu'on n'inquiète personne. Tous les Français sont des lâches, auxquels je dis :

Peuple, dont les forfaits jettent partout l'effroi,
Avec calme et plaisir j'abandonne la vie,
Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie
Qu'imprima sur nos fronts le sang de notre roi.

Michel-Louis Lepelletier, ci-devant de Saint-Fargeau, périssait victime de son ardeur révolutionnaire. Il fut aussitôt considéré comme un martyr de la liberté, et la Convention décerna des honneurs à sa mémoire. On le coucha sur un lit de parade, où chacun le vint visiter. La Convention décida aussi qu'elle assisterait en corps, le 24 janvier, à ses funérailles, qui seraient célébrées aux frais de la nation, et elle lui ouvrit les portes du Panthéon.

Le moment de l'exécution de Louis XVI approchait. La veille de ce jour mémorable, cette proclamation fut affichée dans Paris : « Le conseil exécutif provisoire délibérant sur les mesures à prendre pour l'exécution des décrets de la Convention nationale des 15, 17 et 20 janvier 1793, arrête les dispositions suivantes :

1° L'exécution de Louis Capet se fera demain lundi 21;

2° Le lieu de l'exécution sera la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et les Champs-Elysées;

3° Louis Capet partira du Temple à huit heures du matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi;

4° Des commissaires du département de Paris, des commissaires de la municipalité, deux membres du tribunal criminel, assisteront à l'exécution; le secrétaire-greffier de ce tribunal dressera le procès-verbal, et lesdits commissaires et membres du tribunal, aussitôt après l'exécution consommée, viendront en rendre compte au conseil, qui restera en séance permanente pendant toute cette journée. »

L'assassinat de Lepelletier (20 janvier 1793) avait augmenté l'animosité des jacobins contre les hôtes du Temple. Camille Desmoulins proposa de conduire Louis XVI à l'échafaud, après avoir placé devant lui un écriteau ainsi conçu : « *Traître et parjure à la nation;* » et un autre derrière, avec ce seul mot : *Roi!* Il proposa encore d'enterrer dorénavant à Saint-Denis les *brigands*, les *assassins* et les *traîtres!* Mais la municipalité savait que quelques brochures royalistes avaient circulé aux halles et dans les faubourgs; elle craignait presque de la part des masses un mouvement en faveur de l'accusé. Aussi, le 20, elle fit placer de l'artillerie sur toutes les places, sur tous les ponts, et invita les citoyens à ne pas se montrer aux fenêtres pendant le passage du cortége.

A huit heures du soir, la reine parut la première devant Louis, tenant son fils par la main; madame Royale et madame Elisabeth la suivaient. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. Ils passèrent dans une salle destinée à leur entrevue, et où ils pouvaient être observés par un vitrage. Le roi s'assit, ayant la reine à sa gauche, madame Elisabeth et madame Royale presque en face. Le jeune prince resta debout entre les jambes du roi. Tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent embrassé. On voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger, d'après leurs mouvements, qu'il leur avait appris lui-même sa condamnation. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre. A dix heures un quart, le roi se leva le premier. Ils semblaient vouloir le retenir : « Je vous assure, leur dit le roi, que je vous reverrai demain à huit heures; » et en même temps il leur dit adieu, mais d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale s'évanouit.

Dans la nuit du 20 au 21, les tambours battirent la générale dans les rues de Paris; et les marchands, pour la plupart, n'ouvrirent pas leurs boutiques.

Avant la pointe du jour, Louis XVI entendit une messe célébrée par son confesseur, M. Edgeworth de Firmont, et il communia. A huit heures, Santerre arriva au Temple, accompagné d'une députation de la commune, du département et du tribunal criminel. Le condamné monta bientôt en voiture avec M. Edgeworth et deux officiers de gendarmerie, qui, dit-on, étaient là pour le poignarder en cas d'attaque. A dix heures dix minutes, l'ex-roi arrivait sur la place de la Révolution. Aussitôt qu'il fut descendu de la voiture pour l'exécution, on lui annonça qu'il fallait ôter son habit; il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il se déshabilla. Il fit encore des difficultés lorsqu'il s'agit de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Alors il s'informa si les tambours battraient toujours. Il lui fut répondu qu'on n'en savait rien : c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud, et voulut s'avancer sur le devant, comme pour parler; mais on lui représenta que cela ne se pouvait. Il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où il s'écria très-haut : « *Peuple, je meurs innocent;* » ensuite, se retournant vers les exécuteurs : « *Messieurs, je suis innocent de tout ce qu'on m'impute; je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.* »

Trois documents complètent la narration de la mort de Louis XVI; ce sont des extraits du procès-verbal d'exécution, du procès-verbal d'inhumation, et de l'acte de décès du feu roi.

« Et à la même heure (dix heures dix minutes environ) est arrivé, dans la rue et place de la Révolution, le cortége commandé par Santerre, commandant général, conduisant Louis Capet dans une voiture à quatre roues, et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue du ci-devant Louis XV et l'avenue des Champs-Elysées. A dix heures vingt minutes, Louis Capet, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de la voiture. Et à dix heures vingt-deux minutes, il a monté sur l'échafaud. L'exécution a été à l'instant consommée et sa tête montrée au peuple...

» A été déposé dans ledit cimetière (de la paroisse Sainte-Madeleine) en notre présence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de Louis Capet, que nous avons reconnu entier, dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravate, sans habit et sans souliers. Du reste, il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière; laquelle a été descendue dans la fosse, qui a été recouverte à l'instant. »

Enfin l'acte de décès, délivré à une date ultérieure, porte : « Du lundi dix-huit mars *mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République, acte de décès* de Louis Capet, du vingt-un janvier dernier, dix heures vingt-deux minutes du matin, *profession*, dernier roi des Français, *âgé* de trente-neuf ans, *natif* de Versailles, paroisse Notre-Dame, *domicilié* à Paris, tour du Temple; *marié* à Marie-Antoinette d'Autriche... »

La presse républicaine rendit compte de l'événement. Marat, dans son journal, dit « qu'en prononçant la mort du tyran la Convention s'était montrée bien grande. » La *Chronique de Paris* raconta simplement les faits, selon son habitude. Le *Républicain* proclama que le peuple « était à la hauteur de sa souveraineté, » parce qu'il n'avait manifesté ni joie ni regret pendant l'exécution. Le *Père Duchesne* fit l'oraison funèbre de Louis, diatribe. Les *Révolutions de Paris* mirent pour épigraphe à leur article sur la mort de Louis : *Discite justitiam moniti*. Le *Journal de Perlet* dit que tout cela appartenait à l'histoire, qui jugerait en dernier ressort. Ce fut parmi les conventionnels et parmi les écrivains politiques un assaut; ce fut à qui injurierait davantage la mémoire du défunt roi. Lorsqu'ils parlaient de lui, beaucoup le qualifiaient de *Louis le raccourci*, et appelaient Louis XVII le *Louveteau du Temple.*

V.

Funérailles de Michel Lepelletier. — Assassinat de Basseville à Rome.

Retraçons maintenant le tableau des honneurs rendus à Michel Lepelletier, dont la mort sembla faire plus d'effet encore que celle de Louis XVI.

Le 22, Marie-Joseph Chénier prononça devant la Convention l'éloge de Lepelletier. Le jeudi 24, à dix heures du matin, le lit mortuaire de la victime fut déposé sur le piédestal où était la statue équestre de Louis XIV, place des Piques (ci-devant place Vendôme). Deux escaliers, garnis de candélabres à l'antique sur leurs rampes, conduisaient au piédestal. Le cadavre de l'excellent patriote était étendu sur le lit; il était nu jusqu'à la ceinture, environné de draps

ensanglantés, et du sabre de De Pâris. On voyait parfaitement bien sa large et profonde blessure. Dès que la Convention et les diverses autorités furent arrivées sur la place, une musique lugubre se fit entendre : elle était de la composition de Gossec. La Convention se rangea autour du piédestal, et le président posa une couronne de chêne et une couronne de fleurs sur la tête du martyr de la liberté, pendant qu'un fédéré exaltait sa vie irréprochable.

A deux heures, le cortége se mit en marche pour aller au Panthéon. Il s'avançait dans l'ordre suivant. Un détachement de cavalerie précédé de trompettes avec sourdines. Sapeurs. Canonniers sans canons. Détachement de tambours voilés. Déclaration des droits de l'homme, portée par des citoyens. Volontaires de six légions, et vingt-quatre drapeaux. Détachement de tambours. Une bannière sur laquelle était écrit le décret de la Convention qui ordonnait le transport du corps de Lepelletier au Panthéon. Elèves de la patrie. Les commissaires de police. Le bureau de conciliation. Les juges de paix. Les présidents et commissaires de sections. Le tribunal de commerce. Le tribunal criminel provisoire. Les six tribunaux du département. Le corps électoral, le tribunal criminel du département. La municipalité de Paris. Les districts de Saint-Denis et du bourg de l'Egalité. Le département. Le tribunal de cassation. Figure de la Liberté portée par des citoyens. Détachement de tambours. Le faisceau des quatre-vingt-quatre départements, porté par des fédérés. Le conseil exécutif provisoire. Détachement de la garde de la Convention nationale. Les vêtements ensanglantés de Lepelletier, portés au bout d'une pique, avec festons de feuilles de chêne et de cyprès. Convention nationale, les députés marchant sur deux colonnes de deux. Au milieu des députés, une bannière sur laquelle étaient écrites les dernières paroles du martyr : « *Je suis satisfait de verser mon sang pour ma patrie. J'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité, et à faire connaître ses ennemis.* » Le corps, porté par des citoyens, tel qu'il était exposé sur la place des Piques. Autour du corps, des canonniers, le sabre nu à la main, accompagnés de vétérans. Musique de la garde nationale, exécutant des airs funèbres pendant la marche. Famille du défunt. Groupe de mères conduisant des enfants. Détachement de la garde de la Convention. Tambours voilés. Volontaires des six autres légions et vingt-quatre autres drapeaux. Tambours voilés. Fédérés armés. Sociétés populaires. Cavalerie et trompettes avec sourdines.

De chaque côté, des *piquiers* formaient la haie, en tenant leurs piques horizontalement à hauteur des hanches. Les stations se firent sur la place du *club des Amis de la Liberté et de l'Egalité*, vis-à-vis l'Oratoire, sur le pont Neuf, sur la place des séances de la *Société des droits de l'homme*, au carrefour de la rue de la Liberté (rue Monsieur-le-Prince), place Saint-Michel, et sur la place du Panthéon.

Le corps est entré dans le monument et a été placé sur une estrade disposée pour le recevoir; la Convention s'est rangée alentour ; on a exécuté un beau chœur religieux de Gossec, et le frère de Michel Lepelletier a prononcé un discours qu'il a achevé par ces paroles : « *Je vote, comme mon frère, la mort des tyrans!* » Les représentants de la nation se sont promis union et fraternité sur le corps du martyr, et ont juré de veiller au salut de la patrie ; puis tout le monde s'est retiré, pendant qu'un grand chœur à la Liberté termine la funèbre cérémonie.

Pouvait-on rendre des honneurs plus extraordinaires à un citoyen? Le lendemain du convoi de Lepelletier, sa veuve, ses frères et sa fille furent admis à la barre. Félix Lepelletier, celui qui avait voté la veille *la mort des tyrans*, prit la parole en ces termes : « Citoyens, permettez-moi de vous présenter ma nièce, la fille de Michel Lepelletier : elle vient vous offrir, ainsi qu'au peuple français, sa reconnaissance de l'éternité de gloire à laquelle vous avez voué son père. » Cela dit, il souleva la jeune citoyenne dans ses bras, et lui faisant porter ses regards vers le président de la Convention, il lui dit : « *Ma nièce, voilà maintenant ton père.* » Il s'adressa ensuite à tous les membres de l'Assemblée et à tout le public des tribunes, et leur dit : « *Peuple, voilà votre enfant!...* » En effet, sur les motions du président et de Barrère, la petite Suzanne Lepelletier fut unanimement adoptée par la Convention nationale, action bientôt approuvée et ratifiée avec empressement par le peuple, qui appela la petite Suzanne *fille de la nation*.

Pendant plusieurs jours, tous les départements payèrent leur tribut d'hommages à la mémoire de Lepelletier. Curtius, le marchand de figures de cire, exposa son cadavre modelé, étendu sur un lit de mort, tel qu'il avait été placé sur le piédestal de la place des Piques, et conduit au Panthéon. La ville de Saint-Germain-en-Laye se distingua à l'occasion du service funèbre. Mille orateurs exaltèrent les vertus de l'illustre mort, et jurèrent, devant son buste, haine aux tyrans et aux oppresseurs.

Louis XVI et Michel Lepelletier avaient succombé presque le même jour : leur mort eut un énorme retentissement en France et en Europe. L'échafaud qui s'était dressé pour le ci-devant roi effraya tous les souverains couronnés. Le poignard de De Pâris émut puissamment les masses. Nous ne discuterons pas si la condamnation de Louis porte les caractères de la saine justice, mais nous nous demanderons si sa mort était opportune dans la situation où se trouvait la France? Nous ne le croyons pas. Elle rendit implacable notre lutte avec les alliés; elle força la Révolution à subir les attaques de toute l'Europe coalisée. A dater de la mort de Louis XVI, la France devint essentiellement militaire. Nous ne nions pas que, politiquement parlant, Louis XVI n'eût mérité la mort, étant condamné par un autre tribunal que par la Convention; mais nous pensons que les juges auraient dû se borner à infliger la détention perpétuelle. La royauté ne périssait pas avec Louis XVI : la légitimité ne manquerait pas d'appeler au trône Louis XVII ou le comte de Provence. On le sentit si bien, que la question d'opportunité fut soulevée par quelques conventionnels. Louis XVI mort, il n'y avait plus d'alliance possible avec les souverains étrangers. Quant au lien des peuples entre eux, il ne pouvait être durable, en admettant qu'il se formât. Les peuples de l'Europe n'avaient pas encore, comme nous, passé par toutes les phases d'une régénération politique. La propagande pouvait se faire avec les principes; une fois la querelle envenimée, elle ne put que se blottir sous les drapeaux de la conquête. Qu'on y réfléchisse : la mort de Louis XVI a, plus qu'on ne croit, contribué à créer Napoléon, et Napoléon n'a-t-il pas étouffé les ardeurs libérales avec la fumée de la gloire? Ce n'est pas tout encore. : Louis XVI prisonnier eût été toujours accablé sous le poids de sa culpabilité réelle; Louis XVI guillotiné devint martyr, et l'on oublia vite le coupable pour plaindre l'infortuné.

Le système de ceux qui votèrent la mort de Louis XVI pour *faire peur aux tyrans* est en tout point erroné. Quoi qu'on fasse, à moins qu'on n'établisse une république ou une monarchie européenne, il y a une politique de peuple à peuple. Cette politique consiste à contre-balancer entre eux, dans un juste équilibre, les intérêts de chaque nation. L'esprit de liberté n'avait pas encore été assez répandu en Europe pour que les peuples voisins imitassent la France et jugeassent leurs souverains. Non, *les tyrans ont eu peur*, et ils ont entraîné leurs sujets dans leur querelle. Seulement, nous le répétons, ils jurèrent, en apprenant la nouvelle de la mort de Louis XVI, de venger les droits de la royauté.

Nous faisons, au reste, une distinction entre la personne politique et la personne privée de Louis XVI. Le roi avait manqué à sa conscience, à la constitution; il avait dévié de la route, il avait cru pouvoir arrêter le flot révolutionnaire : il était coupable. L'homme, au contraire, était une douce et bonne nature, peu propre à gouverner. Son irrésolution venait moins de la crainte que de l'incapacité; mais à tous les temps, Louis XVI eût passé pour un *honnête homme*, pour l'époque où il vivait, c'était un mauvais roi. En effet, si l'on examine sa conduite d'après les principes de l'absolutisme, il manqua de cette fermeté, âme d'un monarque absolu; si on le juge au point de vue libéral, il ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre la tâche que ses serments lui avaient imposée. Nous avons gémi sur ses infortunes, sur ses douleurs, sur ses souffrances physiques et morales, pendant les derniers mois de sa vie, mais nous n'avons pas pour cela oublié qu'il était roi, et que la Providence lui avait confié une impérieuse mission. Pour parler le langage *régicide*, nous avons des larmes pour Louis Capet, et nous blâmons Louis XVI.

Mais la *Montagne* triomphait déjà. Roland *le Girondin* avait donné sa démission. Les Jacobins s'apprêtaient à résister aux coalisés, à les combattre plus vigoureusement encore que par le passé. Ils disaient au roi de Prusse, en traçant son portrait dans une lanterne : « Si tu ne crains pas la déchéance, crains la suspension. » Ils se moquaient des Prussiens et de l'Autriche, pour leurs récentes défaites. Dumouriez ne leur sembla plus digne de commander nos soldats, et ils ne le laissèrent aux frontières que provisoirement. La Convention porta l'effectif des armées à 502,800 hommes; dans le courant de février, elle déclara la guerre au roi d'Angleterre et au stathouder des Provinces-Unies, émit huit cent millions d'assignats, chargea le conseil exécutif d'obtenir une satisfaction éclatante de l'assassinat de Basseville. Basseville, nommé en 1792 secrétaire de légation à Naples, avait perdu la vie avant d'avoir rempli cette mission. Il s'était arrêté à Rome, et la cocarde tricolore qu'il portait avait soulevé contre lui la populace. Le 13 janvier 1793, la furie de ces forcenés devint plus menaçante. Basseville se réfugia dans la maison d'un banquier qui ne put le soustraire à leur rage. Il y fut assassiné par un perruquier qui lui porta dans le bas-ventre un coup de rasoir dont il mourut presque aussitôt. Après ce crime, les furieux se dirigèrent en foule vers l'hôtel de France, qu'ils pillèrent et brûlèrent.

La Convention, désolée de cette violation du droit des gens, adopta le fils de Basseville. Elle réunit le comté de Nice à la France, avec la principauté de Monaco, sous le nom de département des *Alpes maritimes*. Elle s'occupa d'augment r nos forces maritimes, et nomma Beurnonville ministre de la guerre, en remplacement de Pache, pour satisfaire un peu la Gironde. Mais, par compensation, elle *suspendit* ou plutôt abolit la procédure sur les massacres de septembre, qui compromettait trop de révolutionnaires importants.

Beurnonville, plus propre à défendre son pays avec l'épée qu'à le régir avec la plume, était animé des meilleures résolutions. Il mena sérieusement les affaires de la guerre, et ordonna à Dumouriez d'envahir la Hollande. Un décret rendu le 19 avait mis à sa disposition tous les célibataires ou veufs sans enfants; le 24, la Convention vota une levée de trois cent mille hommes, et bientôt les communes furent autorisées à faire des canons avec le métal des cloches. « Allons, dit

le conventionnel Isnard, que tous les vrais républicains s'arment pour la patrie ! que le fer et l'airain se changent en foudres de guerre, et nos forêts en vaisseaux ! que la France, comme on l'a dit, ne soit qu'un camp, et la nation une armée ! »

Isnard a compris le mouvement de son époque. Il va s'allumer en Europe un incendie général. En effet, l'Angleterre a jeté l'embargo sur tous les bâtiments français, et l'impératrice de Russie a déclaré suspendu le traité de commerce conclu avec elle en 1787. Une coalition bien ordonnée et menaçante s'est formée contre la révolution française ; la Prusse, l'Autriche, l'empire d'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, les Etats du pape, Naples, la Sicile et la Sardaigne veulent prendre les Français dans leurs réseaux monarchiques.

VI.

Énergie de la Montagne. — Défection de Dumouriez.

Les montagnards sont prêts, eux qui savent arriver au but sans se détourner ni reculer d'un pas. Ils font élire Pache maire de Paris, Pache, qui a déserté les rangs de la Gironde pour venir à eux. A



Assassinat du maire d'Étampes.

Paris, le pain et les vivres sont fort chers. Marat, dans sa feuille, conseille « *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendra les accapareurs.* » Et le lendemain les boulangers et les épiciers sont attaqués par une foule furieuse. Un épicier de la rue Saint-Jacques s'arme d'un couteau pour défendre sa propriété. Il serait assassiné, si sa femme et ses enfants n'accouraient à son secours. Un autre distribue gratis sa marchandise, une livre de sucre à chaque personne : les chalands se plaignent encore de n'avoir pas le poids. Les départements ne sont pas moins troublés que Paris. Depuis le supplice de Louis XVI, à peine s'est-il passé un jour sans que la Convention reçoive un grand nombre d'adhésions à son arrêt.

Néanmoins, les départements de l'Ouest s'obstinent de plus en plus contre les innovations et les ordres du régime républicain. Ils refusent d'obéir aux réquisitions décrétées. Cathelineau, Stofflet, Chrrette, La Rochejaquelein, Bonchamp, Talmon et d'Elbée se mettent à la tête des Vendéens.

Jacques Cathelineau, né en 1758, exerçait la profession de tisserand au Pin-en-Mauge (Maine-et-Loire), lorsqu'en 1793 une insurrection éclata parmi les jeunes gens du canton de Saint-Florent appelés à tirer au sort. Cathelineau était marié, par conséquent exempt de service. Il ne s'en révolta pas moins, se mit à la tête des insurgés, attaqua bientôt avec autant de succès que de hardiesse plusieurs postes républicains. Quelques mois après, les royalistes le nommèrent général en chef des armées vendéennes.

Stofflet (Nicolas) était né à Lunéville en 1751. Il avait servi quinze ans comme simple soldat, puis il était entré comme garde-chasse chez le comte de Colbert-Maulevrier. En 1793, il s'était joint aux insurgés de la Vendée, et avait fini par obtenir le grade de major général de l'armée catholique et royale.

François-Athanase Charette de la Contrie était né à Couffé, près d'Ancenis, en Bretagne, en 1763. Il avait d'abord servi comme lieutenant de vaisseau. Dès les soulèvements vendéens, il s'était mis à la tête des paysans de Machecoul, dans le Poitou, et s'était joint à Cathelineau.

Henri de La Rochejaquelein, né près de Châtillon-sur-Sèvres, en 1773, était fils d'un émigré, du marquis de La Rochejaquelein, colonel de cavalerie. Il avait fait partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et, après le 10 août, il s'était retiré dans sa terre de Clisson, près de son ami Lescure. Les Vendéens lui offrirent le commandement de leurs troupes. Il l'accepta, courut rejoindre Bonchamp et d'Elbée, se signala dans plusieurs combats, et à vingt-deux ans, Lescure étant mort, devint général en chef. On connaît sa harangue à ses soldats lorsqu'ils lui déférèrent le commandement : « Si je recule, tuez-moi ; si j'avance, suivez-moi ; si je meurs, vengez-moi. »

Arthus de Bonchamp, né en 1759, dans l'Anjou, avait servi en Amérique ; Gigot d'Elbée, né en 1752, avait été surnommé le général *la Providence* parce qu'il avait coutume de dire en allant au combat : « Mes enfants, la Providence vous donnera la victoire. »

Tous ces hommes se battaient toujours avec ardeur, souvent avec succès. Il fut un moment où Charette imposa à la République ce traité.

1° L'île de Noirmoutiers appartient au roi, notre souverain seigneur.

2° L'artillerie du château et des forts, les navires qui sont dans les ports, dans les étiers et la rade, sont également reconnus pour appartenir à Sa Majesté.

3° La garnison révolutionnaire mettra bas les armes, qui seront placées en faisceau sur la grande place.

4° L'artillerie légère sera rangée en bataille, les embouchures tournées du côté opposé aux chemins et à la rue par où va entrer l'armée royale, aucune troupe ennemie n'en approchera de quatre cents pas.

5° Tous les chevaux d'artillerie, de cavalerie, de transport et autres, ainsi que les fourrages, avoines, et généralement toutes sortes de munitions et tous les autres objets qui se trouvent dans les magasins devront être conservés et seront livrés en bon état.

6° Toute la garnison sera prisonnière de guerre, ainsi que les personnes dont les opinions seraient suspectes.

A l'époque où nous nous trouvons, les Anglais promettent du secours aux révoltés et un débarquement à Flessingue. Les Vendéens ont déjà remporté quelques avantages, peu considérables, il est vrai, mais cependant propres à les encourager. Ils ont donné l'exemple des plus grandes cruautés, exemple qui ne tarda pas à être imité avec fureur. Le nommé Sauveur, receveur à la Roche-Bernard (Morbihan), ayant refusé de livrer sa caisse aux Vendéens qui s'étaient emparés de la ville, et de crier *vive le roi !* fut attaché à un arbre et fusillé par ces monstres. Ses dernières paroles furent : « Vive la nation. »

La Vendée était donc en pleine révolution. A Lyon, des réclamations s'élevaient. Un placard fut trouvé un jour sur l'arbre de la liberté des Terreaux. On y lisait :

« Le crime est donc consommé, et le couteau meurtrier est tombé sur la tête de notre roi ! Voilà donc comme on récompense les monarques qui rendent leurs peuples libres ! Français ! vous qui donniez jadis l'exemple de la fidélité, de l'équité, de l'humanité, que sont devenus ces titres ? Je déclare à la face des hommes que Louis XVI est mort innocent ; que tous ceux qui l'ont condamné ont porté un jugement inique, etc., etc. »

Le placard fut détaché et porté à la municipalité. Il en résulta des visites domiciliaires suivies d'arrestations, et le conseil général resta en permanence. De plus, les deux sociétés populaires de cette ville, le *club central*, d'opinion jacobine, et le *club de la grande côte*, d'opinion girondine, se séparèrent à tout jamais. A Montbrison, les royalistes voulurent incendier les maisons de deux conventionnels régicides. Dans la province entière courut un libelle intitulé : *Un vertueux Français à la Convention nationale*, à la louange de De Pâris. Ces troubles inquiétèrent alors la Convention, qui décréta que trois commissaires partiraient pour rétablir l'ordre à Lyon, et que le conseil exécutif mettrait à leur disposition des forces suffisantes.

Il fallait de l'énergie. En mars 1793, les fougueux montagnards portèrent les premiers coups directs à la molle Gironde. Dumouriez ayant éprouvé un échec lors de son invasion en Hollande, ses revers furent exagérés dans la capitale. Danton demanda que quarante mille Parisiens rejoignissent l'armée du Nord. Un décret de la Convention créa des commissaires envoyés dans les départements pour inviter tous les citoyens à marcher aux frontières. On ferma les spectacles ; le sinistre drapeau noir parut sur les tours de Notre-Dame ; le rappel fut battu, et la commune publia une proclamation qui commençait ainsi : « Aux armes, citoyens ! aux armes ! si vous tardez, tout est perdu. »

Il appartenait aux montagnards de sauver la République du péril extrême dans lequel elle se trouvait. La Convention avait décrété :

« 1° Jusqu'au moment où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; leurs femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'unité de la République.

» 2° Les maisons nationales seront converties en casernes; les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.



Journée du 20 juin 1792.

» 3° Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres. »

Un patriotisme ardent saisit les masses armées; une foule innombrable de héros se montra sur les frontières; le soldat de la République commença d'exister, type sublime de Français qui mourait saintement pour la plus sainte cause. Les soldats de la République ont bien mérité de la postérité. C'étaient des natures supérieures chez lesquelles la droiture du cœur suppléait au défaut d'éducation. Optimistes de nouvelle espèce, ils bravaient deux fois le danger : ils en riaient d'abord, pour l'affronter ensuite. Ils étaient les fils dévoués d'une mère commune, la patrie, des poëtes d'action qui composaient et remplissaient des rôles dans une merveilleuse épopée. Aussi ne résisterons-nous pas à glorifier ces belles figures de la Révolution, et tracerons-nous en quelque sorte leur biographie.

Un grenadier du cinquième bataillon de l'Ain, en faction sur les bords du Rhin, fut renversé par un boulet, le 9 février 1793. Il s'appelait Alexis Emonet, et avait son frère simple volontaire dans le même régiment. Claude se trouvait être de garde au même poste que celui de la victime. Il prit son fusil; et dit au caporal : *Je vais achever, moi, la faction de mon frère.* Chacun voulut l'éloigner de l'affreuse image qu'il allait avoir devant les yeux. Claude Emonet résista. Mais, une fois l'heure de la faction passée, il se précipita sur le corps de son frère, en s'écriant : « Oui! mon cher Alexis, je le jure sur tes restes sanglants et inanimés, oui, je vengerai ta mort sur l'ennemi de notre République! Oui! tu seras vengé par moi, ou je périrai avec une gloire aussi pure que la tienne. » Claude ne versa pas une seule larme. Le patriotisme avait changé sa douleur en désir de vengeance.

Le trait de Claude Emonet montre le soldat de la République oubliant toute douleur personnelle pour remplir avec conscience son devoir de citoyen. Le fait suivant est un des mille exemples de la peur qu'il avait de tomber au pouvoir de l'ennemi. Jean-Baptiste Portenac, grenadier au 53e régiment d'infanterie, reçut, le 17 novembre 1793, un éclat d'obus qui lui emporta la jambe. Il tomba en criant : Vive la République! Les ennemis approchaient; Portenac les aperçut. Aussitôt il appela Grismond, l'un de ses camarades, et lui dit en le suppliant : « Mon ami! ôte-moi le peu d'existence qui me reste! j'aime mieux mourir de ta main que de celles des ennemis de mon pays. » Grismond ne répondit rien; il versa quelques larmes, arma son pistolet, détourna ses regards, et fit sauter la cervelle à Portenac. Lequel des deux faut-il admirer le plus?

Le lecteur doit s'apercevoir que nous nous contentons ici d'une simple énumération. Un artisan lillois s'enrôla à une première levée. Il avait trois enfants. Ses deux fils aînés suivirent son exemple. Le plus jeune se fit tambour. Au combat d'Ypres, Mathey (c'était le nom de l'ouvrier) reçut, à côté de son fils puîné, une blessure mortelle. Couché au pied d'un arbre, il dit au jeune soldat : « Je ne crois pas revenir de ce coup; tâche de m'amener tes frères, que je leur dise adieu. » Les deux autres enfants arrivèrent, et il leur adressa avec calme ces sublimes paroles : « Mes chers enfants! cessez de vous affliger de ma perte. Je meurs content si vous jurez de venger ma mort en continuant de combattre pour la République. » Les trois frères étaient debout devant lui. Ils levèrent la main tous ensemble, et répondirent : « Oui! nous le jurons! nous te vengerons; nous le jurons entre tes mains, bénis tes enfants! » Mathey expira quelques minutes après. Les trois enfants l'inhumèrent eux-mêmes. Leur commandant, touché de leur action, leur donna une somme d'argent assez forte en récompense. Ils demandèrent un congé, et distribuèrent la somme à leur mère en lui disant : « Nos devoirs ne sont qu'à moitié remplis, nous avons la République et notre père à venger; adieu! » La conduite des trois fils Mathey ayant été connue dans Lille, la ville voulut leur donner une fête avant leur départ. Ils se dérobèrent à ce triomphe pour retourner à leur poste.



Journée du 10 août 1792.

Continuons. Un caporal, nommé Dufour, avait été fait prisonnier, et était conduit par quatre soldats espagnols. Dufour fit quelques pas avec eux, sauta sur une baïonnette, en tua trois, et fit le quatrième prisonnier à son tour. Dugoyen, fusilier au quatrième bataillon des Landes, fut atteint d'une balle, et resta à se battre. Une deuxième balle vint le frapper au bras; et comme son capitaine voulait le faire porter à l'ambulance, Dugoyen secoua son bras plein de sang : « Il n'est pas coupé, capitaine, je veux me venger, et renvoyer à l'ennemi la balle que j'ai reçue. » Il coopéra au succès de la bataille.

Enfin, voici l'histoire militaire d'un grenadier au troisième bataillon du Gers, nommé *Frix Cabannes*. Après avoir reçu une balle dans la cuisse, au camp de Sarre, il fut transporté à l'hôpital, où il extirpa la balle avec son tire-bourre, en disant froidement à ses camarades : « Qui sait vaincre les ennemis ne craint pas de souffrir. » La guérison de cette blessure lui coûta un os de la jambe. Plus tard, Frix Cabannes reçut près d'Andaye une balle dans la tête. Quinze

jours après, il revenait se mettre sous les armes. Alors un boulet de canon tomba à ses pieds et le couvrit de terre; un autre boulet emporta la moitié de sa giberne. Mais le sang-froid de Frix ne se démentait point, quand, presque au même instant, une balle empoisonnée lui creva l'œil droit. Cette blessure affreuse le força de rentrer à l'hôpital. Il tomba dans une léthargie telle qu'on le crut mort, et, qu'après visite préalable, on se disposa néanmoins à l'enterrer. Les préparatifs du convoi le réveillèrent. Frix se leva sur son séant, et s'écria : « Malheureux! vous voudriez donc m'enterrer tout vivant! j'ai encore du sang à verser pour ma patrie. » La gangrène se mit à la blessure. Frix, cependant, en guérit; il fut forcé de prendre son congé absolu.

Inutile de multiplier les exemples. Il est vrai, et en même temps glorieux de dire que plusieurs volumes n'y suffiraient pas. Ce courage, cette abnégation, ce sang-froid, que nous venons d'admirer dans les soldats, étaient au moins aussi remarquables dans les chefs. Ces derniers payaient de leur personne. Tantôt, c'est le général Alexandre Dumas qui court au milieu de la mêlée et crie aux ennemis : « Rendez-vous; un général républicain ne marche jamais derrière ses soldats. » C'est le chef de brigade Rampon, qui, au milieu du feu, fait prêter ce serment à sa troupe : « Sur nos canons, jurons à la patrie de mourir tous dans la redoute plutôt que de l'abandonner. » C'est le général Dugommier, et tant d'autres comme lui, qui meurent, dans une bataille, heureux s'ils ont appris une victoire.

Ainsi, le soldat de la République française égala les héros de l'antiquité. Il en eut le courage, il en eut la générosité, il en eut le désintéressement.

Mais reprenons le cours des événements.

Avant de s'incorporer dans les armées, les volontaires demandèrent, par pétition, la création d'un *tribunal criminel extraordinaire*, pour juger les traîtres et les conspirateurs : ils ne voulaient pas laisser derrière eux des ennemis plus redoutables que ceux qu'ils allaient combattre. Le 18 mars, les montagnards firent main basse sur leurs adversaires de la Gironde. Pendant la nuit ils se dirigèrent vers la Convention, qui était en permanence, et chez les ministres. Beurnonville, dont le domicile était cerné, sauta par-dessus les murailles de son jardin, s'alla mettre à la tête du bataillon de Brest, et dissipa les insurgés qu'une pluie battante acheva de disperser. Le moment de terrasser la Gironde n'était pas venu. Aussi la Commune, et Santerre, appelé partout le *second Marat,* s'opposèrent au malencontreux complot. L'expédition se borna aux bris des presses de Gorsas, rédacteur du *Courrier des quatre-vingt-trois départements,* et de Garnery, éditeur de la *Chronique de Paris.* Elle amena la création d'un *Comité de surveillance* dans chaque section de Paris.

Des mesures rigoureuses, de quelque parti qu'elles émanent, peuvent-elles remédier à la fièvre des esprits! La peine de mort arrêtera-t-elle la hardiesse des contre-révolutionnaires? Le comité de *défense générale ou de salut public* commence à jouer son rôle : les ci-devants et les suspects doivent être désarmés; tous les bons citoyens, au contraire, sont munis de fusils ou de piques. Le tribunal extraordinaire est permanent; Marat demande que le maire de Paris fasse saisir les chevaux de luxe, et le même jour la Convention rend ce décret inquisitorial : « Tous les bons propriétaires et principaux locataires, concierges, fermiers, régisseurs, portiers, logeurs et hôteliers des maisons et de toutes les habitations dans le territoire de la République, sont tenus d'afficher à l'extérieur des maisons, fermes et habitations, dans un endroit apparent, et en caractères bien lisibles, les noms, prénoms, surnoms, âge et profession de tous les individus résidant actuellement ou habituellement dans lesdites maisons, fermes et habitations. Lesdites affiches seront renouvelées toutes les fois qu'il y aura mutation d'individu ou détérioration de l'affiche. Dans toutes les villes ou dans tous les lieux de la République d'une population de dix mille âmes et au-dessus, les copies des affiches certifiées par les propriétaires, principaux locataires, fermiers, concierges ou portiers, seront par eux remises aux comités des communes ou sections de commune, et en retireront récépissé, etc... » Décret accompagné de visites domiciliaires à Paris. Il en résulte l'arrestation de plus de cinq cents suspects.

D'après les nouvelles reçues des frontières du Nord, d'après son insuccès en Belgique, Dumouriez était déjà le plus incriminé de tous les suspects. Sa défaite de Neerwinden l'acheva. Le 30 mars, Camus proposa à la Convention nationale, au nom des comités réunis, le décret suivant : « Le général Dumouriez est mandé à la barre. Le ministre de la guerre et cinq commissaires pris dans la Convention partiront sur-le-champ pour l'armée de la Belgique avec le pouvoir de suspendre et de faire arrêter les généraux qui leur paraîtront suspects. »

Dumouriez avait eu, le 22, une conférence avec le colonel Mack, chef de l'état-major du prince de Cobourg, et c'était à la suite de cet entretien qu'il avait évacué la Belgique. Dans une autre conférence, il avait été décidé formellement que le général français marcherait sur Paris, détruirait la Convention, et organiserait un gouvernement constitutionnel, le rêve des Necker et des Narbonne. La Convention avait eu, deux jours après, connaissance des projets de Dumouriez, par trois commissaires jacobins, envoyés pour le sonder, Proly, Dubuisson et Péreyra. Dumouriez, par forfanterie, ne cachant rien, avait dit résolument à ces envoyés, qu'il ne voyait dans la Convention que *sept cent quarante-cinq tyrans.* « Point de paix pour la France jusqu'à ce qu'on ait détruit cette Convention, ajoutait-il. Tant que j'aurai quatre pouces de fer, je ne souffrirai pas qu'elle règne et qu'elle verse le sang avec le tribunal révolutionnaire qu'elle vient de créer. »

Les trois envoyés rapportèrent tout au ministre de la guerre. La Convention nomma pour commissaires les citoyens Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, même le ministre Beurnonville, lié d'amitié avec Dumouriez. Le 31, six volontaires, portant écrit, avec de la craie, sur leur chapeau : *La République ou la mort!* pénétrèrent dans le camp du général, comme s'ils eussent eu l'intention de le saisir. Il les repoussa facilement, et fit marcher sur Lille son fidèle Miacsinski, qui se laissa prendre et fut livré aux autorités lilloises. Il ordonna l'arrestation de Lecointre (1er avril), fils du député de Versailles, étudiant jacobin, et le donna en otage au général autrichien Clairfayt. Le 2 avril, les commissaires de la Convention se présentèrent devant lui, lui montrèrent le décret qui l'appelait à la barre. Dumouriez refusa d'obéir; ils insistèrent, et lui dirent : « Voulez-vous obéir à la Convention? — Non. — Eh bien! vous êtes suspendu de vos fonctions; vos papiers vont être saisis, et votre personne arrêtée. — C'est trop fort!... A moi, hussards! » Et des hussards surgirent de tous côtés pour arrêter les commissaires et Beurnonville, que Dumouriez livra ensuite en otages aux Autrichiens. Le prince de Cobourg les déclara prisonniers d'Etat et les fit passer en Moravie.

A la nouvelle de la défection consommée du général Dumouriez et de sa conduite envers les commissaires républicains, la Convention décréta l'établissement, pour un mois, d'un *comité de salut public*, comité composé de neuf membres : Barrère, Bréard, Cambon, Danton, Delacroix, Delmas, Jean Debry, remplacé pour cause de santé par Robert Lindet, Guyton-Morvaux et Treilhard. Elle créa, en outre, trois commissaires chargés de la représenter près des armées de la République. Ces mesures furent adoptées par les girondins, qui espéraient s'en servir pour perdre la montagne. Leurs armes se tournèrent bientôt contre eux-mêmes. Sur la motion de Chaslier, la Convention décréta que tous les individus de la *famille Bourbon*, hors ceux détenus au Temple, seraient transférés à Marseille et mis en état d'arrestation. Le duc d'Orléans et le duc de Chartres étaient, en effet, soupçonnés de complicité avec Dumouriez. Partout se levaient le soupçon, la calomnie, la crainte et la haine! Le temps des sombres jours arrivait.

VII.

Accusation et triomphe de Marat.

Si l'énergie bien connue des montagnards défendait nos frontières, à Paris, elle se changeait en esprit de domination. Les députés rendirent ce décret contre le *girondin* Dumouriez : « La Convention ordonne que le conseil exécutif nommera sur-le-champ un général pour remplacer Dumouriez; déclare à la nation que Dumouriez est traître à la patrie; qu'il a juré la perte de la liberté et le rétablissement du despotisme; décrète que tout Français qui reconnaîtra Dumouriez pour général sera regardé comme traître à la patrie et puni de mort, et que ses biens seront confisqués au profit de la République; que Dumouriez est mis *hors la loi*, autorise tout citoyen à courir sus, et assure une récompense de 300,000 livres à ceux qui s'en saisiront et l'amèneront à Paris, mort ou vif, etc., etc. » Le 10 avril, Robespierre aîné dénonça à la barre les principaux chefs des girondins, en priant l'assemblée de s'occuper sans relâche « des moyens tant de fois annoncés de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple. » La montagne et les tribunes couvrirent Robespierre de leurs applaudissements. Vergniaud seul se leva pour lui répondre. Malgré l'éloquence de son discours, sa cause et celle de ses amis put être regardée comme désespérée. La motion de Robespierre ne fut pas directement prise en considération; mais, le 15, le maire de Paris, Pache, parla au nom des trois quarts des sections et demanda la proscription de vingt-deux d'entre les hommes d'Etat ou girondins : c'étaient Vergniaud, Brissot, Guadet, Gensonné, Buzot, Grangeneuve, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doulcet-Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardi, Le Hardi, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Chambon et Valady. La pétition parut calomnieuse. Le succès avait enivré la montagne.

Le moment était suprême pour les deux partis en présence.

La gironde, réunie à la plaine dans la Convention, n'avait, au dehors, que de timides approbateurs. La montagne, unité compacte dans l'Assemblée, pouvait, au contraire, compter sur l'appui du peuple.

Or, l'avant-veille de la pétition des sections de Paris contre les *vingt-deux*, les girondins, aidés par les députés de la plaine, étaient parvenus à faire encore une fois décréter d'accusation Marat, qui, parlant en président des Jacobins, avait envoyé aux départements une adresse où il demandait la destruction d'une partie de la Convention,

et où il invoquait « le tonnerre des pétitions et des accusations contre les traîtres et les délégués infidèles, qui avaient voulu sauver le tyran en votant l'appel au peuple ou la réclusion. » La Convention adopta le projet suivant de décret, proposé par le comité de législation : « La Convention accuse Marat, l'un de ses membres, devant le tribunal criminel extraordinaire, comme prévenu d'avoir provoqué :

» 1° Le pillage et le meurtre;

» 2° Un pouvoir attentatoire contre la souveraineté du peuple;

» 3° L'avilissement et la dissolution de la Convention : ordonne qu'il sera traduit devant ce tribunal pour y être jugé conformément à la loi. » Marat se cacha, et continua à publier son journal. Pendant qu'une accusation très-grave pesait sur sa tête, les clubs, les sections, la commune prirent sa défense par tous les moyens possibles.

Il y eut des attroupements dans Paris. Le bruit banal de famine courut parmi le peuple, et les boutiques des boulangers furent assiégées.

Que faire alors? La Convention nationale et la Commune ne virent qu'un moyen de remédier au mal, c'était de fixer le *maximum* du prix des grains et des farines.

Quant à Marat, il annonça dans son journal qu'il se présenterait le 24 devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugé. A jour fixe, il entra dans la salle des séances, escorté d'une foule préoccupée de son jugement. « Citoyens, s'écria-t-il en s'adressant aux juges, ce n'est point un coupable qui paraît devant vous; c'est l'ami du peule, l'apôtre et le martyr de la liberté : ce n'est qu'un groupe de factieux et d'*intrigants* qui ont porté le décret d'accusation contre moi. » Il continua : « On m'accuse d'avoir excité le peuple à piller les boutiques. Citoyens, vous savez que depuis quelques jours les marchands de Paris refusaient de livrer les denrées; le peuple mourait de faim; à la vue des souffrances du pauvre, mon cœur a tressailli de pitié : ému par leurs misères, indigné à la vue de leurs maux, obsédé de leurs plaintes et de leurs murmures, j'ai fini par dire un jour à ses enfants qui manquaient de pain : « Allez en prendre! »

» On m'accuse d'avoir poussé à la dictature. Citoyens, l'unité de la République se lie, dans mon esprit, à la nécessité d'un chef; vous ne me ferez jamais changer de sentiment à cet égard. Les partis se révoltent contre cette institution, parce qu'ils savent bien qu'elle serait une barrière contre l'anarchie et contre leurs projets dévastateurs. Ne croyez pas d'ailleurs que cette institution menace le moins du monde nos libertés. Citoyens, les libertés grandes ne se fondent qu'autour des pouvoirs solides. Les gouvernements mous et chancelants entretiennent leurs ministres dans un état inquiet, soupçonneux, qui les rend nécessairement persécuteurs. Si Dieu est le tyran du monde le plus supportable, c'est qu'il en est le plus fort.

» En vous conseillant un dictateur, je ne vous propose pas d'ailleurs un roi entouré d'une cour, un dieu couronné, un maître tout-puissant avec un peuple à genoux devant son trône; le dictateur que je propose serait attaché au pied par une chaîne de fer, placé au sein de la Convention, et gardé à vue, il serait nuit et jour sous la main du peuple, qui, au premier sujet de mécontentement, lui mettrait la tête sous l'échafaud.

» On m'accuse de prêcher la terreur. Citoyens, j'ai essayé mille fois d'en revenir aux mesures modérées; mille fois, dans ma feuille, j'ai annoncé que je sacrifiais mes vues au désir de la paix; mais j'ai toujours reconnu ensuite l'inutilité de ces transactions. Si, dans les époques ordinaires, il faut laisser faire le temps et suivre le mouvement naturel de l'humanité, dans les moments de crise, comme celui où nous sommes, il faut hâter, par des moyens violents et convulsifs, la marche des événements. Plus vite nous serons hors de la Révolution, et plus vite nous jouirons de la paix, du calme, de la modération et de la justice. Hâtons-nous donc d'en sortir par de grands coups; au lieu de nous amuser à réformer peu à peu le sort de l'humanité, au milieu des chances, des mouvements et des hasards qui peuvent déranger notre œuvre, changeons une fois et par une secousse terrible, mais nécessaire, les destinées du monde. Cette œuvre sanglante une fois achevée, nos fils nous béniront. Craignez qu'ils ne disent, au contraire, que leurs pères ont commencé une révolution généreuse et qu'ils n'ont pas eu le courage de la soutenir. La terreur n'est à mes yeux et ne peut être dans nos mœurs un état durable; c'est un coup de tonnerre tombé des mains de notre grande Révolution sur la tête de tous les méchants.

» Sans doute le présent est sombre : la ville manque de pain, nos soldats soutiennent, affamés et presque nus, le feu de l'ennemi; l'échafaud moissonne les têtes; mais il faut nous armer de courage et de confiance en l'avenir. Sans doute, les descentes armées dans les maisons, les alarmes nocturnes, les prises de corps sont des attentats aux franchises des citoyens; mais il faut savoir que les libertés générales, en s'établissant, écrasent d'abord autour d'elles bien des libertés particulières.

» Nous sommes contraints maintenant de combattre la servitude par l'arbitraire, d'opposer, pour fonder la République, les chaînes aux chaînes, le glaive au glaive.

» Qu'est-ce après tout que quelques boutiques pillées, quelques misérables accrochés à la lanterne, quelques magistrats éclaboussés dans la rue, comparé aux grands bienfaits que notre Révolution doit amener dans le monde? Ces petits désagrements s'effaceront un jour devant les principes éclatants et lumineux que cette Révolution a proclamés à la face de l'univers : la fraternité humaine, l'unité et la liberté. »

Marat fit aisément impression sur l'esprit de ses juges. Il n'y eut pas, pour ainsi dire, de discussion, et il fut acquitté à l'unanimité. « Citoyens, reprit-il s'adressant à ceux qui formaient son escorte, le sort des conspirateurs est en vos mains; protégez l'innocent, punissez le coupable, et la patrie sera sauvée. » La foule tint compte de ses paroles, se saisit de lui; quelques hommes le placèrent sur leurs épaules, après avoir déposé une couronne de chêne sur sa tête. Ils se mirent en marche vers la Convention : deux officiers municipaux, décorés de leurs écharpes, précédaient le cortége. On criait de temps en temps : *Vive Marat! Les girondins à la guillotine!* Quand le triomphateur arriva dans la salle de la Convention, la séance avait été levée et il ne restait plus qu'un petit nombre de députés. Un sapeur dit au président : « Citoyen président, nous vous amenons le brave Marat; Marat a toujours été l'ami du peuple, et le peuple sera toujours l'ami de Marat! S'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. »

Et le *maratiste* brandissait sa hache; et les tribunes applaudissaient. Le cortége défila dans la salle, où quelques pétitionnaires envahirent les places vacantes de députés. Marat embrassa les gens de son escorte et ses collègues de la Montagne; puis, il s'empara de la tribune, parla de son succès, et appela la vengeance sur les girondins. Le lendemain, aux Jacobins, son triomphe éclata davantage encore. Ce ne furent que bravos et couronnes. Marat sembla dédaigner ces hommages en déclarant que sa carrière politique n'était pas terminée. Son triomphe, partout célébré, accéléra la perte des girondins, qui avaient joué le tout pour le tout en renvoyant devant le tribunal révolutionnaire un homme qui comptait tant de partisans avoués et énergiques.

Il importait aux conventionnels de reprendre un ascendant qu'ils avaient déjà perdu à moitié. Les mesures pétitionnées par les sociétés populaires les occupèrent sérieusement. Le 1er mai, irritées de ce que le *maximum* promis n'était pas encore décrété, deux cents femmes environ se présentèrent à la barre, portant une bannière où on lisait ces mots : *Nous demandons une taxe sur les grains.* Elles furent suivies de quarante individus, députés par le faubourg Saint-Antoine, dont un lut une pétition qui contenait en substance : « Nous venons vous dire des vérités dures : les républicains ne connaissent pas de ménagements... Qu'avez-vous fait depuis que vous êtes réunis? Les volontaires manquent de tout; leurs femmes et leurs enfants restent dénués de subsistances. Depuis longtemps, vous nous promettez le *maximum du prix de toutes les denrées.* Toujours promettre et ne jamais tenir !.... Huit mille hommes m'accompagnent et entourent la Convention; ils sont prêts à partir pour exterminer les brigands de la Vendée, mais ils veulent, avant, avoir obtenu ce qu'ils demandent... A vous de décréter, au plus vite, la fixation du *maximum* des denrées, la résiliation des baux, une contribution sur les riches, et l'adoption des autres mesures présentées. Voilà les moyens que nous croyons propres à sauver la patrie; si vous ne les adoptez pas, nous vous déclarons que, nous qui voulons la sauver, nous sommes en *état d'insurrection.* »

Aussitôt, vive agitation dans l'Assemblée. De nouveaux pétitionnaires se présentèrent, modifiant un peu les inconvenances de la motion des premiers. La Convention *obéit.* Le 3, parut un décret envoyant aux municipalités un *maximum* du prix des grains et des farines, d'après lequel tout marchand, cultivateur ou propriétaire quelconque de grains ou farines était tenu, dorénavant, de faire à la municipalité du lieu de son domicile la déclaration de la quantité et de la nature de grains ou farines en sa possession, et, par approximation, de ce qui lui restait de grains à battre. Les officiers municipaux étaient autorisés à opérer des visites domiciliaires chez les citoyens possesseurs de grains ou farines, qui n'auraient pas fait cette déclaration ou qui l'auraient faite d'une manière frauduleuse. Les grains ou farines devaient être nécessairement vendus sur les marchés publics, à peine d'une amende de 300 à 1,000 livres tant contre le vendeur que contre l'acheteur. Les directoires des districts étaient tenus d'adresser au directoire de leur département le tableau des mercuriales des marchés de leur arrondissement, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er mai. La moyenne proportionnelle devait servir de *maximum* au-dessus duquel le prix de ces grains ne pourrait s'élever, et qui décroîtrait ainsi : le 1er juin, réduction d'un dixième; le 1er juillet, d'un vingtième; le 1er août, d'un trentième; le 1er septembre, enfin, d'un quarantième. Les citoyens convaincus d'avoir méchamment et à dessein gâté, perdu et enfoui des grains ou farines, étaient déclarés mériter la peine de mort.

VIII.

Journée du 31 mai 1793.

Le *maximum* accordé, d'autres questions s'élevèrent. Danton, Robespierre, Pache et leurs amis se rassemblèrent à Charenton, et déci-

dèrent que l'on attaquerait à main armée la majorité de la Convention. En conséquence, la Commune de Paris arrêta que le 16, à dix heures du matin, il y aurait réunion dans la salle de l'évêché de Paris, réunion composée des quarante-huit présidents des sections, et de quarante-huit commissaires choisis par les assemblées générales des sections. Ils formèrent ainsi un *comité central d'insurrection*, correspondant avec tous les comités révolutionnaires. Le comité central de la section du Temple proposa « comme mesure de salut public, de faire enlever dans une nuit qui serait indiquée et à la même heure trente-deux membres de la Convention, et tous les citoyens suspects des sections, dont la liste serait remise par les comités révolutionnaires; qu'ils seraient tous conduits aux Carmes près le Luxembourg, et que là, on les *ferait disparaître du globe...* » Le lendemain, l'un des membres s'écria : « Donnez-moi un pouvoir, et, armé de mon poignard, je servirai de bourreau. »

Mais, voulant tenir tête à l'orage, la majorité de la Convention avait établi une commission extraordinaire dite *Commission des douze* (18 mai) pour contenir ceux qui déblatéraient contre elle. Cette commission était composée de Boyer-Fonfrède, Boileau, Lahosdinière, Vigée, Rabaut-Saint-Etienne, Kervélégan, Saint-Martin, Valogne, Gommaire, Henry-Larivière, Bergoeing, Gardien, Mollevault.

La gironde se croyait encore une fois sauvée par cet acte d'autorité. Leurre de courte durée! Triste aveuglement! La commission des douze connut parfaitement bien les projets des montagnards; elle n'ignora pas qu'ils voulaient renouveler un 10 août contre la Convention, et même un 2 septembre contre les modérés, girondins, brissotins, faux patriotes et autres, qu'ils devaient d'abord faire emprisonner comme suspects; elle sut que deux mille poignards étaient fabriqués pour armer les femmes, et que la caisse de l'extraordinaire devait être enlevée. Mais elle ne pouvait apporter de remède aux bouleversements imminents de l'état politique actuel. Elle avait la volonté, point la force. Qu'arriva-t-il? Les montagnards qui, lors des conciliabules de Charenton, avaient refusé d'employer des moyens trop violents, se sentirent tout à coup saisis d'un accès de haine plus implacable que jamais contre la gironde, et ils se décidèrent à la terrasser, de peur qu'elle ne l'emportât sur eux. La conduite des girondins leur prescrivait d'agir avec prudence, surtout avec célérité.

La montagne, la Commune de Paris et les jacobins avaient soulevé les sections. Celles-ci, le 27 mai 1793, se portèrent en foule à la Convention pour exiger la suppression de la commission des douze, qui avait osé faire arrêter Hébert, le rédacteur du journal le *Père Duchesne*, journal lu avidement et goûté par les masses. Ils exigèrent qu'on livrât les membres de la commission des douze au tribunal révolutionnaire. Isnard, qui présidait, défendit l'inviolabilité de la Convention, et Danton répondit qu'il ne devait plus y avoir de trêve entre la montagne et les lâches qui avaient voulu sauver le tyran! Ainsi, la montagne ne savait aucun gré à la gironde d'avoir, par conviction ou pusillanimité, voté la mort de Louis XVI. La gironde avait hésité alors! Cela déplaisait aux montagnards.

A la suite d'un tumulte occasionné par cette discussion à poings fermés, la Convention déclara que la commission des douze était supprimée, et que les citoyens qu'elle avait fait emprisonner seraient mis en liberté. Le lendemain, Lanjuinais voulut faire abroger le décret de la veille. Le boucher Legendre se leva alors, et dit en le menaçant : « Il y a un complot formé pour faire perdre la séance. Si Lanjuinais ne cesse pas de parler, je déclare que je me porte à la tribune, et que je le jette en bas! » Le député Barbaroux, le beau girondin, l'Antinoüs de la Révolution, demanda que cette apostrophe insolente fût consignée au procès-verbal. Lanjuinais redoubla d'ardeur, enchérit sur Barbaroux, et fit entendre aux conventionnels qu'ils seraient déshonorés s'ils souffraient qu'un décret pareil souillât leurs registres. Mais une voix de la gauche interrompit : « Tu as protégé les aristocrates de ton pays, tu es un scélérat! » Lanjuinais continua, et soutint sa motion. En ce moment ce n'était plus une séance : on aurait cru assister à une querelle de halles. Montagnards, de crier; girondins et hommes de la plaine, de murmurer pour étouffer leurs cris.

La commission des douze fut rétablie.

Les montagnards ne se regardèrent pas comme vaincus. S'ils avaient perdu la bataille parlementaire, il leur restait celle des rues, l'insurrection. Les sections et les clubs se plaignirent de l'insolence des *fédéralistes*. Dans la réunion dite de l'Evêché, Marat prit ainsi la parole le 30 mai :

« Citoyens, depuis longtemps la division est au sein de la Convention nationale; or, toute maison divisée contre elle-même tombera. Comment voulez-vous que l'ordre s'établisse dans la nation si le désordre et l'anarchie règnent dans l'Assemblée de ses représentants! La faction qui trouble dans ce moment-ci l'union et l'harmonie de vos mandataires, citoyens, vous la connaissez tous, c'est la gironde. Depuis un an, ma feuille ne cesse de sonner le tocsin à chaque tentative coupable de ces ennemis de la République. Les girondins sont des hommes qui voulaient arrêter la Révolution à leurs idées, afin de s'en emparer et de la régir Or, quelles sont les idées de ces hommes? Ils veulent faire succéder à l'ancienne aristocratie qui pesait sur vos têtes une aristocratie nouvelle mille fois plus accablante. Vous n'aurez quitté le joug des anciens nobles que pour tomber sous celui des parvenus insolents et mal élevés. Qu'on juge du vertige de ces valets de l'ancien régime, devenus maîtres à leur tour! Ils ont toutes les passions des anciens suppôts de la tyrannie, et ils ont moins qu'eux les bienséances. Vous êtes plus éloignés de la liberté que jamais, car vous êtes asservis au nom de la liberté même. Avec des dehors brillants ou des formes éloquentes, ces hommes amollis par la bonne chère, par les femmes, par l'oisiveté, demeurent faibles et indécis devant les grandes mesures : or, dans ce temps de révolution, il faut agir révolutionnairement. Quand la loi ne prend pas les devants, elle laisse au peuple irrité l'exercice de la terreur, et celui-ci en fait un usage bien autrement expéditif et déréglé. Si le gouvernement avait été ferme et unanime, le sang n'eût pas coulé dans les prisons de l'Abbaye. Les girondins résistent à l'unité de notre gouvernement, entravent notre marche, troublent la paix et le bon accord de l'Assemblée. Si vous les laissez faire, citoyens, de nos dissensions intestines naîtront plusieurs républiques fédérées: les hommes les plus audacieux ou les plus adroits usurperont l'empire, soumettront la multitude à un nouveau joug, et le gouvernement aura changé de forme sans avoir rétabli la liberté. Croyez-moi, dans tout Etat où quelques classes s'opposent avec acharnement à la tranquillité et à la félicité publiques, c'est folie de vouloir s'entêter à les convertir; il faut les retrancher. Dans ces temps de révolution comme celui où nous sommes, détruire les partis est un devoir; derrière les girondins se cachent les royalistes, les fédérés, les mécontents, en un mot, tous ces hommes avec lesquels votre gouvernement n'est pas possible. Je vous engage donc à prendre d'assaut la gironde, comme une forteresse qui couvre de sa protection les projets sinistres et les menées sourdes de nos ennemis. Aux armes, citoyens! levons-nous, et montrons que si nous savons exterminer les rois, nous n'ignorons pas non plus la manière de détruire la tyrannie des factions. Demain, présentez-vous armés aux portes de la Convention nationale, et exigez qu'on vous livre les vingt-deux (les girondins). » Se tournant du côté d'Henriot : « Henriot, tu es un brave citoyen et un homme de cœur; je te confie le commandement de l'insurrection. A demain! »

Le 31 mai et le 1er juin s'étaient passés en préparatifs; le 2 juin, le tocsin sonna, les barrières se fermèrent. Les sectionnaires étaient en armes. Le maire de Paris, mandé à la barre, s'y rendit. Il assura qu'il avait pris des mesures de toutes sortes pour maintenir la tranquillité de la capitale. Mais, à dix heures du matin, le canon d'alarme fut tiré par les ordres de Henriot, nommé commandant provisoire de la garde nationale, en remplacement de Santerre, parti pour la Vendée. Les sections se rassemblèrent alors et marchèrent sur la Convention, armées de piques, traînant des canons. Elles allaient demander la suppression de la *commission des douze* : elles prétendaient faire une *insurrection morale*. Les girondins tinrent ferme; le corps municipal fut cassé, mais rétabli aussitôt par les insurgés, sous le nom de *municipalité révolutionnaire*. Henriot exclama : *Cannoniers, à vos pièces!* et deux canons furent braqués sur la Convention. De toutes parts, on entendit ces cris : *La mort des vingt-deux! les vingt-deux hors la loi!* On somma les girondins de consentir à la suspension de leurs fonctions. Quelques-uns acceptèrent, les autres ne voulurent point abandonner leur poste. Enfin, *vingt-deux députés* furent décrétés d'accusation.

Un homme des tribunes s'écria, après la proclamation du décret, en s'adressant aux montagnards : « *Je suis député par le peuple entier du département de Paris, qui me charge de vous dire que le décret que vous venez de rendre a sauvé la patrie.* »

Parmi les girondins accusés, les uns se soumirent au décret : c'étaient Vergniaud, Gensonné, Valazé, Guadet, Biroteau, Gardien, Boileau, Bertrand, Mollevaut, Gommaire, Ducos, Fonfrède. Ils restèrent prisonniers. Les autres s'échappèrent de Paris et se répandirent dans les provinces, pour pratiquer leurs principes fédéralistes, pour organiser dans les départements une coalition armée et intérieure contre la capitale. De ce nombre étaient : Brissot, Gorsas, Louvet, Salles, Buzot, Chambon, Lidon, Rabaut Saint-Etienne, Lasource, Grangeneuve, Lesage, Vigée, Lanjuinais, Barbaroux et Pétion. On voit, au reste, que la liste des proscrits avait été corrigée et augmentée, depuis le jour où Pache avait pour la première fois demandé la proscription des traîtres.

IX.

La Constitution de 1793.

Après la ruine des girondins, la montagne se hâta de rédiger la constitution de 1793. Le 24, cette constitution franchement républicaine fut décrétée et envoyée à l'acceptation des assemblées primaires. Il y avait loin de la déclaration des droits de 1791 à celle de 1793. On avait abandonné les premières données votées successivement par la Convention; on avait improvisé une constitution en quelques jours, et on l'avait fait sortir tout armée de la révolution du 31 mai. Nous en transcrivons la partie philosophique, la déclaration des droits.

L'acte constitutionnel entier comprend cent vingt-quatre articles qu'il serait trop long d'énumérer.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, EN 1793.

Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie, afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur, le magistrat la règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission. En conséquence, il proclame, en présence de l'Etre-Suprême la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

Art. I. Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

II. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

III. Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

IV. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale: elle est la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse : elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société : elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.

V. Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence dans leurs élections que les vertus et les talents.

VI. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui. Elle a pour principe, la nature; pour règle, la justice ; pour sauvegarde, la loi : sa limite morale est dans cette maxime : *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.*

VII. Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits. La nécessité d'énoncer ses droits suppose, ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

VIII. La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.

IX. La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

X. Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen appelé ou saisi par l'autorité de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

XI. Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique : celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.

XII. Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient ou feraient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

XIII. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

XIV. Nul ne doit être jugé et puni qu'après avoir été entendu ou légalement appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait les délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie; l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime.

XV. La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires; les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

XVI. Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen, de jouir et de disposer à son gré de ses biens et de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

XVII. Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

XVIII. Tout homme peut engager ses services, son temps; mais il ne peut se vendre ni être vendu, sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne connaît point de domesticité; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

XIX. Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété, sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

XX. Nulle contribution ne peut être établie que pour l'unité générale. Tous les citoyens ont droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi et de s'en faire rendre compte.

XXI. Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

XXII. L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

XXIII. La garantie sociale consiste dans l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits : cette garantie repose sur la souveraineté nationale.

XXIV. Elle ne peut exister si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.

XXV. La souveraineté réside dans le peuple; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

XXVI. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais chaque section du souverain assemblé doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

XXVII. Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

XXVIII. Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

XXIX. Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

XXX. Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

XXXI. Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

XXXII. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.

XXXIII. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme.

XXXIV. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé : il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

XXXV. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs.

X.

Guerre civile de la Vendée. — Assassinat de Châlier à Lyon; assassinat de Marat à Paris.

Pendant les débats de la Convention entre les deux partis révolutionnaires, les armées de la République éprouvaient quelques échecs sur les frontières. La défection de Dumouriez laissait dans les âmes de longues terreurs. Les coalisés s'avançaient et menaçaient les provinces de l'Est.

Dans la Vendée, la situation était pire encore. Les soulèvements et les révoltes se convertissaient en guerre civile ouverte; il avait fallu envoyer dans les départements de l'Ouest des généraux et les meilleurs de la République. D'abord, les Vendéens et les Bretons avaient vu, non sans une peine extrême, abolir par l'Assemblée nationale certaines franchises dont ils étaient fort jaloux. Puis on les avait froissés dans leur croyance respectueuse aux prescriptions du clergé, lorsque la constitution civile avait été décrétée. Enfin, la guerre contre les alliés avait exigé de nombreuses levées d'hommes, et les Vendéens et les Bretons avaient refusé d'obéir aux lois du recrutement.

La mort de Louis XVI avait comblé la mesure, des troupes anglaises avaient débarqué sur le territoire breton, *Monsieur* avait encouragé les efforts des Vendéens, et la lutte s'était engagée.

Les troubles commencèrent par des assemblées tumultueuses de paysans, par des rixes, par des soulèvements partiels dans les villages: les propriétaires et les fermiers se trouvèrent bientôt unis par les mêmes convictions; et l'on vit des gentilshommes de la plus haute naissance obéir à de simples charrons ou laboureurs. Peu à peu les rassemblements devinrent une conflagration générale. En juin 1793, les Vendéens remportèrent de nombreux avantages sur les armées de la République.

Leurs chefs joignaient, pour la plupart, le courage à l'exaltation royaliste.

M. de Bonchamp était un ancien officier de marine fort distingué. D'Elbée avait le caractère obstiné, il excellait dans la guerre des buissons. Henri de La Rochejaquelin et son cousin de Lescure étaient deux gentilshommes de cœur et de volonté. Cathelineau et Stofflet brillaient par la ténacité. Tous ces hommes ne laissaient pas que d'être redoutables.

Les frontières faiblissaient, la Vendée prenait de la consistance : que pouvait faire la Convention ? Elle donna un libre essor à l'effervescence des soutiens de la montagne, elle abolit la loi martiale;

stimula le zèle du tribunal révolutionnaire en accordant aux jurés une indemnité de dix-huit francs par jour; défendit aux autorités de troubler les sociétés populaires dans leur *active et salutaire* surveillance; ordonna à tout propriétaire de prouver son adhésion aux actes du gouvernement en faisant graver ces mots sur la façade de sa maison : *Unité, indivisibilité de la République .— Liberté, égalité, fraternité ou la mort.* Unité et indivisibilité ! c'est-à-dire haine des principes du fédéralisme de la gironde, grandeur et force de la France.

Les girondins, quoique décrétés d'accusation, n'avaient pas abandonné leur système. Plusieurs avaient fui dans le Calvados, se réunissaient à Caen, et ne perdaient pas l'espoir de prendre leur revanche. Ils organisaient une *assemblée des départements réunie à Caen*, ou une *assemblée centrale de résistance à l'oppression*, qui avait ses séances régulières, ses discussions, ses délibérations, ses arrêtés, et publiait un recueil périodique intitulé : *Bulletin des autorités constituées réunies à Caen*. Ils rédigèrent une adresse sous le titre de : *Déclaration que fait à la France entière l'assemblée centrale des départements du Nord-Ouest sur les motifs et l'objet de sa formation.* Huit départements de la Bretagne et trois de la Normandie se coalisèrent et se proposèrent de marcher sur Paris.

Dans cette occurrence, à Lyon, Châlier s'était mis à la tête du club des jacobins, et avait poussé ses *amis* contre les fédéralistes. Il y avait eu combat. Vers la fin de mai, Châlier avait été pris par les sections et mis à mort. Avant de mourir, il avait prononcé ces paroles : « Je donne mon âme à l'Eternel, mon cœur aux patriotes, et mon corps aux brigands. » Ce martyr de la liberté, déjà frappé du premier coup, insensible à la douleur, dit au bourreau : « Frappe, et m'attache vite une cocarde; je meurs pour la liberté. » A Marseille, les sections avaient aussi mis *hors la loi* les membres du tribunal révolutionnaire, et arrêté deux conventionnels montagnards, Baux et Antiboul. Bordeaux, Toulon, Montauban, Nîmes s'armaient pour le fédéralisme. Il semblait que la Gironde eût recouvré quelques chances de succès, et, chose plus importante encore pour elle, Marat, l'âme de la Montagne, le défenseur du régime de l'unité et de la dictature, succombait sous le poignard d'une femme.

Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont arriva de Caen à Paris pour essayer de sauver les accusés du 31 mai en immolant Marat. Elle avait eu, avant de partir, quelques entretiens avec le girondin Barbaroux. Le 11 juillet 1793, elle descendit de voiture, alla voir le député Lauze de Péret, de là fut conduite chez le ministre de l'intérieur, qui était absent.

Le 12, elle acheta un couteau au *Palais-Egalité* et se rendit chez Marat, qui demeurait rue de l'Ecole-de-Médecine. L'*Ami du peuple* était fort malade; il ne put la recevoir. Charlotte lui écrivit la lettre suivante : « Citoyen, j'arrive de Caen; votre amour pour la patrie vous fait sans doute désirer de connaître les événements qui ont lieu dans cette partie de la République ; je me présenterai chez vous; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien, *vous me mettrez à même de rendre un grand service à la France.* » Le lendemain, elle retourna chez Marat : on lui refusa encore la porte. Elle écrivit de nouveau un billet : « Avez-vous reçu ma lettre? Dans ce cas, je compte sur votre complaisance; il suffit que je sois malheureuse pour avoir droit à votre attention. » Point de réponse. A sept heures et demie du soir, elle revint une troisième fois. Deux femmes, qui se tenaient dans l'antichambre, voulurent lui barrer le passage. Une vive altercation s'ensuivit. Marat, qui prenait un bain, entendit du bruit, appela, et ordonna de laisser entrer la solliciteuse. Au bout de quelques minutes d'entretien, Charlotte Corday lui plongea son couteau dans le cœur. Elle se laissa arrêter sans opposer la moindre résistance, et fut conduite à l'Abbaye, au milieu des injures et des imprécations de la foule.

Alors les sections de Paris se présentèrent à la barre de la Convention nationale; elles lui demandèrent de déclarer que Marat avait mérité les honneurs accordés aux grands hommes. Puis le corps de l'*Ami du peuple*, embaumé, resta exposé à la vue des patriotes dans l'église des Cordeliers, où un orateur prononça ce discours :

« Il est mort, l'ami du peuple!... il est mort assassiné !... La consternation du peuple, sa douleur muette, ses larmes, les honneurs que vous rendez au plus grand des hommes, sont le plus éloquent, le plus sublime de tous les éloges. Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat ; il fut notre ami, il fut notre père; c'est pour le peuple qu'il a vécu, c'est pour le peuple qu'il est mort. (Les femmes jettent en silence des fleurs sur le cercueil.)

» Citoyens, nous venons de payer à la nature et à la reconnaissance le tribut que nous lui devions; nous venons de pleurer la mort de l'ami du peuple. Du haut des cieux, Marat a goûté, en voyant couler vos larmes, la plus délicieuse de toutes les récompenses; mais sa grande âme, toujours enflammée de l'amour de la République, attend de vous des hommages plus dignes de lui, plus dignes de vrais républicains. Il me semble l'entendre vous dire dans son langage énergique : « Républicains, cessez vos pleurs; mettez un terme à vos regrets, » c'est aux esclaves à se lamenter; le républicain ne verse qu'une » larme : c'est sur les malheurs de sa patrie, et il songe à la venger. » Ce n'est pas moi qu'on a voulu assassiner : c'est la République; ce » n'est pas moi qu'il faut venger : c'est la patrie..... Que le sang de » Marat devienne une semence d'intrépides républicains; que son » courage passe dans toutes vos âmes; que les traîtres, épouvantés, ne » voient autour d'eux que des amis du peuple et des vengeurs de la » patrie. »

» Oui, citoyens, voilà ce que vous dit l'âme de Marat ; voilà l'hommage que vous devez rendre à sa mémoire, la vengeance qu'il attend de vous..... O Marat! âme rare et sublime ! nous t'imiterons, nous écraserons tous les traîtres; nous vengerons ta mort à force de vertu. Nous le jurons sur ton corps sanglant, sur le poignard qui te perça le sein... nous le jurons !... »

Accomplissant le vœu des sections, la Convention nationale décréta que l'*ami du peuple* obtiendrait « les honneurs dus aux grands hommes. » Son corps fut transporté en pompe au Panthéon le 16 juillet. Le cadavre était en partie découvert. On voyait la blessure. La figure de Marat avait été chargée de blanc, mais elle avait encore une teinte livide, effet de la maladie. Sa main droite tenait une plume de fer : sa langue, assure-t-on, avait été coupée pour qu'elle ne lui sortît pas de la bouche. Les secousses du transport firent, avant d'entrer au Panthéon, détacher du tronc la tête de l'ami du peuple. Parmi les inscriptions tracées sur le char funèbre, on remarquait celle-ci :

PLEURE, MAIS SOUVIENS-TOI QU'IL DOIT ÊTRE VENGÉ.
ENNEMIS DE LA PATRIE, MODÉREZ VOTRE JOIE,
IL AURA DES VENGEURS.

Peu d'événements ont fait autant de bruit que cet assassinat. Marat est mort! Marat est mort! Ces mots retentirent d'un bout de la France à l'autre, éveillant deux sentiments tout à fait opposés. Parmi les hommes d'alors, les uns bénirent ce jour comme une époque heureuse; les autres pleurèrent sur les restes mortels du grand patriote, dont le portrait fut publié sous toutes les formes. David peignit Marat assassiné dans sa baignoire, tableau placé dans la salle des séances de la Convention. On vendit des tabatières à la Marat, à la Châlier, à la Lepelletier, et des bagues sous le même patronage, en fer et en argent. Qu'ajouter encore? Les citoyens vinrent tour à tour écrire leurs noms et des vers sur la porte de sa maison. La rue de l'Ecole de Médecine prit le nom de rue *Marat*. La rue Montmartre, la rue des Fossés et le faubourg Montmartre s'appelèrent rue *Montmarat*, rue des Fossés-*Montmarat*, boulevard *Montmarat*. La rue de l'Observance devint la rue de l'*Ami du peuple*. Et aussitôt tous les livres, tous les almanachs, tous les calendriers, toutes les gravures patriotiques s'occupèrent de l'illustre défunt. Plus de quarante-quatre mille tombeaux lui furent élevés dans l'intérieur de la France. On écrivit sur la porte de la maison de Marat assassiné, rue de l'Ecole de Médecine :

Arrête, citoyen!
Et vois ton défenseur;
Il fut ton soutien
Et te voua son cœur;
Frappant la tyrannie,
Ses jours furent menacés,
Enfants de la patrie,
Nous devons le venger.
Du fer des assassins
Il sut braver l'audace,
Et tout républicain
Doit suivre ses traces.
Que l'assassin infâme
Qui le mit aux abois
Soit jeté dans les flammes
Et mis hors de la loi.

Des fêtes funèbres en l'honneur de Marat se célébrèrent dans toute la France. Pour donner une idée de ces solennités, il nous suffit de décrire ici celle de *Bourg-Régénéré*, dans le département de l'Ain, en rapportant textuellement le procès-verbal de la société des sans-culottes de la ville :

Un coup de canon, parti à l'aurore, a fait lever tous les sans-culottes. Chacun s'est rendu à son poste.

Cent jeunes filles, la tête couverte de guirlandes de chêne, ont entouré un char sur lequel étaient placés cinq vieillards vénérables entrelacés et soutenus dans les bras de quinze vierges nubiles, s'empressant de les réchauffer de la pureté de leur haleine, et chargées de les soigner pendant toute la fête.

Un bataillon des jeunes élèves de la patrie, qui n'avait point dormi de toute la nuit, de peur de ne pas se réveiller assez matin, suivait le char.

La garde nationale, cinquante hussards du premier régiment à cheval, ainsi que la gendarmerie, la compagnie des vétérans, celle des invalides, veillaient à la tranquillité et formaient deux haies.

Les mères de familles patriotes, les autorités publiques, les membres de la société des sans-culottes, tous étaient confondus, et marchaient cependant avec cet ordre que dicte la simple nature.

Les uns portaient le buste de notre ami Marat, d'autres celui de Lepelletier, tous deux couverts des guirlandes de chêne. Partie des membres élevaient dans les airs tous les différents emblèmes de la liberté que la société avait pu rassembler.

Ici, on voyait une charrue attelée à deux chevaux; un sans-culotte, monté dessus, portait une gerbe de blé, et l'autre le drapeau tricolore, surmonté du bonnet chéri de la liberté; un brave agriculteur, assis sur sa charrue, semblait faire entr'ouvrir le sein de la mère féconde qui nous habille et nous nourrit.

Là, le canon retentissait au loin : ici, la simple musette annonçait les plaisirs purs et champêtres.

A la suite venait, enchaîné, le démon des fédéralismes, il avait deux figures : l'une, douce et mielleuse; l'autre, hideuse et jetant le sang par la bouche. Un serpent venimeux sifflait à ses oreilles, et semblait encore vouloir l'instruire à tourmenter les patriotes; les débris d'une robe de procureur le couvraient en partie; il tenait d'une main la branche d'olivier, et de l'autre un poignard. Il portait d'un côté cette inscription : *Portrait du fédéralisme*, et de l'autre : *Tombeau de la chicane*. Enfant des furies, il a été précipité dans les flammes empestées qui s'exhalaient de vieux terriers et du reste impur des vestiges de féodalité qui avait pu échapper jusqu'à ce jour au feu dévorant.

Une statue équestre du *petit* Condé était traînée sur une claie et salissait la boue.

Le cortége s'acheminant ainsi aux cris de *Vive la République! Vive la Montagne!* et en entonnant des hymnes patriotiques, a parcouru la ville; les accents de la liberté retentissaient dans les airs, et blessaient, dans les maisons, les aristocrates cachés.

Arrivé sur la place Jemmapes (du Greffe, vieux style), le citoyen D..., maire, a lu un discours, en mémoire de Marat....

Arrivé sur la place, devant la commune, près du monument élevé à Marat, autour duquel on lit ces quatre inscriptions :

La première : *L'ami du peuple assassiné par les ennemis du peuple,*

La deuxième : *Ici les fédéralistes ont brûlé l'effigie de Marat,*

La troisième : *Ici les sans-culottes ont rendu justice aux vertus de Marat,*

La quatrième : *Peuple, que ton erreur te serve à jamais de leçon*, le citoyen D..... a prononcé l'oraison funèbre de Marat, a rappelé au peuple souverain sa force et sa marche révolutionnaire, et a fini par faire entourer la pyramide de Marat par toutes les femmes, qui ont déposé leurs guirlandes de chêne sur les piques de la grille qui environne son tombeau.

Le cortége s'est rendu ensuite à l'église de Brou, où les tables étaient dressées, où chaque patriote avait porté son dîner, et où les pauvres avaient été invités comme premiers convives.

Là, les épanchements fraternels; là, le président de la société a donné, au nom de tous, le baiser de sans-culotte à un député des sociétés voisines, à un vieillard, à une jeune fille et à un défenseur de la patrie.

Le citoyen D... a proposé de boire à la mémoire de Marat, et l'a porté ainsi :

ATTENTION!

Préparez les urnes,
Versez, et comblez les urnes,
Alignez les urnes.
Laissez fumer l'encens en mémoire de Marat,
Serrez les urnes,
Elevez-les à la grande voûte,
Reportez-les au cœur,
Approchez de la tombe,
Versez des larmes,
Epuisez vos pleurs,
Alignement.
Reposez l'urne sur le catafalque avec unité et indivisiblité, en trois temps égaux.
Recueillez-vous, sans-culottes, et applaudissez ;
Marat est heureux; Marat, notre ami, est mort pour la patrie!

Le repas s'est passé avec ordre, avec joie et sans ivresse. Trois mille citoyens, tant de la ville que de la campagne, embellissaient cette fête.

Au premier signal, les tables ont été enlevées, et la musique et la danse ont succédé à la promenade civique et au festin. La nuit approchait. Le canon annonce le départ, et tous, en bon ordre, se sont rendus à la société, où les bustes de Marat et de Lepelletier ont été placés aux cris de *vive la République! vive la Montagne!* et *vive à jamais les sans-culottes!*

XI.

Loi des suspects. — Siége et prise de Lyon.

Chaque jour la montagne s'élevait plus menaçante. Le 26 juillet 1793, un décret déclara crime capital l'accaparement des grains, pain, viande, toiles, etc.; et, le 27, Robespierre fut élu membre du Comité de salut public. Marat assassiné, Robespierre venait à sa place, et suivait ses principes, tout au moins à l'égard de la gironde.

Robespierre allait agir d'autant plus vigoureusement que les affaires de la guerre périclitaient, et qu'en cinq jours les villes de Mayence et de Valenciennes s'étaient rendues, la première aux Prussiens, la seconde aux armées de l'Autriche.

Barrère aussi prenait rang parmi les plus actifs montagnards. L'Angleterre continuait à se montrer l'implacable ennemie de la France, il la dénonça. La Convention déclara Pitt, ministre anglais, *ennemi du genre humain*. Ce fut alors que, cédant aux nécessités de la guerre, elle déclara que toutes les académies, toutes les sociétés scientifiques ou littéraires, patentées ou dotées par la nation, seraient supprimées; ce fut alors que, pour dernier défi jeté à l'Europe, elle traduisit Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, et annonça que le 10 août prochain les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, déposés dans l'église de Saint-Denis, seraient détruits. Par contre, à dater du 4 août 1793, sur les théâtres désignés par la municipalité, les directeurs furent tenus de faire représenter, trois fois par semaine, *Brutus*, *Caïus Gracchus*, *Guillaume Tell* et autres *pièces de ce genre*, « capables d'entretenir dans les cœurs l'amour de la liberté et du républicanisme. » Une fois par semaine l'une de ces pièces se jouait aux frais de la République, et le peuple, admis gratuitement, se portait en foule aux représentations.

Par la Constitution de 1793, les bases de la République étaient posées. On célébra une fête consacrée à l'Inauguration de la République française.

Les assemblées primaires, qui avaient été appelées pour célébrer, le 14 juillet dernier, l'acceptation de la Constitution de 93, durent apporter le procès-verbal de cette acceptation. Le 10, de grand matin, on se réunit sur l'emplacement de la Bastille. Au milieu des ruines, s'élevait la fontaine de la *Régénération*. Elle se composait d'une statue colossale, en plâtre, assise, représentant la Nature pressant de ses mains ses mamelles d'où sortaient deux jets tombant dans un vaste bassin. Les commissaires envoyés par tous les départements y puisèrent tour à tour avec une coupe d'agate, et burent tous dans la même coupe, au bruit des canons et aux accents d'une musique éclatante, de cette eau régénératrice, en invoquant dans leur enthousiasme la sainte vertu de la *fraternité*. Sur la base de la statue avait été gravée cette phrase : *Nous sommes tous ses enfants*.

Sur les ruines de la forteresse il y avait des inscriptions relatives à le Bastille. Sur une pierre on lisait : *Il y a quarante-quatre ans que je meurs;*

Sur une autre : *La vertu conduisait ici;*

Ou : *Le corrupteur de ma femme m'a plongé dans les cachots ;*

Ou : *Je ne dors plus ;*

Plus loin, enfin : *Mes enfants! Oh! mes enfants!*

Sur la place de la défunte Bastille était la première station ; la deuxième se fit sur le boulevard Poissonnière, où un arc de triomphe avait été élevé à la mémoire des braves citoyennes des 5 et 6 octobre. A la station troisième, vers la place de la Révolution, en face de la statue de la Liberté, on brûla tous les ornements et tous les attributs de la royauté. La quatrième halte eu lieu dans l'avenue des Invalides. Sur un piédestal s'élevait une haute statue représentant le Peuple français armé d'une massue et faisant rentrer le fédéralisme dans son marais fangeux. C'était l'allégorie du 2 juin.

La cinquième et dernière station se fit dans le Champ-de-Mars : le président de la Convention monta sur l'autel de la patrie, et proclama la Constitution après avoir formé un faisceau de piques. Puis le peuple joyeux, aux accompagnements de la musique, des salves d'artillerie, des chants patriotiques, accepta cette arche d'alliance républicaine, jura de maintenir son unité et son indivisibilité, et prononça solennellement ces mots : Liberté, égalité, fraternité, ou la mort.

En effet, entre deux colonnes était suspendu le symbolique niveau.

Il fallait que les fêtes eussent un caractère sérieux, qu'elles imprimassent plus que jamais dans les cœurs l'amour de la démocratie. La situation de la République inspirait des craintes fondées. Toulon, assiégé, s'était rendu aux Anglais, et, pour la reddition de Mayence, Custines avait porté sa tête sur l'échafaud.

Le 5 septembre, une *armée révolutionnaire* s'organise et va parcourir les départements. Les suspects sont mis en état d'arrestation. « Doivent être dorénavant considérés comme *suspects* :

1° Ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêtent son énergie par des discours astucieux, des cris turbulents et des menaces;

2° Ceux qui, plus prudents, parlent mystérieusement des malheurs de la République, s'apitoient sur le sort du peuple, et sont toujours prêts à répandre de mauvaises nouvelles avec une douleur affectée ;

2° Ceux qui ont changé de conduite et de langage selon les événements; qui, muets sur les crimes des royalistes et des fédéralistes, déclament avec emphase contre les fautes légères des patriotes, et affectent, pour paraître républicains, une austérité, une sévérité étudiées, et qui cèdent aussitôt qu'il s'agit d'un modéré ou d'un aristocrate ;

4° Ceux qui plaignent les fermiers, les marchands, contre lesquels la loi est obligée de prendre des mesures ;

5° Ceux qui, ayant toujours les mots de *liberté, république* et *patrie*, sur les lèvres, fréquentent les ci-devant nobles, les prêtres, les contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les modérés, et s'intéressent à leur sort;

6° Ceux qui n'ont pris aucune part active dans tout ce qui intéresse la révolution, et qui, pour s'en disculper, font valoir le payement de leurs contributions, leurs dons patriotiques, leur service dans la garde nationale, par remplacement ou autrement;

7° Ceux qui ont reçu avec indifférence la constitution républicaine et ont fait part de fausses craintes sur son établissement et sa durée;

8° Ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle;

9° Ceux qui ne fréquentent pas leur section et donnent pour excuse qu'ils ne savent pas parler, ou que leurs affaires les en empêchent;

10° Ceux qui parlent avec mépris des autorités constituées, des signes de la loi, des sociétés populaires, des défenseurs de la liberté;

11° Ceux qui ont signé des pétitions contre-révolutionnaires ou fréquenté des clubs et sociétés anticiviques;

Massacres des 2 et 3 septembre.

12° Ceux qui sont reconnus pour avoir été de mauvaise foi, partisans de La Fayette, et ceux qui ont marché au pas de charge au Champ-de-Mars. »

Il n'y eut plus alors d'obstacle ni de frein aux dénonciations. Un général d'armée coupable de n'avoir pas remporté la victoire, devenait suspect; un député à la Convention qui osait émettre une opinion un peu contraire aux desseins de la faction gouvernante, était suspect. Plusieurs individus périrent, seulement parce qu'ils étaient suspects. Aussi, dans le troisième numéro de son *Vieux Cordelier*, Camille-Desmoulins, feignant de parler de l'ancienne Rome, écrivait-il: « Il fallait montrer de la joie du supplice de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs, dont il avait fait mourir les proches, allaient en rendre grâce aux dieux, ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendît coupable. Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile: *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant bellum esse.* Suspect. Fuyait-on, au contraire, la popularité, et se tenait-on au coin de son feu; cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait fait donner de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus.* Suspect. Etiez-vous riche, il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensas.* Suspect. Etiez-vous pauvre; comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam.* Suspect. Etiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mœstum.* Suspect. Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que Sa Majesté était encore dans la vigueur de l'âge. *Reddendam pro intempestivâ licentiâ mœstam et funebrem noctem quâ sentiat vivere Vitellium et imperare.* Suspect. Etait-il vertueux et austère dans ses mœurs; bon! nouveau Brutus, qui prétendait par sa pâleur et sa perruque de jacobin faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. *Gliscere æmulos Brutorum vultûs rigidi et tristis quo tibi lasciviam exprobrent.* Suspect. Etait-ce un philosophe, un orateur ou un poëte; il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient! Pouvait-on souffrir qu'on fît plus d'attention à l'auteur, aux quatrièmes, qu'à l'empereur dans sa loge grillée? *Virginum et Rufum claritudo nominis.* Suspect. Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la guerre; on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte s'il est traître; il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire: au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ metum fecerat.* Suspect. On peut croire que c'était bien pis si on était petit-fils ou allié d'Auguste: on pouvait avoir un jour des prétentions au trône. *Nobilem et quod tunc spectaretur è Cæsarum posteris!* Suspect. »

Après la loi des suspects, la Convention nationale rend d'autres décrets qui retirent aux galériens le bonnet rouge, devenu l'emblème de la liberté; qui enjoignent aux femmes de porter la cocarde tricolore, sous peine d'être emprisonnées pendant huit jours, déclarées *suspectes*, s'il y a lieu, et incarcérées jusqu'à la paix. Une loi ordonne que le tribunal révolutionnaire possédera des prisons particulières. Les notaires et autres fonctionnaires publics sont invités à verser dans les caisses nationales les dépôts d'argent qu'on leur fait. Un arrêté de la commune défend de parler aux suspects détenus et charge les surveillants de lire leurs lettres. Enfin, le jugement de Marie-Antoinette, *veuve Capet*, commence.



Suicide de Beaurepaire.

Plusieurs tentatives d'évasion avaient successivement échoué. Deux hommes dévoués, Toulon, commissaire de la commune, et le général de Jarjayes, avaient essayé d'arracher la reine de la prison du Temple.

Ces tentatives éveillèrent l'attention du gouvernement. L'ex-reine Marie-Antoinette, décrétée d'accusation, parut à la barre du tribunal révolutionnaire (septembre 1793), et subit un interrogatoire qui dura deux jours. On sait quels crimes lui furent reprochés: elle avait provoqué les mesures des aristocrates; elle avait engagé Louis XVI à renier ses serments; elle avait appelé contre la France les armées étrangères; voilà pour sa conduite passée. Hébert, le substitut du procureur de la commune, en ajouta un autre pour le présent. Il accusa la *veuve Capet* « d'outrage à la pudeur commis sur la personne de son fils, âgé de neuf ans. » Voici d'ailleurs l'acte officiel d'accusation:

« Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article 2 d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens;

» Expose que, suivant un décret de la Convention du 1er août dernier, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été traduite au tribunal révolutionnaire, comme prévenue d'avoir conspiré contre la France; que, par un autre décret de la Convention du 3 octobre, il a été décrété que le tribunal révolutionnaire s'occuperait sans délai et sans interruption du jugement; que l'accusateur public a reçu les pièces concernant la veuve Capet, les 19 et 20 du premier mois de la seconde année, vulgairement dite 11 et 12 octobre courant mois; qu'il a été aussitôt procédé par l'un des juges du tribunal à l'interrogatoire de la veuve Capet; qu'examen fait de toutes les pièces transmises par l'accusateur public, il en résulte qu'à l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été depuis son séjour en France le fléau et la sangsue des Français; qu'avant même l'heureuse révolution qui a rendu au peuple français sa souveraineté, elle avait des rapports politiques avec l'homme qualifié de roi de Bohême et de Hongrie; que ces rapports étaient contraires aux intérêts de la France; que non contente, de concert avec les frères de Louis Capet, et l'infâme et exécrable Calonne, alors ministre des finances, d'avoir dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France (fruits des sueurs du peuple), pour satisfaire à des plaisirs désordonnés, et payer les agents de ses intrigues criminelles, il est notoire qu'elle a fait passer à différentes époques à l'empereur des millions qui lui ont servi et qui lui servent encore à soutenir la guerre contre la République, et que c'est par ces dilapidations excessives qu'elle est parvenue à épuiser le trésor national, etc. »

On y lisait pour dernier paragraphe :

« Qu'enfin la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si perverse et si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère, et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée et le nom seul font frémir d'horreur. »



Épisode du siége de Lille.

Marie-Antoinette ne répondit point d'abord après la lecture d'un tel acte d'accusation; mais le président l'ayant de nouveau interpellée, elle prit la parole, et avec une émotion extraordinaire : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation. » Ensuite elle se tourna du côté de l'auditoire, et ajouta : « J'en appelle à toutes les mères qui sont présentes; en est-il une qui puisse, sans frémir, entendre de telles horreurs! »

Malgré les réserves complètes de la plupart des témoins qu'on avait appelés contre l'accusée; de Manuel, qui déclara ne pouvoir rien dire à charge; de d'Estaing, qui ne parla que du courage de la reine dans les journées des 5 et 6 octobre 1789; de Bailly, répondant à ceux qui lui demandaient s'il connaissait la femme Capet, *oui, j'ai connu madame;* malgré les efforts éloquents de son défenseur officieux, Chauveau-Lagarde, Marie-Antoinette fut condamnée à mort. Les insinuations d'Hébert firent beaucoup sans doute sur l'esprit des juges. On rapporte que Robespierre, étant à dîner, apprit la réponse de Marie-Antoinette, qu'il cassa son assiette et sa fourchette, en s'écriant : « Cet imbécile d'Hébert!... Il faut qu'il en fasse une Agrippine, et qu'il lui fournisse, à son dernier moment, ce triomphe d'intérêt public! »

Le peuple conservait un tel souvenir des jours où Marie-Antoinette s'inspirait du *comité autrichien*, où elle conseillait à Louis XVI d'arrêter la révolution, que pendant et après l'exécution on chanta dans la foule cette pièce, cet impromptu fait sur la place de la Révolution, lors du passage de la veuve Capet allant au supplice.

AIR *des Marseillais.*

Rends au néant l'âme avilie
Qui te guida dans tes forfaits;
Le trépas et l'ignominie
Sont le prix de tes noirs projets; (*bis*)
Que de nos frères, tes victimes,
Le sang soit vengé par ton sang;
Va rejoindre l'affreux tyran
Dont tu fomentas tous les crimes.
Vengeance, citoyens! jurons l'égalité.
La mort (*bis*) aux ennemis de notre liberté!

Par des volontaires de la section de la Montagne.

La mort de Marie-Antoinette comblait les vœux du parti vainqueur. « Qu'on porte cette nouvelle à l'Autriche, dirent les jacobins; les Romains vendaient le terrain occupé par Annibal; nous faisons tomber les têtes les plus chères aux souverains qui ont envahi notre territoire. » Ce procès, épisode pénible à raconter, car aucune nécessité politique ne pouvait demander le sang d'une femme, était le prélude des exactions. Le siége d'une grande ville du Midi, coupable d'entraver la marche de la révolution progressive, assura le triomphe des montagnards.

Il importe de ne pas oublier que la Convention nationale songeait, depuis le mois de mai, à punir Lyon de son esprit et de ses actes contre-révolutionnaires. Lyon s'était reposé sur l'armée piémontaise qui devait arriver à son secours. D'un autre côté, le siége de la ville était confié aux troupes républicaines qui la cernaient de toutes parts. Quarante mille hommes bien armés défendaient Lyon. Leur artillerie était nombreuse : ils espéraient résister aux assaillants. Mais bientôt les portes des Brotteaux, de Perrache, de Sainte-Foi, tombèrent au pouvoir des républicains. Les secours promis par le Piémont n'arrivèrent pas, et les Lyonnais, tourmentés d'ailleurs par la disette, se désespérèrent, et murmurèrent pour la plupart contre ceux qui les avaient excités à l'insurrection. Les représentants du peuple adressèrent aux habitants une proclamation par laquelle ils leur apprenaient qu'ils n'avaient plus à espérer les secours des Piémontais, chassés par le général Kellermann. On eut beaucoup de peine à la faire afficher. Mais enfin des habitants, lassés de la longueur du siége, se réunirent et envoyèrent auprès des représentants du peuple des commissaires chargés de négocier la paix. Lyon ouvrit ses portes, et l'armée de la République y fit son entrée triomphante le 9 octobre. La ville se trouvait dans une affreuse position. Son arsenal avait pris feu; quatre magasins, en sautant, avaient embrasé cent dix maisons environnantes. Son magnifique hôpital avait été quarante-sept fois incendié par le feu des bombes. Comment de pareils malheurs ne seraient-ils pas arrivés? Pendant ce siége, qui dura soixante-trois jours, l'armée de la République lança contre la place vingt-huit mille bombes, et usa trois cent mille livres de poudre.

Une fois maîtresse de la ville insurgée, la Convention nationale,

considérant que les girondins périssaient avec Lyon, décréta qu'une commission extraordinaire ferait punir militairement les contre-révolutionnaires qui avaient soutenu le siége; que cette cité serait détruite; que son nom serait effacé du tableau des villes; que la réunion des maisons des pauvres, seules conservées, porterait désormais le nom de *Commune-Affranchie*.

Elle vengeait ainsi la mort de Chalier. Elle donnait une terrible leçon aux départements qui embrassaient la cause de la gironde. Elle combattait, elle triomphait pour l'unité de la République.

XII.

Condamnation des girondins. — Leur supplice. — Exécutions dans les provinces. — Abjuration du culte catholique.

Dans un rapport à la Convention nationale, Amar, membre ardent du comité de sûreté générale, proposa de décréter d'accusation et de renvoyer devant le tribunal révolutionnaire un grand nombre de ses collègues. La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de sûreté générale sur les délits imputés à plusieurs de ses membres, décréta ce qui suit :

« Art. 1er. La Convention nationale accuse, comme étant prévenus de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté générale du peuple français, les députés dénommés ci-après : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulart, ci-devant marquis de Sillery, Caritat, ci-devant marquis de Condorcet, Fauchet, évêque du Calvados, Doubet, ci-devant marquis de Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Mollevaut, Garduri, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardy, Hardi, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, l'Esterpt-Beauvais, Isnard, Duchâtel, Duval, Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andrès, Grangeneuve, Vigié, Philippe-Egalité, ci-devant duc d'Orléans, Dulaure.

» 2° Les dénommés dans l'article ci-dessus seront traduits devant le tribunal révolutionnaire, pour être jugés conformément à la loi.

» 3° Il n'est rien changé par les dispositions du présent décret à celui du 28 juillet dernier, qui a déclaré traîtres à la patrie Buzot, Louvet, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Bergoeing, Pétion, Guadet, Chasset, Chambon, Lidon, Valady, Defermon, Kervélégan, Henry-Larivière, Rabaut-Saint-Etienne, Lesage, Cussy, Meillant et Biroteau.

» 4° Ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin qui ne sont pas renvoyés au tribunal révolutionnaire seront mis en état d'arrestation et les scellés apposés sur leurs papiers. Il sera fait à leur égard un rapport particulier par le comité de sûreté générale. »

Ce décret frappait à la fois cent vingt-sept députés, car sur les soixante-treize qui avaient protesté, neuf se trouvaient seulement compris dans le décret d'accusation. Le 24 octobre s'ouvrirent les débats. Déjà Gorsas et Biroteau, saisis l'un à Paris, l'autre à Bordeaux, avaient été décapités dans chacune de ces villes le 8 et le 23. Le 24 donc, vingt et un girondins les plus remarquables sous le rapport du talent et de l'influence furent traduits devant le tribunal révolutionnaire. On ne reçut contre eux que des témoins à charge, leurs ennemis, tels que Pache, Chaumette, Destournelles, Duhem, Hébert, Chabot, Couthon, Fabre-d'Eglantine, Desfieux, etc. Vergniaud prononça une défense admirable à plus d'un titre; il émut profondément l'assemblée, et arracha quelques larmes aux jurés du tribunal révolutionnaire. Peut-être eût-il obtenu l'acquittement; mais un décret intervint à propos pour les desseins de la montagne; il permettait aux jurés de mettre fin aux débats, en déclarant qu'ils étaient assez instruits. Les débats furent clos avant qu'aucun des accusés eût eu le temps de prendre la parole. Le 30 octobre, à onze heures du soir, Hermann, président du tribunal révolutionnaire, ouïs la déclaration du jury et le réquisitoire de Fouquier-Tinville, accusateur public, prononça la peine de mort contre les vingt et un accusés.

A la lecture de l'arrêt, Boileau, levant son chapeau en l'air, cria avec force aux spectateurs : — *Peuple, nous sommes innocents!* Et tous répétèrent unanimement : — *Nous sommes innocents!* — Lasource apostropha ainsi ses juges : — « Je meurs dans un jour où le peuple a perdu sa raison; mais vous, vous mourrez dans celui où il aura recouvré la sienne! » Valazé tira un poignard, d'autres disent un petit stylet, caché dans les papiers qui devaient servir à sa défense, se l'enfonça dans le cœur, puis le retira lui-même, et, le présentant sanglant à ses juges, s'écria d'une voix entrecoupée : — « Non, lâches brigands, vous n'aurez pas la douce satisfaction de me traîner vivant à l'échafaud; je meurs, mais je meurs en homme libre. » Valazé tomba à la renverse. Aussitôt Fouquier-Tinville demanda et obtint du tribunal que son cadavre serait transporté au lieu de l'exécution et présenté au supplice. Sillery laissa tomber ses deux béquilles et se frotta les mains en disant : — « Ce jour est le plus beau de ma vie! » Boyer-Fonfrède, les yeux remplis de larmes, se jeta dans les bras de son ami Ducos, et s'écria : — C'est moi qui te donne la mort! » A quoi Ducos répondit : — « Mon ami, console-toi, nous mourons ensemble. » L'abbé Fauchet, abattu, semblait demander pardon à Dieu. La figure de Duprat respirait le courage et l'énergie. Carra conservait son air de dureté. Vergniaud paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchirant.

Lorsqu'on fit sortir les condamnés de la salle d'audience, tous crièrent : *Vive la République!* et entonnèrent l'*hymne des Marseillais*. Ils jetèrent à la foule les assignats qu'ils avaient dans leurs poches. Arrivés dans leur prison, ils passèrent une partie de la nuit et les premières heures du jour suivant à se préparer stoïquement à la mort, tour à tour gais ou sérieux, le cœur plein de regrets, ou résignés à leur sort. A midi, ils montèrent dans les charrettes du supplice; sur l'une d'elles était étendu le cadavre de Valazé. Pendant la route, ils montrèrent du courage. Ducos plaisanta jusqu'au pied de la guillotine, et embrassa tendrement son ami Fonfrède. Alors, imitant cet exemple, tous les condamnés s'embrassèrent. Sillery monta le premier sur l'échafaud; il salua les spectateurs. D'autres voulurent parler, sans pouvoir se faire entendre. Le Hardy cria : *Vive la République!* et les patients chantèrent en attendant leur tour :

> Plutôt la mort que l'esclavage,
> C'est la devise des Français!

Ce drame terrible accomplissant la vengeance d'un parti sur l'autre, cette mort des girondins, qui appela sur eux l'intérêt de tous les historiens, peut être regardée comme un des exemples les plus frappants de l'instabilité des triomphes politiques. Outre que la pensée fédéraliste se trouvait être en opposition directe avec l'esprit du temps, car on se rappelait encore les états des anciennes provinces, les girondins avaient eu le tort, immense selon nous, de s'allier avec des hommes dont les sentiments différaient essentiellement des leurs. Le plus grand vice de leur cause tenait au vague de leurs opinions, dont les masses avaient beaucoup de peine à saisir le sens, et pour lesquelles par conséquent elles ne pouvaient se passionner. Par leurs actes, dans les grandes circonstances de la Révolution, ils avaient éveillé eux-mêmes les passions sanglantes et brutales dont ils périssaient victimes.

La *Société des Amis de la liberté et de l'égalité*, séante aux ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré, envoya une circulaire aux citoyens des départements sur l'insurrection du 31 mai. On y remarquait cette déclaration :

« Frères et amis, sentinelles avancées du peuple français autour de ses représentants, nous n'avons point trompé vos espérances, et vous allez féliciter les Parisiens d'être toujours dignes de ce poste important que vous leur avez confié. Cette grande cité qui n'a, et qui ne veut avoir d'autre ressemblance avec l'ancienne Rome, que cellelà seule qu'il n'y a point de *Jugurtha*, point de roi assez riche pour l'acheter; cette ville incorruptible par son immense population, et nous osons presque dire infaillible par ses lumières, par ses sociétés populaires, par son expérience, son habitude du théâtre de la révolution, parce que, plus près de ce théâtre, aucun mouvement des acteurs ne saurait lui échapper; Paris n'a pu soutenir plus longtemps le spectacle de tant de perfidies et de scélératesses. Il vient de faire ce qu'il n'est aucune ville patriote qui n'eût fait à sa place. Il vient de se lever tout entier une troisième fois, trop tard sans doute pour la gloire des hommes du 10 août et du 14 juillet, trop tard surtout pour épargner à notre malheureuse patrie la guerre civile de la Vendée et les maux qui se débordaient sur elle de toutes parts, depuis que des traîtres dominaient dans la Convention, mais assez à temps pour sauver la République et la France; et ce qui fera frémir de rage la ligue des tyrans, ce qui confondra les détracteurs de Paris et ses calomniateurs contre-révolutionnaires qui l'appellent sans cesse une ville de sang et d'anarchie, c'est que cette troisième insurrection, la plus salutaire, la plus sainte de toutes, n'a pas une seule tache de sang.

» Il n'y avait ici personne de bonne foi qui doutât des crimes des meneurs du côté droit de la Convention, de leur royalisme, de leur intelligence avec Dumouriez et Cobourg, avec la Prusse et l'Angleterre, de leur complicité de toutes les trahisons; et les bons citoyens gémissaient, désespérés de voir le gouvernail de la République confié à une bande de conjurés contre la République. S'il n'y avait point de preuves physiques et matérielles de la conjuration, c'est qu'il n'y en eut jamais contre des conspirateurs, pas même contre Catilina; c'est que Cicéron, tout habile qu'il était, ne put acquérir de conviction contre Catilina qu'en le forçant à fuir, comme vient de faire Brissot. Parcourez toute l'histoire des conjurations, depuis celle des fils de Brutus, dénoncée par l'esclave, jusqu'à celle du comité autrichien, dénoncée par Brissot et Gensonné; et dites s'il y eut jamais des conjurés plus convaincus que ne le sont les meneurs du côté droit, par le seul écrit, tout incomplet qu'il est, que vient de publier un membre de la société, sous le titre de *Fragment de l'Histoire secrète de la Révolution*, et que nous vous avons adressé. Le simple bon sens a révélé au peuple, ce dont la méditation a convaincu tous les publicistes et les philosophes, qu'il n'y a point de plus grande folie que de chercher des preuves juridiques en matière de conjuration; car *avant que vous ayez acquis ces preuves, la trahison est consommée.* Avant

que vous ayez décrété Dumouriez d'accusation, la Belgique est évacuée et tous les magasins livrés à l'ennemi; avant que vous ayez décrété l'arrestation provisoire de Brissot, vos colonies sont perdues; la Corse, Bordeaux, Marseille, se détachent de la République, ce tison jeté par Pitt au milieu de la France, y a allumé à la fois la guerre intestine et une guerre avec toute l'Europe; il s'est dérobé par la fuite à votre justice, qui poursuit à pas de tortue les conjurés qui ont des ailes; t vous le verrez jouir à Londres ou en Amérique d'une fortune immense, salaire de ses forfaits et des maux de la patrie.

» Pénétré du sentiment de ces vérités, le peuple ne voyait de salut que dans le remède d'une troisième insurrection, quand les dernières nouvelles des départements et des armées ont achevé de répandre la consternation et de faire sentir la nécessité et l'urgence de ce remède extrême. Nantes élargissait les ennemis de la liberté et en écrouait les défenseurs. Rennes ne reconnaissait plus les commissaires de la Convention; la Lozère imitait la Vendée; Fontenai-le-Peuple tombait au pouvoir des rebelles; le camp de Famars était livré à l'ennemi. On répandait que Bordeaux négociait avec Pitt pour être ville indépendante; Marseille désavouait sa gloire, brisait ses trophées, et jetait dans les cachots les meilleurs citoyens; Lyon les égorgeait. Pour comble de maux, dans la Convention, deux côtés, l'un insolent de sa majorité, visiblement l'âme de tous les complots, de toutes les ligues du dedans et du dehors, insensible à nos revers, paraissant plutôt en triompher et attendre les Autrichiens avec plus d'impatience que ne fit jamais Louis XVI; l'autre, découragé par l'aveuglement incurable des départements, abattu par le sentiment de son impuissance, repoussé de la tribune, ne pouvant manifester son patriotisme que par son indignation et des mouvements tumultueux, sans tactique, sans pilote, sans concert comme dans la tempête, et à qui tout était permis comme à un malade désespéré : ces deux côtés agitant la Convention de leurs débats, montraient aux tribunes dans l'Assemblée nationale, non plus le temple de la liberté, l'autel du peuple français, l'ancre du vaisseau de l'Etat et sa dernière espérance, mais une arène de gladiateurs, et plus souvent une halle.

» Cette vue, et les dernières nouvelles jointes au souvenir de tant de trahisons, amènent enfin l'explosion générale. Paris, l'œil de la République, fatigué de tant de crimes, voit que pour la sauver il faut qu'il s'en regarde un moment comme le bras : la ville s'émeut, on tire le canon d'alarme, le tocsin sonne pendant un jour sans discontinuer; la Commune nomme un commandant provisoire à la place de Santerre parti pour la Vendée; les sections nomment des commissaires qui forment un comité révolutionnaire pour prévenir l'effusion du sang et le renouvellement des scènes du 2 septembre. Paris est debout tout entier; et il voit avec fierté que, malgré les *quatre-vingt mille hommes* enrôlés dans son sein, depuis quatorze mois, et qu'il a envoyés aux frontières, comme il est prouvé par les états de son commissaire des guerres, il lui reste encore plus de cent vingt mille citoyens sous les armes à opposer aux tyrans et aux fanatiques. Les barrières sont fermées; toutes les avenues du palais national gardées par des bataillons. Ce n'est point la Convention qui est assiégée, c'est dans son sein une faction scélérate, c'est une conjuration qui est poursuivie. La ville reste quatre jours entiers sous les armes; elle ne les posera point que la Convention ne soit purgée des principaux conjurés. Toutes les sections, tous les pouvoirs constitués de Paris se succèdent à la barre pour demander le décret d'accusation contre les *vingt-deux*, contre la *commission des douze*, et contre deux ministres, instruments de contre-révolution. . . . . .

. . . . »

Les girondins qui n'avaient pas eu leur part du supplice furent traqués de tous côtés. Louis-Philippe-Joseph-Egalité monta sur l'échafaud le 6 novembre, et madame Roland le 7, avec Lamarche, directeur de la fabrication des assignats. Le 11, Bailly paya de sa tête la journée du Champ de Mars, le déploiement du drapeau rouge. Les apprêts du supplice de Bailly furent d'une longueur excessive. Le patient était presque nu. Ses membres, glacés par le froid et la pluie, s'agitèrent sur la route d'un mouvement involontaire. « Tu trembles! cria une voix dans la foule. — Oui, répondit Bailly avec calme, mais c'est de froid ! »

Pierre Manuel, ex-président de la Commune, et Gaspard-Jean-Baptiste Brunet, général de division, furent guillotinés le 14. Le 15, Albert-Marie Romé, général de brigade, Gabriel Cussy, conventionnel, Pierre-Gilbert Desvoisins, ancien président à mortier au parlement de Paris, Jean-Nicolas Houchard, général en chef de l'armée du Nord, et vainqueur à Hondschoote, périrent ensemble. Le 21, Jean-Marie Girey-Dupré, âgé de vingt-quatre ans, littérateur, l'un des rédacteurs du *Patriote français*, et Gabriel-Nicolas-François Bois-Guyon, adjudant général, reçurent la mort. Le 23, l'ex-contrôleur général des finances, Laverdy, et le lieutenant-colonel Capton-Château-Thierry, eurent la tête tranchée. Le 28, fut condamné Pierre-Joseph-Marie Barnave; il mourut sur l'échafaud avec Marguerite-Louis-François Duport-Dutertre. Vergniaud avait eu raison de dire que la Révolution, semblable à Saturne, dévorerait ses propres enfants.

Il faut ajouter à la nomenclature des victimes Marie-Olympe de Gouges, *femme de lettres*, belle personne qui fit de la littérature et voulut s'occuper de politique après la mort des girondins.

L'échafaud se dressait aussi dans les provinces. A Lyon, il punissait les auteurs de la révolte; Grangeneuve, Guadet, Salles, Barbaroux, furent guillotinés à Bordeaux; Valady à Périgueux. Lidon, assailli dans une maison, à Brives, s'élança de lui-même devant le coup mortel; Chambon fut tué à Lubersac en défendant sa vie. Il y eut en outre des suicides nombreux. Clavière, ex-ministre des finances, se perça le cœur d'un coup de couteau; Roland, après avoir reçu la nouvelle de la mort de sa femme, se tua avec une épée contenue dans sa canne; madame Clavière s'empoisonna; Rebecqui se jeta dans le Rhône. On trouva dans un champ les cadavres de Pétion et de Buzot à moitié dévorés par les loups. Par décret du 17 juillet, la maison du dernier, à Evreux, avait été rasée, et on avait planté à sa place un poteau avec cette inscription : « *Ici demeura le scélérat Buzot, qui a conspiré la perte de la nation française.* »

Tel fut le nombre des victimes pendant 1793, que domine d'ailleurs un fait très-important, l'abjuration du culte catholique.

Les montagnards, inaugurant une ère nouvelle, réformèrent la religion. Gobel, évêque de Paris, suivi d'un bon nombre d'ecclésiastiques, se présenta devant la Convention nationale. Après avoir reçu et gardé le bonnet rouge sur sa tête, après avoir été honoré de l'accolade du président, il fit une abjuration solennelle. Le culte catholique fut remplacé par le culte de la *Raison*, dont Notre-Dame devint le temple principal.

XIII.

Fête du culte de la Raison. — Les partis s'immolent entre eux. — Cécile Renault.

On décréta la fête du *culte de la Raison* pour le 10 novembre. Le 9, la commune de Paris avait décidé que les arrêtés révolutionnaires seraient traduits en italien, et envoyés au pape pour le guérir de ses erreurs. La nouvelle religion fit beaucoup de prosélytes, et occasionna un grand nombre d'abjurations. Plusieurs prêtres et moines se désistèrent de leurs brevets de prêtrise, et demandèrent le *baptême civique*. La section de Bonne-Nouvelle remplaça les images des saints chrétiens dans l'église de l'arrondissement par les bustes de Marat, Lepelletier et Châlier. On brûla sur la place du temple de la Raison (Notre-Dame) les bréviaires, les missels, les graduels, les heures, l'Ancien et le Nouveau Testament. La section de Bonne-Nouvelle abattit aussi le clocher de son église. Celle de la Réunion voulut allumer des feux de joie avec les confessionnaux. Des temples furent dédiés à l'Amour conjugal, à la Raison, à la Liberté.

Décrivons avec détail la *fête du culte de la Raison*.

Dans la nef de Notre-Dame s'élevait une montagne au sommet de laquelle on avait construit un temple d'une architecture simple. De chaque côté de l'entrée du monument avaient été placés les bustes de quelques philosophes, avec ces mots au bas : *A la philosophie.* Sur le versant de la montagne, se trouvait un rocher portant un autel circulaire, avec des festons de feuilles de chêne et une torche allumée que l'on appelait le *flambeau de la vérité.* Deux rangs de jeunes filles en blanc, tenant des flambeaux à la main, descendaient de la montagne. La Raison, sous les traits d'une superbe femme, sortit du temple, vint s'asseoir sur un banc de gazon pour y recevoir les hommages des mortels inclinés devant son front rayonnant. La foule chanta des hymnes composés exprès en l'honneur de la déesse; puis la Raison descendit de la montagne, et enfin rentra dans le temple. La musique peignit l'allégresse des adorateurs de celle *qui engendre la Vérité*, et chacun jura d'être fidèle à la divinité républicaine.

Il y eut, le soir, une seconde représentation de la fête pour les membres de la Convention nationale, qui, occupés ailleurs, n'avaient pu assister à la première. En sortant de Notre-Dame, on porta à la Convention la Raison, assise sur un fauteuil entouré de guirlandes de chêne, conduite par quatre hommes appuyés sur leurs piques. Sa figure était couverte d'un voile; sa tête était coiffée du bonnet de la liberté : sur ses épaules ondulait un manteau bleu. Au milieu de l'Assemblée alors, Chaumette déclara que le culte de la Raison devait être substitué à celui de Dieu. « Tombez, dit-il, en face d'un grand peuple et de son auguste sénat, tombez, voile de la Raison. » Le voile tomba en effet. La déesse, vivante en la personne de madame Momoro ou de mademoiselle Maillard, de l'Opéra, fut conduite par le motionnaire à côté du président, qui lui donna, ainsi que les secrétaires, l'accolade fraternelle, aux applaudissements de toute l'Assemblée.

En janvier et en février 1794, l'égalité des partages dans les successions fut reconnue en principe, l'esclavage aboli immédiatement dans les colonies françaises. Tous les nègres eurent la jouissance des droits de citoyens français. Le niveau passa sur toute la terre de France. Les châteaux forts, les tours, les tourelles garnies de créneaux, à l'exception des postes militaires, tombèrent. La ville de Marseille, à cause de ses actes contre-révolutionnaires, fut déclarée *rebelle et sans nom.* L'anniversaire du 21 janvier inspira à Couthon l'idée de faire

une fête républicaine. Les purs jacobins se levèrent tous à la fois, aussitôt après avoir entendu la motion de Couthon, et allèrent à la Convention nationale pour lui faire part de leur dessein; et les jacobins, les conventionnels, une députation nombreuse des quarante-huit sections de Paris, se rendirent sur la place de la Révolution. Ils y renouvelèrent les serments accoutumés : *La liberté ou la mort! vive la République! guerre aux tyrans! paix aux chaumières!* A l'instant même, quatre criminels furent amenés pour subir leur jugement. Le soir, presque tous les théâtres de Paris représentèrent des pièces patriotiques et républicaines.

En quelques mois, un nombre infini de citoyens périrent. Chaque parti expira à son tour : en mars, ce fut Hébert, le rédacteur du *Père Duchesne*. Hébert présenta pendant la révolution le type par excellence du journaliste *ordurier*. Chacun a entendu parler de ses fourneaux. Les jurons étaient les premiers travaux de sa batterie littéraire, dont les imprécations étaient les coups de canon. Dans les rues, le peuple se demandait : As-tu lu le *Père Duchesne?* aussi bien que : As-tu lu l'*Ami du peuple?* Le style poissard se conservait parmi les crieurs publics, qui s'en allaient annonçant partout : Il est bougrement en colère, le *Père Duchesne!* s'il s'agissait d'une mauvaise nouvelle; et : Il est bougrement content, le *Père Duchesne!* s'il s'agissait d'une victoire remportée par le parti jacobin. Et les Parisiens s'arrachaient le journal. Hébert s'était fait *pourctraicter* sur le titre au moyen d'une gravure sur bois effrayablement mauvaise. Il avait la pipe à la bouche, la hache en main, les pistolets à la ceinture et son fusil à côté de lui. Il allumait ses fourneaux. Pour timbre et pour paraphe, il avait ses réchauds. Quant à son style, le voici : « Quand les brissotins voulaient forcer la Convention à mettre la clef sous la porte et la transporter au beau milieu du royaume, afin de fabriquer un roi de Bourges, tous ces galopins se répandaient dans les rues de Paris, dans les cafés, chez les marchands de vin et traiteurs, et ils s'en donnaient des piles éternelles en vilipendant les jacobins et la montagne. Qui payait l'écot? C'était le vieux Roland, avec les millions que les brissotins avaient fait remettre entre ses pattes crochues, soi-disant pour acheter des subsistances, mais dans le vrai pour mitonner la contre-révolution. Quand, au 31 mai, tous les crapauds du Marais se virent au bout de leurs prouesses, et qu'à force de cris ils obligèrent la Convention à quitter le terrain, et aller en procession à travers les Tuileries, toute la bande de Pitt était sur pied et divisée dans toutes les rues pour demander la tête de celui-ci, demander la tête de celui-là, afin d'allumer la guerre civile et de faire marcher tous les départements contre Paris. Cette canaille vient encore de nous donner un plat de son métier. Dès qu'elle a vu dénicher les saints d'or et d'argent de ses églises, elle a imaginé un nouveau coup de chien pour faire lever en masse les bigots et les bigotes, tous les marguilliers et toutes les confréries du royaume. » Cette citation prouve notre décence. Si nous avions choisi les morceaux les plus éloquents!!!

Cependant, contrairement à son style, Hébert avait des manières presque élégantes, et, assure-t-on, l'extérieur le plus agréable. C'était un ancien contrôleur des contre-marques au théâtre des Variétés. Son journal eut la vogue dans les faubourgs, et pénétra quelquefois jusque dans les boudoirs de grandes dames républicaines.

Hébert avait été traduit au tribunal révolutionnaire, sous l'inculpation d'avoir voulu détruire la République par l'immoralité. Ronsin, qui périt après lui, était un ancien auteur dramatique, devenu général républicain, puis commandant de l'armée révolutionnaire.

Anacharsis Clootz aussi, l'*orateur du genre humain*, mourut enveloppé dans les proscriptions; son fanatisme politique et antireligieux n'avait pu le sauver. Il laissait un livre, *De la République universelle*, et le souvenir de s'être déclaré l'*ennemi personnel de Jésus-Christ*.

En avril 1794, d'autres têtes marquantes dans la Révolution s'abattirent.

Danton, chef des *indulgents* ou *dantonistes*, faisait une opposition redoutable au comité de salut public. Vaincu, il fut décrété d'accusation. On lui conseillait de fuir. « Fuir! répondit-il, emporte-t-on sa patrie à la semelle de ses souliers? » Danton, selon ses ennemis, avait commis des concussions en Belgique. C'était un homme puissamment organisé, un mélange d'énergie farouche et de sentiments affectueux. Il existe de lui cette lettre autographiée, adressée à sa femme, lettre que nous reproduisons textuellement :

« Le courrier qui m'a apporté ta lettre, ma chère Gabrielle, part dans la minute et je n'ai qu'un instant pour te faire connaître le plaisir que j'ai éprouvé en recevant de tes nouvelles; n'oublie pas de surveiller l'envoi de mes arbres à Arcis et d'engager ton père à presser l'arrangement de mon logement dans sa maison de Sèvres; embrasse mille fois mon petit Danton, dis lui que son papa tâchera de n'être plus longtemps à *dada*.

» DANTON. »

Est-cela le style de l'auteur des 2 et 3 septembre? Quelle différence entre l'homme privé et l'homme public!

Camille Desmoulins s'était attaché au parti des *dantonistes* ou des *indulgents;* dans sa *Lettre à Arthur de Dillon*, et dans son *Vieux Cordelier*, il avait blâmé les actes du comité de salut public. Rien ne put l'arracher à la guillotine : il avait parlé de clémence, oubliant que la route prise par Robespierre devait être logiquement suivie jusqu'au bout. Depuis longtemps déjà l'horizon était devenu sombre pour Camille Desmoulins. Lucile, sa femme, tremblait. Elle avait écrit à Fréron leur ami : « Revenez, Fréron, revenez bien vite! vous n'avez point de temps à perdre. Ramenez avec vous tous les vieux cordeliers que vous pourrez rencontrer; nous en avons le plus grand besoin. Plût au ciel qu'ils ne se fussent jamais séparés! Vous ne pouvez avoir une idée de ce qui se passe ici; vous ignorez tout; vous n'apercevez qu'une faible lueur dans le lointain, qui ne vous donne qu'une idée bien légère de notre situation. Aussi je ne m'étonne pas que vous reprochiez à Camille son comité de clémence. Ce n'est pas de Toulon qu'il faut le juger. Vous êtes bien heureux là où vous êtes; tout a été au gré de vos désirs : mais nous, calomniés, persécutés par des ignorants, des intrigants, et même des patriotes! Robespierre, votre boussole, a dénoncé Camille; il a fait lire ses numéros 3 et 4, a demandé qu'ils fussent brûlés, lui qui les avait lus manuscrits! Y concevez-vous quelque chose? Pendant deux séances consécutives, il a tonné contre Camille..... Marius (Danton) n'est plus écouté, il perd courage, il devient faible; d'Eglantine est arrêté, mis au Luxembourg; on l'accuse de faits graves...... Ces monstres-là ont osé reprocher à Camille d'avoir épousé une femme riche..... Ah! qu'ils ne parlent jamais de moi, qu'ils ignorent que j'existe, qu'ils me laissent aller vivre au fond d'un désert! Je ne leur demande rien, je leur abandonne tout ce que je possède, pourvu que je ne respire pas le même air qu'eux. Puissé-je les oublier, eux et tous les maux qu'ils nous causent! La vie me devient un pesant fardeau : je ne sais plus penser..... bonheur si doux et si pur! hélas! j'en suis privée. Mes yeux se remplissent de larmes: je renferme au fond de mon cœur cette douleur affreuse; je montre à Camille un front serein : j'affecte du courage pour qu'il continue d'en avoir. »

Fréron avait pris la chose en plaisanterie; il ne s'était guère ému des tristesses de Lucile. Et pourtant, elle pressentait juste. Dans la nuit du 30 au 31 mai 1794, Camille Desmoulins avait été arrêté et conduit à la prison du Luxembourg. De là il écrivit à sa femme, qu'il adorait, une lettre touchante, conservée par l'histoire : « Je suis au secret, mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou. (*Ici on remarque la trace d'une larme.*) Envoie-moi le verre où il y a un C et un D, nos deux noms, et le livre sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement. Oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg. Adieu, Lucile! adieu, Daronne (sa belle-mère). Adieu, Horace! Je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore sur mon sein. » (*Une seconde larme mouille le papier.*) Lucile lut cette lettre en sanglotant, et dit à l'ami de Camille qui la lui apportait, et qui tâchait de la consoler : « C'est inutile, je pleure comme une femme, parce que Camille souffre... parce qu'ils le laissent manquer de tout, mais j'aurai le courage d'un homme, je le sauverai... Pourquoi m'ont-ils laissée libre, moi? Croient-ils que parce que je ne suis qu'une femme, je n'oserai élever la voix? Ont-ils compté sur mon silence? J'irai aux Jacobins, j'irai chez Robespierre. »

Après sa condamnation, Camille écrivit encore à Lucile, et lui dit un adieu déchirant. Il terminait ainsi : « Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Je te reverrai un jour, ô Lucile! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants! »

Episode intéressant, mais désolant, que celui de la mort de Camille Desmoulins. Ce jeune et tendre mari, plein d'ardeur révolutionnaire, qui s'était souvent montré homme d'action, périssait « assassiné par Robespierre, » ainsi qu'il le criait en allant à l'échafaud.

Quant à Chabot, celui qui, en 1792, avait déclaré que Jésus-Christ était le premier sans-culotte du monde, il expia par la mort le crime d'avoir falsifié avec Bazire et Delaunay un décret de la Convention. Bazire, Lacroix, Fabre d'Eglantine, Philippeaux, Hérault de Séchelles partagèrent son sort. Bazire avait puissamment contribué à la mort des girondins; Fabre d'Eglantine avait été secrétaire général du ministère de la justice sous Danton; Hérault de Séchelles était adjoint au comité de salut public, où il s'occupait surtout des affaires diplomatiques : on l'accusait d'avoir voulu abuser de sa position pour dévoiler des secrets dont dépendait la sûreté de la République. Hérault de Séchelles était un des principaux auteurs de la Constitution de 1793.

Puis vint le tour d'Anaxagoras Chaumette, de Dillon, de Gobel, des veuves Desmoulins et Hébert; de MM. de Malesherbes et Thouret. Chaumette était l'auteur de la loi des suspects. Le peuple cria sur son passage : « Je suis suspect, tu es suspect, il est suspect, etc. »

Les *ultra révolutionnaires* morts, les *indulgents* ou *dantonistes* morts, le Comité de salut public compléta sa tâche en faisant décréter que tous les fainéants de la République et tous ceux qui auraient osé se plaindre de la Révolution, seraient déportés à la Guyane. Les

robespierristes seuls existaient encore : la guillotine avait dévoré toutes les nuances de républicains. Robespierre croyait n'avoir plus d'obstacles à rencontrer sur son chemin; il songea alors à pratiquer son système, pour le triomphe duquel il avait successivement voué à la mort ses plus intimes amis. Il lui sembla beau de relever un culte religieux que la *fête de la Raison* n'avait pas suffisamment institué. Sur sa motion, faite le 7 mai, la Convention nationale décréta que le peuple français reconnaissait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme :

Art. I. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

II. Il reconnaît que le culte de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

III. Il met au premier rang de ses devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut et de n'être injuste envers personne.

IV. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

V. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

VI. La République française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mars 1793.

VII. Elle célébrera, aux jours de décadis, les fêtes dont l'énumération suit : A l'Etre-Suprême et à la Nature; — Au Genre humain; — Au Peuple français; — Aux Bienfaiteurs de l'humanité; — Aux Martyrs de la Liberté; — A la Liberté et à l'Egalité; — A la République; — A la Liberté du monde; — A l'amour de la Patrie; — A la haine des tyrans et des traîtres; — A la Vérité; — A la Justice; — A la Pudeur; — A la Gloire et à l'Immortalité; — A l'Amitié; — A la Frugalité; — Au Courage; — A la Bonne foi; — A l'Héroïsme; — Au Désintéressement; — Au Stoïcisme; — A l'Amour; — A la Foi conjugale; — A l'Amour paternel; — A la Tendresse maternelle; — A la Piété filiale; — A l'Enfance; — A la Jeunesse; — A l'Age viril; — A la Vieillesse; — Au Malheur; — A l'Agriculture; — A l'Industrie; — A nos Aïeux; — A la Postérité; — Au Bonheur.

VIII. Les comités de salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

IX. La Convention nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

X. Le comité de salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir cet objet et récompensera leurs auteurs.

XI. La liberté des cultes est maintenue, conformément au décret du 16 frimaire.

XII. Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

XIII. En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations injustes et gratuites, seront également punis par la rigueur des lois.

XIV. Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions des détails relatifs au présent décret.

XV. Il sera célébré, le 20 prairial prochain, une fête nationale *en l'honneur* de l'Etre-Suprême. David est chargé d'en présenter le plan à la Convention nationale.

Une fièvre saisissait le corps politique et social de la France. Le lendemain du jour où Robespierre avait lu son rapport (8 mai), le célèbre Lavoisier était exécuté avec tous les ci-devant fermiers généraux. On sait que ce grand chimiste demanda un sursis de quinze jours pour terminer un ouvrage depuis longtemps commencé, et qu'il lui fut répondu que la France « n'avait pas besoin de savants ni de chimistes, » phrase qui va très-bien avec celle de Lebon : « Il n'est point d'homme *nécessaire* dans une république. » Le 10 mai, madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, expiait sur l'échafaud le crime de parenté, en compagnie de Loménie de Brienne, ex-ministre, celui qui, cinq années auparavant, avait été brûlé en effigie sur la place Dauphine.

Ainsi placé sur le terrain de la domination, Robespierre ne pouvait manquer d'être un point de mire : le nombre de ses ennemis crût en proportion du succès obtenu par l'*incorruptible*. Une jeune fille, Cécile Renault, âgée de vingt ans, se présenta chez lui à neuf heures du soir. Robespierre était absent; Cécile fit quelques observations sur l'absence d'un fonctionnaire public, et parut suspecte aux habitants de la maison, qui la conduisirent au comité de sûreté générale. Là, un interrogatoire en forme s'établit. On vit dans la jeune fille une nouvelle Charlotte Corday. Cécile se retrancha derrière un mutisme absolu, et avoua seulement que ses vœux tendaient au rétablissement de la royauté en France. Deux couteaux furent trouvés dans sa poche; elle portait un paquet de vêtements dont elle devait se servir dans sa prison. Livrée au tribunal révolutionnaire, Cécile Renault paya cher sa visite chez Robespierre; elle fut condamnée à mort, ainsi que son père, un de ses frères et sa tante, tous « convaincus de s'être rendus ennemis du peuple, en participant à la conspiration de l'étranger, en tentant, par l'assassinat, la famine, la fabrication et l'introduction de faux assignats, la dépravation de la morale et de l'esprit public, le soulèvement des prisons, de faire éclater la guerre civile, de dissoudre la représentation nationale et de rétablir la tyrannie. » Ces quatre personnes furent conduites à l'échafaud vêtues d'une chemise rouge.

Là ne s'arrêtèrent pas les mesures sanglantes des robespierristes pour veiller sur leur chef; là ne s'arrêtèrent pas non plus les tentatives de ceux qui accusaient Robespierre de tyrannie féroce et d'ambition démesurée.

XIV.

Catherine Théot et ses deux prophètes. — Célébration de la fête de l'Être-Suprême.

Depuis quelque temps une vieille fille de soixante-neuf ans, nommée Théot, dite *Théos*, tenait des conciliabules religieux dans une maison de la rue Contrescarpe. On crut voir là une conspiration contre le gouvernement républicain, et l'on fit main basse sur la *Mère de Dieu* (ainsi s'appelait-elle le plus ordinairement).

Catherine Théot était née en 1725, à Baranton, dans le diocèse d'Avranches. Sa vie resta obscure jusqu'en 1779. Catherine, dit-on, fut tour à tour domestique et femme de ménages. Mais, en 1779, le don de prophétie lui échut en partage. Quelque dieu familier lui apparut sans doute. Elle eut des rêveries; elle se crut inspirée d'en haut. Alors elle abandonna le service et alla demeurer chez la veuve Mathieu, rue de la Tixeranderie. C'est là que Catherine Théot formula son système.

Un jour, elle disait : Je suis la Mère de Dieu. Un autre jour, elle se donnait pour une nouvelle Ève. Ou bien, elle se croyait le Messie : c'était à elle qu'il appartenait de régénérer les hommes.

Tout cela fit grand bruit et grand scandale. La police, cette mère prudente et pleine de sollicitude, arrêta Catherine Théot dans le courant du mois d'avril de la même année, et donna la Bastille pour paradis terrestre à la nouvelle Eve. Là, tout prosaïquement, un commissaire de police procéda à son interrogatoire. Il la pria de prêter serment. Elle refusa, parce que Dieu a dit :

« Si vous êtes appelé devant les juges, vous répondrez : Cela est, ou : Cela n'est pas. »

Le commissaire lui demanda pourquoi elle se croyait la sainte Vierge. — Parce que Dieu me l'a fait savoir, reprit Catherine Théot.

D'autres demandes et d'autres réponses, toujours à peu près pour le même objet, ne seront pas rapportées au lecteur. Catherine resta cinq semaines à la Bastille, puis on la plaça dans un hôpital, et l'on essaya de calmer son imagination. Il y eut probablement réussite, car, depuis 1782 jusqu'à 1794, à peine fut-il question de la célèbre prophétesse, émule de Suzette Labrousse. Catherine, elle aussi, avait fait connaissance avec dom Gerle, la providence des prophétesses. Dom Gerle adopta ses principes, se fit préalablement délivrer un certificat de civisme par Robespierre, et se livra bientôt après aux pratiques blasphématoires du *culte de la Mère de Dieu*. Elles avaient lieu dans la rue Contrescarpe. L'initiation aux mystères de la mère de Dieu était tout à fait comique.

On était présenté par un des *frères*. Lorsque l'aspirant entrait dans l'appartement sacré, Catherine s'avançait vers l'introducteur et lui disait : « Entrez, frère. » Ce n'étaient que salutations et signes. Un homme, revêtu d'une robe d'une *entière blancheur*, se présentait. On disait aux nouveaux venus : « Frères et amis, asseyez-vous. » Le frère sortait, puis reparaissait accompagné d'une femme, laquelle prononçait solennellement ces mots : « Venez, homme mortel, vers l'immortalité. La Mère de Dieu vous permet d'entrer. » L'aspirant une fois introduit dans le sanctuaire, on allumait en plein jour un réverbère à trois branches. L'*éclaireuse* chargée d'instruire les catéchumènes entrait et disait : « Enfants de Dieu, préparez-vous à chanter la gloire de l'Etre-Suprême; qu'on dispose les lieux autour de nous. » Et aussitôt un fauteuil blanc, placé sur trois petits gradins au fond de la salle, était découvert Il y avait à droite un fauteuil bleu, et à gauche un fauteuil cramoisi. Un coup de sonnette se faisait entendre. Une alcôve fermée par deux rideaux s'entr'ouvrait pour laisser sortir une femme dont la tête et les mains s'agitaient sans cesse. Attention! silence! recueillement! Voici la Mère de Dieu! Elle s'assied. Deux femmes se mettent à genoux devant elle, baisent ses pantoufles, et se relèvent en s'écriant : « Gloire à la Mère de Dieu! » Un adepte apporte une aiguière à Catherine Théot, qui se lave les mains. Chacun est assis. « Enfants de Dieu, dit alors Catherine, votre mère est au milieu de vous; je vais purifier les profanes. » Chacun, à tour de rôle, s'agenouille et baise le front de la Mère de Dieu, qui impose les mains aux assistants en prononçant ces paroles : « Amis de mon fils, je vous chéris tous. »

Nous pouvons appeler ces cérémonies préalables le premier point de la réception.

Voici le second point : dom Gerle entre; on s'incline. Lui-même il s'agenouille et embrasse la Mère de Dieu, qui lui dit : « Prophète de Dieu, prenez séance. » Le prophète s'assied dans un fauteuil cramoisi, lève la main droite et s'écrie : « Amis de Dieu, réunissons-nous. » Il fait un signe à l'*éclaireuse*, qui le lui rend, et il dit : « Frères et sœurs, assistez; » il ajoute, en s'adressant aux récipiendaires : « Et vous, profanes, disposez-vous à la grâce de Dieu; levez la main droite et répondez : jurez-vous, promettez-vous de répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour soutenir et défendre, soit l'arme à la main, soit par tous les genres de mort possibles, la cause et la gloire de l'Etre-Suprême? »

A cette question le récipiendaire répond : « Je le jure.

— Jurez-vous obéissance et respect à la Mère de Dieu ici présente?

— Je le jure.

— Promettez-vous soumission aux prophètes de Dieu et à leurs ministres?

— Oui. »

Alors l'*éclaireuse* fait lecture de l'Apocalypse. L'évangile étant lu, dom Gerle lève prophétiquement les mains au ciel. Le récipiendaire est conduit auprès de Catherine Théot, qui lui dit : « Mon fils, je vous reçois au nombre de mes élus, vous serez immortel. » Elle lui baise le front, les oreilles, les yeux, les joues, le menton, et prononce des mots sacramentels. Elle lui fait avec le pouce un signe en forme d'équerre, une barre au-dessus des sourcils. Puis le récipiendaire reçoit le baiser fraternel de tous les enfants de Dieu.

Cela terminé, les frères entonnaient des hymnes dont les paroles avaient toujours un sens prophétique. Tels étaient à peu près tous les rites du fameux culte.

Catherine Théot faisait des prédictions qui avaient trait au gouvernement en vigueur :

De l'ennemi la tête altière
Doit en peu tomber sous nos coups.

Ou bien :

Et seront terrassés ces Titans orgueilleux,
Osant, dans leur fureur, braver même les cieux.

Et encore : « A la Pentecôte ou aux environs, frappera enfin et se fera sentir sur la partie proprement enragée des chefs de la nation, le coup céleste et vengeur, depuis un long temps différé à mes yeux, qui, de longue main, désirent voir l'ordre et le bon ordre rétabli en France par un coup du ciel; mais ce qui est différé n'est point pour cela perdu et manqué. »

Elle écrivait des lettres mystiques, comme celle-ci : — « O Gerle, cher fils Gerle, chéri de Dieu, digne amour du Seigneur..., c'est sur ta tête, sur ce front paisible où doit être posé le diadème digne de ta candeur... Vis à jamais, cher frère, dans le cœur de tes deux petites sœurs... elles t'engagent à venir déjeuner avec elles demain, jour de *décadi*, sur les neuf heures et demie, ni plus tôt, ni plus tard... Mille choses agréables au cher fils de la part de ses deux colombes. »

Les chères sœurs portaient les titres d'*éclaireuse*, de *chanteuse* et de *colombe*. L'*éclaireuse* introduisait le nouveau-venu, le catéchumène, dans la chambre des mystères de la *Mère de Dieu;* la *chanteuse* et la *colombe* étaient plus spécialement chargées d'entonner les cantiques à la louange du Dieu vivant. Il y avait aussi le *frère servant*.

Catherine, nous le répétons, se disait la *Mère de Dieu*, avec lequel elle avait de fréquentes révélations. Elle voyait dans dom Gerle son second prophète; elle prétendait avoir passé au travers des murs de la Bastille et de la Salpêtrière, où elle avait été enfermée. Elle soutenait que son trône était le Panthéon. Dans une lettre, elle appelait Robespierre son premier prophète, son Mahomet, élevant un trône par les mains des illuminés. Elle soumettait tout à elle, Mère de Dieu, tout, les rois, les princes, les sujets, la Convention elle-même. Ces momeries, plus plaisantes que dangereuses, parurent aux *Robespierristes* une trame ourdie par le comité de salut public contre leur chef.

En effet, on accusait l'Incorruptible de protéger dom Gerle et Catherine Théot, accusations auxquelles son projet connu de fête à l'Etre-Suprême ne laissait pas que de donner une certaine force. Mais, contrairement aux prévisions des *Robespierristes*, lorsqu'ils se déchaînèrent contre la vieille folle illuminée, la conspiration de Catherine Théot frappa Robespierre. La *Mère de Dieu* fut arrêtée et décrétée d'accusation avec dom Gerle, son *second prophète*. Quant au *premier prophète*, Robespierre, il prit peu garde à cet événement, et ne continua pas moins de poursuivre son idée religieuse, de célébrer la *fête de l'Etre-Suprême*.

Au jour choisi pour la célébration, il y eut un temps magnifique. Dès cinq heures du matin, des salves d'artillerie, et le rappel battu dans toutes les rues, réveillèrent la population parisienne. Chaque citoyen tendit sa maison de fleurs et de verdure, absolument comme jadis pour la Fête-Dieu. Dans chaque section, on avait fait choix de dix vieillards, de dix mères de famille, de dix jeunes filles de quinze à vingt ans, d'autant d'adolescents de quinze à dix-huit ans, de dix enfants mâles, au-dessous de huit ans, pour composer le cortége. A huit heures du matin, une seconde salve d'artillerie annonça le rendez-vous au Jardin-National, où un orchestre exécuta une symphonie jusqu'à l'arrivée des députés de la Convention, président en tête. Un échafaudage avait été dressé sur le bassin rond en face du château. Au centre s'élevait la *Sagesse*, recouverte d'une toile garnie d'artifices, qui la déguisait de telle manière qu'elle représentât l'*Hydre de l'athéisme*. Le président, avec une lance à feu, allégorie du flambeau de la *Raison*, incendia le monstre de toile artificielle. Après cet embrasement subit, on ne vit plus que la Sagesse sur son trône. Puis, un roulement de deux cents tambours annonça le départ du cortége pour le *champ de la Réunion*.

Le cortége suivit cet ordre de marche. Détachement de cavalerie, précédé d'un grand nombre de trompettes. — Les sapeurs pompiers. — Les canonniers des quarante-huit sections. — Cent tambours. — Vingt-quatre sections marchant sur deux colonnes de chacune six personnes : au milieu des deux colonnes s'avançaient les adolescents; à droite, les bourgeois et les vieillards; à gauche, les femmes et les jeunes filles. — Corps de musique suivant ce groupe. — Autre corps de musique. — Un char sur lequel brillaient des trophées et des instruments des arts et métiers, ainsi que des productions du territoire français : il était traîné par huit superbes taureaux couverts de festons et de guirlandes. — Autre groupe de cent tambours. — Vingt-quatre autres sections de Paris, dans le même ordre que les premières, et au milieu d'elles un char d'enfants aveugles qui chantaient des hymnes à la Divinité. — Corps de cavalerie fermant la marche.

Au *champ de la Rréunion*, la colonne des femmes se développa à droite; celle des hommes à gauche. Aussitôt qu'ils eurent, les uns et les autres, entouré l'autel à l'Etre-Suprême, le corps de musique exécuta des hymnes et des symphonies. La fête se termina par des danses, des illuminations, des repas civiques, où chacun s'embrassa. Il n'y eut ni confusion, ni dispute, ni accident pendant cette partie bruyante de la cérémonie.

Les mères qui figuraient dans le cortége étaient habillées de blanc, avec des rubans aux couleurs du jour. Les jeunes filles, aussi vêtues de blanc, étaient coiffées en cheveux : des fleurs ornaient leurs têtes. Les membres de la Convention nationale, qu'on voyait pour la première fois revêtus d'un costume uniforme, portaient un habit bleu barbeau, noué avec une ceinture tricolore. Leurs sabres, leurs chapeaux, leurs rubans, leurs panaches, donnaient à la cérémonie un caractère de véritable majesté. Chacun d'eux tenait à la main un bouquet de fleurs.

Robespierre, président de la Convention, était, seul, vêtu d'un habit bleu foncé, et coiffé d'un chapeau à panache flottant. Il portait deux bouquets; l'un énorme, à la main; l'autre moins fort, sur le cœur. Il trônait. Tous les regards le cherchaient, l'examinaient, contemplaient avec avidité cet homme à l'élévation duquel avaient contribué les chutes successives des *Hébertistes*, des *Dantonistes*, des partisans de Camille Desmoulins, de Chabot et de Chaumette. Robespierre, dit un éloquent historien, avait sur le front l'orgueil, et sur les lèvres, le sourire de la toute-puissance. Couthon, le paralytique, porté sur un fauteuil, Saint-Just et Lebas obtenaient quelque peu des hommages que chacun rendait à l'*Incorruptible*.

Mais, est-ce un effet de la politique que le triomphe soit si près de la chute, le Capitole si voisin de la roche Tarpéienne? La fête de l'Etre-Suprême fut le triomphe de Robespierre et de ses amis, et pourtant, à dater de ce jour son étoile pâlit. Ses ennemis, plus modérés ou plus exaltés que lui, n'avaient pas oublié que Catherine Théot l'appelait son *premier prophète*. Ils avaient remarqué, publié malignement que la fête de l'Etre-Suprême coïncidait fort à propos avec la présidence de Robespierre. Ils l'accusaient de chercher à s'entourer d'une sorte de garde prétorienne. Ils avaient remarqué aussi qu'il affectait de marcher seul au cortége, lors de la cérémonie, que plus d'un spectateur avait crié sur son passage : *Vive Robespierre!* — « Voyez-vous, avait dit l'un d'eux, comme on l'applaudit, ne veut-il pas faire le dieu? » — « Il y a encore des Brutus, » avait balbutié un autre. — « Vois-tu cet homme, avait exclamé un troisième, il se croit déjà dieu, et il veut accoutumer la République à adorer quelqu'un pour se faire adorer plus tard. » — « Il a inventé Dieu, s'était écrié un quatrième, parce que c'est le suprême tyran. Il veut être son sacrificateur. Il pourrait bien être sa victime. »

XV.

Quelques détails sur le comité de salut public. — État de la guerre en Vendée.

Tout le fait présager : encore quelque temps, et Robespierre sera aussi dépopularisé que ceux qui l'ont précédé au pouvoir. Alors il ne s'agira plus d'une question de principes, mais seulement de personnes. La montagne a succédé à la gironde; Tallien succédera à Robespierre. Les événements ne se présentent plus sous le même aspect. La chute de Robespierre trouvera bientôt son explication toute natu-

relle. Rendons-nous bien compte auparavant de sa puissance, en jetant un coup d'œil sur le comité de salut public, qu'il dirigea à son gré.

Peu de détails sont donnés par les historiens sur les séances de ce comité. On sait qu'il participait des assemblées délibérantes pour le tumulte de ses séances, et qu'il ressemblait à un conseil d'Etat pour l'unité de ses mesures. Les membres qui le composaient pouvaient être considérés comme autant de chefs de parti, brûlant d'un zèle sans limites, toujours prêts à anéantir l'autorité conventionnelle. Le comité de salut public dominait la Convention : Robespierre dominait le comité de salut public. Cette situation grave pouvait motiver une insurrection en faveur des *Robespierristes*, et c'est à quoi tendait surtout Saint-Just, qui comprenait bien que la Convention étant un pouvoir nul, il fallait une volonté respectée au milieu de tant de volontés inertes et inconstantes.

Les séances du comité de salut public avaient lieu comme *en famille*. On se réunissait dans une petite salle. Neuf membres travaillaient jour et nuit, sans président, autour d'une table couverte d'un tapis vert. La salle était tendue d'un papier de même couleur. Chacun des membres ayant sa spécialité, opinait et faisait adopter à tour de rôle ses sentiments sur les questions pendantes. Les délibérations avaient lieu en secret. Ce comité était chargé de surveiller et d'accélérer l'administration confiée au conseil exécutif. Dans les circonstances urgentes, il prenait des mesures de défense générale extérieure et intérieure. Etabli d'abord pour un mois seulement, il vit son pouvoir s'accroître et se prolonger de jour en jour, à cause des affaires de la guerre, toujours urgentes. Il avait sous sa dépendance un *bureau de police générale* dont les membres exécutaient ses mandats d'arrêt. Les tribunaux et les commissions populaires devaient envoyer chaque jour au comité la notice des jugements qu'ils avaient rendus; l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, à Paris, était obligé de lui remettre au commencement de chaque décade la note des affaires qu'il se proposait de porter au tribunal dans le courant de la décade qui s'ouvrait.

A peine entré dans le comité, Robespierre en devint l'âme et le moteur. Ce succès le perdit. Les plus implacables ennemis de l'Incorruptible siégeaient dans le *Comité de sûreté générale*, et ils ne tardèrent pas à se déclarer ouvertement contre le puissant révolutionnaire.

Une lutte existait, on le voit, entre le comité de salut public et le comité de sûreté générale. De plus, au sein même du comité de salut public, quelques hommes jalousaient Robespierre, qui y possédait pour principaux amis Barrère, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes. Robespierre comptait en outre pour partisans dévoués Vadier, Amar, Voulland et David, dans le comité de sûreté générale. Tous ces hommes avaient l'un pour l'autre des procédés de bonne amitié, une foi vive dans l'avenir républicain de la France. Leur union fraternelle devait les faire mourir ou triompher ensemble. Leurs ennemis étaient les hommes vicieux et les riches. Selon les Robespierristes, « il fallait une volonté une, républicaine ou royaliste ; il fallait ne pas admettre le partage des propriétés, mais le partage des fermages. Pour remplir la première condition d'un gouvernement quelconque, c'est-à-dire l'unité, les représentants du peuple dans les provinces avaient été astreints à envoyer *décadairement* (tous les dix jours) à la Convention l'exposé fidèle de leurs actes.

Peu à peu, les plus intimes partisans de Robespierre l'accusèrent d'aspirer à la dictature, pendant que d'autres l'appelaient triumvir, et comprenaient dans le *triumvirat* Couthon et Saint-Just. Ce furent alors de sourdes menées, des débats interminables, qui permettaient aux coalisés de concevoir de grandes espérances, de croire à la réalisation prochaine de tous leurs projets.

Couthon, l'un des plus beaux caractères et l'un des hommes les plus calomniés de la révolution, était perclus des deux jambes. Jurisconsulte éloquent et instruit, il présidait le tribunal de Clermont lorsqu'il fut élu député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, dont il grossit les rangs démocratiques, dont il fut un membre très-distingué. Réélu à la Convention, il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Au 31 mai, il contribua à frapper les Girondins, mais en même temps il demanda qu'on l'envoyât en otage à Bordeaux, pour en tranquilliser les habitants sur le sort de leurs députés vaincus par la montagne. Membre du comité de salut public, il fut envoyé en mission à Lyon, il participa fort activement à la prise de cette ville, et sévit contre les chefs de la rébellion avec rigueur, mais sans cruauté. Fouché, seul, commit à Lyon les atrocités dont se rendit coupable la réaction démocratique. « Couthon, disait la Commune dans une de ses proclamations, n'a de vivant que la tête et le cœur, mais il les a brûlants de patriotisme. » Avec lui s'accordait parfaitement Saint-Just, qui fut, dès son entrée à la Convention, l'un des chefs du parti de la montagne.

Après avoir voté la mort de Louis XVI, après avoir pris une grande part à la rédaction de la Constitution de 1793, Saint-Just lut devant ses collègues un rapport qui concluait à la mise hors la loi ou à l'arrestation des principaux membres du parti girondin. Il demanda ensuite et obtint la suppression des différents ministères et la concentration de tous les pouvoirs de l'Etat dans les comités de la Convention. Nommé bientôt après membre du comité de salut public, puis envoyé en mission aux armées du Rhin et du Nord, et enfin élu président de la Convention, Saint-Just lut le rapport contre les Dantonistes. C'était un homme d'une puissante intelligence, un radical parmi les radicaux de la révolution. On l'a longtemps mis au nombre des purs utopistes ; mais le progrès a fait justice de cette opinion. Saint-Just joignait l'idéal à l'action, et s'absorbait dans la politique républicaine comme dans une croyance religieuse.

Voilà quels hommes composaient avec Robespierre le triumvirat qui gouverna la France pendant plusieurs mois.

Pendant le mois de messidor an III (juin-juillet), la guillotine ne désempara pas. Le 1er, dix-sept accusés furent envoyés à l'échafaud ; le 2, trente-huit; le 3, quarante; le 5, dix-neuf; le 6, vingt-cinq; le 7, quarante-quatre; le 8, quarante-huit; le 18, trente; le 19, soixante-neuf; le 21, soixante ; le 22, quarante-quatre; le 23, six; le 24, vingt-quatre; le 25, trente-huit; le 26, trente-sept; le 28, trente-huit; le 29, quarante.

La mort parcourait l'intérieur de la France. Les gouvernants s'entretuaient. Quelles que fussent néanmoins les espérances des rois de l'Europe, spéculant sur nos disssensions civiles, la guerre extérieure prenait bonne tournure pour nous.

La seconde moitié de juin et presque tout le mois de juillet ne forment qu'une chaîne de succès dont les anneaux sont Fleurus, Ostende, Mons, Tournai, Gand, Bruxelles. Namur, Neuport, Anvers, Liége. Les soldats brûlent tous du désir de posséder le brevet déclarant, au nom de la Convention nationale, qu'ils ont *bien mérité de la patrie*. Les défaites et les victoires prouvent également leur dévouement et leur persévérance.

Les batailles de Turcoing et de Fleurus, qui avaient assuré le salut de la France, donnèrent lieu à des fêtes magnifiques dans le Jardin-National ; mais un combat naval désastreux, perdu par la flotte française, découragea notre marine, déjà bien faible, et mit seulement en relief l'héroïsme de nos matelots. Le vaisseau *le Vengeur* s'engouffra dans les flots plutôt que de se rendre aux Anglais.

En Vendée, la proscription des girondins le 31 mai 1793, avait redonné de la vigueur aux soulèvements des populations. Plusieurs départements, notamment la Bretagne et la Normandie, s'étaient révoltés, et forçaient la Convention nationale à disséminer ses forces, conséquemment à les affaiblir. Chaque revers, éprouvé par nos troupes aux frontières, avivait le courage des royalistes, et rallumait leur enthousiasme éteint ou près de s'éteindre. Néanmoins, leurs avantages étaient toujours contre-balancés par des défaites. Ils s'étaient emparés de Fontenay et de Saumur; mais en revanche, ils avaient peu de temps après complétement échoué devant Nantes. Lorsque les divisions incessantes se mirent dans le parti de la montagne, lorsque la faction des *indulgents*, menacée de mort, courut des dangers extrêmes en août 1798, lorsque la détresse publique, la pénurie des finances et le discrédit des assignats furent à leur comble, la Vendée devint plus menaçante que jamais. La politique de Robespierre n'avait pu empêcher que Westermann ne fût battu à Châtillon, et le général Labarolière à Vihiers. Tous les décrets lancés contre les Vendéens n'avaient servi qu'à les exaspérer davantage.

Il importait qu'une action décisive donnât la victoire aux républicains. Le 4 août 1793, les Vendéens avaient réuni leurs forces. Quarante mille hommes des leurs commandés par d'Elbée, de Lescure, de La Rochejaquelein et Charette, occupèrent les environs de Luçon, et voulurent livrer un combat décisif au général républicain Tuncq, qui était à la tête de la colonne de Luçon. Paysans contre soldats ne purent résister en rase campagne. Les quarante mille Vendéens prirent la fuite. Ce fut un coup terrible pour les royalistes.

Alors le gouvernement de la République arrêta un plan de campagne général contre la Vendée; la guerre civile fut soutenue par les héros de la guerre extérieure, par les soldats de Mayence, arrivés des bords du Rhin. Malgré ces renforts, les succès des troupes de la Convention s'arrêtèrent. Les généraux républicains ne s'entendaient pas entre eux; les querelles des clubs se continuaient dans leurs camps. Ils furent défaits à Torfou, et forcés de battre en retraite sur la ville de Nantes.

Le comité de salut public, qui avait peut-être un peu causé, par ses instructions maladroites et despotiques, les dernières déroutes des républicains, s'efforça de réparer sa faute, et poursuivit la guerre avec plus d'acharnement. Des hommes remarquables dirigeaient les mouvements. On obéissait aux ordres de Kléber, de Hoche, de Chalbos, d'Haxo et de Marceau, qui remportèrent la victoire de Cholet, et dispersèrent les Vendéens au delà de la Loire. Les principaux généraux vendéens étaient tués, blessés à mort ou faits prisonniers.

D'Elbée était près d'expirer, Bonchamp était mort, Lescure avait reçu une blessure mortelle. Les *bleus* se mirent à crier : *La Vendée n'est plus!* Pourtant la Vendée existait encore. Repoussés au delà de la Loire, les royalistes ne tardèrent pas à faire de fréquentes excursions en deçà. Les combats recommencèrent, à la fin de 1793, plus sanglants que par le passé. Les républicains éprouvèrent plusieurs échecs successifs, mais ils l'emportèrent sur leurs adversaires au Mans et à Savenay. Aussi, après quelques nouvelles rencontres, la guerre de la Vendée fut à peu près terminée, lorsque La Rochejaquelein et Hoche se trouvèrent en présence. Hoche transforma tout

dans l'armée de la Convention nationale. Véritable héros, homme antique, jeune, ardent, mais sûr de lui-même, plein de générosité et de grandeur, il rétablit la discipline, et parla aux soldats un noble langage. Ils l'aimèrent, l'admirèrent et lui obéirent aveuglément. A Hoche devait appartenir le beau titre de *pacificateur de la Vendée*.

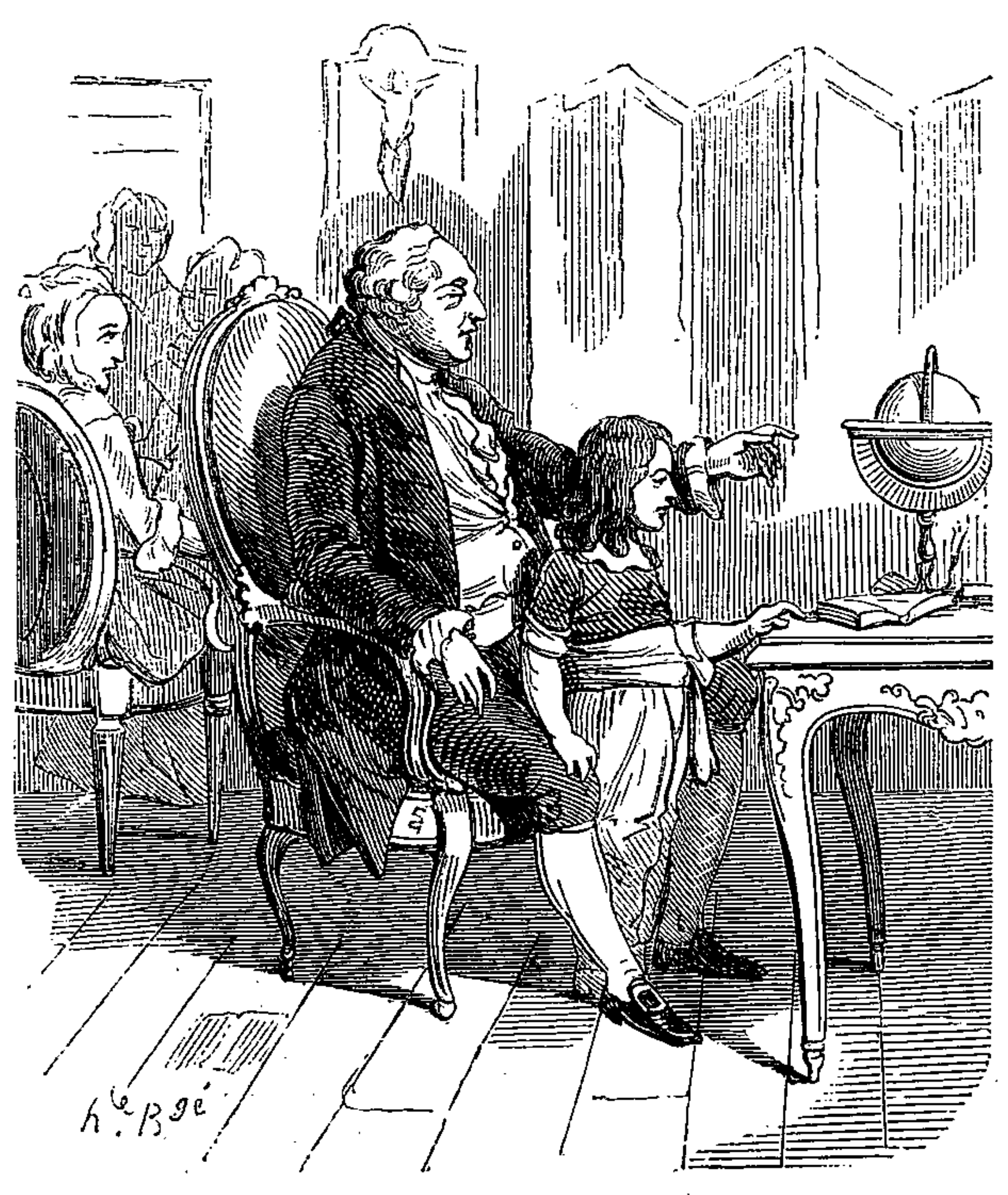
CINQUIÈME PARTIE.

RÉACTION THERMIDORIENNE.

I.

Accusations contre Robespierre. — Journées des 8 et 9 thermidor.

Le jour où Pichegru prit Anvers et Jourdan Liége, la réaction commença contre les *Robespierristes*. Robespierre se rendit à la Convention nationale et fit un discours violent pour imposer silence à



Louis XVI au Temple.

ses ennemis. Dans ce discours, il commenta toute la révolution française, il essaya de ramener à lui la Convention qui lui échappait, en désavouant toutes les mesures odieuses qu'on lui avait imputées pour en charger la mémoire de ceux qui avaient succombé pendant sa *dictature*. « Est-ce nous, s'écria-t-il, est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés... Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention nationale? qui demandions, dans les sociétés populaires, la tête de *six cents représentants du peuple?* Ce sont les monstres que nous avons accusés...... On disait aux nobles : C'est lui seul, Robespierre, qui vous a proscrits; on disait aux patriotes : Il veut sauver les nobles; on disait aux prêtres : C'est lui seul qui vous poursuit, sans lui vous seriez paisibles et triomphants; on disait aux fanatiques : C'est lui qui détruit la religion; on disait aux patriotes persécutés : C'est lui qui l'a ordonné, ou qui ne veut pas l'empêcher... En voyant la multitude des vices que le torrent révolutionnaire a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé, aux yeux de la postérité, par le voisinage impur de ces hommes pervers, qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité; mais la défaite des factions rivales a comme émancipé tous les vices. Ils ont cru qu'il ne s'agissait plus pour eux que de partager la patrie comme un butin, au lieu de la rendre libre et prospère; et je les remercie de ce que la fureur dont ils sont animés contre tout ce qui s'oppose à leurs projets, a tracé la ligne de démarcation entre eux et tous les gens de bien...... Ainsi donc, des scélérats nous imposent la loi de trahir les peuples sous peine d'être appelés dictateurs! Souscrirons-nous à cette loi? Non! Défendons le peuple, au risque d'en être estimés. Qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime et nous par celle de la vertu. Dirons-nous que tout est bien? Continuerons-nous de louer, par habitude ou par pratique, ce qui est mal? Nous perdrions la patrie. Révélerons-nous les abus cachés? Dénoncerons-nous les traîtres? On nous dira que nous ébranlons les autorités constituées; que nous voulons acquérir à leurs dépens une influence personnelle. Que ferons-nous donc? notre devoir. Que peut-on objecter à celui qui veut dire la vérité, et qui consent à mourir pour elle? Disons donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention; que cette coalition a des complices dans le comité de sûreté générale et dans les bureaux de ce comité; qu'ils y dominent; que les ennemis de la République ont opposé ce comité au comité de salut public et constitué ainsi deux gouvernements; que des membres du comité de salut public entrent dans ce complot; que la coalition, ainsi formée, cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal? punir les traîtres, renouveler les bureaux de sûreté générale, épurer le comité de salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui en est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions sous le poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté : tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire; car que peut-on objecter à un homme qui a raison et qui sait mourir pour son pays? Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent servir impunément la patrie. Les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits tant que la horde des fripons dominera. »

Une démarche hasardée dans la Convention nationale lui avait semblé préférable à une insurrection dans les rues. Cette confiance le perdit. Cambon et Billaud-Varennes commencèrent l'attaque, et le discours de Robespierre, d'abord décrété pour l'impression, fut simplement renvoyé à l'examen du comité de salut public. Premier triomphe obtenu par les ennemis de l'*incorruptible*. Au club des Jacobins, Robespierre lut son discours, qui fut couvert d'applaudissements. Ses amis l'engagèrent à marcher en armes contre la Convention. Il refusa, par peur ou par scrupule. Robespierre n'était pas Danton. La nuit ne fut calme qu'en apparence.

Les ennemis de Robespierre se réunissent tous à la voix de Tallien. Les uns et les autres se disent : « Vous pleurez Vergniaud, nous pleurons Danton; réconcilions leurs ombres en frappant Robespierre. » C'en est fait : l'*incorruptible* est lui-même désigné comme un « ennemi du bien public dans l'*inventaire* des humains. » Le lendemain la lutte continue : Couthon, Saint-Just, Robespierre, d'une part; de l'autre, Tallien, Billaud-Varennes et Vadier. On s'accuse, on se défend. Après les reproches les injures; après les injures les menaces. Les conventionnels, pendant la discussion, crient plusieurs fois : *A bas le tyran!* L'arrestation du général Henriot, commandant de la garde nationale parisienne, ainsi que celle de son état-major, sont décrétées. La Convention nationale annonce qu'elle entre en permanence.

Successivement, on propose et on décide d'incarcérer Boulanger, Dufraisse et Dumas, le président du tribunal révolutionnaire. Vadier met au jour tous les actes les plus secrets de son ancien *compère* en les rembrunissant. Il l'accuse d'avoir dit à l'accusateur public, lors du procès de la Mère de Dieu : « Vous ne jugerez pas cette drogue. » Tallien l'accable à propos de son discours de la veille. Robespierre répond par des cris couverts eux-mêmes par les murmures désapprobateurs d'une partie de la Convention. Le député Louchet tranche la question et propose de décréter Robespierre d'*arrestation*, Lozeau ajoute : d'*accusation*. La chute du triumvir va vite. Il appelle le président *président des assassins*; il adjure la montagne. Mais un député, Charles Duval, lui porte le dernier coup en s'écriant : « Est-ce que cet homme sera toujours le maître dans la Convention? »

A ces mots les deux frères sont perdus. On les arrête, et de tous côtés les cris de *vive la liberté! vive la République!* se font entendre. Saint-Just, Couthon et Lebas subissent le même sort que Robespierre, et Fréron a déclaré « que la patrie en ce jour, et la liberté, sont sorties de leurs ruines. »

En apprenant l'arrestation de Robespierre et des autres députés, la Commune ne se laissa pas abattre. Fleuriot, maire, Payan, agent national, appelèrent à son de caisse les officiers municipaux. Il était cinq heures. Le conseil général du département s'assembla, et deux membres nommés par lui furent « chargés d'inviter les citoyens à s'unir à leurs magistrats pour sauver la patrie et la liberté. »

Une adresse au peuple parut :

« Des scélérats dictent des lois à la Convention, qu'ils oppriment. On poursuit *Robespierre*, qui fit déclarer le principe consolant de l'existence de l'Etre-Suprême et de l'immortalité de l'âme; *Saint-Just*, cet apôtre de la vertu, qui fit cesser les trahisons au Rhin et au Nord; qui, ainsi que *Lebas*, fit triompher les armes de la République avec *Couthon*, ce citoyen vertueux, qui n'a que le cœur et la tête vivants, mais qui les a brûlants de l'ardeur du patriotisme; *Robespierre le jeune*, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Et quels sont leurs ennemis? Un *Amar*, noble de trente mille livres de rente; *Dubarran*, vicomte, et des monstres de cette espèce; *Collot d'Herbois*, le partisan de l'infâme Danton, comédien qui, dans l'ancien régime, avait volé la caisse de sa troupe; *Bourdon (de l'Oise)*, qui calomnia sans cesse la commune de Paris; ce Barrère, qui appartient à toutes les factions tour à tour, et qui a fait fixer le prix des journées des ouvriers pour les faire périr de faim. Voilà les scélérats que le conseil te dénonce, peuple! lève-toi, ne perdons pas le fruit du 10 août et du 31 mai, et précipitons au tombeau tous les traîtres. »



Assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau.

Puis le conseil proclama « l'insurrection contre les oppresseurs du peuple qui voulaient faire périr ses défenseurs; » appela à lui les autorités constituées, la force armée, les sections, et leur fit jurer à toutes l'union et la fraternité, le salut de la patrie. Henriot dirigeait le mouvement. La gendarmerie se rangea sur la place de la Maison-Commune. On battit la générale dans les rues. La garde citoyenne s'arma en partie. Les canonniers des sections étaient prêts. Henriot cria *aux armes!* et engagea les passants à marcher sur la Convention nationale. Mais, chemin faisant, il fut pris et conduit au comité de sûreté générale. Entrave de quelques heures seulement à l'insurrection. Les députés arrêtés dans la journée, et Henriot lui-même, ne tardèrent pas à être délivrés. Alors la position de la Commune sembla s'améliorer encore. Lebas écrivit au commandant du camp de la plaine des Sablons de faire marcher contre la Convention les élèves de la patrie. Vaine demande, le commandant était arrêté. Le conseil général envoya des proclamations aux différents maires de la banlieue, notamment à celui de Bercy.

« Maire et patriotes de Bercy,

» Robespierre et les patriotes les plus purs de la Convention ont été arrêtés par des conspirateurs, et remis aussitôt en liberté par le peuple souverain. Accourez à la commune de Paris avec vos armes pour sauver la chose publique : le tocsin sonne pour donner l'éveil aux amis de la patrie. »

Il n'y avait plus à reculer : Robespierre avait échoué à la tribune, et ses amis voulaient le défendre avec le canon. Henriot donc, redevenu commandant de l'artillerie, pointa ses pièces sur la Convention. Les insurgés furent mis *hors la loi*. Cet événement ne déplaisait qu'à Robespierre, gardien toujours fidèle de la légalité. Il délibéra, et, pendant ses incertitudes, des citoyens des différentes sections vinrent offrir leurs bras au président de la Convention. A minuit, « partout le peuple était à la hauteur de la liberté; partout on entendait les cris de *Vive la République! Vive la Convention nationale!* » Le peuple avait juré de mourir pour ses mandataires, qu'une force armée respectable environnait.

Cependant Henriot agissait à la place de Robespierre. Il envoya un gendarme portant aux troupes l'ordre formel de se retirer au plus tôt. Le député Ferraud fit arrêter ce gendarme. Quelques militaires avaient aussi abandonné la cause des insurgés. Tardivement, Robespierre se décida à triompher ou à succomber, d'après le sort des armes. On l'allait voir se mesurer avec Barras. Il avait organisé un *comité des douze* et une commission exécutive. La place de Grève était couverte d'hommes, de baïonnettes, de canons. Jamais l'insurrection n'avait revêtu à ce point le caractère d'une guerre civile.

Ce fut vers la place de Grève que se dirigèrent, à deux heures du matin, les troupes de la Convention. Elles investirent la maison commune, et les huissiers de la représentation nationale, torches en main, lurent hautement à la multitude le décret qui frappait les rebelles. Le peuple délaissa ces derniers. Il criait : *Périssent les traîtres et les tyrans!* Quelques employés pénétrèrent dans la salle des communes, où délibéraient trente-six municipaux revêtus de leur écharpe. Le président, effrayé, laissa tomber la sonnette de ses mains. Chacun s'enfuit. Robespierre jeune sauta par une fenêtre, puis se jeta du haut en bas de la corniche de la façade de l'Hôtel-de-Ville. Lebas et Robespierre aîné voulurent se tuer avec un pistolet; mais le premier seul réussit. Robespierre avait la mâchoire inférieure fracassée. On arrêta les municipaux. Prisonniers et blessés, tous furent conduits, partie à la Convention, partie au comité de salut public et à la Conciergerie.



Triomphe de Marat.

Tous s'accusèrent réciproquement d'avoir perdu l'insurrection. Robespierre, son frère, Henriot, Couthon, Saint-Just, Dumas, Coffinhal, Payan, Simon, etc., furent exécutés sur la place de la Révolution.

Ainsi finit le *triumvirat*. Le lendemain de cette exécution, soixante-dix membres de la commune montèrent sur l'échafaud.

II.

OEuvres de la réaction thermidorienne. — Guerre faite aux jacobins.

La chute de Robespierre et de ses amis éveille de tous côtés les ambitions grandes ou petites. Beaucoup aspirent à remplacer ce « tyran abhorré, ce chef d'un triumvirat sanglant. » Ce ne sont que diatribes, que satires, que caricatures sur l'homme déchu.

Une gravure parut. Elle était intitulée : « *Le peuple français ou le régime de Robespierre.* » Un citoyen, un bandeau sur les yeux, est livré à la merci de toutes les furies politiques, de la force, de l'injustice, de la mort, etc. Il joue à colin-maillard, etc., etc., cherche le niveau de l'égalité et dit :

En vain de tous côtés j'allonge chaque membre;
Tout fuit dessous ma main quand je crois y toucher.
C'est moi, dans ce jeu-ci, que l'on veut attraper,
Et j'en serai longtemps, je crois, le pot de chambre.

On fit cette épigramme en guise d'épitaphe pour le défunt :

Passant, ne pleure pas son sort,
Car, s'il vivait, tu serais mort.

Cette épitaphe cadrait avec celle faite pour être placée sur la tombe de tous les jacobins :

Sous cette pierre repose
N..., ce fameux vaurien;
Mourir est la seule chose
Qu'il ait jamais fait de bien.

Par contre, on fit cette complainte :

Ah! pauvre peuple, adieu le siècle d'or;
N'attends plus que peine et misère :
Il est passé dès le 10 thermidor,
Jour qu'on immola Robespierre.

Des mots on passe vite aux actes. Les *sauveurs du pays* se montrent. Bientôt, dans le Midi, les réacteurs exercent des cruautés contre les sectaires de Robespierre et contre les autres républicains. Les *apitoyeurs* ont le dessus; les *crapauds du marais* triomphent de la *sainte montagne*. La réaction s'étend bien plus loin encore. Il ne reste que quelques débris du parti que l'on nomme à présent *terroriste*, en présence du parti *thermidorien*, dont Tallien et Fréron sont les chefs, dont ils ont, en 1793, posé les premières bases dans des séances tenues au café Corazza, au Palais-Royal. Les thermidoriens ont surnommé la belle madame Tallien, *Notre-Dame de thermidor ou de Bon-Secours*, la *sœur du pot de la Révolution*, la *Providence*, tandis que les royalistes sont assez osés pour l'appeler *Notre-Dame de septembre*, par allusion aux massacres des 2 et 3 septembre en 1792, pendant lesquels Tallien était secrétaire de la Commune. Le parti thermidorien est décidé à anéantir complétement les amis survivants du défunt triumvir, à écraser le parti qu'on désigne sous le nom de *la queue de Robespierre*. Et dans l'ombre les ci-devant, les aristocrates, les royalistes, travaillent à une restauration de la monarchie; après avoir agi dans l'ombre, ils affrontent le grand jour, enhardis par le succès des hommes de thermidor.

Maintenant nous allons marcher de réaction en réaction. On a retiré de la salle de la Convention nationale les bustes de Bauvais, de Marat, de Chalier et de Lepelletier, et les tableaux de David représentant la mort de ces deux derniers. Dans l'espace de quelques jours seulement, les conventionnels rapportent tous les décrets rendus sous l'influence de Robespierre. Ils prennent le parti d'épurer la commission populaire; ils abolissent le tribunal révolutionnaire, et ne le rétablissent que sur une motion de Billaud-Varennes, mais avec d'autres jurés, d'autres juges, d'autres principes que ceux du passé. Ils remplacent les membres du comité de salut public, guillotinés après les journées thermidoriennes, et décident que les comités seront dorénavant renouvelés par quart tous les mois, en annulant un certain décret qui les autorisait à arrêter toute personne, fût-elle même membre de la Convention nationale. Puis ils ordonnent une nouvelle organisation du tribunal, l'arrestation et la mise en jugement de Fouquier-Tinville. Ils acceptent la démission de Barras, commandant général de la force armée, et font cesser la permanence des séances de la Convention. Le lendemain, des envoyés de la commune de Cambray viennent dénoncer à la barre leur proconsul Joseph Lebon, et Lebon est décrété d'arrestation provisoire.

Le 21 thermidor (8 août 1794), Fouquier-Tinville, escorté par des gendarmes, est traduit à la barre. L'ex-accusateur public rejette tout l'odieux de ses actes sur Robespierre *au ton despotique*. Il accuse les amis de Robespierre, et se défend d'avoir pris place parmi eux. Interrogé sur les conspirations de l'étranger et du Luxembourg, il proteste de son dévouement sans réserve au salut de la patrie. Ces explications données, Fouquier-Tinville est reconduit en prison. Sombre figure que celle de cet homme! Antoine Quentin Fouquier-Tinville était né en 1747 au village d'Hérouelles, près de Saint-Quentin (Aisne). Il avait été procureur au Châtelet avant la révolution. Il connaissait donc bien l'art d'invoquer les textes de la loi. Dès 1789, Fouquier s'était fait remarquer dans les clubs par l'âpreté de ses opinions. Robespierre et Danton l'avaient protégé, avaient obtenu pour lui, en 1793, la charge d'accusateur public près le tribunal révolutionnaire. Alors il ne cessa de *requérir la mort* contre les ennemis du peuple, contre les suspects, contre Marie-Antoinette, contre les girondins. Créature de Danton et de Robespierre, il n'épargna pas même ses anciens protecteurs. Un autre *requit la mort* contre lui, et l'échafaud s'éleva pour l'homme qui s'en était fait pendant deux ans le pourvoyeur.

Cependant la Convention nationale poursuit son œuvre de réaction, en abrogeant la loi qui accordait précédemment quarante sous de prime par jour aux indigents qui assistaient aux assemblées des sections. Enfin Lecointre de Versailles, ayant accusé devant la Convention Barrère, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Amar, Vadier, Voulland et David, les députés repoussent avec adresse cette accusation *calomnieuse*, et déclarent qu'ils ne veulent pas sévir inexorablement contre les *terroristes*. La Convention a peur de se suicider elle-même, de donner trop de prise aux réacteurs royalistes, aux muscadins, à la *jeunesse dorée;* elle craint de travailler au rétablissement de la monarchie.

Elle fit en cela preuve d'habileté. Les jeunes gens de Paris poursuivaient partout les jacobins, c'est-à-dire les républicains, dans les cafés, aux spectacles, aux promenades. La Convention nationale se contenta, le 1er septembre, de chasser Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère du comité de salut public, en prenant soin de disposer les élections à cet effet.

Vainement donc Collot d'Herbois avait, l'un des premiers, dénoncé Robespierre, oubliant que longtemps il l'avait secondé, mais concevant une basse jalousie contre l'*incorruptible*, à cause de *ses hauteurs*, ou plutôt de sa supériorité dans les affaires de gouvernement. Et Billaud-Varennes, qui, lui aussi, avait accusé Robespierre de tyrannie, et rompu toute solidarité avec lui, les *thermidoriens* le récompensèrent en le déportant. Quant à Barrère, il se repentait, en républicain sincère, d'avoir prêté les mains à la réaction organisée par Tallien.

Ce Tallien, par qui la Convention s'était d'abord laissée guider, quels droits avait-il aux hommages des hommes qui maudissaient les rigueurs révolutionnaires? Tallien ne pouvait passer pour un apôtre de la modération. Né à Paris en 1769, fils d'un maître d'hôtel du marquis de Bercy, il avait dû à ce noble l'instruction superficielle qu'il avait reçue. Dans l'*Ami du citoyen*, qu'il publia, il avait soulevé plusieurs fois le peuple contre Louis XVI et ses ministres, il appartenait à la société des jacobins; il avait contribué au 10 août; il avait complétement excusé les massacres des prisons en septembre, « parce qu'il n'y avait là que des scélérats; » il s'était montré l'un des conventionnels les plus acharnés à poursuivre le parti de la Gironde; il s'était écrié un jour en pleine assemblée : « Et que m'importe à moi le pillage de quelques maisons! » Envoyé à Bordeaux pour y organiser le gouvernement révolutionnaire, il s'y était conduit en implacable proconsul.... Mais un jour il s'était épris de la belle madame de Fontenay, et la *modération* lui était venue avec l'amour, avec les goûts du plaisir et du luxe. Sans idées politiques arrêtées, Tallien avait frappé Robespierre par prudence personnelle.

La Convention nationale entreprit de jouer un rôle indigne d'une assemblée. Pour concilier toute chose, elle accorda à l'exaltation des derniers partisans du régime dictatorial la translation des cendres de Jean-Paul Marat, l'*ami du peuple*, au Panthéon; elle en fit retirer les cendres de Mirabeau le *traître*. Les honneurs que l'on rendait alors à l'*ami du peuple* n'étaient pas sincères. Aucun député cependant ne réclama. Par compensation, on transporta aussi les cendres de J.-J. Rousseau dans le temple des grands hommes.

Mais, concilier en politique, c'est presque chercher la pierre philosophale. Ce rôle ne put être longtemps celui de la Convention nationale, qui remplaça encore Carnot, Robert-Lindet et Prieur de la Côte-d'Or au comité de salut public, qui défendit les corporations et affiliations entre les sociétés populaires, et qui commença à proscrire l'ancien ordre de choses, en faisant reprendre à *Commune-Affranchie* son nom de ville de Lyon, en déclarant que Lons-le-Saulnier n'était plus en rébellion, en exigeant que chacun portât le nom de son père simplement, non ceux de Brutus et de Scévola, en réintégrant dans la jouissance de leurs biens les prévenus d'émigration qui avaient obtenu des arrêtés favorables des corps administratifs.

Tallien, le principal auteur du 9 thermidor, avait failli être assassiné dans la rue des Quatre-Fils, au Marais. Alors les persécutions contre les jacobins redoublèrent; la Convention anima contre eux la populace; on les traqua de toutes parts. Un jour le député Legendre se mit à la tête de quelques hommes dévoués à la réaction, et il s'en vint, par ordre du comité de salut public, chasser les *anarchistes* de la salle de leurs séances, et fermer les portes du club. Le lendemain, un décret de la Convention nationale déclara que les séances de la société des jacobins seraient suspendues. Proposition fut faite de « démolir l'Hôtel-de-Ville, à cause des crimes de la Commune. » La réaction marchait toujours, exagérée, folle, impitoyable, comme toutes celles qui suivent les profondes révolutions, les vigoureux mouvements populaires.

On abolit toutes les lois sur le *maximum* et sur le commerce des grains.

Les armées répondirent à la nouvelle du 9 thermidor par des bulletins de victoire. Elles s'étaient peu préoccupées des principes du

triumvirat de Robespierre, Couthon et Saint-Just, elles se préoccupèrent moins encore de la réaction thermidorienne. Nos généraux grandissaient en courage et en génie. La bataille de Fleurus avait exalté leur âme. Pichegru, Jourdan, Moreau, Moncey, — et d'autres qui combattaient sous leurs ordres, — repoussaient la foule envahissante des alliés. Le premier avait pris Ostende, Tournay, Gand, Neuport et Anvers, puis Valenciennes, puis Oppenhein, Alzey, Vanloo, puis Nimègue. Le second avait pris le château de Namur et Liége, repris Aix-la-Chapelle, pris Cologne et Coblentz, Maëstricht, gagné la belle victoire d'Aldenhoven. Les deux derniers triomphaient aussi, l'un sur les frontières d'Espagne, l'autre sur le Rhin.

Quant aux *chouans*, qui avaient succédé aux Vendéens, la Convention nationale cherchait à les ramener par la douceur, et elle leur adressait cette proclamation :

« *La Convention nationale à tous ceux qui ont pris part aux révoltes qui ont éclaté dans les arrondissements des armées de l'Ouest, des Côtes de Brest et des Côtes de Cherbourg.*

» Depuis deux ans vos contrées sont en proie aux horreurs de la guerre; ces climats fertiles, que la nature semblait avoir destinés pour être le séjour du bonheur, sont devenus des lieux de proscription et de carnage. Le courage des enfants de la patrie s'est tourné contre elle-même; la flamme a dévoré les habitations, et la terre couverte de ruines et de cyprès refuse à ceux qui survivent les subsistances dont elle était prodigue.

» Telles sont, ô Français, les plaies douloureuses qu'ont faites à la patrie l'orgueil et l'imposture. Les fourbes ont abusé de votre inexpérience. C'est au nom du ciel juste qu'ils armaient vos mains du fer parricide; c'est au nom de l'humanité qu'ils dévouaient à la mort des milliers de victimes; c'est au nom de la vertu qu'ils attiraient chez vous des scélérats de toutes les parties de la France, qui faisaient de votre pays le réceptacle de tous les monstres vomis du sein des nations étrangères.

» Oh! que de sang répandu pour quelques hommes qui voulaient dominer! O vous, qu'ils ont entraînés, pourquoi faut-il que vous ayez rejeté la lumière qui vous était offerte pour ne saisir qu'un fantôme cruel? Pourquoi faut-il que vous ayez préféré des maîtres à des frères, et les torches du fanatisme au flambeau de la raison?

» Que vos yeux se dessillent enfin. N'est-il pas temps de mettre un terme à tant de calamités? Affaiblis par des pertes multipliées, désunis, errants par bandes éparses, sans autre ressource que celle du désespoir, il vous reste encore un asile dans la générosité nationale. Oui! vos frères, le peuple français tout entier veut vous croire plus égarés que coupables; ses bras vous sont tendus.

» La Convention nationale vous pardonne en son nom si vous posez les armes, si le repentir, si l'amitié sincère vous ramènent à lui; sa parole est sacrée, et si d'infidèles délégués ont abusé de sa confiance et de sa vertu, il en sera fait justice.

» Ainsi la République, terrible envers les ennemis du dedans comme elle l'est envers ceux du dehors, se plaît à rallier ses enfants égarés. Profitez de sa clémence, hâtez-vous de rentrer au sein de la patrie. Les auteurs de vos maux sont ceux qui vous ont séduits. Il est temps que les ennemis de la France cessent de repaître leurs yeux du spectacle de nos dissensions intestines; eux seuls sourient à nos malheurs; eux seuls en profitent; il faut déjouer leur politique, leur politique impie, il faut tourner contre eux les armes qu'ils ont apportées chez vous pour votre destruction.

» Français, n'appartenez-vous donc plus à ce peuple sensible et généreux? Les liens de la nature sont-ils brisés entre nous, et le sang des Anglais a-t-il passé dans vos veines? Massacrerez-vous donc les familles de vos frères, vainqueurs de l'Europe, plutôt que de vous unir à eux pour partager leur gloire? Non, l'éclair de la vérité a frappé vos regards. Déjà plusieurs d'entre vous sont rentrés, et la sécurité a été le prix de leur confiance. Revenez tous; que les foyers de chacun de vous deviennent plus sûrs et plus paisibles. Que l'abondance renaisse, que les champs se cultivent, que les communications se rétablissent. Ne songeons plus qu'à nous venger ensemble de l'ennemi commun, de cette nation implacable et jalouse, qui a lancé parmi nous les brandons de la discorde; que l'Europe républicaine se dirige tout entière contre ces violateurs des droits de tous les peuples; que tout s'anime dans nos ports; que l'Océan se couvre de corsaires, et qu'une guerre à mort passe enfin avec tous ses fléaux des bords de la Loire aux bords de la Tamise.

DÉCRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

» ART. I[er]. Toutes les personnes connues dans les arrondissements de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg, sous le nom de rebelles de la Vendée et de chouans, qui déposeront leurs armes dans le mois qui suivra le jour de la publication du présent décret, ne seront ni inquiétées ni recherchées dans la suite pour le fait de leur révolte.

» II. Les armes seront déposées aux municipalités des communes que les représentants du peuple indiqueront.

» III. Pour l'exécution du présent décret, les représentants du peuple Ménuau, Delaunay, Gaudin, Lofficial, Morisson et Chaillon se rendront dans les départements qui composent l'arrondissement de l'armée de l'Ouest, et les représentants Guermo et Guermeur dans les départements qui composent les arrondissements des armées des Côtes de Brest et des Côtes de Cherbourg.

» Ces représentants sont investis des mêmes pouvoirs que les autres représentants envoyés près lesdites armées et dans les départements. »

L'effet de la proclamation fut de faire mettre bas les armes à quelques insurgés.

III.

Outrages à la mémoire de Marat. — Journée du 1er prairial. — Mort du député Féraud. — Constitution de l'an III.

Qu'était-ce donc que cette jeunesse réactionnaire dont Paris voyait chaque jour les exploits? Qu'était-ce donc que la *jeunesse dorée?* Elle se composait d'habitués de cafés et d'estaminets, de commis marchands, de clercs de notaires et d'avoués, ennemis de la révolution, parce que la révolution avait infiltré dans le pays les idées sérieuses, parce qu'elle avait supprimé le carnaval. Ces contre-révolutionnaires avaient mis à la mode une coiffure dite *à la victime*, c'est-à-dire une coupe de cheveux ressemblant à la *toilette* des condamnés à mort; ils portaient les cheveux très-courts par derrière, très-longs et abaissés sur les yeux par devant; ils avaient donné l'idée du *bal des victimes*, où une femme n'était pas admise si quelque membre de sa famille n'avait péri sur l'échafaud. Les invitées revêtaient un châle rouge et se coupaient les cheveux à fleur du cou. Ces usages ridicules obtinrent quelque succès. Les femmes, en général, se coiffèrent de bonnets *à l'humanité* et se servirent de corsets *à la justice*. Quant aux élégants du premier ordre, ils eurent des oreilles de chien, des cheveux longs et poudrés flottant des deux côtés sur la poitrine, une cadenette retroussée, un habit court et carré, et des gilets chamois à boutons de nacre. Les femmes de la haute société adoptèrent les robes transparentes, qui rappelaient le plus possible les costumes des courtisanes grecques. Hommes et femmes parlèrent le langage des anciens marquis : « Ma paole d'honneu, c'est incoyable... » Madame Tallien et madame Récamier furent les héroïnes, les reines de cette société. Leurs salons *dorés* devinrent les plus recherchés.

On publia dans le *Journal de Paris* un article assez spirituel *sur la jeunesse dorée.*

Le titre était : MÉDECINE. — *D'une nouvelle maladie de jeunesse nommée le sexa* (Pour dire : *Qu'est-ce que c'est que cela?* les muscadins prononcent; *sexa?)*

L'auteur de l'article se désolait de la dégénération dont la race humaine se trouvait affectée, et ajoutait :

« Les signes pathognomoniques de cette dégénération sont d'abord un relâchement total du nef optique, ce qui oblige le malade de se servir constamment de lunettes, dont la nécessité croît en raison de la proximité des objets, et un refroidissement de chaleur naturelle qu'il est difficile de vaincre, à moins d'un habit boutonné très-serré, et d'une cravate sextuplée, où le menton disparaît, et qui menace de masquer bientôt jusqu'au nez. »

L'auteur signalait encore, comme preuves de vieillesse anticipée, l'extinction à peu près totale de la voix, « réduite à un bourdonnement confus qui ne ressemblait pas mal au pz-pz-pz par lequel on appelle un chien de dame, » et aussi l'usage d'un gros bâton plombé, etc., etc.

Les réacteurs, tout en se réjouissant de la mort de Robespierre, n'osèrent pas tout d'abord jeter le masque; aussi accueillirent-ils avec autant d'enthousiasme que les jacobins la translation au Panthéon des *cendres* de Marat. Fréron se proclamait hautement le disciple chéri de l'*ami du peuple.* Cependant, déjà, dans les départements, la *séquelle* des muscadins et des suspects avait presque mis hors la loi les comités révolutionnaires. Déjà on entendait chanter :

Oui, Dieu veut délivrer la France
De tous les comités pervers;
Leur criminelle surveillance
Tendait à nous donner des fers.
Voici l'heureux moment de notre délivrance,
Que des honnêtes gens *tous* les yeux soient ouverts.

A Paris, des muscadins à cravates osaient crier dans les rues : « A bas les jacobins! à bas les intrigants! à bas la queue de Robespierre! » Il devenait galant de se récrier contre les faits révolutionnaires.

Bientôt la haine des muscadins pour le nom de *Marat*, dont Fréron s'était intitulé « le disciple chéri, » n'eut pas de pareille. Le 1er janvier, ils coururent au *théâtre Feydeau*, briser le buste de celui qu'ils appelaient *Cartouche* Marat. Le buste fut réparé; mais, un mois après, les agitateurs recommencèrent. On jouait *Phèdre* de Racine.

Avant le lever du rideau, ils crièrent: *à bas Marat!* Un spectateur, placé dans le balcon voisin du buste, escalada la loge et précipita l'*ami du peuple* du haut de la console qui lui servait de piédestal. Le même jour, le buste de Marat fut également renversé au théâtre de la République et au théâtre Montansier, tandis que dans la rue Montmartre des enfants promenaient ce buste et le jetaient dans un égout en criant: *Marat, voilà ton Panthéon!* Avec le temps, la réaction contre Marat ne connut plus de bornes. On brisa en grande pompe les bustes de l'*ami du peuple*, sur les places, dans les théâtres et autres lieux publics. La section Marat reprit son ancien nom de section du Théâtre-Français. On enleva la chapelle érigée en l'honneur de l'implacable journaliste, place du Carrousel.

Quelques groupes protestaient; la mémoire des victimes du 9 thermidor demeurait toujours intacte au fond de bien des cœurs. Pour se rassurer, les conventionnels réorganisèrent la commune de Paris (22 février 1795), mais sur des bases tout autres que celles de l'ancienne. Elle fut divisée en douze municipalités, avec traitement affecté aux officiers de l'état civil et à leurs substituts. Le 24, on permit le libre exercice des cultes, non manifesté à l'extérieur par signes, affiches ou proclamations. Les clubs de Lazouski et celui des Quinze-Vingts, clubs ardents, furent fermés provisoirement.

Comme la disette régnait dans Paris, les jacobins exaspérés tentèrent une insurrection. Des rassemblements se formèrent le 17 mars; des députations des sections du Finistère et de l'Observatoire se présentèrent à la barre, et un orateur adressa ces paroles aux conventionnels: « Le pain nous manque; nous sommes à la veille de regretter tous les sacrifices que nous avons faits pour la révolution... » Aux murmures désapprobateurs des députés, les pétitionnaires répondirent par les cris: *Du pain! du pain!* et l'orateur populaire continua: « Ne laissez pas flotter au milieu de nous l'étendard de la famine; déployez tous les moyens que le peuple a mis entre vos mains, et donnez-nous du pain. Huit cents de nos camarades attendent votre réponse. Jusqu'à ce que vous ayez satisfait à notre demande, nous crierons *vive la République!* »

Cependant, la tranquillité ne fut presque point troublée. Le 15, un décret avait fixé la ration journalière de chaque habitant de Paris à une livre de pain: une livre et demie était accordée aux ouvriers.

Bientôt, sous la pression de la misère et d'une famine trop prolongée, d'autres rassemblements se formèrent et prirent, cette fois, un caractère franchement politique. Le 21, une députation des sections des Quinze-Vingts et de Montreuil vint demander l'exécution pleine et entière de la constitution de 1793; elle avait été précédée des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine et des sections Lepelletier et de l'Arsenal. Puis vint une députation de Popincourt, exprimant, au contraire, « sa haine contre les partisans de la terreur et de la tyrannie. » La Convention nationale, inspirée par Tallien, ne fit pas attention aux doléances des pétitionnaires mécontents; mais elle adopta le sentiment de la section Popincourt. Des attroupements, formés sur plusieurs points, furent dissipés par l'autorité militaire: on vota la loi de la *grande police*.

Le 31, nouvelle députation des sectionnaires des Quinze-Vingts, dont l'orateur parla ainsi:

« Depuis le 9 thermidor, nos besoins vont croissant. Le 9 thermidor devait sauver le peuple, et le peuple est victime de toutes les manœuvres. On nous avait promis que la suppression du *maximum* ramènerait l'abondance, et la disette est au comble. Les incarcérations continuent. Le peuple enfin veut être libre; il sait que, quand il est opprimé, l'insurrection est un de ses devoirs, suivant un des articles de la Déclaration des droits. Pourquoi Paris est-il sans municipalité? Pourquoi les sociétés populaires sont-elles fermées? Où sont nos moissons? Pourquoi les assignats sont-ils tous les jours plus avilis? Pourquoi les fanatiques et la jeunesse du Palais-Royal peuvent-ils seuls s'assembler? Nous demandons, si la justice n'est pas un vain mot, la punition ou la mise en liberté des détenus; nous demandons qu'on emploie tous les moyens de subvenir à l'affreuse misère du peuple, de lui rendre ses droits, de mettre promptement en activité la constitution démocratique de 1793. Nous sommes debout pour soutenir la République et la liberté. »

Pétition significative, manifeste de la journée du lendemain. Jamais la misère du peuple n'avait été si grande.

Le 1[er] avril (12 germinal an III), le faubourg Saint-Antoine, le Marais et la Cité s'ébranlèrent. La distribution du pain avait été réduite de moitié. Le bruit courait que la Convention nationale allait quitter Paris. Les masses, dont les femmes formaient le plus grand nombre, se ruèrent sur la Convention, enfoncèrent les portes, pénétrèrent dans la salle des séances. Les femmes agitaient leurs bonnets et criaient: *Du pain! du pain!* Parmi les hommes, beaucoup avaient écrit sur leurs chapeaux: *Du pain et la constitution de* 1793. La Convention nationale se leva majestueusement, et cria *vive la République!* Legendre voulut parler; mille voix l'interrompirent: *A bas! à bas! nous n'avons pas de pain!* Quelques députés se firent entendre au milieu des cris. Des orateurs de différentes députations parlèrent. Celui de la *section de la Cité*, principalement, le citoyen Vanec, prononça ce discours:

« Représentants, vous voyez devant vous les hommes du 14 juillet, du 10 août, et encore du 31 mai. Ils ont juré de vivre libres ou de mourir, et ils maintiendront la constitution de 1793 et la Déclaration des droits. Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches et de la cupidité des marchands. Mettez un terme à vos divisions; elles déchirent la patrie, et la patrie ne doit pas souffrir de vos haines. Faites-nous donc justice de l'armée de Fréron, de ces messieurs à bâton. Les hommes qui, au 14 juillet, ont détruit la Bastille, ne pensaient pas que par la suite on en élèverait mille autres pour incarcérer les patriotes. Où sont passés tous les grains qu'a produits la récolte abondante de l'année dernière? La cupidité est à son comble; on méprise les assignats, parce que vous avez rendu des décrets qui leur ont fait perdre la confiance. N'espérez pas ramener le calme et l'abondance sans punir les égoïstes. Et toi, montagne sainte, qui as tant combattu pour la République, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai, te réclament dans ce moment de crise; tu les trouveras toujours prêts à te soutenir, prêts à verser leur sang pour la République.

» Les citoyens pour lesquels je parle veulent la constitution de 1793; ils sont las de passer les nuits à la porte des boulangers: il est temps que celui qui fait venir les subsistances, qui a fait la révolution, puisse subsister. Nous vous demandons la liberté de plusieurs milliers de pères de famille patriotes, qui sont incarcérés depuis le 9 thermidor. Si vous avez changé l'ordre de choses qui existait avant cette époque, ce n'est pas sur eux que doit tomber votre colère: c'est vous seuls qui avez eu tort. La section de la Cité n'est point accoutumée à vous faire perdre un temps précieux, digne des flagorneries du cabinet de Versailles. Aussi vous ai-je parlé énergiquement en son nom. »

Des applaudissements de la gauche, des cris, du tumulte dans la droite et dans le centre, accueillirent ces paroles. La Convention nationale demanda à délibérer. Les mécontents se retirèrent aux approches de la garde nationale. On s'occupa activement des subsistances. Mais les membres accusés des anciens comités furent condamnés à la déportation, la ville de Paris fut déclarée en état de siége, et l'on déféra le commandement de cette capitale au général Pichegru. Les jacobins organisèrent, pour leur revanche, la journée du 1[er] *prairial* (20 mai 1795). Leur but était de dissoudre la Convention nationale et de sauver la constitution de 93. A peine le tocsin eut sonné, que les insurgés, toujours criant: *Du pain! et la constitution de* 93! se dirigèrent sur la Convention. Une proclamation avait été affichée dans les rues; elle s'intitulait: *Insurrection du peuple, pour obtenir du pain et reconquérir ses droits*. Or, le peuple y arrêtait ce qui suit: « Aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse à la Convention nationale pour lui demander:

» 1° Du pain;

» 2° L'abolition du gouvernement révolutionnaire, dont chaque section abuse tour à tour pour affamer et pour asservir le peuple;

» 3° La proclamation et l'établissement, sur-le-champ, de la Constitution démocratique de 1793;

» 4° La destitution du gouvernement actuel, son remplacement instantané par d'autres membres pris dans le sein de la Convention nationale, et l'arrestation de chacun des membres qui composent les comités actuels de gouvernement, comme coupables de lèse-nation et de tyrannie envers le peuple;

» 5° La mise en liberté, à l'instant, des citoyens détenus pour avoir demandé du pain et émis leur opinion avec franchise;

» 6° La convocation de l'Assemblée nationale législative, qui remplacera la Convention pour le 25 messidor prochain....

» Le peuple s'emparera des barrières, de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme, des cloches destinées pour le tocsin, et des tambours de la garde nationale, afin qu'il n'en puisse être fait aucun usage....

» Les canonniers, la gendarmerie, les troupes à pied et à cheval qui sont dans Paris et aux environs sont invités à se ranger sous les drapeaux du peuple et à s'unir avec lui par les liens de la fraternité, pour reconquérir les droits communs...

» Les citoyens et les citoyennes de toutes les sections indistinctement partiront de tout point dans un désordre fraternel et sans attendre le mouvement des sections voisines, qu'elles feront marcher avec elles, afin que le gouvernement astucieux et perfide ne puisse plus emmuseler le peuple comme à son ordinaire et le faire conduire comme un troupeau par des chefs qui leur sont vendus et qui nous trompent.

» Le peuple ne se rassoira pas qu'il n'ait assuré la subsistance, le repos et la liberté de tous les Français.

» Le mot de ralliement du peuple est : *Du pain et la constitution démocratique de* 1793.

» Quiconque, durant l'insurrection, ne portera point ce mot de ralliement écrit à la craie sur son chapeau, sera regardé comme affameur public et comme ennemi de la liberté.

» Tout drapeau, guidon ou enseigne qui paraîtra devra porter également le même mot de ralliement. Tout autre signe ou point de ralliement est absolument défendu et proscrit, » etc., etc.

La Convention nationale répondit à cette proclamation par une adresse aux citoyens de Paris. Nous en extrayons ces passages:

« Citoyens, dit-elle, la Convention nationale, dont le vœu le plus

ardent, celui de pourvoir aux besoins du peuple, serait depuis longtemps accompli si l'action du gouvernement n'eût été entravée par les ennemis de la chose publique, croit devoir, dans ces moments de trouble et d'agitation, tracer aux bons citoyens la route qu'ils ont à suivre et les devoirs qu'ils ont à remplir.

» Des hommes, trop connus par le rôle infâme qu'ils ont joué sous le régime affreux de la dernière anarchie, ont organisé la révolte sous le nom d'insurrection...

» Ils vous offrent l'enseigne déshonorante et sinistre de la révolte qui mène à la servitude. Votre courage et votre amour pour la République, votre zèle actif pour la sûreté des personnes et des propriétés garantissent à la représentation nationale que vous ne connaîtrez de drapeau que celui qui tant de fois fut honoré par la victoire, que vos enfants, vos frères et vos amis aiment à voir à la tête de leurs phalanges, le drapeau tricolore, qui, dans ces contrées lointaines, conquises par leur intrépidité, présente à leurs regards enflammés la précieuse et encourageante image de la patrie...

» Quoi que tente la perfidie, quoi qu'elle entreprenne, la Convention nationale, qui, par son courage, sera toujours digne de son poste, ne rouvrira ni les Jacobins ni le Temple. Le génie de la liberté l'enflamme; forte de la confiance de tous les bons citoyens, elle saura remplir ses destinées et achever honorablement sa carrière. »

Mais au moment où l'Assemblée venait d'adopter cette adresse, les femmes des tribunes se levèrent tumultueusement et crièrent : *Du pain! du pain!* Le président se couvrit plusieurs fois; quelques femmes se retirèrent; d'autres poussèrent des clameurs plus violentes encore. Un général de brigade les força de sortir. Pendant ce temps des coups redoublés se firent entendre à la porte de la salle des séances, du côté du salon de la Liberté. La porte fut brisée et céda : un flot d'hommes armés de baïonnettes, de pistolets et de sabres déborda dans l'enceinte. Le tumulte monta au comble et dura longtemps. Cependant les insurgés étaient partis, le calme était revenu, lorsque l'orage gronda de nouveau dans le salon de la Liberté, dont la porte fut gardée par la force armée, impuissante à contenir les furieux. Ils revinrent; le député Féraud s'élança vers eux, découvrit sa poitrine, et cria : « Frappez, je vous abandonne ma vie; mais respectez les représentants de la nation française. » Peu de temps après, Féraud, dont les efforts avaient été inutiles, tomba atteint d'un coup de feu. Les insurgés le saisirent et l'entraînèrent hors de la Convention nationale. L'un d'eux monta à la tribune et vint lire un imprimé « *renfermant*, dit-il, *la volonté du peuple souverain au nom duquel il parlait.* »

Et bientôt les meurtriers de Féraud reparurent portant sa tête au bout d'une pique; ils la présentèrent au président Boissy d'Anglas, qui, calme, impassible, s'inclina devant elle. Jusqu'à minuit le trouble continua. Mais tandis que les insurgés délibéraient, un bataillon se présenta, somma la multitude de se retirer, croisa la baïonnette, et, après un combat opiniâtre, la mit en fuite.

La Convention nationale décréta d'accusation ceux de ses membres qui avaient le plus applaudi à l'insurrection du 1er prairial : Bourbotte, Duquesnoy, Duroy, Goujon, Romme, Soubrany, Albitte, Prieur de la Marne, Rulh, Peyssard, Lecarpentier, Pinet et Fayau. Avec eux mourait le dernier espoir réel des révolutionnaires qui voulaient la démocratie avec toutes ses conséquences.

On prépara une fête funèbre en l'honneur du député Féraud. Le tribunal révolutionnaire fut supprimé, et un décret porta que la célébration des cultes aurait lieu dans les temples qui leur étaient primitivement affectés. Un autre décret défendit à toute autorité constituée de reprendre le nom de *révolutionnaire* (12 juin); un autre réorganisa les gardes nationales. Enfin la Constitution dite de *l'an III* fut adoptée le 22 août comme charte réactionnaire. Voici la *déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen* qui la précède. Qu'on la compare avec le préambule de la Constitution de 1791, avec la Déclaration des droits de 1793, et l'on appréciera les différences de principes qui existent entre toutes.

DÉCLARATION DES DROITS ET DES DEVOIRS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Le peuple français proclame, en présence de l'Être-Suprême, la déclaration suivante des droits et des devoirs :

Droits.

Art. Ier. Les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété.

II. La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.

III. L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse; l'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs.

IV. La sûreté résulte du concours de tous pour assurer les droits de chacun.

V. La propriété est le droit de jouir et de disposer de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

VI. La loi est la volonté générale exprimée par la majorité des citoyens ou de leurs représentants.

VII. Ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché. Nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VIII. Nul ne peut être appelé en justice, accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.

IX. Ceux qui sollicitent, expédient, signent, exécutent ou font exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

X. Toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de la personne d'un prévenu, doit être sévèrement réprimée par la loi.

XI. Nul ne peut être jugé qu'après avoir été entendu ou légalement appelé.

XII. La loi ne doit décerner que des peines strictement nécessaires et proportionnées au délit.

XIII. Tout traitement qui aggrave la peine déterminée par la loi est un crime.

XIV. Aucune loi, ni criminelle, ni civile, ne peut avoir d'effet rétroactif.

XV. Tout homme peut engager son temps et ses services, mais il ne peut se vendre ni être vendu; sa personne n'est pas une propriété aliénable.

XVI. Toute contribution est établie pour l'utilité générale; elle doit être répartie entre les contribuables, en raison de leurs facultés.

XVII. La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.

XVIII. Nul individu, nulle réunion partielle des citoyens ne peut s'attribuer la souveraineté.

XIX. Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique.

XX. Chaque citoyen a un droit égal de concourir, immédiatement ou médiatement, à la formation de la loi, à la nomination des représentants du peuple et des fonctionnaires publics.

XXI. Les fonctions publiques ne peuvent devenir la propriété de ceux qui les exercent.

XXII. La garantie sociale ne peut exister si la division des pouvoirs n'est pas établie, si leurs limites ne sont pas fixées, et si la responsabilité des fonctionnaires publics n'est pas assurée.

Devoirs.

Art. Ier. La déclaration des droits contient les obligations des législateurs; le maintien de la société demande que ceux qui la composent connaissent et remplissent également leurs devoirs.

II. Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes gravés par la nature dans tous les cœurs : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

III. Les obligations de chacun envers la société consistent à la défendre, à la servir, à vivre soumis aux lois, et à respecter ceux qui en sont les organes.

IV. Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon ami, bon époux.

V. Nul n'est homme de bien s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois.

VI. Celui qui viole ouvertement les lois se déclare en état de guerre avec la société.

VII. Celui qui, sans enfreindre ouvertement les lois, les élude par ruse ou par adresse, blesse les intérêts de tous; il se rend indigne de leur bienveillance et de leur estime.

VIII. C'est sur le maintien des propriétés que reposent la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail et tout l'ordre social.

IX. Tout citoyen doit ses services à la patrie et au maintien de la liberté, de l'égalité et de la propriété, toutes les fois que la loi l'appelle à les défendre.

CINQUIÈME PARTIE.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

I.

Troubles de vendémiaire — Nomination des membres du Directoire *exécutif*. — Proclamation du *Directoire* aux Français.

Une fête, célébrée le 3 octobre 1795, en l'honneur des amis de la liberté « morts sous le régime dictatorial, » fut troublée. Les électeurs des sections de Paris devaient se réunir, le 3, dans la salle du Théâtre-Français (Odéon). Ils y parvinrent, pour se retirer bientôt devant les troupes des comités. Cependant les sections Lepelletier,

de la Butte des Moulins, du Contrat-Social, du Théâtre-Français, du Luxembourg, Poissonnière, de Brutus, du Temple, et quelques autres, s'étaient déclarées en rébellion contre la Convention nationale. Le 4, la générale retentit et appela l'insurrection au nom des assemblées primaires. Une commission centrale s'organisa dans la section Lepelletier. Les dépôts des chevaux du gouvernement tombèrent au pouvoir des insurgés, qui interceptèrent des envois d'armes et des subsistances pour les troupes. La Convention comprit que ces troubles étaient dus aux menées des royalistes. Elle rédigea cette proclamation :

« Après avoir épuisé tous les moyens paternels pour éclairer les esprits et ramener les hommes égarés, la Convention nationale est enfin résolue de faire cesser une lutte scandaleuse entre la volonté du peuple français tout entier et l'opposition d'une poignée de conjurés royalistes.

» Décidée à périr ou à faire triompher la loi, elle poursuivra les factieux partout où ils se trouveront et brisera tous les appuis dont ils chercheront à s'étayer. Elle compte au surplus, dans cette entreprise, sur le secours de tous les républicains soldats-citoyens et citoyens-soldats.

» Cependant les ennemis de la liberté osent publier que, pour soutenir une cause aussi sainte, la Convention nationale a appelé à son secours l'affreux terrorisme.

» Non, citoyens; dussions-nous périr sous le fer des assassins ou des bourreaux, jamais nous n'invoquerons le crime pour fonder le règne de la vertu ; jamais la Convention nationale ne tendra la main au terrorisme : elle l'a détruit pour toujours. Ce n'est qu'une affreuse calomnie pour diviser les citoyens. Les méchants vous ont trompés si souvent ! Quelle foi devez-vous à leurs discours ? Ne les croyez jamais que lorsqu'ils vous diront que nous organisons la République au prix de tout notre sang.

» Lorsque quelques ambitieux pervers conjuraient ouvertement dans Paris pour la renverser, cette République, la Convention nationale fit un appel à tous les patriotes. Les comités du gouvernement ont cru de leur devoir de ne pas le rendre vain.

» Un grand nombre de zélés républicains se sont présentés pour répondre aux cris de la patrie outragée ; mais parmi les hommes qu'ils ont armés, il n'en est pas un seul qui ne soit pourvu de sa carte de citoyen, dont le nom, la profession et la demeure ne soient enregistrés ; tous ont fait le serment de respecter les personnes et les propriétés et de les défendre ; ils ont pris pour devise : *Liberté, égalité, humanité;* ils ont juré de se dissoudre dès que la Convention nationale aura prononcé que l'intérêt public n'exige plus leurs services. Dans leurs rangs se trouvent des militaires aussi distingués par leur bonne conduite que par leur courage, entre autres plusieurs de ce petit nombre de braves qui se firent jour l'épée à la main dans une occasion mémorable où ils sauvèrent la représentation du peuple français. Quelques chouans et quelques hommes peu dignes de combattre pour la liberté s'étaient glissés parmi eux ; ils les en ont exclus. Enfin, ils ont demandé eux-mêmes, pour les commander, le général Berruyer, recommandable par son âge, par sa sagesse et par ses vertus militaires : voilà les prétendus terroristes qu'on veut faire un crime au gouvernement d'avoir armés.

» Ce n'est donc qu'avec vos braves défenseurs et avec vos concitoyens qui n'ont pas démérité que vous aurez à marcher. Amis de la liberté, amis des lois, de la constitution et de la paix, écoutez la voix du devoir, et, dès que le cri de *force à la loi* aura été entendu, rangez-vous sous l'autorité légitime.

» Effrayés d'un si touchant accord et d'une résolution aussi ferme, le royalisme et l'anarchie sont vaincus tout à la fois : sous peu de jours les premiers pouvoirs s'organisent, et la constitution, gage assuré de la paix et du bonheur, s'élèvera enfin sur les ruines de toutes les factions. »

Les troupes de la Convention nationale se dirigèrent d'abord sur la section Lepelletier. Plusieurs généraux s'étaient montrés incapables. Barras, muni de pleins pouvoirs, nommé commandant de la force armée de Paris, s'adjoignit son protégé, le jeune Napoléon Bonaparte. La victoire parut aussitôt devoir appartenir aux conventionnels. Des combats eurent lieu dans la rue Saint-Honoré, dans la rue de la Convention (en face de Saint-Roch). A quatre heures et demie, on entendit crier *aux armes !* autour du Palais-National : tous les militaires, tous les citoyens armés se rangèrent en bataille. A ce moment, la Convention entrait en séance. Les représentants du peuple qui étaient présents prirent leur place et gardèrent le plus profond silence. Plusieurs députés étaient dehors et marchaient à la tête des bataillons. Quelques minutes se passèrent. Des décharges de mousqueterie et d'artillerie éclatèrent aux environs de la cour du Manége. La Convention donna aussitôt des marques de son inquiétude, de sa douleur, de son indignation. Legendre s'écria : « Que tous les représentants du peuple se mettent en place. Recevons la mort avec l'audace qui appartient aux amis de la liberté, aux fondateurs de la République ! » On entendait toujours de nouvelles décharges. Les députés conservèrent une physionomie paisible. Quelques-uns d'entre eux sortirent, le sabre à la main, pour se mettre à la tête des troupes républicaines.

Sur tous les points, les insurgés furent repoussés. Mais les vainqueurs usèrent de générosité. Le tribunal criminel, jugeant les révoltés, les acquitta « parce qu'il n'y avait pas eu de révolte au 13 vendémiaire. » Le comte de Castellane, condamné à mort par contumace, se montrait en public. Rencontré, une nuit, par la patrouille, au cri de *Qui vive!* il répondit : *Parbleu! c'est moi*, Castellane, *contumace !* Et on le laissa continuer sa route. Les sections Lepelletier et du Théâtre-Français déposèrent les armes sans mot dire.

Généreuse à l'égard des vaincus, la Convention nationale se montra reconnaissante envers ses défenseurs. Des gratifications, des pensions et des places leur furent accordées. Bonaparte obtint, sur la motion de Barras, le grade de général en chef de l'armée de l'intérieur, poste important qui lui ouvrait la carrière politique.

Les députés pensèrent à se séparer. Mais préalablement ils décrétèrent qu'à dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort serait abolie dans toute la République française ; que la place de la Révolution porterait désormais le nom de *place de la Concorde* et la rue qui conduit du boulevard à cette place le nom de *rue de la Révolution*. Ils rendirent la loi d'amnistie, dite loi du 4 brumaire an IV, avec d'assez nombreuses exceptions. Cette loi abolissait tout décret d'arrestation ou d'accusation, mandat d'arrêt exécuté ou non exécuté, toutes procédures, poursuites et jugements portant sur des faits purement relatifs à la révolution. Elle exceptait de l'amnistie ceux qui avaient été condamnés par contumace pour la conspiration de vendémiaire ; ceux à l'égard desquels il y avait une instruction commencée ou des preuves acquises relativement à la même conspiration, ou contre lesquels il en serait acquis par la suite ; les prêtres déportés ou sujets à la déportation ; les fabricateurs de faux assignats ou de fausse monnaie, les émigrés rentrés ou non sur le territoire de la République.

C'était la dernière séance de la Convention. Après le vote de la *loi d'amnistie*, le président déclara que la séance était levée, et dit : « Union, amitié, concorde entre tous les Français, c'est le moyen de sauver la République. » Et il ajouta, sur une observation à lui faite par Thibaudeau : « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie, et que sa session est terminée. » On se sépara aux cris de *Vive la république !*

La mission de la Convention nationale était remplie ; sa session était terminée le 26 octobre 1795, et, le 29, le *Conseil des Anciens* et celui des *Cinq-Cents* se réunissaient, le premier dans la salle des séances de la Convention, le second dans la salle du Manége. On ne pouvait les considérer comme succédant complétement à la Convention nationale, car les deux conseils *délibérèrent*, et le Directoire *exécuta*.

Nommer les cinq directeurs, telle fut la grande question du jour. Selon les prescriptions de la Constitution de l'an III, les Cinq-Cents présentèrent aux Anciens une liste de cinquante candidats. Six candidats seulement étaient connus et sérieux : les autres passaient pour des hommes nuls. En réalité, les Cinq-Cents choisirent, non les Anciens.

La Réveillère-Lépaux, Sieyès, Rewbel, Letourneur de la Manche, et Barras furent directeurs. Quatre d'entre eux acceptèrent avec empressement. Sieyès refusa en ces termes :

« Citoyen président,

» Je reçois l'avis que vous voulez bien me donner de ma nomination au Directoire exécutif par le conseil des Anciens. Quelles que soient ma sensibilité et ma reconnaissance pour cette haute marque de confiance, je ne puis vous faire d'autre réponse que celle que j'avais faite d'avance à tous ceux de mes collègues en particulier qui avaient voulu me parler de leur dessein de me porter à cette place. Je les avais assurés que, dans la supposition où je serais nommé, je n'accepterais point. Je me vois avec regret obligé de répéter ici cette déclaration d'une manière solennelle. Sans doute, je me dois à ma patrie. Mes services et ma vie lui sont consacrés dans le poste que j'occupe, et où le vœu bien prononcé de mes concitoyens m'a replacé de nouveau. Je croirais, je l'avoue, trahir mes devoirs si je le quittais, malgré ma conviction intime et certaine que je ne suis nullement propre aux fonctions du Directoire exécutif.

» Ma détermination n'est pas du nombre de celles où il faut se soumettre au vœu de la majorité : je ne puis faire abstraction de ma propre opinion, de mon propre jugement. Après m'être consulté avec toute la maturité dont je suis capable, il m'est impossible de croire que l'intérêt de mon pays soit d'appeler à une place où l'on doit pouvoir rallier toutes les confiances un homme précisément qui, depuis le commencement de la révolution, a été constamment en butte à tous les partis, à tous sans distinction. Ma véritable place est déjà marquée au conseil des Cinq-Cents : mon choix est fait, j'y reste.

» Salut et respect.

» Sieyès. »

Le conseil des Cinq-Cents passa à l'ordre du jour et forma une nouvelle liste de dix membres, dont les seuls noms connus étaient Carnot et Cambacérès. Carnot, élu, remplaça Sieyès. La Réveillère-Lépaux, homme de peu de consistance politique, ci-devant gentilhomme, et dans la suite proscrit comme girondin, passait ses journées dans le Jardin des plantes « à faire de la botanique ; » il eut dans ses attributions l'éducation, les sciences, les arts, les manufactures.

Rewbell, ex-procureur fiscal en Alsace, et, au dire de beaucoup de gens, tiède révolutionnaire, eut la justice, les finances, les relations extérieures. Barras, le héros des dernières émeutes, ex-gentilhomme, galant à bonnes fortunes, successivement montagnard, puis thermidorien, eut la police, élevée à la hauteur d'une des plus hautes branches de l'administration. Carnot, celui qui avait « organisé la victoire, » ancien membre du comité de salut public, resté tout à fait républicain, et presque jacobin, eut la guerre. Letourneur, *légifère*, puis conventionnel, eut la marine et les colonies.

Le Directoire exécutif s'empressa de nommer un ministère généralement estimé. Aubert-Dubayet, qui s'était distingué à Mayence, fut ministre de la guerre ; Merlin de Douai, le fougueux thermidorien, administra la justice ; Gaudin, les finances ; Truguet, amiral, la marine ; Benezech, l'intérieur. Benezech eut pour secrétaire Trouvé, bientôt remplacé par Lagarde. En même temps parut la proclamation du Directoire au peuple français :

Le Directoire exécutif au peuple français.

« Français, le Directoire exécutif vient de s'installer.

» Résolu à maintenir la liberté ou à périr, sa ferme volonté est de consolider la République et de donner à la Constitution toute son activité et toute sa force.

» Républicains, comptez sur lui ; son sort ne sera jamais séparé du vôtre ; l'inflexible justice et l'observation la plus stricte des lois seront sa règle. Livrer une guerre active au royalisme, raviver le patriotisme, réprimer d'une main vigoureuse toutes les factions, éteindre tout esprit de parti, anéantir tout désir de vengeance, faire régner la concorde, ramener la paix, régénérer les mœurs, ranimer l'industrie et le commerce, étouffer l'agiotage, donner une nouvelle vie aux arts et aux sciences, établir l'abondance et le crédit public, et mettre l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions, procurer enfin à la République française le bonheur et la gloire qu'elle attend, voilà la tâche de nos législateurs et celle du Directoire exécutif : elle sera l'objet de la constante méditation et de la sollicitude des uns et des autres. De sages lois, secondées par les mesures d'exécution les plus promptes et les plus énergiques, amèneront bientôt l'oubli de nos longues souffrances.

» Mais tant de maux à réparer et tant de bien à faire ne peuvent être l'ouvrage d'un jour. Le peuple français est juste et loyal. Il sentira que, dans la confusion où se trouve l'Etat, au moment où son gouvernement nous est confié, nous avons besoin du temps, du calme et de la patience, et d'une confiance proportionnée aux efforts que nous avons à faire. Elle ne sera pas trompée, cette confiance, si le peuple ne se laisse plus entraîner aux suggestions perfides des royalistes, qui renouent leurs trames, des fanatiques qui embrasent sans cesse les imaginations, et des sangsues politiques qui calculent toujours sur nos misères.

» Elle ne sera pas trompée, si le peuple n'attibue pas aux autorités nouvelles des désordres amenés par six ans de révolution, qui ne peuvent se réparer qu'avec le temps ; elle ne sera pas trompée, si le peuple se rappelle que, depuis trois ans, chaque fois que les ennemis de la République, profitant du sentiment de nos maux, ont exaspéré les esprits et occasionné des mouvements sous prétexte d'en diminuer le poids, ces agitations n'ont eu d'autre effet que d'augmenter le discrédit, et d'éloigner la reproduction et l'abondance, qui ne peuvent être que le fruit de l'ordre et de la tranquillité publique.

» Français, vous n'entraverez pas un gouvernement naissant ; vous n'exigerez pas de lui, dès son berceau, tout ce qu'il peut faire quand il aura acquis toute la vigueur dont il est susceptible : mais vous seconderez avec sagesse les efforts toujours actifs et la marche imperturbable du directoire exécutif vers le prompt établissement du bonheur public ; et bientôt vous assurerez irrévocablement, avec le titre glorieux de républicain, la paix et la prospérité nationale. »

Le gouvernement directorial entra en fonctions au moment où le louis d'or valait à la Bourse 3,050 francs en assignats. La dépréciation du papier-monnaie était extrême. On fit un emprunt forcé de six cents millions sur les citoyens aisés, avec clause que « les assignats ne seraient reçus que pour un centième de leur valeur nominale. » On demanda, par message, au conseil des Cinq-Cents, 3,000,000,000 en assignats. 50 millions étaient demandés pour le ministre de la justice ; 900 millions pour le ministre de l'intérieur, « y compris ce qui était relatif aux achats de grains, comme suite naturelle de ses attributions. » 100 millions pour les dépenses ordinaires, extraordinaires et secrètes du Directoire exécutif. Un milliard cent millions pour le ministre de la guerre. 600 millions pour le ministre de la marine et des colonies. 50 millions pour le ministre des relations extérieures.

Le 1er janvier, on créa un septième ministère, sous le nom de *Ministère de la police générale*, lequel fut accordé à Merlin, remplacé à la justice par Génissieux. Il s'agissait d'imposer silence aux séditieux, qui plaisantaient sur les cinq directeurs, et les appelaient les *cinq.... singes*. Les médisances pullulaient contre eux. C'était unanimité parmi les mécontents, parmi les envieux : tel les trouvait trop modérés, tel les trouvait trop royalistes, tel les trouvait trop révolutionnaires. Cette épigramme, *imitée de Piron*, ne tarda pas à courir dans le public :

Dans l'absence de mon valet,
Un colporteur borgne et bancroche
Pénètre dans mon cabinet,
Avec force gravure en poche.
Nos cinq rois pour quatorze francs,
Me dit-il ; parfaits, je vous jure.
Boz, dont on vante les talents,
Les a tous peints d'après nature
C'est le Directoire craché,
Et gravé... mais en conscience.
Ce sont les grands hommes de France
Qu'on se procure à bon marché.
De ce recueil pesez chaque homme ;
Ces têtes-là se vendent bien :
Oui, le *Rewbel* seul vaut la somme,
Et vous aurez Barras pour rien.
— Que cent fois Belzébuth t'emporte !
Lui dis-je bouillant de fureur, —
Et puis de mettre, avec humeur,
Ainsi que leur introducteur,
Nos cinq directeurs à la porte.

Sur l'emprunt forcé, dont il a été parlé plus haut, des plaintes se manifestèrent. On afficha un jour au Palais-Royal :

Sortant de l'Opéra, j'étais tout transporté,
Ne songeant qu'à l'Amour, à Vénus, à Psyché,
Lorsque je fis très-mauvaise rencontre,
Car un filou me déroba ma montre.
Je le saisis : — Coquin, tu m'as volé !
Non, citoyen, c'est un *emprunt forcé*.

De plus, un citoyen se promena dans le jardin. Les deux goussets de sa culotte étaient renversés. Sur l'un on lisait : *Emprunt forcé ;* sur l'autre : *Fin de non-recevoir*. Comme l'Arsenal avait été vendu, quelques gens disaient : « La paix sera bientôt faite, car nous n'avons plus que cinq cartouches, et l'Arsenal est vendu. »

Cependant, il y eut des citoyens de bonne volonté, à en juger par cette annonce de théâtre : « L'administration du théâtre, rue Feydeau, après avoir satisfait à la loi de l'emprunt forcé, ayant aperçu dans les artistes, tant de la ci-devant Comédie-Française que de l'Opéra et de l'orchestre, ainsi que dans tous ses employés, le regret de ne pouvoir contribuer par leurs facultés pécuniaires à l'emprunt auquel tous les Français sont appelés, *a indiqué le 1er pluviôse prochain pour* donner en leur nom une représentation dont le produit sera versé dans le trésor national ou entre les mains de tel percepteur qui sera nommé par le ministère de la police générale. »

A une représentation de l'opéra de la *Caverne*, au moment où les quatre voleurs parurent, un plaisant cria : « Il n'y en a que quatre ; où est le cinquième ? » On placarda sur le palais du Luxembourg : *Manufacture de cire à frotter*. Un acteur d'une ville frontière, chantant sur la scène la *Marseillaise*, affecta d'écarter ses *cinq doigts* pendant le couplet : *Tremblez, tyrans, et vous perfides*, etc.

Des calembours aussi s'attaquaient au Directoire. On disait : « La France sera plus tôt *débarrassée* (Barras), que l'Angleterre ne sera *dépitée* (Pitt). Le jour des Rois, on envoya aux directeurs un gâteau sur lequel était figuré un soleil dans lequel était enchâssée une image de la Liberté avec cette inscription : « La Liberté dans le plus grand *des astres*. »

Mais le Directoire, à l'aide de sa police, faisait taire les plaisants, et croyait pouvoir prévenir les insurrections. Pour conserver une réputation de patriotisme, il empêcha de chanter dans les spectacles le *Réveil du Peuple* et ne permit que l'*hymne des Marseillais*. Le 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, il se rendit au Champ-de-Mars et prêta serment de haine à la royauté. Le conseil des Cinq-Cents fit le même serment dans la salle des séances, avec accompagnements de morceaux de musique patriotique, et d'un chœur composé par le citoyen Chérubini. Cet anniversaire fut aussi solennel que les précédents. Toutes les communes de France et toutes les armées de terre et de mer le célébrèrent, et l'on vit Palloy tenter à ce propos une démonstration des plus ridicules. Il avait invité à un banquet patriotique un bon nombre de citoyens. On servit une tête de veau sur laquelle on avait planté une petite pique avec cette inscription : « *Cette tête de veau représente , par son emblème, le vrai courage des républicains anglais, qui en mangent une tous les ans pour faire l'anniversaire de leur roi puni justement.* »

Le peuple était ainsi entretenu dans des sentiments antiroyalistes. Plus les émigrés espéraient et proclamaient haut leurs espérances, plus le Directoire, lui, affectait de vouloir renverser tous leurs projets.

Pour essayer de rétablir un peu la bonne renommée des assignats, le 19 février on brûla et on brisa publiquement et solennellement, sur la place Vendôme, tous les instruments qui avaient servi à leur fabrication. « En entrant dans la place par la rue Saint-Honoré, on voyait à gauche une cage de fer dans laquelle brûlait une grande quantité de papiers et on disait au public qu'elle contenait huit cents millions en assignats. A droite, de l'autre côté du piédestal, on voyait une enceinte circulaire en planches à hauteur d'appui.

Au dehors de cette enceinte était le public. » Au milieu de cette enceinte était une espèce de four à plâtre avec un feu ardent, et dans lequel on jetait des caractères et des planches d'imprimerie. On dénaturait les matrices et les autres instruments, en les mettant dans deux forges construites exprès. Les poinçons étaient passés dans des laminoirs. Des hommes montraient au public de petits morceaux d'acier et disaient : *Voilà la matrice des assignats de* 50 *francs; voilà la matrice des assignats de* 100 *francs, etc.*

Malgré cette opération, les assignats restèrent sans valeur. Le 22, un louis valait 8,600 livres, le demi-kilogramme de viande se vendit 150, 160 et 180 livres. Ce qui faisait rire les Parisiens de joyeuse humeur, ce qui leur faisait dire qu'un savetier ayant été mis à l'emprunt forcé, avait répondu : « J'ai cinq cents galoches, deux cent cinquante savates, quinze tire-pieds, six sabots, cinq tyrans; tout cela ne vaut pas un LOUIS : comment veut-on que je paye? »



Arrestation de Charlotte Corday.

Le Directoire essaya de sortir d'embarras en créant, le 18 mars, des *mandats territoriaux* pour la somme de deux milliards quatre cents milions. Ils étaient destinés à retirer les assignats en circulation. Ils avaient cours *forcé*. Un mandat territorial valait trente assignats, et emportait hypothèque, privilége et délégation spéciale sur tous les domaines nationaux, qui se vendirent facilement. L'arrêté du Directoire fut sanctionné par les Anciens, le 19, juste un mois, jour pour jour, après le brûlement des machines à assignats.

Ce fut matière à plaisanterie; on afficha la petite pièce suivante :

Thermomètre français.

Les jacobins à la tempête.
Les Cinq-Cents à l'orage.
Les Anciens au tempéré.
Le Directoire au variable.
Les assignats au vent.
Le peuple au très-sec.
Le patriotisme à la glace.

Selon le mot de Mazarin, les Parisiens payaient, et chantaient ces *stances libres :*

Quel avenir à nos yeux se présente!
Quel changement dans notre heureux pays!
Cinq potentats, qui passent notre attente,
Règnent en paix au milieu de Paris;
Chaque jour, chaque instant, leur âme bienfaisante,
Recherchant des abus la source renaissante,
Nous enrichit en nous appauvrissant;
Oh! le bon temps que celui d'à-présent!

Cette misère du peuple faisait penser aux royalistes que les Français appelleraient à eux le *gros monsieur de Ham* (Louis XVIII); et ils avaient lancé dans le public cette chanson sur l'air : *Femmes, voulez-vous éprouver...*

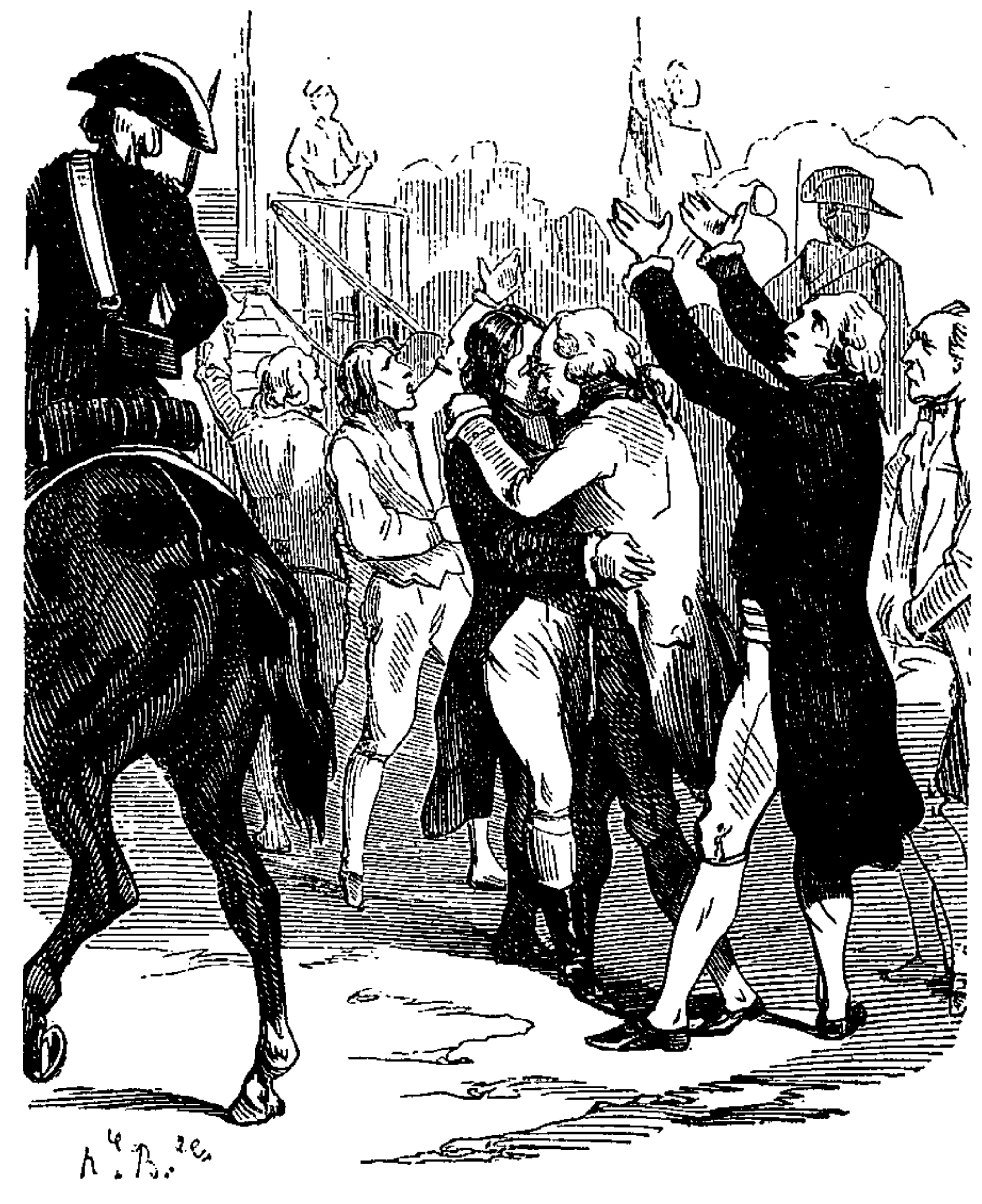
Les cinq sens.

Jusqu'à ce jour, de nos cinq sens
On a vanté la jouissance;
Mais aujourd'hui moi je prétends
Qu'un seul est nécessaire en France :
Pour respirer un air malsain,
Que sert un *odorat* facile?
Et réduits à mourir de faim,
Le *goût* peut-il nous être utile?
Dépouillés de tout, sans argent,
Du *toucher* que pouvons-nous faire?
Et la *vue* est-elle un présent
Pour ne voir que de la misère?
Mais pour d'un heureux changement
Avoir la nouvelle prospère,
Des cinq sens l'*ouïe* (Louis) est vraiment
Le seul qui nous soit nécessaire.

Le nec-plus-ultrà de leurs manifestations consiste dans une chanson intitulée le *Marchand de bois des Tuileries*, air des *Visitandines :*

On dit que dans les Tuileries
Est un chantier fort apparent,
Où cinq cents bûches bien choisies
Sont à livrer en ce moment.
Le vendeur dit à qui l'aborde :
Cinq cents bûches pour un *Louis;*
Mais bien entendu, mes amis,
Qu'on ne les livre qu'à la corde.

Certaines gens, à cette époque, étaient d'avis de rappeler Louis XVIII, les rentiers de l'Etat surtout, dont le sort commençait à devenir malheureux, et qu'on représentait maigres et tristes, pleurant leur fortune *éventée* avec les assignats.



Supplice des girondins.

Et cependant, l'année 1796 promettait d'être tranquille. Toutes les nuances de parti allaient sommeiller au bruit des grelots et des fêtes. Il y avait alors tant de partis ou de factions en France, qu'il était difficile qu'un d'entre eux l'emportât sur les autres. Il y avait :

Les *accapareurs* ou *affameurs*, gens qui spéculaient sur la misère publique, et visaient au renchérissement des denrées de première nécessité;

Les *alarmistes*, qui répandaient avec empressement les mauvaises nouvelles, réelles ou fausses;

Les *avilisseurs*, qui affectaient du mépris pour les actes et les hommes du gouvernement républicain, et pour les armées françaises;

Les *babouvistes*, partisans des doctrines de Babœuf dont nous parlerons;

Les *chouans*, qui attaquaient les passants sur les grandes routes de Bretagne et de Vendée;

Les *clichiens*, ex-conventionnels royalistes, qui voulaient rétablir la royauté et se réunissaient pour y parvenir;

Les *compagnons de Jéhu et du soleil*, qui se vengeaient de la terreur par une autre terreur;

Les *quiétistes*, qui ne prenaient aucune part aux affaires publiques;

Les *vandales*, destructeurs des monuments de sciences et d'arts;

Les *vendémiairistes*, reste des sectionnaires qui avaient récemment attaqué la Convention;

La *queue de Robespierre*, les derniers des *dévots* du triumvir;

Sans compter une foule d'autres factions infiniment petites, et qu'il est inutile d'énumérer ici.

La génération présente ne rêvait que fêtes; le gouvernement était sûr de lui plaire en les multipliant. Il n'y manqua pas. L'acte constitutionnel porta qu'il serait établi des fêtes nationales, pour entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois. Peu de temps avant de se séparer, les conventionnels avaient d'ailleurs décrété la célébration de sept fêtes nationales pour chaque année :

Celle de la fondation de la République, le 1er vendémiaire;

Celle de la Jeunesse, le 10 germinal;

Celle des Epoux le 10 floréal;

Celle de la Reconnaissance, le 10 prairial;

Celle de l'Agriculture, le 10 messidor;

Celle de la Liberté, les 9 et 10 thermidor;

Celle des Vieillards, le 10 fructidor.

Robespierre accusé.

II.

Doctrines et complot de Gracchus Babeuf. — Conspiration du camp de Grenelle.

Ruine des riches, misère prolongée des pauvres, telle était la situation du peuple français, quand Babeuf émit son système de bonheur commun. Le Directoire exécutif s'occupa activement de réprimer les tendances des *babouvistes*. Le 4 mai 1796, il envoya aux Cinq-Cents un messager d'Etat pour leur annoncer qu'il venait « de faire fermer les réunions politiques du *Salon* dit *des Princes*, à Paris; la *réunion de la maison Sérilly*; la *Société* dite *des Echecs* au Palais-Egalité; la *Société du Panthéon;* la *réunion* dite *des Patriotes*, rue Taranne; ensemble le théâtre de la rue Feydeau et l'église Saint-André-des-Arts. »

Le journal le *Tribun du peuple*, organe de Babeuf et de ses adhérents, publiait des théories égalitaires. Le 13 avril, une affiche, collée sur les murs des maisons, contenait entre autres phrases celle-ci : « *Toutes* les autorités établies depuis la constitution de 1793 sont illégales et contre-révolutionnaires. » Pendant tout ce mois il y eut une grande agitation dans Paris : partout se formaient des groupes, et des orateurs populaires catéchisaient la foule. Le Directoire adressa un nouveau message aux deux conseils : « Citoyens législateurs, disait ce message, un horrible complot devait éclater demain (le 10 mai) dès la pointe du jour; son objet était de renverser la constitution française, d'égorger le corps législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de Paris, de livrer cette grande commune à un pillage général et aux plus affreux massacres. Le Directoire exécutif, informé du lieu où les chefs de cette affreuse conspiration étaient rassemblés et tenaient leur comité de révolte, a donné des ordres pour les faire arrêter. Plusieurs d'entre eux l'ont été en effet; et c'est avec douleur que nous vous apprenons que parmi eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit. » Le Directoire demanda en outre des pouvoirs qui lui furent accordés. On éloigna de la capitale tous les ex-conventionnels, tous les fonctionnaires destitués, tous les militaires sans emploi.

Il s'agissait d'une redoutable conspiration ourdie par Babeuf et ses partisans, qui furent arrêtés et emprisonnés à l'Abbaye, puis transférés à la tour du Temple. Un *directoire secret de salut public*, composé de quatre membres, devait diriger les affaires, et avoir sous ses ordres un *comité insurrecteur de salut public;* des *agents principaux* dans chacun des douze arrondissements de Paris; des *agents militaires* dans l'intérieur des provinces; des *agents intermédiaires* transmettant les lettres et les arrêtés du directoire aux *principaux* et aux *militaires* et réciproquement. L'arrêté révolutionnaire des conjurés contenait entre autres articles, ceux-ci :

1° Le peuple est en insurrection contre la tyrannie.

2° Le but de l'insurrection est le rétablissement de la constitution de 1793, de la liberté, de l'égalité et du bonheur commun.

3° Aujourd'hui, dès l'heure même, les citoyens et les citoyennes partiront en désordre de tous les points et sans attendre le mouvement des quartiers voisins qu'ils feront marcher avec eux.

4° Ils se rallieront au son du tocsin et des trompettes, sous la conduite des patriotes auxquels le comité insurrectionnel aura confié des guidons portant l'inscription suivante : *Constitution de 1793; liberté, égalité, bonheur commun.*

5° D'autres guidons porteront ces mots : *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré et le plus indispensable des devoirs; ceux qui usurpent la liberté doivent être mis à mort par les hommes libres.*

6° Les généraux du peuple seront distingués par des rubans tricolores flottant très-visiblement autour de leurs chapeaux.

7° Les barrières et le cours de la rivière seront soigneusement gardés. Nul ne pourra sortir de Paris sans un ordre formel et spécial du comité insurrecteur. Il n'entrera que les courriers, les porteurs et conducteurs de comestibles, auxquels il sera donné protection et sûreté.

8° Le peuple s'emparera de la Trésorerie nationale, de la Monnaie, de la Poste aux lettres, des maisons des ministres et de tout magasin public ou privé contenant des vivres ou des munitions de guerre.

9° Le comité insurrecteur de salut public donne aux légions sacrées des camps environnant Paris, qui ont juré de mourir pour l'égalité, l'ordre de soutenir partout les efforts du peuple...

10° La Convention se réunira à l'instant et reprendra ses fonctions.

11° Les deux conseils et le directoire usurpateur seront dissous : tous les membres qui les composent seront immédiatement jugés par le peuple.....

12° Il est ordonné à tous envoyés des puissances étrangères de rester dans leur domicile devant l'insurrection; ils sont mis sous la sauvegarde du peuple.

13° Des vivres de toute espèce seront portés au peuple sur les places publiques.

14° Tous les boulangers sont en réquisition pour faire continuellement du pain qui sera distribué gratis au peuple; ils seront payés sur leur déclaration.

15° Le peuple ne prendra de repos qu'après l'entière destruction du gouvernement tyrannique.

16° Tous les biens des émigrés, des conspirateurs et de tous les

ennemis du peuple seront distribués sans délai aux défenseurs de la patrie et aux indigents. Les indigents de toute la République seront immédiatement logés et meublés dans toutes les maisons des conspirateurs. Les effets appartenant au peuple, déposés au mont-de-piété, seront sur-le-champ gratuitement rendus. Le peuple français adopte les épouses, les enfants des braves qui auront succombé dans cette sainte entreprise; il les nourrira et entretiendra; il en sera de même à l'égard de leurs pères et mères, frères et sœurs, à l'existence desquels ils étaient nécessaires. Les patriotes proscrits ou errants dans toute la République recevront tous les secours convenables pour retourner dans le sein de leur famille. Ils seront indemnisés des pertes qu'ils auront souffertes, etc., etc. »

D'autres pièces annonçaient qu'il fallait tuer les cinq; les sept ministres; le général de l'intérieur et son état-major; le commandant temporaire et son état-major.

Gracchus Babeuf voulait rétablir les choses au point où elles étaient avant le 9 thermidor; il voulait suivre la marche du progrès révolutionnaire. Il avait écrit aux membres du Directoire exécutif en leur demandant de traiter avec lui de *puissance* à *puissance*. Mais le Directoire avait passé outre. Le public, égaré par les journalistes contre-révolutionnaires, regarda la lettre de Babeuf du mauvais côté; il la considéra comme une sorte de demande en grâce.

Il est vrai qu'on y lisait : « Les patriotes ne vous haïssent pas; ils n'ont haï que vos actes impopulaires; je vous donnerai aussi alors (si vous gouvernez populairement), pour mon propre compte, une garantie aussi étendue que l'est ma franchise perpétuelle. Vous savez quelle mesure d'influence j'ai sur cette classe d'hommes; je veux dire les patriotes; je l'emploierai à les convaincre que si vous êtes peuple, ils ne doivent faire qu'un avec vous. »

Cette lettre, le Directoire exécutif la publia et la fit imprimer dans tous les journaux de Paris dès le 23 mai.

Le gouvernement fit le procès aux *babouvistes* arrêtés. La haute cour de justice, siégeant à Vendôme, instrumenta. Les accusés étaient nombreux : au milieu d'eux figuraient Vadier, Amar, Chaudieu, Ricord, Antonnelle, Drouet, Babeuf, Buonarotti, Laignelot, Rossignol, etc.

Drouet, l'un des principaux conspirateurs, trouva moyen de s'échapper de prison dans le courant du mois d'août. Les autres accusés furent transférés, avec grandes précautions, de la tour du Temple à Vendôme. On demandait avec opiniâtreté leur jugement. Mais dans la nuit même de leur translation on tira dans les rues de Paris des boîtes et des pétards. On répandit partout des cocardes blanches et des proclamations manuscrites. Le matin, la police trouva cinq drapeaux blancs portant pour inscription : « Mort aux républicains! Vive le roi! » Sur une affiche manuscrite placée au-dessous d'un des drapeaux, affiche ornée de fleurs de lis, de fleurons, de cœurs enflammés, on lut : « Brave jeunesse, *levez-vous en masse;* on n'a jamais douté de votre attachement et de votre fidélité à votre roi, le *soleil* va luire sur la France; frappez, exterminez, que la Seine soit rougie du sang des patriotes, vous n'avez à craindre *que les soldats des camps*, etc. »

L'événement fit peu de bruit. Cependant quelques jours après l'agitation devint plus sérieuse. Le 9 septembre (23 fructidor), six ou sept cents hommes armés se rassemblèrent à Vaugirard et se dirigèrent vers le *camp de Grenelle.* Ils voulaient soulever les troupes du camp et les engager à marcher avec eux. En entrant ils s'écrièrent : « Vive la République! Vive la Constitution de 93! A bas les conseils! A bas les nouveaux tyrans! » Mais le complot avait transpiré... Les soldats chargèrent les insurgés au lieu de se rendre à eux; ils en tuèrent, blessèrent et prirent quelques-uns. Au nombre des prisonniers était un certain Fyon, ex-général, que l'œil de la police cherchait depuis la conjuration de Babeuf et qu'il n'avait pu découvrir. Les deux conseils autorisèrent le Directoire exécutif à faire des visites domiciliaires de jour dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. De plus, on décida que les coupables passeraient devant une commission militaire. Il importait au gouvernement que l'instruction fût expéditive. Il avait osé demander, pour y parvenir, qu'il n'y eût qu'*un seul défenseur* pour *tous les accusés*, ce qu'on ne lui accorda pas. Le 13 septembre, cinquante-deux prévenus comparurent. L'un d'eux, échappé de la veille, fut condamné à mort par contumace avec douze de ses collègues. Dix-neuf furent acquittés; les condamnés furent bientôt fusillés au camp même de Grenelle. Le 27, un autre jugement condamna quatre des accusés à mort, six à la déportation, trois à la réclusion. Neuf furent mis en liberté. L'ex-général Fyon, en qualité de complice de Babeuf, fut renvoyé devant la cour de Vendôme. Les jugements suivants eurent pour résultats la condamnation à mort de Hugues, Cusset et Javogues, trois ex-conventionnels; de Bertrand, peintre, ex-secrétaire de Drouet, ex-maire de Lyon, de Gagneux, ex-hébertiste, etc., en tout quinze accusés. Il y eut quatorze déportés, douze détenus, dix-neuf acquittés.

Quant à Babeuf et à ses compagnons, ils ne furent jugés que plusieurs mois après. Babeuf et Darthé, condamnés à mort, se poignardèrent; sept furent déportés, et les autres renvoyés absous.

III.

Conspiration de la Villeurnois et Duverne de Presle. — Journée du 18 fructidor. — Apparition de Bonaparte sur la scène politique.

Pendant les mois de juin et juillet 1796, les armées françaises avaient fait merveille sur le Rhin et en Italie. Les passages du Mincio et du Rhin, les batailles de Millésimo et de Castiglione avaient couvert de gloire Moreau et Bonaparte. Depuis le 15 pluviôse an III jusqu'au 1er ventôse an V, la République française gagna 171 victoires, dont 36 en batailles rangées; elle tua 68,950 ennemis; elle fit 124,837 prisonniers de guerre; elle investit 151 places fortes ou villes importantes; elle enleva 236 forts, camps ou redoutes; elle prit 4,038 bouches à feu, 78,561 fusils, 1,958,150 livres de poudre, 135 drapeaux, 3,936 chevaux, etc.

On ne parlait, en janvier 1797, que de la capitulation de Kehl, devant laquelle le prince Charles, général de l'armée autrichienne, avait fait d'immenses sacrifices d'hommes et de matériel; que du combat de Saint-Michel, où Masséna prit neuf cents hommes aux Autrichiens; que de la bataille de Rivoli; que de la paix de Trente par le général Joubert. Quels succès! Quels résultats! A Paris, on crut à la conquête définitive de l'Italie, et l'on publia les nouvelles apportées le soir par le courrier au milieu des éclats de la joie la plus vive.

En février 1797, le général Serrurier força Mantoue à capituler; le général Victor s'empara d'Ancône. Bonaparte, en Italie, agissait en conquérant; il était despote ou clément, selon la manière dont les vaincus se comportaient à son égard. A Bologne, il avait déclaré que « tous les prêtres religieux et ministres de la religion seraient protégés et maintenus dans leur état actuel; » au quartier général de Macerata, il autorisa les prêtres réfractaires réfugiés en Italie à rester dans les États du pape conquis par l'armée française; il défendit, sous les peines les plus sévères, aux soldats et aux habitants, prêtres ou religieux du pays, de molester, sous quelque titre que ce fût, les prêtres réfractaires; il termina en annonçant « qu'il verrait avec plaisir ce que les évêques et autres prêtres charitables feraient pour améliorer le sort des prêtres déportés. » Cela détermina un arrêté du Directoire portant qu'il pourrait être délivré des passe-ports à tous les prêtres retirés en Italie.

Mais en France un second *vendémiaire* avait été essayé.

Une conspiration royaliste, dirigée par la Villeurnois, Duverne de Presle, Frédéric Poly, Charles Brottier, etc., fut découverte au commencement de février. Un comité royaliste existait à Paris, et commandait le parti avec unité et avec intelligence. On y comptait des magistrats, des savants, des militaires et des commerçants. La Villeurnois était un homme à expédients, s'appelant Étienne de son *nom de guerre,* comme on dit; Duverne de Presle avait exercé autrefois la profession d'huissier et se faisait passer pour épicier; Frédéric Poly était un fils de l'Allemagne, dit *Baron de Poly,* et qui prétendait être fabricant de verre; Charles Brottier, âgé de quarante-six ans, était renommé pour son zèle, pour sa perspicacité et pour son audace. Ils avaient reçu les instructions des princes émigrés; ils étaient prêts à tout événement. Le moment semblait opportun; les conseils et le Directoire ne s'entendaient déjà plus. Les conjurés arrêtèrent un plan d'insurrection plus minutieux encore que celui des babouvistes :

« Poser des corps de garde de gens sûrs à toutes les barrières, même aux brèches des murs de la clôture de Paris; ne laisser entrer que les approvisionnements et les *fidèles* attendus, lesquels seront en état de répondre à un mot d'ordre convenu et tenu secret; ne laisser sortir personne dans les premières vingt-quatre heures, excepté les porteurs d'ordres expédiés par les dépositaires de l'autorité royale.

» S'emparer au même instant des Invalides, de l'École-Militaire, de la Monnaie, de la Trésorerie, de toutes les caisses publiques, des Tuileries, de tous les magasins qui sont aux Feuillants, du Palais-Royal, du Temple, des postes aux lettres et aux chevaux, des voitures publiques, du télégraphe, du Luxembourg, des maisons des ministres, et s'assurer du cours de la rivière, tant au-dessus qu'au-dessous de Paris.

» Intercepter tous les ponts; contenir les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau par tous les moyens possibles.

» Une batterie à Montmartre, en contenant Paris, éclairerait et assurerait les routes du Nord.

» S'il échappe un des directeurs et que la promesse de l'amnistie ne le ramène pas, mettre sa tête à prix, et déclarer, par une proclamation, traître au roi et à la patrie quiconque le recèlera; il serait bon, par une autre proclamation, de consigner les membres des deux conseils à la garde des propriétaires, principaux locataires et portiers de leurs domiciles jusqu'à nouvel ordre.

» Il faut s'assurer des principaux jacobins et terroristes; rétablir la juridiction prévôtale et les anciens supplices, ordonner aux administrations municipales de surveiller exactement les agitateurs, et aux premiers propos incendiaires, de les faire juger prévôtalement; brûler

sur-le-champ les presses des journaux jacobins, et arrêter leurs auteurs.

»Il faut proclamer une amnistie générale au nom du roi; conserver provisoirement tous les tribunaux, et publier une déclaration honorable pour les armées, amicale pour les puissances étrangères, etc., etc. »

Les conspirateurs furent jugés sévèrement, et le procès se termina le 7 avril 1797.

Cependant l'inquiétude était dans les esprits. La garnison de Paris avait été renforcée. Partout les citoyens notables recevaient des lettres et des avis menaçants et anonymes. Dans les premiers jours de septembre un mouvement éclata. On l'appela la *journée du 18 fructidor*.

Dès l'aurore, le canon d'alarme fut tiré, les salles des séances des deux conseils investies, les commissaires inspecteurs arrêtés, Pichegru et Ramel arrêtés aussi. Augereau, général pour le Directoire, occupa les principaux ponts de Paris. Les soldats crièrent avec frénésie: *Vive la République! A bas les royalistes!* Une proclamation directoriale, affichée, annonçait que la cause de ce mouvement était la découverte d'une conspiration tramée en faveur de Louis XVIII.

Un arrêté faisait savoir aux Parisiens que quiconque « rappellerait la royauté, la Constitution de 93 ou la famille d'Orléans, serait sur-le-champ fusillé. » Le directeur Barthélemy était arrêté. Carnot avait pris la fuite. Des placards rendaient compte de la trahison de Pichegru et des offres que le prince de Condé lui avait faites. Condé, disait-on, l'avait nommé maréchal de France, gouverneur d'Alsace, cordon rouge. Il lui avait promis le château de Chambord avec son parc, et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million d'argent comptant, deux cent mille livres de rente, un hôtel à Paris.

Les *directoriaux* des deux conseils se réunirent, les Anciens dans l'amphithéâtre de l'Ecole de santé, les Cinq-Cents à l'Odéon. Ils autorisèrent le gouvernement à prendre les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité publique. On y approuva des résolutions coercitives contre les émigrés, les parents d'émigrés, les prêtres déportés, les journalistes, les membres des sociétés politiques, etc.; on y arrêta les déportations d'une foule de députés, de deux directeurs, et d'hommes connus par leurs sentiments royalistes. « L'expédition du 18 fructidor fut d'ailleurs exécutée aussi tranquillement qu'un ballet d'opéra, dit Thibaudeau dans ses *Mémoires*. Il n'y eut aucune résistance. Le bon peuple de Paris resta immobile. » Le corps législatif, qui n'était plus composé que de *directoriaux*, fit envoyer une adresse aux départements et aux armées, et le Directoire lui-même rédigea une proclamation aux Français. A la place de Barthélemy, les conseils nommèrent Merlin de Douai; à la place de Carnot, François de Neufchâteau. Enfin on opéra une épuration complète, dans le gouvernement, de tous les gens qu'on supposait avoir des principes royalistes ou jacobins.

Le Directoire exécutif, vainqueur, risqua un coup d'Etat pour les finances, comme il l'avait risqué pour la politique. Il fit rendre une loi par laquelle la dette publique était convertie, 1° les *deux tiers* en bons au porteur échangeables seulement en biens nationaux; 2° le dernier tiers en tiers *consolidé*, seul payable en argent. C'était une banqueroute.

Sur ces entrefaites, on célébra la fête du 9 thermidor an VI, fête dédiée à la Liberté, ressemblant à une fête des Victoires.

Le cortége partit du Jardin des Plantes, suivit les boulevards du midi et s'arrêta au Champ-de-Mars; il était formé de trois divisions. La première, consacrée à l'histoire naturelle, était composée de dix chars portant des animaux, des minéraux, des végétaux de l'Italie, de l'Egypte, de l'Helvétie; ces chars étaient escortés et suivis par les professeurs et élèves du Muséum d'histoire naturelle, des écoles Normale et Centrale, etc. La deuxième division, consacrée aux sciences et lettres, était formée de six chars portant le buste d'Homère, des manuscrits, des médailles, des antiquités, des livres orientaux, des instruments de physique, des machines; ils étaient suivis par les professeurs et élèves du Collége de France, de l'Ecole Polytechnique, des savants, des hommes de lettres, etc. La troisième division, consacrée aux arts, était formée de vingt-neuf chars portant les copies des chefs-d'œuvre de la sculpture antique et des tableaux acquis par ces traités où Raphaël et Michel-Ange payaient la rançon de leur patrie. Parmi ces trophées de nos victoires étaient les chevaux de Venise, « transportés, disait l'inscription, de Corinthe à Rome, de Rome à Constantinople, de Constantinople à Venise, de Venise à Paris. » Ils étaient suivis par les professeurs et élèves du Musée du Louvre, des peintres, des sculpteurs, des graveurs, etc. Le Champ-de-Mars était décoré lui-même avec des copies de tableaux célèbres et de statues antiques. Cette fête offrit l'un des spectacles les plus saisissants de la révolution :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute à Paris.

disaient les républicains avec orgueil; mais elle fut à peine intelligible pour le peuple et n'attira qu'un petit nombre de spectateurs.

On dédia une fête à l'agriculture; on célébra la fête de la fondation de la République pour l'an V. Nous ne les décrirons pas, afin d'éviter les redites. Celle-ci fut d'ailleurs troublée par une nouvelle des plus tristes : on apprit que le jeune général Hoche était mort à Wetzler, à l'âge de vingt-neuf ans, en disant à ceux qui étaient près de lui : « Adieu, mes amis, adieu, mes amis; dites au gouvernement de veiller sur la Belgique; adieu, mes amis. »

Les regrets furent unanimes, et le 10 vendémiaire an V (1er octobre 1797), une cérémonie funèbre, en sa mémoire, eut lieu au Champ-de-Mars, où l'on éleva une pyramide avec la nomenclature de ses principales victoires. Des parfums brûlaient; l'Ecole-Militaire était couverte de tentures et de drapeaux tricolores; toute la matinée, le canon grondait de quart d'heure en quart d'heure; la garnison avait pris les armes au complet; les directeurs, les ministres, les ambassadeurs, les généraux, l'Institut, les professeurs des Ecoles centrales, étaient présents, et avaient dans la main une branche de chêne ou de laurier; au milieu du cortége était portée l'effigie du général *Hoche*, placée sur un brancard confié à quatre anciens militaires; un corps de musique exécuta une marche funèbre, de la composition du citoyen Gossec; le président du Directoire prononça un discours; des groupes de jeunes filles vêtues de blanc, avec des ceintures de crêpe, se rangèrent autour de la pyramide et chantèrent en chœur; un membre de l'Institut national, tenant une branche de laurier à la main, monta sur les gradins de la pyramide, et prononça l'éloge funèbre du général Hoche; le chœur des jeunes filles recommença : on exécuta l'hymne des *Marseillais*, puis le *Chant du départ;* les troupes, armes renversées, défilèrent devant la pyramide, que les officiers et les généraux saluèrent de l'épée; les autorités constituées allèrent tour à tour déposer leurs branches de laurier près de l'effigie du héros; le canon fut tiré par intervalles, les tambours voilés et la musique militaire firent entendre des sons lugubres.

La mort de Hoche était la mort de la vertu républicaine. Il partait, ce soldat, digne des temps antiques! Cette fête funèbre « retraçait parfaitement, dit le *Moniteur*, les magnifiques obsèques que Télémaque fit faire au fils de Nestor sur les bords du Galèse; on pourrait même croire qu'on les avait prises pour modèle. »

A cette époque, le gouvernement directorial semblait avoir perdu tout caractère sérieux. Les quolibets ne cessaient de l'accabler; la religion des *théophilanthropes* l'acheva.

La Réveillère-Lepeaux, que l'on surnommait parfois *Réveillère-Laid-Peau*, fut le directeur de cette nouvelle religion, et le 26 nivôse an V (15 juillet 1797) se tint la première séance de la théophilanthropie.

Au milieu d'une salle peu apparente s'élevait un autel couvert d'une étoffe de brocatelle rouge à fleurs d'or, et sur lequel était posée une corbeille de fleurs. L'hiver, les fleurs étaient remplacées par des fruits. Cette salle était d'ailleurs dépourvue de tout ornement. Seulement, de distance en distance, on lisait sur les murailles des inscriptions comme celles-ci, qui résument toute la doctrine :

NOUS CROYONS A L'EXISTENCE DE DIEU ET A L'IMMORTALITÉ DE L'AME.
ADOREZ DIEU, CHÉRISSEZ VOS SEMBLABLES, RENDEZ-VOUS UTILES A LA PATRIE.
LE BIEN EST TOUT CE QUI TEND A CONSERVER L'HOMME
ET A LE PERFECTIONNER;
LE MAL, TOUT CE QUI TEND A LE DÉTRUIRE ET A LE DÉTÉRIORER.
ENFANTS, HONOREZ VOS PÈRES ET MÈRES; OBÉISSEZ-LEUR AVEC AFFECTION;
SOULAGEZ LEUR VIEILLESSE. PÈRES ET MÈRES, INSTRUISEZ VOS ENFANTS.
FEMMES, VOYEZ DANS VOS MARIS LES CHEFS DE VOS MAISONS;
MARIS, AIMEZ VOS FEMMES, ET RENDEZ-VOUS RÉCIPROQUEMENT HEUREUX.

Après avoir lu ces maximes *avec une douce émotion*, les adeptes s'asseyaient, et un orateur à culottes courtes, vêtu d'une tunique bleu de ciel qui lui tombait aux genoux et était retenue par une écharpe rose, de plus les épaules couvertes d'un manteau blanc à manches, prononçait des discours sur les avantages de la vertu. Le discours fini, *des hymnes étaient chantés avec enthousiasme par les assistants, qui se croyaient au milieu de parents et d'amis bienveillants.* Quel tableau touchant!

Le *Credo* des théophilanthropes, nous vous l'avons fait connaître; quant à leur *Pater*, c'était le *Pater* chrétien formulé en vers par le citoyen Félix Nogaret.

Quant aux hymnes, il y en avait pour chaque saison. Au printemps, l'ode de J.-B. Rousseau :

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur.

Pour les autres saisons, des hymnes plus ou moins vulgaires où nous ne trouvons de remarquable que la citation d'une maxime de Zoroastre.

Les théophilanthropes admettaient toutes les religions; on pouvait croire à l'Evangile, au Coran, au Talmud, à Luther, à Confucius, à Manou et aux fétiches, et de plus, par forme de supplément, être théophilanthrope. On disait : *Nos frères les sectaires catholiques;* on eût dit : *Nos frères les sectaires païens.* Il y avait des fêtes consacrées à Socrate, à saint Vincent de Paul, à J.-J. Rousseau, à Washington.

Cependant, quelque idéale que fût par la doctrine cette nouvelle

religion, elle était dans l'application toute républicaine. La théophilanthropie voulait bien admettre moralement Jupiter et les dieux grimaçants de la Chine, mais politiquement elle n'admettait pas la royauté. Tout théophilanthrope admis à l'exercice du culte devait prêter *serment de haine à la royauté, à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la Constitution de l'an III.*

Moyennant cette garantie donnée à l'ordre public, les théophilanthropes purent chanter à loisir, en mauvais vers, leurs lieux communs de morale, pendant que les enfants déposaient des fleurs sur l'autel.

Il existe une assez curieuse pétition des administrateurs du culte théophilanthropique au gouvernement.

On y voit (c'était au commencement sans doute) que le produit des quêtes ne s'était élevé qu'à 150 livres, somme qui avait été absorbée par l'achat des costumes et autres menus frais. Le culte était endetté de 300 livres, dont voici le détail :

Arrêté de menuiserie.	150 liv.
Tableaux et peintures.	100
La corbeille.	50
Total.	300

Le gouvernement paya, mais tout juste. Sa protection fut d'abord très-timide; il craignait le ridicule.

Après les hymnes, qui, pour être chantés *avec enthousiasme,* n'en étaient pas moins discordants, venaient de petites invocations à la *patrie,* à la *gloire,* au *bonheur,* à la *vertu,* puis, au moment de se séparer, un des officiants prononçait cette phrase : *La fête religieuse et morale est terminée.* Bien entendu, à la naissance des enfants, plus de baptême lavant le péché originel, mais seulement un hymne et l'inscription pure et simple des noms et prénoms du nouveau-né.

A Sens, fut publié un rituel plus compliqué. Le ministre plongeait son doigt dans l'eau et traçait sur le front du nouveau-né ces lettres, C T (citoyen théophilanthrope); puis il touchait les lèvres avec du miel, et disait: « Qu'il soit doux comme le miel de l'abeille. » Si c'était une fille, quelques fleurs odorantes étaient placées à son côté, et l'on prononçait ces paroles: *« Que le parfum de tes vertus soit plus doux que celui de ces fleurs. »* Pour un garçon, au bouquet se trouvait jointe une branche de laurier, et la prière était: « Qu'il fasse la gloire de son pays. »

Le mariage donnait lieu à des allégories beaucoup plus attendrissantes. Les époux étaient enlacés de guirlandes de rubans et de fleurs dont les extrémités étaient tenues par les grands parents. On ne dit pas s'il y avait au milieu de ces guirlandes une petite solution de continuité, image du divorce introduit dans la loi.

A Bourges, les cérémonies nuptiales étaient suivies de processions où l'on promenait deux pigeons. Le jour de la fête de la vieillesse, les jeunes gens allaient déposer des guirlandes de fleurs à la porte des vieux théophilanthropes. Ce fut à Bourges, disons-le en passant, que l'empereur Antonin fut placé dans le ciel, ou, si vous aimez mieux, *canonisé.*

Aux cérémonies funèbres, on appendait à la muraille un tableau avec cette inscription:

LA MORT EST LE COMMENCEMENT DE L'IMMORTALITÉ.

Au pied de l'autel était placée une urne couverte de feuillage, réminiscence de l'antiquité.

Protégés par l'autorité et ayant pour eux l'attrait de la nouveauté, les théophilanthropes firent des prosélytes. Bientôt, le local de la rue Saint-Denis fut trop étroit; ils obtinrent l'autorisation de se réunir dans les églises catholiques à l'heure où les offices sont terminés, et c'est ainsi qu'ils s'installèrent à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Saint-Roch, à Saint-Sulpice, à Saint-Thomas-d'Aquin, à Saint-Etienne-du-Mont, à Saint-Médard, à Saint-Eustache, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Gervais, à Saint-Nicolas-des-Champs. Ils eurent même des succursales dans les départements et à l'étranger. Ce fut le temps du triomphe. Laréveillère-Lepaux expliqua ainsi, gravement, les noms qu'il donnait aux vieux monuments du culte catholique :

« L'église *Saint-Philippe-du-Roule* est consacrée à la *Concorde.* Ce premier arrondissement renferme les promenades des Tuileries et des Champs-Elysées et tous les jardins où, depuis deux ans, les citoyens se réunissent pour y jouir des fêtes qu'on y donne. — L'église *Saint-Roch,* au *Génie.* Dans ce temple reposent le grand Corneille, le créateur du théâtre français, et Deshoulières, la plus célèbre des femmes qui aient cultivé la poésie française. — L'église *Saint-Eustache,* à l'*Agriculture.* Cet édifice est situé près la halle aux grains et de toutes les autres où l'on vend des subsistances. — L'église *Saint-Germain-l'Auxerrois,* à la *Reconnaissance.* On doit la plus vive reconnaissance aux sciences et aux arts, qui ont retiré les peuples de la barbarie. Les poëtes et les anciens historiens ne cessent de louer tous ceux qui, comme Orphée, ont adouci les mœurs des hommes et leur ont appris à vivre en société. Si un édifice doit être dédié à la Reconnaissance, c'est sans doute celui qui se trouve placé devant le palais national des sciences et des arts, celui où repose Malherbe, auquel nous devons la pureté du langage. — L'église *Saint-Laurent,* à la *Vieillesse.* En face de cet édifice est l'hospice des Vieillards. — L'église *Saint-Nicolas-des-Champs,* à l'*Hymen.* Le sixième arrondissement est un des plus peuplés; il renferme la division des Gravilliers, qui est une de celles qui ont fourni le plus de défenseurs à la patrie. — L'église *Saint-Merry,* au *Commerce.* On sait que le commerce est le lien des nations et la source de leurs richesses : si on honore l'agriculture, on doit également honorer le commerce. L'église Saint-Merry est placée devant le tribunal de commerce et dans un des quartiers les plus marchands de Paris. — L'église *Sainte-Marguerite,* à la *Liberté* et à l'*Egalité.* Ce nom doit particulièrement appartenir au lieu de la réunion des habitants du faubourg Saint-Antoine; on sait le courage qu'ils ont déployé dans tous les temps et à toutes les époques pour renverser le despotisme et établir la République. — L'église *Saint-Gervais,* à la *Jeunesse.* La loi du 3 brumaire a institué une fête pour la Jeunesse; l'édifice dont il s'agit est spacieux et est décoré d'un portail fait par Debrosses; ce portail date de l'époque de la renaissance de la bonne architecture, et où l'on a enfin abandonné le gothique. — L'église *Notre-Dame,* à l'*Etre-Suprême.* On a pensé que, pour imposer silence aux ennemis de la chose publique, qui affectent d'accuser d'athéisme et d'irréligion les autorités constituées, on devait consacrer l'édifice le plus vaste, le plus majestueux et le plus central du canton de Paris, à l'Etre-Suprême. — L'église *Saint-Thomas-d'Aquin,* à la *Paix.* Les Romains avaient un temple ainsi dédié: le temple de la Paix ne peut être mieux placé qu'auprès de celui dont on va parler. — L'église *Saint-Sulpice,* à la *Victoire.* Cet édifice est dans la division du Luxembourg, où est situé le palais directorial. — L'église *Saint-Jacques-du-Haut-Pas,* à la *Bienfaisance.* Dans le quartier où est situé ce temple, il y a plusieurs hospices. — L'église *Saint-Médard,* au *Travail.* La division du Finistère renferme beaucoup de journaliers, de gens de main-d'œuvre qui sont occupés à des travaux pénibles et utiles à la société. — Et l'église *Saint-Etienne-du-Mont,* à la *Piété filiale.* Cet édifice est situé près le Panthéon, que la République a dédié aux grands hommes. Il apprendra à chacun que la République honore à la fois les vertus éclatantes et les vertus domestiques, et qu'en couronnant les guerriers courageux et les législateurs éclairés elle n'oublie pas le bon fils et le bon père. »

Nécessairement, la cohabitation amena entre le culte catholique et le culte théophilanthropique de graves démêlés. Parfois, quand les théophilanthropes arrivaient avec tambours et trompettes, l'office divin n'était pas terminé. Les fidèles se sauvaient effarés, les jeunes communiants n'osaient lever les yeux sur l'armée bruyante des nouveaux croyants. Pour mettre fin à ces scènes de désordre, un arrêté du département de la Seine enjoignit aux prêtres catholiques d'avoir à terminer la messe à onze heures précises du matin. Cette mesure n'obviant qu'imparfaitement encore aux collisions morales, ordre fut donné de remettre les clefs de l'église au commissaire du quartier, qui, aux heures convenues, les livrait à qui de droit.

Y eut-il parmi les théophilanthropes des gens de probité douteuse qui donnèrent un emploi peu religieux au produit des quêtes faites pour les frais du culte? c'est probable. Toujours est-il que leurs ennemis les avaient flétris du nom de *citoyens filous en troupe.* Un de leurs adeptes, probablement, cherche à pallier l'effet de cette irrévérencieuse qualification, en disant: *L'idée de ce nom est sans doute venue de ce que le malheur veut que, dans les assemblées théophilanthropique, il y ait toujours des filous fort adroits à fouiller dans les poches.*

Bonaparte comprit tout d'abord qu'il fallait anéantir la théophilanthropie, et que cette secte ne valait pas les honneurs de la persécution. Aussi se contenta-t-il d'envoyer aux préfets la circulaire suivante, qui porte la date du 17 vendémiaire an X (1801).

« L'intention du gouvernement, citoyen préfet, est que les sociétés connues sous le nom de *théophilanthropiques* ne puissent plus se réunir dans les édifices nationaux. Il me charge de vous en prescrire l'exécution. Je lui rendrai compte de ce que vous aurez fait pour la remplir, et je vous prie de m'en prévenir avec exactitude.

» Le ministre de la police générale,

» FOUCHÉ. »

Personne ne s'avisa de réclamer contre cet acte prohibitif de l'homme qui commençait à parler en maître, et qui, en cette occasion, représentait l'opinion publique.

Sous ce souffle puissant, la théophilanthropie s'écroula à petit bruit et obscurément. Son dernier effort fut la fondation d'une école.

Bonaparte allait tenir la haute main sur le gouvernement, braver le Directoire, accomplir ses grandes destinées. Déjà le traité de Campo-Formio était signé; par cette négociation, la Belgique était cédée à la République française, et la Lombardie autrichienne à la République cisalpine. Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo, l'Albanie devenaient possession de la France; l'Istrie, la Dalmatie, une partie du territoire de Venise étaient cédées à l'Autriche.

Tant de gloire obtenue par Bonaparte accablait les directeurs. L'histoire de la Révolution se mêle alors avec celle du héros qui devint empereur.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL[1].

I.

Nos relations avec l'Angleterre pendant la révolution.

Résumer et conclure, compter les institutions abolies, maintenues ou créées pendant quinze années, et comparer la situation de la France antérieurement à 89, de 89 à 1804, et postérieurement à 1804, chercher à connaître l'effet de nos dissensions politiques chez les peuples voisins, notamment en Angleterre; dire quelles choses ont été définitivement détruites par la Révolution dans notre pays; quelles choses se sont élevées expressément par elle, quelles choses de l'ancien régime lui ont survécu, telle doit être, selon nous, la péroraison de ce livre.

Dès que la révolution française éclata, toute l'Europe s'y intéressa, par haine, par jalousie, par intérêt, par sympathie, selon les dispositions de chaque peuple. L'Allemagne logea les mécontents de France, l'Angleterre leur suggéra des moyens d'action. Les émigrés tirèrent l'épée sur les bords du Rhin, et conspirèrent sur les bords de la Tamise.

L'Allemagne ne s'occupa pour ainsi dire pas de notre révolution en elle-même; elle fut hospitalière pour les émigrés, voilà tout. L'Angletere, au contraire, eut constamment les yeux sur elle, soit pour la narguer, soit pour l'entraver dans sa route, soit pour la faire servir à ses projets de domination universelle. La Prusse ne lui fut opposée que pendant ses premières années; l'Autriche lui en voulut d'avoir créé à son image des républiques italiennes; l'Espagne demeura à peu près neutre, passive, irrésolue; la Russie, avec Catherine et Paul Ier, resta blottie dans ses neiges.

Mais l'Angleterre! l'Angleterre! c'est de son côté qu'existe la véritable lutte. Par elle nous commencerons.

Elle plaisanta mille et mille fois sur notre amour de la liberté. Elle établit une comparaison entre « la liberté française et l'esclavage anglais. » A quoi servait cette liberté, disait-elle? « Le Français est maigre, l'Anglais est gras. » Matérialisme politique à sa cinquième puissance. Aussi, ajoutait-elle, elle se gardait bien d'imiter la France. Elle représenta « l'arbre de la liberté avec des démons tentant John Bull, » et prétendit que cet arbre-là, en France, ne portait que des fruits amers, c'est-à-dire l'esclavage en réalité, la trahison, le blasphème, l'impiété, la démocratie aveugle, les révolutions, le déisme, etc., etc. Bien plus, elle parla de *contraste* entre la liberté anglaise et la liberté française en l'année 1793. La liberté française amenait avec l'athéisme, la cruauté, l'anarchie, le meurtre, la perfidie, la ruine de la nation et des particuliers; la liberté anglaise amenait avec elle la religion, l'indépendance, la loyauté, la justice, la prospérité nationale, le bonheur.

Et, le contraste établi, elle se demandait: Quel gouvernement est le meilleur?

Tous les efforts de l'Angleterre tendaient à avilir la France, en affectant de ne voir que le mauvais côté de sa révolution. A chaque fait remarquable de notre histoire de 89 ou de 93, elle se roidissait mécontente, envieuse et moqueuse par-dessus tout. Les discours de nos grandes renommées parlementaires lui déplaisaient; les actions héroïques de nos soldats l'irritaient; les sublimes mouvements de tout le peuple, soit pour payer plus d'impôts, soit pour courir aux frontières, empêchaient les Anglais de dormir tranquilles; à la nouvelle d'un succès remporté par l'armée française, ils pleuraient de rage; à la nouvelle d'une défaite, leur face s'épanouissait. La vieille animosité de plusieurs siècles s'était réveillée entre la France et l'Angleterre. Ce ne furent, de part et d'autre, que méchancetés successives, qu'injustes préventions, que sottes espérances. Lorsque l'Assemblée constituante prit sa place au rang des plus remarquables assemblées qui aient existé, les caricatures anglaises l'attaquèrent. John Bull douta même qu'il se trouvât des orateurs dans le Jeu de Paume ou dans la salle du Manége.

L'Assemblée législative et la Convention notamment n'eurent aucun poids à ses yeux.

Vinrent les assignats pour raviver son humeur satirique. Il n'est rien que les Anglais n'aient dit contre le papier-monnaie, rien qu'ils n'aient fait pour en amener la prompte dépréciation. Et comme ils avaient à Paris de nombreux partisans, sinon des agents véritables, ils exercèrent une funeste influence sur nos relations financières au dedans et au dehors.

Sur les fédérés à l'époque du 14 juillet 1790, on compte plusieurs caricatures anglaises. L'idée heureuse de la fédération, de l'union étroite de tous les citoyens, cimentée par un serment solennel, tout cela paraissait être un acte de rêveur; tout cela, d'ailleurs, nuisait à des projets de descente sur le continent, que les Anglais mirent à exécution aussitôt après les premiers soulèvements de la Vendée. Alors ils se mêlèrent complétement de nos propres affaires, et donnèrent des aliments à ce cancer qui menaçait de ronger le cœur de la France. Ils ne furent pas étrangers à la déclaration de Pilnitz, par laquelle le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche s'engagèrent à prêter secours d'hommes et d'argent aux émigrés; quand la coalition de 1791 fut formée, on y reconnut aussi un des chefs-d'œuvre de leur diplomatie.

Les girondins d'abord, les jacobins ensuite donnèrent prise à leurs sarcasmes. Tout homme éminent, tout homme de théorie ou d'action leur fit peur. Des ballots d'estampes et de caricatures contre lui étaient soudainement expédiés de Londres à Paris et parcouraient la France. Il ne faut pas croire, en effet, que parmi les caricatures dont le texte est français, il ne s'en trouve pas beaucoup qui aient été fabriquées en Angleterre. Les presses de Londres, bien sûr, ont plus manœuvré que celles de Paris.

Une armée, dite d'Angleterre, fut organisée : c'est de là que prit naissance la lutte implacable entre les deux pays.

Mais nous disons peut-être à tort : les Anglais. Le gouvernement, plutôt que le peuple, nourrit sa haine contre la France. Deux partis, dans la Grande-Bretagne, s'étaient levés, le parti de la révolution française, et le parti contre-révolutionnaire. Il y eut balance perpétuelle. Fox représenta le premier, Pitt le second. Fox avait pour la France une vive sympathie; sans partager tous les principes de nos républicains, depuis les girondins jusqu'aux babouvistes, il comprenait que la France faisait un pas énorme, et accomplissait sa destinée. Fox était loyal, doux et animé d'intentions philanthropiques. Il était à la tête des Anglais qui disaient, en nous voyant faire la propagande : « Je suis ravi de joie, la grande nation arrive, — abus vont disparaître. »

Pitt, l'antagoniste de Fox, était l'ennemi mortel de la France; et, par extension, il fut appelé l'ennemi du genre humain. C'est lui qui donna à la ville de Coblentz sa célébrité antirévolutionnaire; c'est lui qui dirigea habilement, sournoisement, toutes les machinations des rois coalisés; c'est lui qui rêva pour Georges III l'empire des mers, qui voulut anéantir notre commerce et notre marine. Il a été, dit un historien qui, certainement, ne parle pas sans passion, mais dont l'opinion est ici fort admissible, « il a été brigand à Lyon, incendiaire à Toulon et bourreau à Quiberon; Autrichien à Valenciennes et Anglais à Dunkerque; fédéraliste dans le Calvados et sur les rives de la Gironde, constitutionnel aux Tuileries et à Vienne; anarchiste en 93, modéré en 95, républicain et royaliste tour à tour dans la Vendée; catholique en Angleterre et athée en France; Pitt, en un mot, a montré à l'univers ce que peut le génie du mal secondé par celui de la richesse; il a été l'Attila de la politique et le fléau du genre humain. »

Sa rivalité avec Fox a été et méritait d'être célèbre. Pitt marchait à la tête des Anglais qui se désolaient de voir nos principes de liberté et d'égalité se répandre en Europe, et qui s'écriaient : « Je suis effrayé. Quoi! les Français arrivent! Goddam! que deviendrons-nous? »

Si les Français avaient en Angleterre des ennemis acharnés, ils y comptaient aussi des amis chauds et dévoués. Il est bon de rappeler que, simultanément, Necker y fut loué à outrance, ou comme attaché au pilori; que La Fayette y eut d'ardents admirateurs, presque en nombre égal à ses détracteurs, nonobstant la part qu'il avait prise à l'émancipation de l'Amérique; que si les partisans de Pitt appelèrent nos soldats des barbares « et maudirent la perfidie française, » les amis de Fox, par contre, exaltèrent la bravoure de nos armées et les talents extraordinaires de nos généraux; que si les premiers se moquèrent de la fédération, les seconds, en revanche, se fédérèrent à notre exemple; qu'il y eut à Londres un *club de la Constitution*, correspondant avec celui de France; que si Bailly y vit faire contre lui une caricature sur la loi martiale, il y trouva aussi des admirateurs de son talent modeste et de ses vertus civiques; que plusieurs des institutions que nous devons à la République passèrent également dans les mœurs anglaises; que plus d'un membre du parlement prit souvent la parole pour faire l'éloge des Français; qu'une foule d'habitants de Londres nièrent la nécessité et le bon droit d'une coalition des rois de l'Europe; que certains hommes loyaux de l'Angleterre osèrent dévoiler tout haut les manœuvres de leur gouvernement; que, lors des préparatifs de guerre entre les deux nations, des orateurs anglais parlèrent de paix et d'alliance.

Ce qui prouve supérieurement que son gouvernement seul doit encourir nos reproches, c'est toute la négociation diplomatique qui a eu lieu entre Bonaparte et George III, en 1799. La réponse du monarque anglais montrait qu'il voulait dominer la révolution française, ou tout au moins la refréner.

A Londres, comme à Paris, on se préoccupa de l'avenir des libertés

[1] Nous comprenons dans ce *résumé* toute la partie de l'histoire de Napoléon qui appartient encore à la République; nous comprenons le Consulat entier jusqu'à l'Empire. Que le lecteur ne s'étonne donc pas d'y voir figurer des faits ou des noms qui se trouvent à la date de 1804 même, époque où le premier consul devint empereur. La révolution ne s'est terminée que le jour où la monarchie a reparu.

publiques. Les deux partis rivaux de Fox et de Pitt s'attaquèrent continuellement avec des brochures et des estampes. Les amis de Fox reçurent, à ce compte, plus de blessures que les soutiens de Pitt. Une foule de caricatures mirent à découvert leurs conciliabules, leurs intentions formelles, leurs conspirations. On les voyait « recevant des nouvelles de France; » on les voyait surpris un jour par leurs rivaux, et forcés de prendre la fuite. En général, Pitt fut presque toujours triomphant, donnant sa démission de ministre au moment où son système risquait de subir quelques modifications, pour revenir un peu après plus ardent à la lutte, et plus obstiné encore dans ses résolutions. D'un autre côté, la France, dans ses rapports avec son ennemie, devint de plus en plus méfiante et haineuse, à mesure que la révolution approchait de son terme. Elle épousa la cause de Napoléon.

La conspiration des *chevaliers du poignard* fit accuser les Anglais d'entretenir chez nous des brandons de discorde et d'armer de nombreux agents. En février 1793, lorsqu'ils mirent l'embargo sur tous les bâtiments français, nous commençâmes à crier à la fausseté, à la perfidie. Au mois d'août de la même année, Barrère dénonça l'Angleterre à la Convention. La ville de Toulon donna lieu aux premières escarmouches; l'héroïsme du vaisseau *le Vengeur* inspira les premières poésies menaçantes contre les Anglais. Toute la guerre de la Vendée fit apprécier leur bonne foi par les royalistes autant que par les républicains. Les *thermidoriens* crurent démêler l'effet de leurs intrigues dans les principes et dans les complots de Babeuf. Dans un discours prononcé à la mort de Hoche, un orateur avait dit : « L'infâme Angleterre. » En octobre 1797, une rupture complète avait éclaté entre les deux peuples. Au commencement de 1798, on entendait partout proférer le cri de *Mort aux Anglais, mort aux agents de Pitt et de Cobourg!* des nuées d'émissaires anglais parcouraient la France, et nous entreprenions l'expédition d'Irlande. Puis était venue la fameuse lettre de Bonaparte à Georges. Un moment, en 1801, on avait pensé à une réconciliation, à cause de la retraite du ministre Pitt; des préliminaires de paix avaient comblé les espérances des hommes de bien, le traité d'Amiens était intervenu, le tout pour aboutir à une nouvelle rupture, l'Angleterre nous ayant donné « le baiser de Judas, » dit une caricature. Enfin, la possession de l'île de Malte avait définitivement prétexté la reprise des hostilités. Georges « avait sauté à pieds joints sur les traités, et gagné une descente. » Les brochures fourmillèrent, les chansons aussi : Pitt avait le dessus. Quand Napoléon monta sur le trône, nous étions en guerre avec l'Angleterre.

Telles furent, pendant la Révolution, les situations respectives de la Grande-Bretagne et de la France. Le bon accord n'exista jamais en réalité, et, à la fin, l'aigle et le léopard s'entre-déchirèrent sans merci, par orgueil, par jalousie, par haine instinctive, jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

II.

Nos relations avec l'Allemagne

Avec l'Allemagne, — Autriche et Prusse, — nos démêlés furent moins haineux sans doute, mais ils causèrent une plus grande effusion de sang. Nous avons dit que l'Allemagne avait été pour les émigrés une terre d'hospitalité; elle alla plus loin, cependant, il faut en convenir : elle prit fait et cause dans leur querelle. Une partie de l'Allemagne mit les armes à la main, notamment la Prusse et l'Autriche. Il s'agissait pour les rois d'empêcher la propagande. L'Angleterre a été l'âme de la coalition, dont l'Autriche et la Prusse ont été les deux bras.

Aussitôt que les symptômes de la révolution apparurent, l'Autriche fut en jeu : Marie-Antoinette sortait de la maison d'Autriche. On prétendit que le cabinet de Vienne eut même une assez déplorable influence sur la politique française, depuis l'avénement de Louis XVI jusqu'à son arrestation à Varennes. Marie-Antoinette, a-t-on dit, présidait son *petit conseil*, son *comité autrichien*. La prise de la Bastille scandalisa les deux monarques, qui se tinrent sur leurs gardes. L'émigration, et surtout la déclaration des droits de l'homme, les indignèrent. A mesure qu'une institution monarchique croulait, ils resserraient les liens qui les unissaient entre eux. La Prusse n'adopta aucune de nos idées, même les moins avancées. A Vienne, on avait procédé, en juin 1791, à l'arrestation et à l'emprisonnement de mademoiselle Théroigne de Méricourt, apôtre de propagande. Condé enrôla sous les drapeaux de l'émigration; le comte d'Artois fit des voyages; Louis XVI voulait le rejoindre et en fut empêché; MONSIEUR et MADAME passèrent la frontière. Par la déclaration de Pilnitz, ils entrèrent de plain-pied dans la guerre de principes, dans la lutte contre-révolutionnaire, et nous eûmes les *alliés* en face. Les *coblenciers* s'organisèrent.

Louis XVI mort, l'irritation augmenta; on osa dire au roi de Prusse de craindre la suspension à la lanterne. Les Prussiens, d'abord victorieux jusqu'à Verdun, avaient ensuite éprouvé de sanglantes défaites. Dumouriez chercha à opérer une invasion en Hollande. Ayant échoué, il devint suspect à la Convention, reçut la visite de commissaires qui devaient l'arrêter, et les livra tout simplement en otage aux Autrichiens : nouveau grief contre les *alliés*.

Les Allemands plaisantaient beaucoup sur les jacobins; ils publièrent à leur adresse quelques caricatures. Cependant les Prussiens et les Autrichiens furent repoussés sur toute la ligne de nos frontières. Des négociations s'entamèrent et l'on fit échange de prisonniers; on rendit, d'une part, les commissaires livrés par Dumouriez; de l'autre, on conduisit sur le sol étranger *Mademoiselle*, fille de Louis XVI.

On s'était battu, chose loyale et de droit ordinaire. Un fait unique et odieux changea l'état d'inimitié dans lequel se trouvait la France vis-à-vis de la Prusse et de l'Autriche en haine mortelle. Des ministres plénipotentiaires français furent assassinés lors de la dissolution du congrès de Rastadt, et l'Autriche fut mise au ban des nations. Nos armées continuèrent la série de leurs succès; Moreau bâillonna l'Autriche, et un armistice fut signé entre Brune et l'Autrichien Bellegarde; la paix de Lunéville suivit de près cette négociation; plus Bonaparte grandissait, moins l'Allemagne paraissait vouloir nous être hostile : elle avait peur de ce géant. Lorsqu'il eut revêtu le manteau impérial, l'Autriche déclara d'abord que le titre des Césars appartenait de droit et exclusivement à son prince; et puis elle se tut, jusqu'à ce que l'esprit de conquête se fût emparé de Napoléon.

Quant aux Français, ils ont longuement plaisanté sur le peu de bravoure des Autrichiens et des Prussiens, sur leur impassibilité, sur leur inertie, sur la lenteur de leurs opérations. Nous n'oublions pas que, dans son admirable campagne de trente jours, Bonaparte arriva à Genève avant que les Autrichiens eussent eu seulement connaissance de son départ de Paris. Leurs réponses en fait de caricatures furent peu nombreuses, mais très-insultantes, surtout celles qu'inspira la mort de Louis XVI. La plus remarquable de toutes, sans contredit, se rapporte à Robespierre. Ce conventionnel y est poussé comme par une main invisible vers la guillotine. Elle a été peu répandue en France, mais beaucoup dans l'armée de Condé.

III.

Nos relations avec la Russie, l'Espagne, l'Italie, etc.

La Russie, reléguée au fond de l'Europe, ne voulait et ne pouvait rien faire séparément contre la révolution française. La voie des négociations lui donna néanmoins quelque influence sur les affaires de France. L'autocrate redouta avant tout la propagande, le *mal français*, mais c'était une terreur panique : à peine là-bas connut-on les plus indispensables détails des faits dominant la révolution. Le gouvernement n'avait qu'à rester tranquille spectateur des choses.

Il n'en fut pas ainsi; une armée russe figura toujours parmi les armées de la coalition. De plus, à diverses reprises, la cour de Saint-Pétersbourg prit diplomatiquement parti pour ou contre certains actes de l'Assemblée nationale, ou de l'Assemblée législative, ou de la Convention, ou du Corps législatif, en ce qui concernait l'administration intérieure de notre pays. Elle ne s'occupa point de la guerre de la Vendée, et ne s'abaissa pas, que nous sachions, jusqu'à envoyer en France des agents de troubles civils. Pendant la République, les Russes n'apparurent que peu ou point à nos frontières du Nord; ils se dirigèrent vers l'Italie sous la conduite du fameux général Suwarow, géant quant au physique, qui, selon la chanson, tantôt portait son cheval, tantôt montait dessus. L'empereur Paul I[er] paraissait d'abord devoir entrer chaudement dans les intérêts des princes émigrés; il avait reçu parfaitement bien Louis XVIII, et il laissait de temps à autre échapper de sa bouche quelques mots qui témoignaient de sa grande colère contre la France. Mais peut-être la gloire de Bonaparte l'éblouit, car il ne tarda pas à se prendre d'amitié pour le vainqueur de Marengo. A sa mort, toute bonne intelligence entre la France et la Russie disparut; cette dernière se jeta aussitôt à corps perdu dans la coalition.

Que dire de l'Espagne? Sa position était si précaire à l'époque de 89! Elle fit cependant quelques démonstrations lorsqu'il s'agit du procès de Louis XVI.

L'Italie, au contraire, ainsi que la Hollande, les pays transalpins, et toutes les provinces rhénanes, se ressentirent beaucoup de notre révolution.

Nous sommes entrés en Italie par la Savoie, où nous combattions contre les émigrés. Plus tard, dans le courant des années 1796 et 1797, Bonaparte y commença sa réputation de conquérant : l'Italie est le berceau de sa fortune. Ses victoires dans ce pays tendirent dès l'abord à la propagande. Tantôt l'heureux général y laissait librement circuler les émigrés et les prêtres, tantôt il leur enjoignait d'en sortir. Or, son influence même appela sur sa tête une foule de dangers; on conspira à Rome contre lui, et il profita de cette circonstance pour exiger davantage du pape lorsqu'il fit la paix avec lui. L'Italie était bien, nous le répétons, la terre heureuse pour Bonaparte : il y signa le fameux traité de Campo-Formio.

Nul doute que les Italiens n'eussent de la sympathie pour les Français. Deux actes cependant nous aliénèrent pour longtemps, sinon pour toujours, l'amitié d'un grand nombre d'entre eux : — on eut

des procédés trop tyranniques envers le pape; on dépouilla la terre des arts de ses plus beaux monuments. On appliqua trop à la lettre cette vérité que Rome était morte; on fit Paris son héritière, en prenant pour prétexte « que les arts cherchent la terre où croissent les lauriers. » Rome n'était pas morte, mais seulement veuve de sa gloire passée. Pourquoi lui avoir enlevé sa plus chère consolation? Le jour où les monuments des arts et des sciences venant d'Italie entrèrent triomphalement à Paris, les ombres de Raphaël, du Titien et de Paul Véronèse durent s'indigner en se voyant si brutalement arracher au soleil inspirateur de leur patrie!

Soit à cause du mécontentement des Italiens, soit à cause des armements nouveaux de l'Autriche, soit enfin à cause de l'impéritie de nos généraux, il fallut que Bonaparte retournât en Italie, y accomplir sa *campagne des trente jours*. A dater de cette époque, l'Italie fut alliée complétement à la France, et dut partager sa bonne et sa mauvaise fortune.

L'Italie subit donc pleinement l'influence de notre propagande, aidée, il est vrai, par la force de nos armes. Il semble que depuis lors sa destinée n'ait pas changé ; elle regarde toujours la France, et la France ne s'occupe plus d'elle.

Les provinces voisines du Rhin partagèrent son sort, et comme elle suivirent la marche de la révolution française.

Aux premières explosions révolutionnaires, tous les roitelets, tous les grands-ducs qui gouvernent ces pays tremblèrent. Ils comprenaient que l'autorité allait leur échapper, et que leurs peuples s'affranchiraient bientôt d'une tutelle doublement lourde, qui n'était ni paternelle ni puissante. La scission entre les princes et les peuples s'opéra presque instantanément. Les premiers appelèrent à eux les émigrés, et leur facilitèrent les moyens de combattre la France. Mais une nuée de caricatures fondit aussitôt sur les petits souverains des bords du Rhin, surtout lorsque Louis XVI, à l'invitation de l'Assemblée représentative, somma ses soi-disant amis de faire cesser les rassemblements d'émigrés qui se formaient aux frontières.

Le coup était porté; la propagande envahissait les Etats limitrophes de la France. Nos armées étaient entrées en Belgique pour la révolutionner, une sympathie très-étroite avait pris naissance entre les Français et les Liégeois, chassés de leur pays par les princes alliés. Nous les avions reçus à bras ouverts, nous avions célébré en leur honneur une *Fête de l'hospitalité;* nous avions crié à leur entrée dans Paris : *Guerre aux tyrans!* nous avions placé sous leurs yeux cette maxime : « Les tyrans passeront, les peuples sont éternels. » Nous leur avions pour ainsi dire promis de les reconduire un jour dans leur patrie. En 1794, tous nos succès, Fleurus, Mons, Gand, Anvers et Liége, avaient ranimé l'espoir de liberté qui germait au cœur des habitants des provinces rhénanes. Hoche et Moreau, nos deux plus fameux généraux du Nord, devenaient pour eux de véritables héros et demi-dieux, et ils exécraient Pichegru, après sa trahison, plus encore peut-être qu'on ne le faisait à Paris.

La république batave avait été proclamée, grâce à nous, et elle avait prospéré à l'ombre de la nôtre. Enfin, quand Bonaparte fut empereur, une bonne partie du pays se changea en départements de la France.

L'Italie et les provinces rhénanes avaient accepté la propagande, et suivi de loin les progrès de la révolution. Examinons à présent le fait opposé, la coalition, le principe réacteur des principes professés en France; assistons à l'union des souverains étrangers pour étouffer notre révolution dans son berceau.

Jamais en Europe ne s'étaient entre-choquées aussi rudement deux idées ennemies. La coalition naquit de notre révolution même, comme ces montagnes de nuages que la trop étouffante chaleur du soleil amoncelle autour de lui. Mais, les faits se chargent de continuer notre comparaison, les nuages crevèrent en lançant la foudre, et le soleil reparut splendide et pur. La coalition a effleuré à peine de ses lourdes ailes le lion revolutionnaire vainqueur, et il est sorti las et haletant de la lutte. C'est en ce sens que les alliés ont entravé la marche de la révolution française indirectement, parce qu'elle a livré le gouvernement de la France à la merci des hommes de guerre, parce que, dès le commencement de la lutte, les personnifications politiques ont été absorbées, annihilées par les personnifications guerrières.

Parler de la coalition, c'est soulever deux éternelles questions de politique, qui reparaissent toujours à chaque période critique de l'histoire d'Europe, deux questions qu'on n'a jamais pu résoudre définitivement, et à propos desquelles sont survenus de simples traités entre nations, lorsqu'il eût fallu pour en triompher établir une grande charte européenne. Nous les traiterons, au point de vue historique, telles qu'elles se présentèrent à l'époque de la révolution.

La première est celle-ci : Les puissances étrangères avaient-elles le droit de s'immiscer dans nos propres affaires, soit lorsque fut proclamée la constitution de 1791, soit lorsque la Convention décréta la peine de mort contre Louis XVI?

Sans doute, depuis François I[er], depuis que le principe d'équilibre européen avait été admis, il dut exister sans cesse une sorte de contrôle exercé par les nations les unes sur les autres, elles durent veiller à ce qu'aucune d'entre elles ne se fît conquérante, et ne rompît cet équilibre existant entre les divers Etats. La monarchie universelle était complétement ruinée, et, sous Louis XIV, on vit quelle était la force du principe contraire. Pendant la révolution française, les mêmes craintes ne se présentèrent pas d'abord pour les souverains de l'Europe; la France agissait chez elle et pour elle, comme autrefois avait fait l'Angleterre. Elle avait tort ou raison d'ébranler jusque dans ses fondements le vieux édifice de la monarchie : c'était son affaire. Elle avait tort ou raison d'envoyer à l'échafaud un descendant de Henri IV : c'était encore son affaire. Les souverains étrangers pouvaient chercher tous les moyens d'empêcher qu'une secousse semblable ne bouleversât leurs royaumes, tous les moyens, excepté celui de la guerre contre la France, guerre injuste s'il en fut, parce que la France n'avait point commencé l'attaque.

La seconde question est celle-ci : Un peuple a-t-il le droit de faire chez un autre peuple la propagande des idées? Elle est la contre-partie de la première. Nous ne croyons pas qu'un peuple ait le droit de faire la propagande chez un autre peuple, autrement il ressemblerait à l'homme qui débauche un autre homme, et qui profite, à cet effet, de la supériorité qu'il a sur son protégé. Laissons aux peuples leur liberté de direction, comme aux intelligences leur libre arbitre, comme aux croyants leur liberté de conscience. N'allons pas plus prêcher ailleurs la soumission que la rébellion; ou, si nous le faisons, prévoyons les suites nécessaires de nos actes.

Mais, en 1789, à cet égard, il n'y a qu'une question de fait, celle de savoir si les Français ont commencé à être propagandistes avant que les souverains de l'Europe se fussent coalisés. Nous pensons, quant à nous, que la coalition a précédé la propagande, et il suffit au lecteur, pour s'en convaincre, de se rappeler que la coalition a eu son origine dans l'émigration, qu'à Pilnitz, il s'agissait de replacer Louis XVI dans une position meilleure, que les alliés subissaient l'influence du comte d'Artois d'abord, puis du comte de Provence, qu'il leur importait enfin de mettre les Français à la raison.

Après la mort de Louis XVI, lorsque la coalition devint redoutable, la France ne tarda pas à déclarer d'elle-même la guerre aux autres nations. C'est alors que la première coalition en forme se montra, et qu'on vit l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, les Etats du Pape, etc., se liguer étroitement contre nous. Les montagnards montrèrent quelle était leur énergie. Pourrait-on nier les efforts sublimes de la France en 1793? Pourrait-on méconnaître la supériorité de ses armes sur celles des coalisés? La guerre extérieure excita au dedans des transports d'enthousiasme fébrile, et partout nos succès sur les *alliés* inspirèrent les idées les plus singulières, motivèrent les projets les plus extravagants à force d'être grandioses, donnèrent lieu aux propositions les plus inadmissibles. David, surnommé le *Raphaël des sans-culottes*, demanda qu'on élevât une statue colossale, haute de quinze mètres, et un autre proposait d'écrire sur le front de cette statue les mots : *Le peuple mangeur de rois*. Les victoires se succédaient : après la prise de Toulon, on célébra une fête des Victoires. Nous avions quatorze armées, toujours belligérantes, presque toujours victorieuses. Nos soldats étaient des héros. Nous ne craignions plus l'étranger, et nous agissions chez nous selon notre bon plaisir.

La réaction thermidorienne ne changea rien aux affaires de la guerre; loin de là, elle en augmenta l'importance et surtout l'influence. Les coalisés n'abandonnèrent pas une seule de leurs prétentions. Que les principes républicains fussent plus ou moins subversifs, peu leur importait : ce qu'ils voulaient, c'était l'anéantissement complet de tout système révolutionnaire, c'était le rétablissement de la monarchie en France. Il est aisé de concevoir alors, que plus l'enthousiasme des masses allait s'affaiblissant chez nous, plus rayonnait l'espoir des souverains étrangers. Toutefois, si la guerre extérieure avait de l'influence sur le gouvernement, les bouleversements intérieurs n'en eurent que peu ou point sur les armées qui combattaient aux frontières, et que commandaient d'excellents généraux, fort jeunes, mais déjà fort expérimentés : les années de campagnes comptent double.

IV.

Ce que la révolution française a créé de durable.

Un jour, en 1812, le cardinal Maury disait à Fouché de Nantes : « Les *notables* étaient des extravagants; à l'Assemblée nationale, nous étions des écervelés : les membres de la Constituante étaient des coquins; mais ceux de la Convention nationale étaient des gredins; vous n'en disconviendrez pas, monsieur le duc. » C'était une allusion au ci-devant *jacobinisme* de Fouché. Fouché la méritait. La plupart des hommes de la Révolution qui ont survécu à son œuvre ont changé vingt fois de systèmes, et c'est pitié de voir quel cas ils ont fait, par la suite, des choses qu'ils avaient le plus préconisées, des hommes qu'ils avaient le plus encensés pendant la première moitié de leur carrière. Les uns ont agi par dégoût des excès commis à cette époque, les autres, parfaits caméléons, ont assisté et applaudi à toutes les inaugurations de pouvoir nouveau. L'autorité a été pour eux une abstraction; ils ont servi l'autorité, parce que c'est elle qui dispense

les honneurs et les places. On compte à peine quelques révolutionnaires encore fidèles aux principes qu'ils professaient autrefois. L'Empire, en passant sur la Révolution, l'a ensevelie sous la gloire, et la Restauration n'avait pas mission, que nous sachions, de la ressusciter.

Il importe cependant de savoir à quoi s'en tenir sur les choses que la révolution a abolies, sur celles qu'elle a produites, sur celles qu'elle a maintenues.

Ce qu'elle a produit constitue une œuvre vraiment remarquable, et surtout plus considérable qu'on ne le pense généralement.

En politique, d'abord, elle fait naître le gouvernement parlementaire. Le goût des assemblées délibérantes s'est enraciné chez nous; aussi quand Bonaparte même usa de son despotisme militaire, conserva-t-il encore un sénat, une assemblée. Ils lui étaient d'un secours efficace; ils donnaient à tous ses actes les plus arbitraires une sorte de légalité que certaines gens prenaient pour argent comptant; ils supportaient une part de sa responsabilité : ils sanctionnaient son despotisme.



La jeunesse dorée poursuivant les jacobins.

Par la constitution de 89 a commencé la série des chartes qui se sont succédé jusques et y compris celle de 1830. Cette arche d'alliance entre le peuple et le roi établissait un contrôle perpétuel exercé par l'un sur l'autre; c'était un pacte indiquant à l'un et à l'autre ses devoirs et ses droits. Les constitutions ont bien varié. Elles sont devenues de plus en plus démocratiques jusqu'à celle de l'an III, qui marquait le point de départ pour la réaction. Ells ont prouvé que les institutions changent comme les hommes, et qu'il ne faut pas se fier sur la stabilité des systèmes politiques.

Au nombre des créations les plus considérées de la révolution, il faut placer la *garde nationale*, c'est-à-dire le peuple armé pour défendre sa constitution, le peuple armé pour défendre ses foyers, première tentative peut-être contre les armées permanentes. La garde nationale a existé jusqu'à nos jours; elle fait partie de nos mœurs, et empêche toutes les révolutions lorsqu'elles ne sont pas inévitables. Ses trois époques brillantes sont la prise de la Bastille, la campagne de France au moment des revers de l'empereur, et juillet 1830. La garde nationale n'eut d'ailleurs d'influence que dans les premiers temps de la révolution; elle eut peur en 1793, et plus encore sous l'Empire. En 1804, elle soutint le héros couronné. Elle peut jouer un grand rôle politique; elle fait entrer en communication plus directe que par les assemblées délibérantes le peuple avec le gouvernement; elle doit être considérée, en réalité, comme un des grands pouvoirs de l'Etat; elle est l'œuvre de La Fayette, qui l'a créée en 1789, qui l'a ressuscitée en 1830.

A dater de 93, l'agiotage a pris rang dans la politique. Des députés s'y sont livrés et ont spéculé sur les fausses nouvelles. La Montagne triomphante l'a fait disparaître, mais le Directoire a vu les valets de l'agio ressaisir leur sceptre. Ils se sont réunis, ils se sont prêté de mutuels secours; ils ont feint le patriotisme sincère, et ne sont pas, malheureusement, tombés avec la révolution, car Tortoni a succédé au café de Chartres, et les coulissiers de notre temps valent bien les agioteurs de l'an V.

Les assemblées primaires, ou, autrement dit, les colléges électoraux, se sont continués jusqu'à nos jours. A toutes les époques, remarquons-le, on a réclamé un abaissement du cens, on a critiqué cette mode de mesurer les capacités d'un homme par sa fortune. Plus la propriété se morcèle, plus le cens doit être abaissé, sinon les proportions n'existeraient plus, et un temps viendrait où le nombre des électeurs diminuerait, au lieu d'augmenter selon les progrès de la civilisation. Les assemblées primaires n'étaient pas tout à fait semblables aux convocations de nos colléges électoraux actuels, mais toutes deux ont la même base, leurs différences ne tiennent qu'à des modifications nécessitées par l'expérience et par les besoins politiques du pays.

Le système de bascule, que tant d'hommes d'Etat révèrent aujourd'hui, a pris naissance pendant la révolution. Il consiste à laisser triompher alternativement chaque parti, mieux, à les tuer l'un par l'autre. Avec le système de bascule, un gouvernement domine ou est dominé tour à tour par le parti qu'il élève, selon qu'il a en soi de la faiblesse ou de la vigueur. Le Directoire, sous lequel il est né, a succombé sous ses atteintes.

Avant la révolution, le journalisme s'occupait assez peu des affaires politiques : il vivait de disputes littéraires, de chroniques galantes, de bulletins de modes et de faits divers formant une sorte de compendium historique. Après la révolution, le journalisme ne put exister qu'avec la politique; elle fut sa base principale, et la littérature et les sciences ne s'y adjoignirent que comme accessoires. Le journalisme, entendu selon nos idées actuelles, est donc enfant de la révolution, des premières années notamment, pendant les débats de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative mit les théoriciens aux prises avec la pratique et fut ouverte aux journalistes : on sait ce qu'ont fait les légifères.



Le buste de Marat jeté dans un égout.

Des journaux aux sociétés populaires il n'y a qu'un pas. Les clubs politiques ont paru en France avec la révolution. Ils existaient déjà depuis longtemps en Angleterre, mais chez nous ils n'avaient été jusqu'alors introduits qu'à l'état de réunions littéraires et scientifiques. A peine les états généraux eurent tenu leur première séance que les clubs politiques s'ouvrirent. Il s'agissait pour beaucoup de gens de contre-balancer la puissance de la grande assemblée, de discuter plus à l'aise les questions qui avaient été effleurées seulement au milieu des députés, de se procurer des joies d'amour-propre. Les clubs aussitôt devancèrent les assemblées parlementaires, tant par leur nombre considérable que par les motions énergiques et violentes qui y étaient faites continuellement. Les clubs modérés n'eurent aucun retentissement. Les clubs exaltés se recrutèrent d'une

foule d'hommes pour qui la politique était devenue un besoin irrésistible. Le plus fameux de tous, celui des Jacobins, n'atteignit point encore le plus haut degré d'exagération et de frénésie. Il est certain que les plus obscurs, les plus inconnus, les moins considérables de tous, remportaient la palme sous ce rapport. Les clubs des départements, par exemple, fournissent à l'histoire des renseignements précieux sur les passions politiques du temps. Leurs cartes d'entrée, les discours de leurs orateurs, les fêtes votées par leurs membres, tout montre l'enthousiasme qui s'était emparé des masses. Des correspondances existaient entre les sociétés populaires les plus éloignées; elles se portaient mutuellement à des démonstrations patriotiques. Hommes et femmes en faisaient partie, conjointement ou séparément. Les hommes entravaient leurs professions pour être assidus aux clubs;



Boissy-d'Anglas présidant la Convention.

les femmes, pour s'y rendre, abandonnaient les soins du ménage. Il n'y a que les clubs pour développer l'action politique; les journaux portent surtout au raisonnement. La lettre surprend les masses; la parole les foudroie, les transforme, leur redonne une vie nouvelle. Les clubs sont les usines où s'élaborent les révolutions. Ils n'ont pas disparu totalement avec l'Empire, en ce sens qu'ils ont été continués secrètement, et qu'ils sont restés dans nos mœurs politiques. Entre le club et la société secrète, la distance est grande : le premier est préférable, selon nous, il parle.

On peut dire que la Révolution a en réalité établi la puissance politique des classes moyennes. La presse, les clubs, le tiers état appelé à s'occuper directement des affaires du gouvernement, ont agi d'après les mêmes principes. Ils ont abattu, pour réédifier ensuite selon leurs propres vues. Sans doute le tiers état était apparu en France depuis bien longtemps, depuis que les communes avaient montré la tête; mais à dater de 1789 seulement son rôle prit une importance extraordinaire. Il a lutté d'abord contre le clergé et la noblesse et a successivement enlevé à ces deux ordres leurs plus grands priviléges. Vainqueur, il est devenu intolérant et a quelquefois manqué de clémence et de générosité. Pourquoi le cacher? Les membres du tiers état de 1793 ne l'ont cédé en rien aux gentilshommes les plus impopulaires du règne de Louis XV. Ils se sont vengés par le talion, sans vouloir comprendre que les fautes du vaincu n'excusaient pas les fautes du triomphateur, et que le crime ne devait pas punir le crime. Le tiers état s'est beaucoup effacé devant Napoléon pour reparaître tôt ou tard. Il savait sa force et ne pouvait jamais l'oublier. L'histoire de sa puissance est rapide; elle commence à l'ordonnance qui lui accorde le doublement, et est consacrée par le décret du vote par tête. Depuis, le tiers a pesé lui seul dans la balance plus que le clergé et la noblesse réunis.

Voilà, en politique, ce que la révolution a créé de durable. Restent les institutions du second ordre.

La révolution, jusqu'en 1804, a fondé :

Le Code civil, réunion en un seul corps de lois digérées des dispositions trouvées les meilleures parmi celles des anciennes coutumes;

La cour de cassation, tribunal suprême, sorte de papauté judiciaire, comme elle réputée hors d'appel et infaillible, et ayant pour but de ramener toutes les juridictions à l'unité;

Les tribunaux de première instance dans chaque arrondissement, les tribunaux criminels et les tribunaux d'appel, devenus les cours d'assises et les cours impériales ou royales;

Les tribunaux de commerce dans presque toutes les villes de France, pour que les formes de la justice fussent plus expéditives, ainsi que le demandent les affaires commerciales;

Les justices de paix, ou tribunaux de conciliation destinés à devenir les tombeaux des procès, tribunaux qui, par malheur, n'ont pas amené alors et dans la suite tout le bien qu'on aurait pu en espérer.

Pendant la révolution ont été adoptés :

L'égalité des poids et des mesures : le système décimal ne put vaincre les résistances des masses, et ne fit que paraître et disparaître;

La division de la France par départements, formés d'après les bassins des principales rivières;

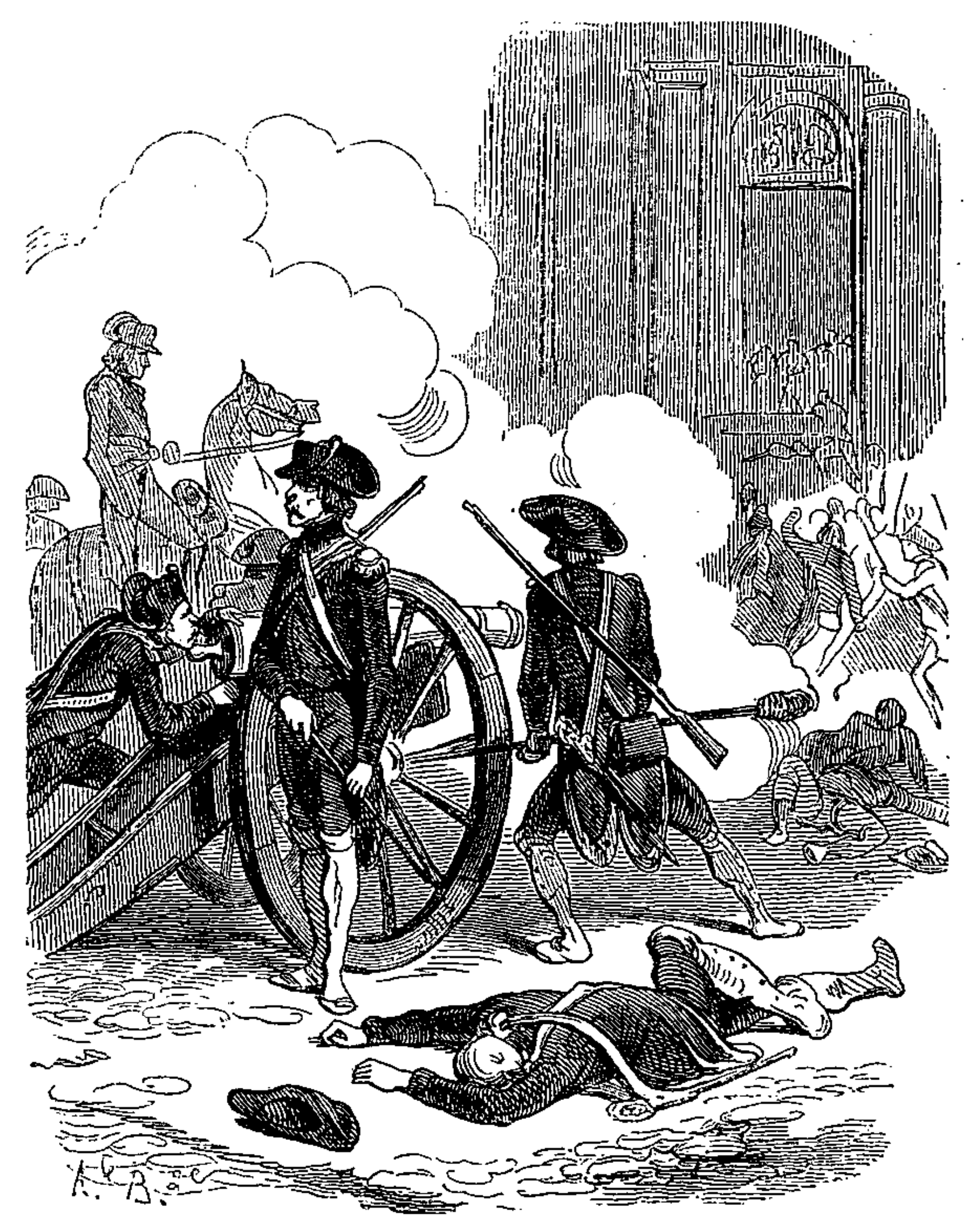
Les préfectures et les sous-préfectures dans chacun de ces départements, système de centralisation à peu près complète;

Les municipalités, d'abord pouvoir unique, sous le nom de commune, ensuite morcellement de pouvoirs établis dans les divers arrondissements de la France;

Les octrois municipaux, ou nouvelles perceptions aux entrées des villes, établies d'après un mode plus rigoureux que les anciens impôts des barrières perçus autrefois par ceux que le peuple de 1790 appelait *rongeurs de citoyens;*

L'impôt du timbre, présenté comme moyen de sécurité pour les conventions, impôt indirect fort productif;

Les patentes, exigées pour la plus grande partie des corps d'état, et même pour plusieurs professions libérales;



Les sections mitraillées à Saint-Roch.

Le cautionnement pour la plupart des fonctionnaires publics, comme une garantie de leur bonne administration;

Par la révolution on vit s'établir :

Les ministères réunis considérés comme un conseil exécutif, avec ou sans la présidence du chef de l'Etat : cette dernière sorte de ministère exista aussitôt après la déchéance de Louis XVI;

Le conseil d'Etat, assemblage de hauts fonctionnaires, *amis* du chef de l'Etat, et donnant l'initiative des projets de lois à faire convertir en lois par les assemblées délibérantes;

Une commission de comptabilité nationale, ou cour des comptes organisée sur des bases nouvelles;

Le grand-livre de la dette publique;

Le *tiers consolidé*, banqueroute déguisée, qui ruina les rentiers et pensionnaires de l'Etat, sans en avoir l'air;

La banque de France, immense réserve financière, dont le crédit n'a fait que grandir;

La censure, établie sur des bases illégales, et pourtant laissée à l'arbitraire, non d'un ministre, mais du gouvernement lui-même;

L'usage de pétitions, parfois couvertes de milliers de signatures privées, tendant à obtenir du gouvernement l'abolition de tel ou tel abus, ou l'institution de tel ou tel établissement;

Les encouragements accordés aux jeunes volontaires courant aux armées;

L'ordre de la Légion d'honneur, les maréchaux, les amiraux, chanceliers, etc., dont les titulaires ne tardèrent pas à former une noblesse improvisée;

La conscription ;

La guillotine, que la révolution a traitée, on peut le dire, en enfant chérie;

Le télégraphe, devenu bientôt indispensable pour apprendre au gouvernement les victoires ou les défaites de nos généraux.

Les chants nationaux, la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, entre autres, qui n'ont point *vieilli ;*

Le drapeau tricolore formé par La Fayette, et qui, selon le dicton banal, « a fait le tour du monde; »

Les journaux-affiches, imprimés en gros caractères, placardés sur les murs des plus pauvres villages;

Le *Musée des Arts*, dont l'apparition causa la sensation la plus profonde;

L'institut de musique, ou plutôt le Conservatoire de musique, auquel nous sommes redevables du mouvement musical qui s'est développé de nos jours;

L'institut des sciences et des arts, et l'institut d'Egypte, qui donnèrent de l'émulation à nos savants, et qui leur assurèrent pour prix de leurs travaux une honorable et heureuse position.

L'exposition des produits de l'industrie française, si admirablement féconde en résultats, et dont on a rapproché les époques, sachant tout le bien qu'en retirent le commerce et l'industrie;

L'ordre de la Légion d'honneur, bon en son principe, mais dont on a seulement gâté parfois l'excellence et surtout le but magnifique.

Puis, comme la génération d'alors voulait inculquer ses idées dans l'esprit de celle qui devait la suivre, elle s'occupa beaucoup d'instruction publique, soit pendant les premières années de la révolution, ou sous la terreur, ou sous le Directoire ou sous le Consulat. Maints projets d'instruction républicaine échouèrent à cause de l'enthousiasme irréfléchi qui les avait fait naître. Il nous reste cependant, de cette fièvre pour l'instruction, des souvenirs qui jamais ne passeront, savoir :

L'école polytechnique, encore tout enveloppée d'un prestige unique, et qui a mission de former des héros pour la guerre, ou des savants habiles pour la paix;

Les écoles centrales pour l'enseignement des arts et des sciences dans toute la France;

Les lycées et écoles spéciales, les écoles primaires et secondaires, une augmentation du nombre des écoles de droit et de médecine.

Ici s'arrête la nomenclature des choses fondées de 1788 à 1804. Nous allons, après avoir cité simplement ces institutions qui subsistent encore, ajouter celles qui sont spéciales à la révolution, qui sont nées par elle et pour elle, qui sont mortes avec elle. Avant de nous occuper de ces dernières, passons en revue les choses que la révolution a abolies et qui sont restées abolies pour un temps ou pour toujours.

V.

Ce que la révolution a aboli.

A quelles institutions n'a-t-elle pas touché ? Depuis la royauté jusqu'à la position sociale du plus humble bourgeois, elle a fait sentir partout sa redoutable influence. Rien n'a obtenu grâce devant elle, et les usages les plus anciens sont même ceux qu'elle s'est étudiée à déraciner. Tout ce qui la heurtait par quelque coin, tout ce qui rappelait les anciens temps, en un mot tout ce qui ne s'accordait pas avec les données nouvelles qu'elle présentait au monde, a disparu sous ses coups.

La royauté, vieille de tant de siècles, et qui autrefois s'était ralliée aux communes pour abattre la féodalité, fut tout à coup tuée dans la personne de Louis XVI. Ce fut lui qui supporta la peine des fautes, des erreurs ou des crimes commis par ses ancêtres. Le jour où la tempête politique éclata, le jour où l'on fit le procès à la monarchie, avant de faire le procès au monarque, on se plut à accumuler les unes sur les autres toutes les pièces à charge extraites des archives de plus de soixante règnes. L'éveil donné, les accusations se succédèrent rapidement, de plus en plus tenaces, de plus en plus inexorables. Dès ce moment, c'en était fait de la monarchie; elle était en cause, elle était perdue. L'auréole qui rayonnait autour de la majesté royale s'obscurcit. Les sujets s'accoutumèrent à raisonner leur obéissance, qui avait presque toujours été passive.

Avec la puissance personnelle du roi s'en est allée aussi la puissance personnelle des ministres. Expliquons ce rapprochement. Le roi de l'ancienne France parlait et agissait selon son bon plaisir ; il commandait, il voulait, il gouvernait. Absorbé tout entier par le poids de son autorité, il la partageait avec un de ses sujets, élevé par son talent ou par sa naissance. Louis VII avait Suger; Henri II avait l'Hospital; Louis XIII avait Richelieu; Louis XIV avait Colbert. Le premier ministre était ou l'écho ou l'âme du monarque. Devant les peuples, il prenait une attitude ferme et souvent digne. La France ressemblait à une seule ville, dont le roi était le gouverneur, ayant son premier ministre pour lieutenant. Echo ou âme du monarque, avons-nous dit. Si le premier ministre était un écho, tel que Colbert, il tirait de la personne royale une influence sans bornes, et apparaissait aux masses comme une seconde moitié du souverain : il restait quelquefois plus de vingt années à son poste. Si le premier ministre était une âme, tel que Richelieu, il revêtait en réalité le manteau royal, et quand il abandonnait le timon des affaires, l'Etat ressentait une terrible secousse. Les autres ministres s'effaçaient devant le premier, qui possédait l'entière confiance du prince. Necker a fermé la liste des ministres revêtus d'autorité. Sa retraite, longuement déplorée, a néanmoins appelé les regards des assemblées délibérantes sur ceux qui l'ont suivi dans la carrière. Alors, il ne s'est plus agi seulement d'un ministre, mais d'un conseil des ministres. Les assemblées ont eu droit de surveillance, droit de remontrances, droit d'accusation ; les ministres, bientôt, sont devenus de simples préposés à l'administration du royaume. Nous n'avions donc pas tort de dire que leur puissance personnelle avait suivi la fortune de la puissance personnelle des rois.

Les parlements, les fermes générales furent supprimés;

La lieutenance de police se fondit avec la mairie de Paris;

La maréchaussée fut remplacée par la gendarmerie;

Les maîtrises et les jurandes perdirent leurs privilèges;

Les ecclésiastiques furent exclus des fonctions publiques, et n'eurent même plus la haute main sur le mariage, déclaré contrat civil;

Les ordres de chevalerie ne durent plus être portés;

La loterie fut fermée, puis remise en vigueur sous le Directoire;

Le drapeau blanc et les lis furent proscrits;

Le calendrier grégorien n'eut plus cours, et l'ère chrétienne ne servit pas de point de départ à la chronologie des temps révolutionnaires;

Les statues des rois et des princes appartenant ou non au sang royal, furent abattues;

Les tombes de Saint-Denis furent profanées;

Paris ne montra plus son blason;

On détruisit les abbayes et les couvents, ainsi qu'une foule d'églises;

On fondit les cloches pour en faire du numéraire;

La Bastille fut démolie, les lettres de cachet disparurent;

Les rues, les quais, les places, les ponts changèrent de nom;

Les barrières furent incendiées pour la plupart, mais bientôt réédifiées;

La cérémonie du jour de l'an, les orgies du carnaval, la fête du gâteau des Rois n'eurent plus aucun retentissement, et à certaines époques, même, elles furent interdites;

La gabelle, la compagnie des Indes, la prévôté de Paris, tombèrent dans le gouffre;

Il n'y eut plus d'avocats ni d'avoués;

Il n'y eut plus de troupes privilégiées, de gardes du corps, de gardes françaises;

Les états-majors se dérobèrent à la haine des chauds partisans de l'égalité, l'infamie ne s'attacha plus aux membres de la famille d'un supplicié, etc.

Telles sont les réformes des abus et des institutions opérées pendant la révolution.

VI.

Ce que la révolution a créé d'éphémère.

Que si nous jetons un coup d'œil rapide sur les choses que la révolution a fondées pour elle, et qui ne lui ont pas survécu, nous assistons à un spectacle des plus variés. Apprécions tous les essais tentés par cette époque de transition, physiquement et moralement.

Pour remédier au mauvais état de ses finances, elle a créé des *assignats* et des *mandats territoriaux*. On émit d'abord pour quatre cents millions d'assignats forcés. Mais, au début même de leur apparition, les particuliers n'y avaient attaché aucune confiance; aussi, en 1793, arriva la première dépréciation. Sous le Directoire, on fabriqua une autre sorte de papier-monnaie, sous le nom de *mandats territoriaux*. C'était le 26 ventôse an IV. Quoi qu'on fît pour en assurer l'existence, les mandats territoriaux n'obtinrent pas plus de confiance que les assignats. Ils tombèrent sans qu'on pût expliquer, autrement que par ce manque de confiance, les causes de leur chute.

Une des plaies de la révolution était d'une part la disette, de l'autre l'accaparement. Les gouvernants pensèrent à la guérir, en établissant le *maximum* sur tous les grains, et bientôt sur toutes les marchandises. Jamais on n'avait été plus loin du but proposé. Les grains et les mar-

chandises restèrent dans les magasins, au lieu de paraître aux marchés. Des réformes nombreuses n'atténuèrent pas le mal, et on fut obligé d'abroger complétement la loi du maximum.

La *loi martiale* tendait à réprimer les attroupements. On ne s'en servit sérieusement qu'une fois au Champ-de-Mars, et les conséquences les plus désastreuses en résultèrent. C'est la loi martiale qui a causé la mort de Bailly.

A côté se place la *loi des suspects*, institution odieuse, et qui ternira à jamais la mémoire de Chaumette. La loi des suspects amena les dénonciations, et, par suite, donna lieu à une foule d'épisodes horribles, à des vengeances particulières, à des jalousies misérables. D'abord on accusa sur une simple action sans conséquence, puis sur un mot, puis sur un geste, puis sur une apparence, puis enfin sur une présomption.

On se perd dans les noms des comités inquisitoriaux qui se sont succédé depuis 1789.

L'assemblée de l'Hôtel-de-Ville d'abord, les *trois cents* comme on les surnomma, commencent la série. Il en sort un *comité des recherches*, qui se permet déjà les visites domiciliaires. Les jacobins, les patriotes en général, réclament contre cette institution contraire aux principes de la liberté. Mais, bientôt, arrivés eux-mêmes sur le pinacle, ils croient ne pouvoir exercer l'autorité qu'avec des moyens semblables à ceux des constitutionnels, ils croient ne pouvoir se défendre que par un *comité central révolutionnaire*, dont la principale occupation est de surveiller les suspects. Il leur faut en outre un *comité de surveillance* pour faire exécuter les arrestations, et parfois même pour les ordonner : les massacres des prisons à Paris et dans les départements sont la grande œuvre de ce comité. Un *comité de sûreté générale*, un *comité central de salut public* surmontent l'édifice inquisitorial. Avec eux la police est au pouvoir, et en forme un des éléments constitutifs. Méfiance, intolérance, aigreur, division, tels sont les résultats. Les citoyens ont à souffrir des querelles des comités entre eux. Le *comité central de salut public* triomphe avec Robespierre. Il n'y a plus de Convention, il n'y a plus de volonté populaire exprimée par la voix de ses représentants; il n'y a plus que quelques hommes, les uns animés de bonnes intentions, les autres ambitieux avant tout, qui exercent une autorité despotique, décemvirale, parlent toujours au nom de la nation, et rendent aux citoyens la liberté insupportable.

Enfin, pour terminer la liste de ces institutions, toutes particulières à la révolution, il faut citer les *représentants du peuple en mission* ou *aux armées*. Ils sont les agents de la Convention. Ils imposent sa volonté aux départements, ou vont savoir, sur les frontières, si les généraux sont de bons patriotes, et s'ils se contentent seulement de gagner des victoires sur les ennemis : ce sont les proconsuls de la République française.

VII.

Hommes et femmes illustres de la révolution.

On ne peut dire que la révolution ait été plus féconde en grands talents que les siècles précédents, mais on peut hardiment avancer que le cercle des hommes supérieurs s'est agrandi. L'intelligence s'est morcelée : les mouvements politiques ont créé des talents politiques; l'attaque de nos frontières par les alliés a créé des généraux, le besoin d'instruire les masses a improvisé une foule de savants.

Sous le règne de Louis XVI et sous la République (Convention, Directoire, Consulat), le nombre des grands hommes qu'a produits la France atteint un chiffre vraiment extraordinaire. Politiques habiles, penseurs profonds, généraux intrépides, jurisconsultes et magistrats éprouvés, littérateurs, savants, artistes, — c'est toute une peuplade de génies élevés qui immortalisent l'époque pendant laquelle ils sont apparus.

LISTE DES HOMMES ET FEMMES ILLUSTRES.

D'Argental,	1788.	Ant. L. Séguier,	1792.
Béthune, duc de Charost,	1800.	Beauveau,	1793.
Mme Dubocage,	1802.	Boisgelin, archevêque d'Aix.	
Mme Dudeffant,	1780.	Bouillé.	
La Chevalière d'Eon,	1790.	Duc de Penthièvre,	1793.
L'Abbé de l'Epée,	1789.	Castries.	
Choiseul-Gouffier,	1817.	Béthune, duc de Charost.	
Mme Helvétius,	1800.	Clermont-Tonnerre.	
Lachalotais,	1785.	Coigny.	
Poisson de Marigny,	1781.	Dandré.	
Mme de Montesson,	1806.	Demeunier.	
Mme Necker,	1794.	Desèze.	
Pascal Paoli.	1807.	Devaines.	
Marc-Ant. Voyer de Paulmy,	1787.	Mme Dubarry,	1793.
		Dufresne.	
Pernety,	1790.	Dupont de Nemours.	

Adrien-Duport.	L'abbé de Montesquiou.
Duras.	Mounier.
D'Estaing.	Muraire.
Eymar.	Pastoret.
François de Neuchâteau.	Pommereuil.
Girardin.	Rabaut de Saint-Etienne.
Lacuée.	Roederer.
La Fayette.	Mme Roland.
Lafond-Ladébat.	Ségur.
Lally-Tollendal.	Sémonville.
Alexandre Lameth.	Talleyrand-Périgord.
Charles Lameth.	Target.
La Rochefoucauld.	Thouret.
La Rochefoucauld-Liancourt.	Vaublanc.
Cardinal de La Rochefoucauld.	Viomesnil.

La chevalière d'Eon est une célébrité de la mode; l'abbé de l'Epée a fondé l'institution des Sourds-muets; Pascal Paoli a travaillé à la prospérité de l'industrie moderne; Lally-Tollendal s'est illustré par l'énergie de ses convictions; La Fayette a été parrain de la liberté des deux mondes; madame Rolland a été la muse politique des girondins; Talleyrand-Périgord a créé la diplomatie sans conscience.

Voici la liste des présidents des différentes assemblées depuis 1789 :

PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

D'Ailly, président d'âge.	Alexandre Lameth.
Bailly.	Charles Lameth.
Barnave.	La Rochefoucauld.
Alex. Beauharnais.	Lefranc de Pompignan.
Boisgelin, archevêque d'Aix.	Lepelletier de Saint-Fargeau.
Bonnay.	Leroux, président d'âge.
De Beaumetz.	Le duc de Liancourt.
Bureau de Puzy.	Menou.
Camus.	Merlin.
Chapelier.	Mirabeau.
Chasset.	L'abbé de Montesquion.
Clermont-Tonnerre.	Montesquiou.
D'André.	Mounier.
Démeunier.	Rabaut de Saint-Etienne.
Dupont de Nemours.	Rewbell.
Adrien Duport.	Sieyès.
Emmery.	Talleyrand-Périgord.
Fréteau.	Target.
Gouttes.	Thouret.
Grégoire.	Treilhard.
Jessé.	Tronchet.
La Fayette.	Vernier.
La Luzerne, évêque de Langres.	Virieu.

PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Aubert-Dubayet.	Hérault de Séchelles.
Bigot-Préameneu.	Lacépède.
Condorcet.	Lacroix.
Dorizy.	Lacuée.
Français de Nantes.	Lafond-Ladébat.
François de Neufchâteau.	Matthieu Dumas.
Gensonné.	Muraire.
Girardin (Stanislas).	Pastoret.
Guadet.	Vaublanc.
Guyton-Morveau.	Vergniaud.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION AVANT LA MORT DE LOUIS XVI.

Pétion.	Grégoire.
Lacroix.	Defermont.
Guadet.	Vergniaud.
Héraul de Séchelles.	

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI.

Amar.	Cambon.
Barras.	Carnot.
Barrère.	Charlier.
Baudin (des Ardennes).	Chénier.
Moyse-Bayle.	Clausel.
Bentabolle.	Collot-d'Herbois.
Berlier.	Couthon.
Bernard (de Saintes).	Danton.
Billaud-Varennes.	Daunou.
Boissy-d'Anglas.	David.
Bourdon (de l'Oise).	Jean Debry.
Boyer-Fonfrède.	Defermont.
Bréard.	Delmas.
Cambacérès.	Doulcet-Pontécoulant.

Dubarrau.
Dubois-Crancé.
André-Dumont.
Génissieu.
Gensonné.
Grégoire.
Guadet.
Hérault de Séchelles.
Isnard.
Jean-Bon-Saint-André.
Elie-Lacoste.
Lacroix.
Laloi.
Lanjuinais.
Lasource.
Letourneur (de la Manche).
Robert-Lindet.
Louis (du Bas-Rhin).
Louvet.
Mallarmé.
Mathieu.
Merlin (de Douai).
Merlin (de Thionville).
Pelet (de la Lozère).
Pétion.
Prieur (de la Côte-d'Or).
Prieur (de la Marne).
Rabaut de Saint-Étienne.
Réveillère-Lepaux.
Rewbell.
Robespierre.
Romme.
Rovère.
Rulh.
Saint-Just.
Sieyès.
Tallien.
Thibaudeau.
Thuriot.
Treilhard.
Vadier.
Vergniaud.
Vernier.
Vouland.

Presque tous ces hommes ont marqué pendant la révolution de 89; beaucoup sont morts sur l'échafaud; quelques-uns ont vu la révolution de juillet. On comptait comme orateurs de première ligne, soit dans les assemblées politiques, soit au barreau ou dans les chaires :

ORATEURS.

Barnave.
Elie de Beaumont.
Beauvais.
L'Abbé de Boismont.
Brissot.
Cazalès.
Chapelier.
Debonnières.
Desèze.
Le père Elisée.
Garat.
Gensonné.
Lamalle.
Legendre.
Louvet.
Robespierre.
Saint-Just.
Gerbier.
Guadet.
Isnard.
Legouvé.
L'abbé Maury.
Mirabeau.
Le père Neuville.
L. Poule.
Ant. L. Séguier.
Servan.
Target.
Thomas.
Thouret.
Treilhard.
Tronchet.
Baudin des Ardennes.
Danton.
Tronçon du Coudray.
Vergniaud.

Après les hommes politiques et les orateurs qui défendent les intérêts d'un Etat par la puissance du raisonnement, viennent les généraux qui mettent le pays sous la sauvegarde de leur épée. Les principaux furent :

GÉNÉRAUX.

Abatucci.
Andréossy.
Anselme.
D'Arçon.
Aubert-Dubayet.
Augereau.
Baraguay-d'Illiers.
Barbantanne.
Beaufort.
Alexandre Beauharnais.
Beaumont.
Bernadotte.
Alexandre Berthier.
Léopold Berthier.
Bessières.
Beurnonville.
Biron.
Bonaparte (Napoléon).
Bonchamp.
Brune.
Decaen.
Caffarelli-Dufalga.
Canclaux.
Carnot.
Carteaux.
Casa-Bianca.
Cathelineau.
Championnet.
Charlet.
Hoche.
Houchard.
Loyson.
Macdonald.
Marceau.
Marescot.
Masséna.
Menou.
Miollis.
Miranda.
Molitor.
Moncey.
Montesquiou-Fezenzac.
Moreau.
Charrette.
Clausel.
Custine.
Dagobert.
Dallemagne.
Dampierre.
Danthouard.
Daveisne.
Davoust.
Dejean.
Delaborde.
Delmas.
Desaix.
Despinois.
Dièche.
Arthur Dillon.
Dombrowsky.
Doppet.
Drouet.
Humbert.
Joubert.
Jourdan.
Kellermann.
Kellermann fils.
Kilmaine.
Kléber.
Laboissière.
La Fayette.
Laharpe.
Lannes.
Lapoype.
La Rochejaquelein.
Latour-d'Auvergne.
Leclerc.
Lecourbe.
Lefebvre.
Lescure.
Murat.
Nansouty.
Narbonne.
Ney.
Olagnier.
Duc d'Orléans.
Oudinot.
Paoli.
Partouneaux.
Pérignon.
Pichegru.
Sombreuil.
Souham.
Soult.
Stofflet.
Suchet.
Suzannet.
Travot.
Valence.
Dugommier.
Duhesme.
Dumas.
Dumouriez.
Duphot.
Dupont.
D'Elbée.
Elie.
Espagne.
D'Estaing.
Friant.
Gardanne.
Garnier.
Gouvion-Saint-Cyr.
Grouchy.
Gudin.
Mortier.
Moulin.
Raffet.
Rampon.
Richepanse.
Rochambeau.
Rusca.
Ruty.
Sahuguet.
Sauret.
Schérer.
Serrurier.
Servan.
Vandamme.
Vauban.
Victor.
Watrin.
Westermann.
F. Wimpfen.
Félix Wimpfen.

Et tant d'autres, dont le nom nous échappe nécessairement! La guerre, depuis 1792, n'avait pas cessé. Selon la coutume, les théoriciens dans l'art militaire suivirent les praticiens. Des travaux remarquables sur la stratégie ont été publiés.

ÉCRIVAINS QUI ONT TRAITÉ DE L'ART DE LA GUERRE.

Bousmar.
D'Espagnac.
Grimoard.
Guibert.
Guischard.
Leblond.
Michaud d'Arçon.
Montalembert.
Turpin de Crissé.
Carnot.
Mathieu Dumas.
Julienne Belair.
Marescot.
Jos. Servan.

Des historiens racontèrent les batailles parlementaires ou les campagnes de nos soldats. Ils sont en général peu renommés. Quelques-uns cependant ont laissé des ouvrages de mérite. Les historiens de la révolution sont avant tout des faiseurs de Mémoires. Quant aux travaux sur l'antiquité, sur le moyen âge, sur nos chroniques nationales, ils furent nombreux, mais assez peu réussis.

HISTORIENS.

J. Barthélemy.
Oudart Brequigny.
Carra.
L. Chénier.
Clémencet.
F. Clément.
Desormeaux.
Gaillard.
Garnier.
Lebeau.
Levesque.
Papon.
Pfeffel.
Rabaut de Saint-Étienne.
Richer.
Louis-Ph. Ségur.
Mallet.
Millot.
Raynal.
Rulhière.
Bertrand de Molleville.
Castéra.
Dulaure.
Ameilhon.
De Guignes.
Kock.
Marmontel.
Jos. Servan.
Thouret.
Toulongeon.
Turpin.

Que dire encore des poëtes! Leur voix balbutiait, lorsqu'ils chantaient les grandes actions et les grandes choses! « Les faits surmontaient les disants, » d'après l'expression de François I[er]. Les plus admirables poëtes du temps ne se nomment-ils pas Mirabeau, Hoche et Bonaparte! La poésie révolutionnaire est pâle ou exagérée de forme. Le vers est redondant. La passion politique domine la pensée. On sent que les poëtes ont écrit sur la borne, aux champs de bataille ou dans la prison. Il y a plus de chansons que d'odes, plus de pots-pour-

ris que de poëmes. La satire est en vigueur. Les Muses, pour parler le langage du temps, sont moins aimées pour elles-mêmes qu'à cause des services qu'elles peuvent rendre à la patrie. Certains poëtes, néanmoins, à la tête desquels il faut placer l'abbé Delille, ne demandent à leur lyre que des accords tendres, sensibles et pacifiques.

POETES.

L'abbé Aubert.	Ximenès.
Blin de Sainmore.	Bertin.
Cardinal de Bernis.	Bernard.
André Chénier.	Boufflers.
Jacques Delille.	Colardeau.
Demoustier.	Dorat.
Fontanes.	Gilbert.
François de Neufchâteau.	Gresset.
Laujon.	Imbert.
Ecouchard Lebrun.	Lattaignant.
Léonard.	Pezay.
Duc de Nivernais.	Le Franc de Pompignan.
Parny.	Rulhière.
Roucher.	Voltaire.
Saint-Lambert.	Watelet.

POETES TRAGIQUES.

Chamfort.	Laharpe.
Vivien de Châteaubrun.	Lemierre.
Debelloy.	Murville.
Saurin.	Lefebvre.
Arnault.	Legouvé.
Marie-Jos. Chénier.	Nép. Lemercier.
Ducis.	Luce de Lancival.
Guillard.	Murville.
Guillet-Leblanc.	

POETES COMIQUES.

Andrieux.	Fenouillot de Falbaire.
Beaumarchais.	Flins des Oliviers.
Desfaucherets.	Picard.
Cailhava.	Peyre.
Carmontelle.	Rochon de Chabannes.
Chéron.	Sedaine.
Collin d'Harleville.	Le marquis de Bièvres.
Demoustier.	Collé.
Desforges.	Dampierre.
Alex. Duval.	Diderot.
Fabre d'Eglantine.	Favart.

Pour les littérateurs proprement dits, outre les polygraphes, tels que Bernardin de Saint-Pierre, etc., on remarque:

Anquetil-Duperron.	Rochefort.
L'abbé Arnaud.	Sabathier.
L'abbé Aubert.	Sainte-Foix.
Cl. Laverdy.	Suard.
Beauzée.	Ch. Villette.
Bergasse.	Vauvilliers.
Berquin.	Voisenon.
Bitaubé.	Nic.-F. Wailly.
Ant. Bret.	Brial.
Brosses.	Cambry.
L'abbé Brottier.	Dacier.
Chabanon.	Daunou.
Chaudon.	Delandine.
Clément.	Domergue.
Court de Gebelin.	Dotteville.
Dreux du Radier.	Dureau de la Malle.
Le président Dupaty.	Feller.
Dupré de Saint-Maur.	Fiévée.
Louis Dupuy.	Gail.
Dussaulx.	Geoffroy.
Florian.	Gin.
Foncemagne.	Ginguené.
Fréron.	De la Baume.
Louis Jaucourt.	Grouvelle.
Lacretelle aîné.	Gudin.
Sainte-Palaye.	Hoffmann.
Laharpe.	Larcher.
Laplace.	Laya.
Lebatteux.	Legrand-d'Aussy.
Lebrun.	Luneau de Boisgermain.
Lemonnier.	Mallet-Dupan.
Letourneur.	P. Sylvain Maréchal.
Linguet.	Masson.
Mably.	Moreau.
Marmontel.	Oberlin.
Mercier de Saint-Léger.	Poirier.
L. Séb. Mercier.	Pougens.
Thévenot de Morande.	Dominique Ricard.
L'abbé Morellet.	Robinet.
Palissot.	Roubaud.
Pluquet.	Sicard.
Rivarol.	

Les romanciers acquirent une réputation extraordinaire; on cite:

Baculard-d'Arnaud.	Choderlos de la Clos.
Bernardin de Saint-Pierre.	Madame Cottin.
Cazotte.	Desforges.
Crébillon fils.	Ducray-Dumesnil.
Diderot.	Fiévée.
Dulaurens.	Madame Flahault-Souza.
Madame de Genlis.	J.-B. Louvet.
Mouhi.	Madame de Montholon.
Madame Riccoboni.	Rétif de la Bretonne.
Voisenon.	Staël-Holstein.

Les sciences ont brillé de tout leur éclat, les sciences transcendantes surtout. La philosophie a pour représentants:

D'Alembert.	Naigeon.
Bernardin de Saint-Pierre.	Saint-Lambert.
Condillac.	Emm. Sieyès.
Condorcet.	Thomas.
Diderot.	Laromiguière.
D'Holbach.	Lacretelle aîné.
La Salle.	Salaville.
Marmontel.	

Quelques années durant, la jurisprudence a été totalement abandonnée; mais à l'apparition des états généraux, et à dater des travaux préparatoires pour le Code civil, bien des jurisconsultes se sont rendus célèbres, tels que

Malleville.	Boucher d'Argis.
Merlin.	Durand-Maillanne.
Poirier.	Ferey.
Toullier.	Fournel.
Treilhard.	Houard.
Dominique Bernardi.	Portalis.

Et les économistes les ont suivis de près :

Beaudeau.	Coquebert de Montbret.
Beguillet.	Dupont de Nemours.
Duhamel du Monceau.	Forbonnais.
Butet-Dumont.	François de Neufchâteau.
Vict. R. Mirabeau.	Huzart.
F. Quesnay.	Lasteyrie.
Nic. Saussure.	L'abbé Rosier.
Turgot.	J.-B. Say.
Bosc.	Tessier.

Les sciences exactes ont fleuri plus encore que les sciences transcendantes.

MATHÉMATICIENS.

Bedos de Celles.	De la Condamine.
Bezout.	Lagrange.
L'abbé Bossut.	Marie.
Condorcet.	Mazéas.
J.-A.-Jos. Cousin.	Monge.
Jacquier.	

ASTRONOMES.

J.-Sylvain Bailly.	D'Arquier.
Beauchamp.	Delambre.
Bernier.	Dionis du Séjour.
Bochard de Suron.	Granjean de Fouchy.
Borda.	Jeaurat.
Cassini de Thury.	Lemonnier.
Cassini.	Méchain.
Messier.	Bouvard.
Pingré.	Burckaredt.
Rivard.	Lalande.

CHIMISTES.

Beaumé.	Fourcroy.
Berthollet.	Guyton-Morveau.
Brogniart.	Lavoisier.
Cadet-Gassicourt.	Macquier.
Cadet-Devaux	Morand.
Chaptal,	Parmentier,

Clouet.
Darcet.
Decremps.
Deyeux.
Fontanieu.
Sage.
Spielmann.
Bouillon-Lagrange.
Proust.
Vauquelin.

MÉCANICIENS.

Berthoud.
Bralle.
L. Bréguet.
C. Chappe.
Perrier.
Janvier.
Lasalle.
Lepaute.
Molard.
Pierre Leroi.
Loriot.
L'abbé Mical.
Vaucanson.

PHYSICIENS.

Brisson.
Charles.
Coulomb.
Labarre.
Lefebvre-Gineau.
Levesque.
Joseph-Etienne Mongolfier.
Joseph Montgolfier.
Rochon.
Sigaud-Lafond.
L'abbé Bertrand.
Fourier.
Gay-Lussac.
Robert.

INGÉNIEURS.

Fourcroy.
Charles Lescot.
Michaud-d'Arçon.
Montalembert.
Gauthey.
Girard.
Perronnet.
Sané.
De la Croix Dillon.
Gay-Vernon.
Lamendé.
Montalembert.

GÉOGRAPHES.

D'Anville.
Baune.
Brion de la Tour.
Mornas.
Chanlaire.
Mentelle.
Barbier du Bocage.
Beautemps-Beaupré.
Bonne.
Gosselin.

NAVIGATEURS.

Bougainville.
Bourgoing.
Chevalier.
Choiseul-Gouffier.
D'Entrecasteaux.
De Fleurian.
Fortia de Pilles.
De Guines.
Guis.
Lapeyrouse.
La Rochefoucauld-Liancourt.
Marchand.
Labillardière.
Lescalier.
Olivier.
Pons.
Rochon.
De Rossel.
Sonnerat.
Sonnini.
Volney.
Poivre.
Savary.
Chastellux.
De Guignes.
La Condamine.

ANATOMISTES.

Barbault.
Le frère Cosme.
Bordenave.
Darant.
Desault.
Ferrand.
Hevin.
Louis.
Portal.
Sabatier.
Sue.
Baudelocque.
Bichat.
Dubois.
Geoffroi-Saint-Hilaire.

NATURALISTES.

Adanson.
Bonnet.
Brochant de Villiers.
Brousonnet.
Cels.
Daubenton.
De Candolle.
Desfontaines.
Déodat-Dolomieu.
Dupetit-Thouars.
Dupuget.
Haüy.
Jussieu.
Labillardière.
Lacépède.
Lamarck.
Latreille.
Lelièvre.
L'Héritier.
Mirbel.
Palissot de Beauvoir.
Picot-Lapeyrouse.
Ramond.
Richard.
Sage.
Saussure.
Thouin.
Ventenat.
Valmont de Bomare.
Buffon.
Dolomieu.
Dupuget.
Gueneau de Montbelliard.
D'Holbach.
Bern. Jussieu.
Ant. L. Jussieu.
Romé de l'Isle.
Trembley.

MÉDECINS.

Barthez.
Cabanis.
Corvisart.
Dumas.
Goulin.
Hallé.
Jumelin.
Pierre Lassus.
Lemonnier.
Paulet.
Ant. Petit.
Pinel.
Poissonnier.
Scheffer.
Vicq-d'Azir.
Bordeu.
Bouvart.
Lieutaud.
Lorry.
Malouin.
Raulin.
Tronchin.
Venel.

Hélas! les arts font une triste figure! Architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, musiciens, artistes dramatiques n'ont pas conquis l'immortalité, à l'exception des derniers. Les architectes comptent:

Blondel.
Dewailly.
Gabriel.
Heurtier.
Ledoux.
Racle.
Soufflot.
Antoine.
Legrand.
Louis.
Molinos.
Percier.
Baltard.
Brogniard.
Chalgrin.
Debret.
Delaunay.
Denuelle Saint-Leu.
Fontaine.
Gondoin.
Ant.-F. Peyre.
Poyet.
Rondelet.

Le plus fameux peintre est David; les autres sont:

Augustin.
Chardin.
Drouais.
Fragonard.
Mlle Gérard.
Hue.
Lantara.
Latour.
Pierre.
Joseph Vernet.
Bertin.
Bidault.
Boilly.
Dauloux.
Crespin.
David.
Demarne.
Doyen.
Drolling.
Gérard.
Girodet.
Greuze.
Hennequin.
Isabey.
Robert Lefebvre.
Lethière.
Menageot.
Ch. Meynier.
Prudhon.
Regnault.
Richard.
Robert.
Saint.
Sicardi.
Suvée.
Swebach.
Taunay.
Turpin-Crissé.
Valenciennes.
Vanspaendouck.
C. Vernet.
Wien.
Vincent.

Coustou, Houdon et Cartelier marchent en tête des sculpteurs.

Séb. Adam.
Boizot.
Guil. Coustou.
Et. Falconnet.
J.-B. Lemoine.
Pigalle.
Cartelier.
Chaudet.
Clodion.
Dejoux.
Houdon.
Julien.
Lemot.
Lesueur.
Masson,
Moitte,
Pajou.
Ramey.
Roland.
Stout.
Sparcieux.

GRAVEURS.

Ch. Nic. Cochin.
Marcenay de Ghuy.
Rambert du Marest.
Wille.
Audouin.
Beljambe.
Borvic.
Boissieu.
Couché.
Dubucourt.
Ficquet.
André Galle.
Jeuffroy.

MUSICIENS.

Ant. d'Auvergne.
Dezède.
Gluck.
Philidor.
Catel.
Cherubini.
Gaviniès.
Gossec.

Piccini.	Grétry.
Sacchini.	Lesueur.
Berton.	Méhul.
Boïeldieu.	Monsigny.

ARTISTES DRAMATIQUES.

Carlin.		Mlle Dumesnil.
Grandval.		Fleury.
Lekain,	1788.	Grandmesnil.
Mauduit-Larive.		Lainez.
Monvel.		Laïs.
Aufresne.		Mlle Mars.
Cheron.		Molé.
Mlle Clairon.		Préville.
Mlle Contat.		Mlle Raucourt.
Dazincourt.		Talma.
Dugazon.		Mlle Georges.

Certes, l'époque est féconde. Que de célébrités en moins d'un quart de siècle!

Mais que nous importerait de connaître la liste nominative des grands hommes qui ont illustré la France, si nous ne suivions pas synthétiquement le progrès de la littérature, des sciences et des arts!

Le dix-huitième siècle, dès les premières années, avait enfanté un grand nombre d'*écrivains polygraphes*. L'Encyclopédie, monument où chacun avait apporté sa pierre, donna à beaucoup de gens le désir de devenir une encyclopédie vivante. Ils voulurent écrire sur toutes choses, sur l'histoire, sur la philosophie, sur les sciences naturelles, etc. On put lire des œuvres remarquables dans leur ensemble, mais dont les détails supportaient à peine une analyse sérieuse. Les polygraphes n'avaient qu'une teinte légère des connaissances sur lesquelles ils s'étendaient quelquefois fort longuement dans leurs livres. Ils fondaient une théorie : théorie et système, tout était là. Il en résulta qu'on sut à peu près à quel degré de développement les idées littéraires, ou les sciences, ou les arts, étaient parvenus, mais qu'on n'eut pas à cet égard de données bien certaines, l'universalité des connaissances ne pouvant exister chez un seul homme. Voltaire marche à la tête des polygraphes, et J.-J.-Rousseau est le plus fameux des théoriciens.

Vers la fin du dix-huitième siècle, cependant, quelques esprits vraiment supérieurs, comprenant qu'il était fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'exceller comme poëte, orateur, jurisconsulte, historien, tout ensemble, s'adonnèrent à une spécialité. Certains hommes même restreignirent beaucoup cette spécialité. Tels furent, par exemple, Collin d'Harleville dans le genre comique, et Ducis dans le genre tragique. Dorat représenta la poésie légère.

La littérature n'était pas dans un état florissant: le mauvais goût, les excursions dans le royaume mythologique, une froideur extrême sous les apparences les plus passionnées, quelquefois même lubriques, dominaient les ouvrages littéraires. Peu d'hommes avaient de l'originalité : ils vivaient terre à terre sur les travaux du dix-septième siècle, comme le dix-septième avait exploité ceux du seizième, avec cette remarquable différence qu'ils restaient au-dessous de leurs prédécesseurs. Peu d'ouvrages de ce temps demeureront, à part les *Amours du chevalier de Faublas*.

Ainsi, la littérature proprement dite était pâle et incolore. On comptait peu d'hommes de style et peu d'hommes de pensée. Lorsque les premières secousses politiques se firent sentir, une foule de littérateurs, qui n'étaient guère contents de leur position, se jetèrent dans la mêlée et soutinrent, pour leur part, le poids des affaires publiques. Au lieu de romans bien tendres, au lieu de pièces de théâtre comiques, au lieu de bouquets à Chloris, ils s'occupèrent de travaux historiques, d'articles de journaux, et, par délassement, d'odes sur les événements les plus extraordinaires qui passaient sous leurs yeux. Les deux Chénier, Louvet, Fabre d'Eglantine, Condorcet, etc., prirent ce parti. Alors leur style s'élargit, devint plus mâle et plus énergique. Ils écrivirent sous l'impression du moment, mais aussi avec précipitation : leurs écrits perdirent cette forme un peu moins saisissante, un peu plus étudiée, qui avait assis leur réputation première. Ils ne produisirent plus d'ouvrages de longue haleine ; la politique les absorba ; ils lui sacrifièrent la littérature pure et simple. Il serait curieux de faire le dénombrement des hommes dont la politique, en 1789, a dérouté l'imagination. En général, le style des écrivains complétement voués à la politique surpasse celui des écrivains qui s'y sont livrés d'après coup et en partie : Camille Desmoulins est leur chef. Il a le style incisif et la logique impitoyable ; il a la concision de Tacite et le feu des ergoteurs scolastiques. Son journal *le Vieux Cordelier* offre toujours du charme et de l'intérêt ; sa brochure *la France libre*, est une exclamation éloquente; ses *Révolutions de France et de Brabant* s'appuient sur une dialectique serrée et concluante. Aucun de ceux qui de littérateurs se sont faits politiques n'ont eu la verve sans redites, l'énergie sans fanatisme de Camille Desmoulins.

Le barreau brilla d'un vif éclat, ainsi que la tribune, notamment sous l'Assemblée constituante. Cependant, il faut remarquer que les orateurs du temps en général produisent de l'effet plus par l'action, par la puissance de leur voix, par l'entraînement de leurs paroles, que par le raisonnement. Il en fut ainsi jusque sous le consulat, où les députés et les avocats, au contraire, s'appliquèrent principalement à discuter les textes, et où les hommes profonds l'emportèrent de beaucoup sur les hommes brillants. Somme toute, la tribune et le barreau ont progressé.

Le théâtre prêtait fréquemment aux allusions, et bien des auteurs ne s'en faisaient pas faute.

Les spectateurs cherchaient en tout ces allusions : rien n'était plus possible au théâtre. Les pièces les moins politiques devenaient tout à coup incendiaires ou aristocratiques.

La poésie, sous la révolution, n'atteignit pas un haut degré de supériorité. Des épîtres sans fin et de froide prose rimée ont décrit presque tous les événements. Il y a néanmoins quelques odes et quelques épîtres qui ont passé à la postérité. Chénier, Lebrun et Fontanes sont à peu près les seuls dont les productions lyriques aient quelque souffle et quelque énergie. Dorat-Cubières et Sylvain-Maréchal voyaient leurs vers redits par toute la France. Ils composaient, sur toutes choses, des poëmes lyriques qu'ils dédiaient, sans hésiter, au peuple français ou à ses représentants.

Mais nous avons assez parlé de la littérature. Voyons quelle marche ont suivie les sciences, représentées dans le tableau dressé plus haut par les hommes les plus forts et les plus éminents.

La philosophie est matérialiste. Cabanis, Dupuis et Volney ont demandé à la nature seule les secrets de son existence. Les encyclopédistes ont procédé par systèmes dogmatiques; les philosophes de la révolution ne s'occupent pour ainsi dire que des faits matériels. Quelques hommes cependant ne cessèrent pas de rattacher la philosophie à la religion; ils ne perdirent jamais de vue la vérité révélée.

La jurisprudence présente le *Code civil*. Le Code est l'œuvre de deux pensées différentes : on peut s'en convaincre à chaque article. Les principes républicains dominent dans certains chapitres; les principes despotiques de Bonaparte apparaissent dans les autres. Il ressemble à un concordat judiciaire. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut le regarder comme une colonne gigantesque, une de celles sur lesquelles s'appuya l'unité française. Treilhard, Portalis, Tronchet, Bigot-Préameneu, qui en furent les quatre rédacteurs, se sont acquis par là une haute renommée. Merlin, par son *Répertoire* et ses *Questions de droit*, a préparé les Troplong et les Dalloz. Toullier a ouvert la route à Delvincourt et à Duranton.

Pendant que la jurisprudence florissait, l'économie politique sortait de ses langes. Deux grandes divisions sont à faire parmi les économistes. Il y a les économistes pratiques et les économistes utopistes. Les premiers ont eu à leur tête le ministre Turgot, dont le nom restera éternellement vénéré en France; les seconds ont pour chef Victor Riquetti-Mirabeau.

Au reste l'époque révolutionnaire est, avant tout, l'ère apogétique des sciences exactes. On a lu les noms que nous avons énumérés, soit parmi les mathématiciens, soit parmi les astronomes ou les chimistes, ou les mécaniciens, ou les physiciens, ou les ingénieurs, etc. Nous ne pouvons et ne devons pas ici entrer trop avant dans l'examen du progrès obtenu par ces différentes sciences. Monge, Lagrange, de la Condamine ont fait faire aux mathématiques des pas de géant. Grâce à eux, la science des chiffres a pour ainsi dire parlé à l'âme, parce qu'ils en ont toujours cherché l'application, soit en fondant des écoles spéciales, soit en les exposant dans leurs livres d'une façon à la fois profonde et littéraire. Borda, Cassini, Lalande, ont été, en astronomie, ce que Monge, Lagrange et de la Condamine furent en mathématiques, c'est-à-dire des novateurs, des inventeurs. La chimie s'est renouvelée tout entière et a conquis le rang de science exacte et pour ainsi dire fondamentale. Tous les chimistes que nous avons nommés dans notre tableau des hommes célèbres, ont un mérite éminent. Ils sont devenus des hommes populaires. Ils ont assigné à la chimie son véritable criterium, l'expérimentation. Les mécaniciens sont aussi arrivés à la popularité avec Breguet, Lasalle, Lepaute et Vaucanson. Les physiciens ont eu les Montgolfier et les Gay-Lussac.

Danville et Barbier du Bocage n'ont point été surpassés de nos jours pour le génie géographique; Bougainville, d'Entrecasteaux, la Condamine et Lapeyrouse ont accompli des voyages indispensables aux progrès des arts et des sciences. Enfin les anatomistes, les naturalistes, les médecins rivalisent de zèle et de talent.

Restent les beaux-arts. David l'emporte sur tous ses rivaux en popularité. David était chéri de ses élèves. « Bon nombre de comédiens du boulevard étaient habillés à la grecque avec la plus grande sévérité de costume. Ils portaient la tunique laconienne (au-dessus du genou); ils avaient une légère chlamyde ornée d'une bordure en broderie de laine et qui figurait presque toujours un méandre. Ils avaient la poitrine et la tête nues, les bras nus et les jambes nues. » David, le patriote, est devenu le *peintre historique* de Napoléon.

Aucun ouvrage bien supérieur d'architecture ne peut faire honneur à l'époque. En peinture, quelques tableaux peuvent être cités. Qu'on visite le musée du Louvre, et l'on verra combien la période révolutionnaire est, sous ce rapport, stérile en chefs-d'œuvre, et combien aussi l'école de l'Empire a renchéri sur le mauvais goût qui régnait alors.

On comprend que nous ne pouvons passer sous silence les carica-

tures qui ont joué un si grand rôle, et dont notre livre s'est quelquefois emparé pour révéler l'opinion publique. On a dit que la caricature, de 1789 à 1804, avait procédé avec trop de *prosaïsme*, pardonnez-nous cette expression; on a dit, qu'en général, le sens n'était saisissable qu'à force d'explications, de textes au dedans et au dehors des sujets. Ce reproche est peu mérité, en ce que, dans leurs estampes, le texte a toujours une signification et un sel qui ajoutent souvent beaucoup au sujet. Impossible de nier, d'autre part, que dans certaines caricatures on ne devine parfaitement le sens, soit par l'expression des figures, soit par la composition.

La sculpture, comme l'architecture, n'a laissé que fort peu de compositions estimées. Les monuments et les statues du temps portent un cachet particulier : ils sentent le provisoire. Les architectes et les sculpteurs ne travaillaient guère que pour les fêtes, et ils étaient forcés de se conformer aux goûts et aux passions du moment. Bien des monuments ne sont restés debout qu'une ou deux années; bien d'autres sont demeurés à l'état de projets : pendant que l'artiste y songeait, un événement imprévu survenait et rendait bientôt son travail inutile. Quant à la sculpture et à l'architecture de l'Empire, Canova et Chalgrin exceptés, nous avouons qu'elles n'ont pas à nos yeux de grands représentants.

La musique, au contraire, est en voie de progression; après la lutte des *gluckistes* et des *piccinistes*, après l'apparition de *Mozart*, on a vu se former la véritable école française, savante et méthodique tout ensemble. Grétry, Berton, Catel, Boïeldieu, Méhul, composent des ouvrages qui n'ont point encore vieilli. Les ariettes plaisent, et le public sait quelquefois se passionner pour les grands airs bien tendres, et pour les morceaux d'ensemble dramatique. L'étude de la musique n'est pas encore populaire, mais elle tend à le devenir. Chaque régiment a son orchestre. Les marches, les cantates militaires sont redites dans les rues par les ouvriers et par les enfants. Avec Bonaparte, le grand monde parisien aima la musique italienne, et le peuple aima les airs de Méhul, de Gossec et de Rouget de l'Isle.

L'art dramatique a brillé d'un splendide éclat. De Lekain à Talma, de mademoiselle Raucourt à mademoiselle Georges, de mademoiselle Contat à mademoiselle Mars, de Laïs à Nourrit père, il triompha sans cesse. Le théâtre était plus suivi que de nos jours, surtout la scène française et l'Opéra. On voyait des coins entiers de parterre applaudir frénétiquement tel ou tel acteur qu'ils avaient placé sous leur protection. Cependant, on pouvait prévoir ce qui est arrivé à notre époque : les concerts, les établissements publics de fêtes champêtres, de cirques, d'exercices gymnastiques firent grand tort à l'art dramatique. Bientôt le public préféra les athlètes aux habiles comédiens. Le théâtre lyrique aussi, peu à peu, à mesure que le goût musical se développait en France, l'emporta sur le théâtre littéraire.

Un mot des mœurs. On donna aux enfants des noms antiques. Le fils d'un cordonnier s'appela Démosthènes ou Régulus; la fille d'une fruitière s'appela Cornélie ou Aspasie. On baptisa aussi les rues de noms grecs et romains; plusieurs villes et villages portèrent les noms de grands hommes de l'antiquité. Toute la nomenclature des dignités antiques passa en usage chez nous. Nous eûmes des *citoyens*, des *tribuns*, des *dictateurs*, nous eûmes des *héros*. Tableaux et gravures d'ameublement étaient de goût antique. Dans les fêtes publiques, on éleva des *autels à la romaine*, et dans des *trépieds* brûla l'encens républicain. On se costuma à l'antique ; on se coiffa à la *Titus*; on porta la *tunique* et le manteau écarlate, et quelquefois même on chaussa les sandales. On ne voulut aller voir au théâtre que des tragédies révolutionnaires, ou dont les héros fussent des *Manlius Torquatus*, des *Virginius*, des *Quintus Cincinnatus*, etc.

La morale publique se relâcha beaucoup sous le Directoire, que nous pouvons surnommer la régence républicaine. Un luxe effréné succéda au malaise pécuniaire, qui, en 1793 et en 1794, s'était fait sentir dans toutes les classes de citoyens. Mais remarquons que, depuis 1793 jusqu'en 1801, le nombre d'enfants envoyés à l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris, ne s'est guère élevé au-dessus de 3,000. Dans les années précédentes, et particulièrement en 1790, il s'était élevé à 5,840. Les pauvres étaient fort nombreux. En 1804, à Paris, on comptait 86,936 indigents inscrits; et pourtant la perception aux barrières était peu onéreuse; elle augmenta sous Bonaparte. Les journées sanglantes de la révolution, l'émigration, les fréquentes levées de soldats, avaient de beaucoup diminué la population de la France. Les mariages exclusivement civils avaient jeté une grande perturbation dans les familles. Certaines personnes tenaient les époux mariés *municipaliter*, pour des concubins, rien de plus.

La justice était assez faiblement éclairée sur les causes pendantes devant ses tribunaux : les *défenseurs officieux*, parlant avec plus de zèle que les avocats, n'en avaient en général ni le talent oratoire ni la science. Mais, à l'honneur de la révolution, il y eut peu de procès criminels monstrueux.

Notre *chronique* de la révolution est terminée. Avons-nous suivi exactement le plan que nous nous étions tracé? nous l'espérons. Nous avons considéré l'histoire comme un drame aux personnages réels et vivants, et nous avons cherché à donner à ce drame toute la couleur locale qui lui convenait.

Jusqu'en 1792 à peu près, le lecteur a dû le remarquer, la révolution est féconde en chansons, estampes, caricatures; — de 1792 à 1795, on assiste à des scènes sanglantes; le rire est forcé, comme celui des victimes ; l'ironie est désespérée, comme celle des malheureux; — de 1795 à 1805, on ne voit qu'objets graves à l'extérieur, au fond comiques et ridicules, excepté l'action guerrière. La première de ces trois époques peut être dite mélodrame; la seconde, drame; la troisième, comédie héroïque.



Funérailles de Hoche.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.